



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

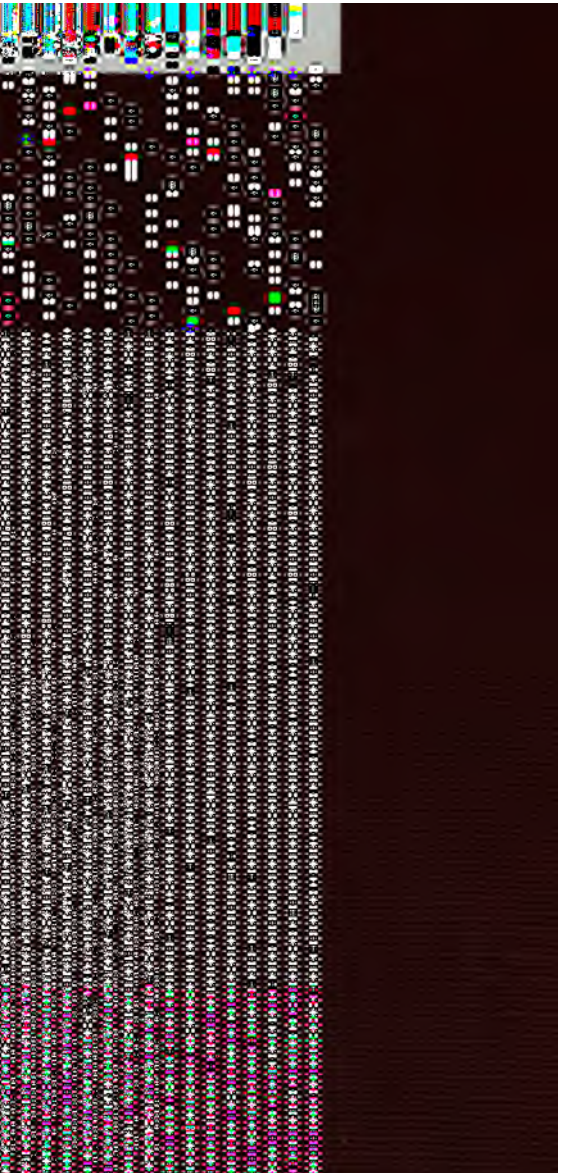
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

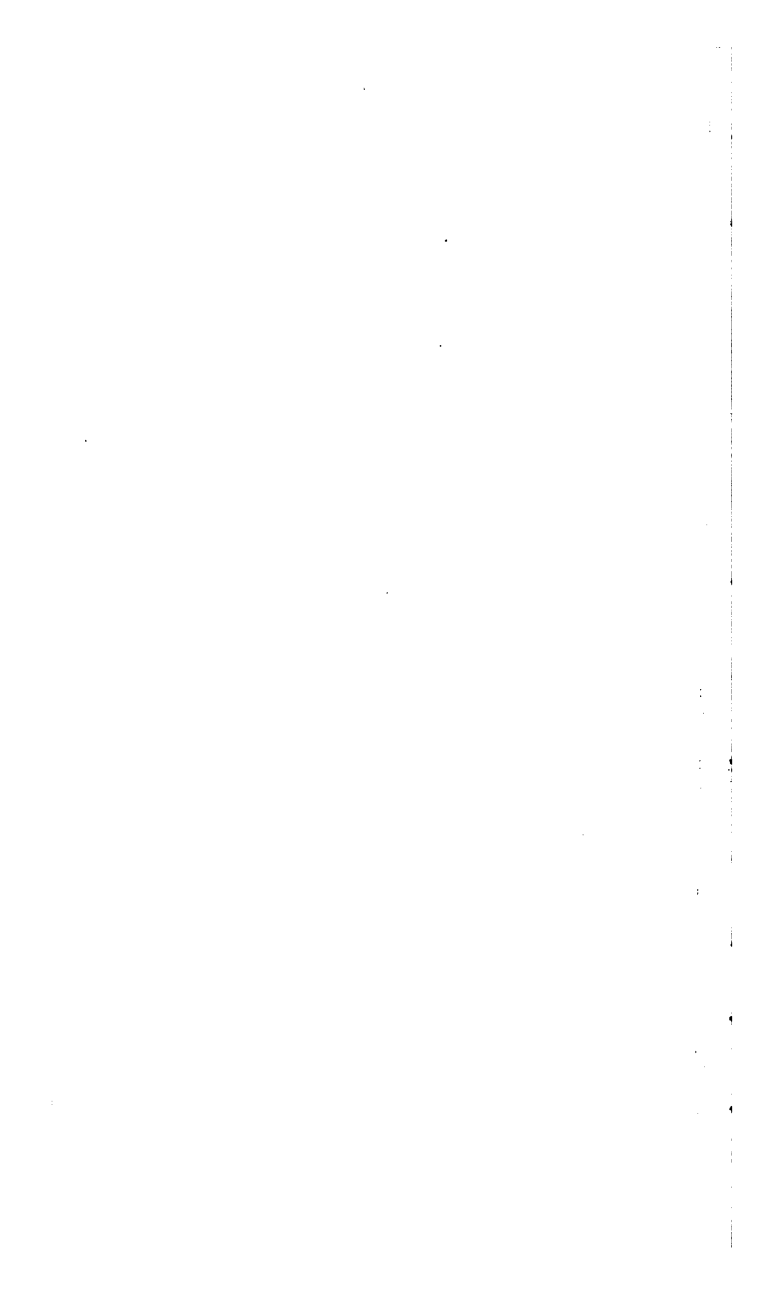
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

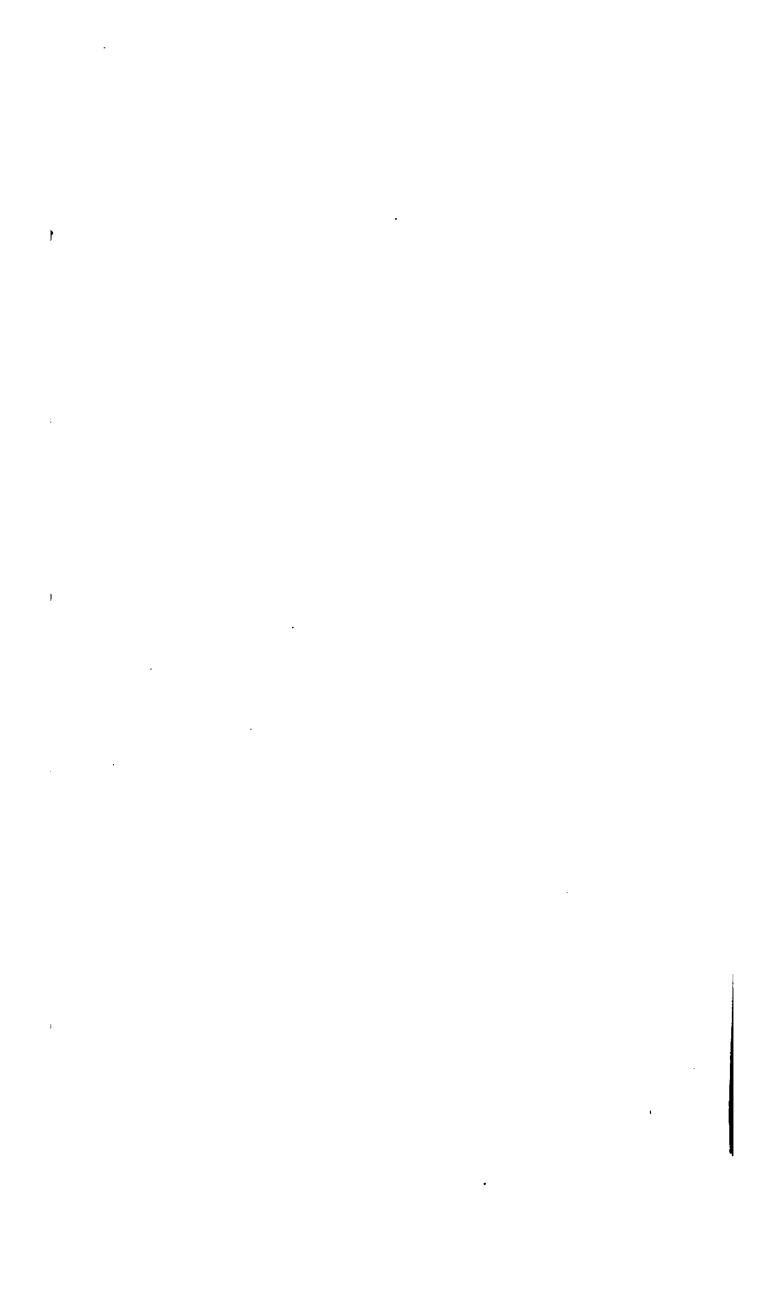


The
Gordon Lester Ford ¹⁶
Collection
Presented by his Sons
Worthington Chauncy Ford
and
Paul Leicester Ford
to the
New York Public Library.

Barthélemy

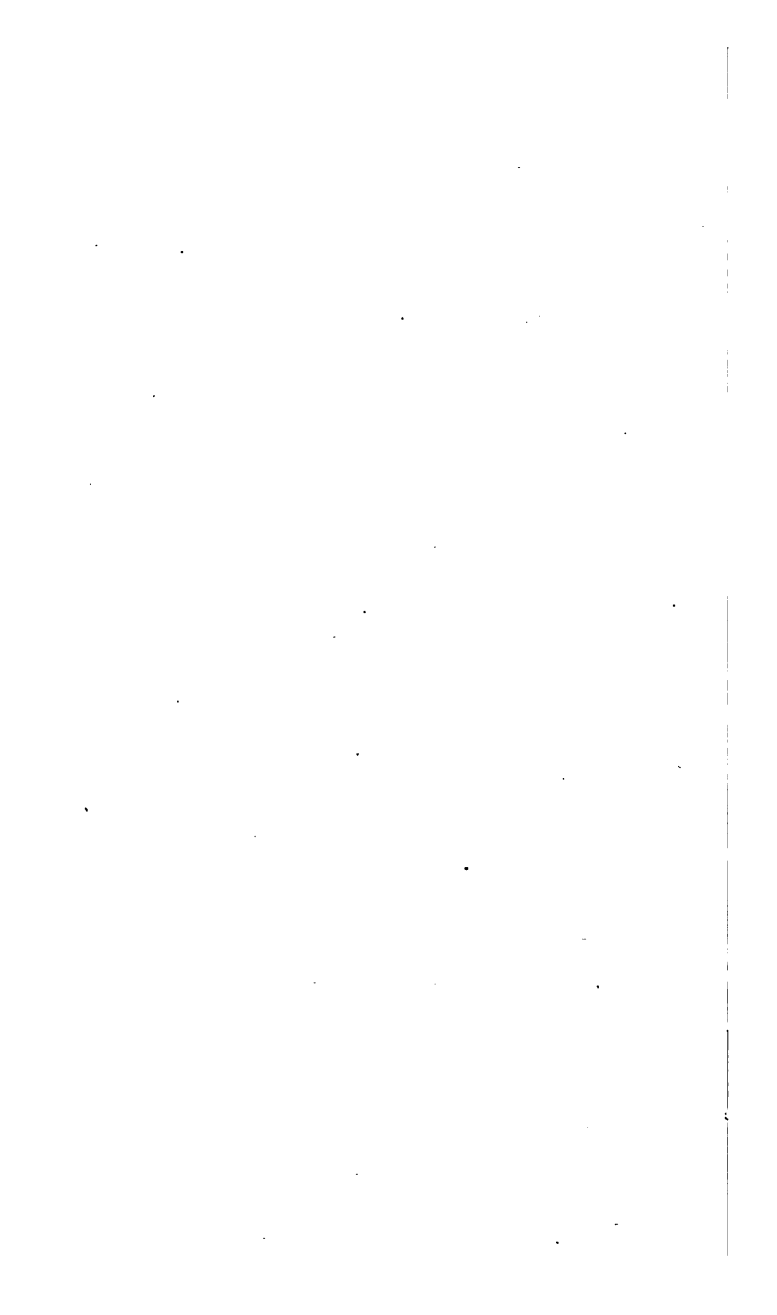
BVF



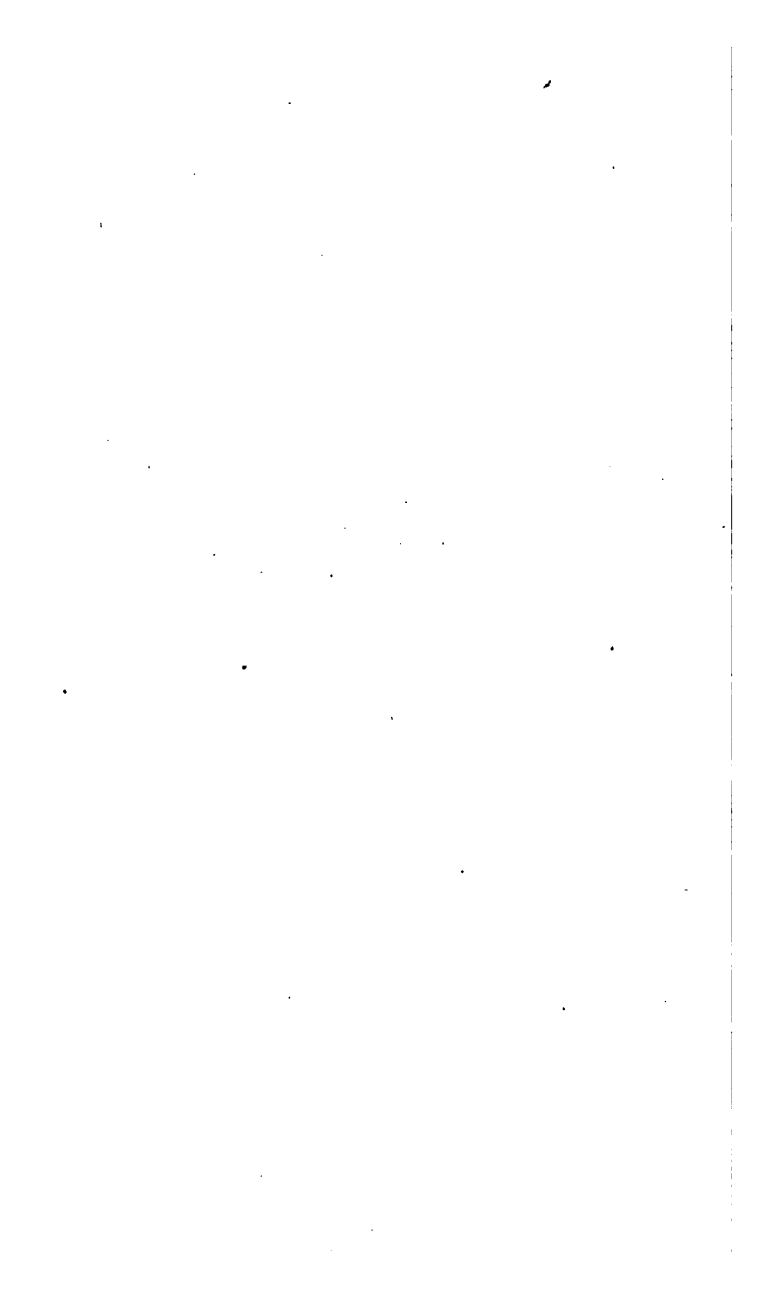


.....

BVZ

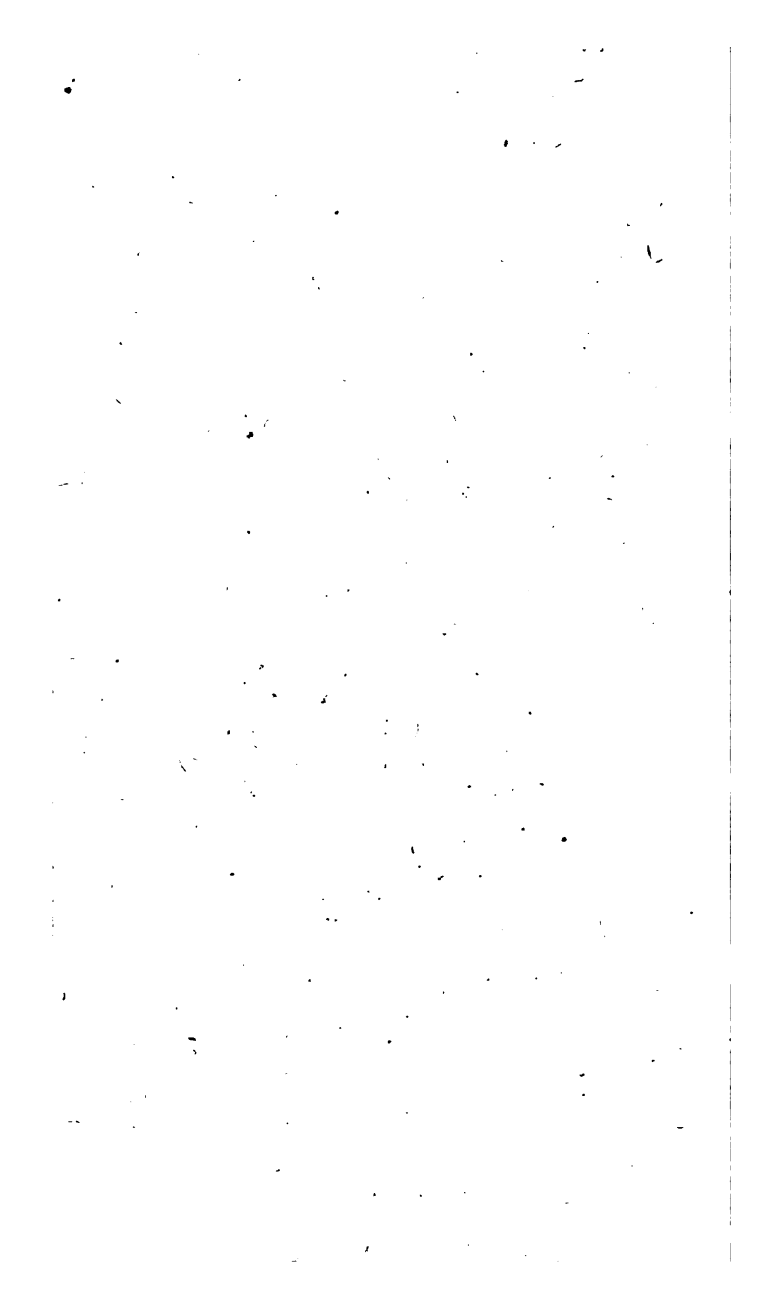






VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE.

TOME SECOND.



VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE,

DANS LE MILIEU DU QUATRIEME SIECLE
AVANT L'ERE VULGAIRE.

TOME SECOND.

AUX DEUX-PONTS,
CHEZ SANSON ET COMPAGNIE.

L'AN M. DCC. XCIII.

16053

ROY W. SMITH
218 N.
W. 10th St.

V O Y A G E
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE,
Dans le milieu du 4^e. siècle avant J. C.

C H A P I T R E P R E M I E R.

Départ de Scythie. Chersonese Taurique. Le Pont-Euxin**. Etat de la Grece, depuis la prise d'Athenes en 404 avant J. C. jusqu'au moment du Voyage, Ls. Bosphore de Thrace. Arrivée à Byzance***.*

ANACHARSIS, Scythe de nation, fils de Toxaris, est l'auteur de cet ouvrage qu'il adresse à ses amis. Il commence par leur exposer les motifs qui l'engagerent à voyager.

* La Crimée.

** La mer noire.

*** Constantinople.

Vous savez que je descends du sage Anacharsis, si célèbre parmi les Grecs, et si indignement traité chez les Scythes. L'histoire de sa vie et de sa mort m'inspira, dès ma plus tendre enfance, de l'estime pour la nation qui avoit honoré ses vertus, et de l'éloignement pour celles qui les avoit méconnues.

Ce dégoût fut augmenté par l'arrivée d'un esclave Grec dont je fis l'acquisition. Il étoit d'une des principales familles de Thebes en Béotie. Environ 36 ans * auparavant, il avoit suivi le jeune Cyrus dans l'expédition que ce prince entreprit contre son frere Artaxerxès, roi de Perse. Fait prisonnier dans un de ces combats que les Grecs furent obligés de livrer en se retirant, il changea souvent de maître, traîna ses fers chez différentes nations, et parvint aux lieux que j'habitois.

Plus je le connus, plus je sentis l'ascendant que les peuples éclairés ont sur les autres peuples. Timagene, c'étoit le nom du Thébain, m'attiroit et m'humilioit par les charmes de sa conversation, et par la supériorité de ses lumières. L'histoire des Grecs, leurs mœurs, leurs gouvernemens, leurs sciences, leurs arts, leurs fêtes, leurs spectacles étoient le sujet intarissable de nos entretiens. Je l'interrogeois, je l'écoutois avec transport : je venois d'entrer dans ma dix-huitième année ; mon imagination ajoutoit les plus vives couleurs à ses

* L'ag 400 avant J. C.

riches tableaux. Je n'avois vu jusqu'alors que des tentes ; des troupeaux et des déserts. Incapable désormais de supporter la vie errante que j'avois menée , et l'ignorance profonde à laquelle j'étois condamné , je résolus d'abandonner un climat où la nature se prêtoit à peine aux besoins de l'homme , et une nation qui ne me paroissoit avoir d'autres vertus que de ne pas connoître tous les vices.

J'ai passé les plus belles années de ma vie en Grece , en Egypte et en Perse ; mais c'est dans le premier de ces pays que j'ai fait le plus long séjour. J'ai joui des derniers momens de sa gloire ; et je ne l'ai quitté qu'après avoir vu sa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. Pendant que je parcourois ses provinces , j'avois soin de recueillir tout ce qui méritoit quelque attention. C'est d'après ce journal , qu'à mon retour en Scythie , j'ai mis en ordre la relation de mon voyage. Peut-être seroit-elle plus exacte , si le vaisseau sur lequel j'avois fait embarquer mes livres , n'avoit pas péri dans le Pont-Euxin.

Vous , que j'eus l'avantage de connoître dans mon voyage de Perse, Arsame, Phédime, illustres époux , combien de fois vos noms ont été sur le point de se mêler à mes récits ! De quel éclat ils brilloient à ma vue lorsque j'avois à peindre quelque grande qualité du cœur et de l'esprit ; lorsque j'avois à parler de bienfaits et de reconnoissance ! Vous avez des droits sur cet ouvrage. Je le com-

posai en partie dans ce beau séjour dont vous faisiez le plus bel ornement ; je l'ai achevé loin de la Perse , et toujours sous vos yeux ; car le souvenir des momens passés auprès de vous ne s'efface jamais. Il fera le bonheur du reste de mes jours ; et tout ce que je desire après ma mort , c'est que sur la pierre qui couvrira ma cendre , on grave profondément ces mots : Il obtint les bontés d'Arsame et de Phédime.

Vers la fin de la première année de la 104^e. olympiade * , je partis avec Timagene à qui je venois de rendre la liberté. Après avoir traversé de vastes solitudes , nous arrivâmes sur les bords du Tanais , près de l'endroit où il se jette dans une espèce de mer , connue sous le nom de lac ou de Palus Méotide. Là , nous étant embarqués , nous nous rendîmes à la ville de Panticapée , située sur une hauteur (a) , vers l'entrée du détroit qu'on nomme le Bosphore Cimmérien , et qui joint le lac au Pont-Euxin.

Cette ville , où les Grecs établirent autrefois une colonie (b) , est devenue la capitale d'un petit empire qui s'étend sur la côte orientale de la Chersonese Taurique. Leubon y régnoit depuis environ 30 ans (c). C'étoit un prince magnifique et

* Au mois d'avril de l'an 363 avant J. C.

(a) Strab. lib. 7 , pag. 309. — (b) Id. ibid. pag. 310. — Plin. lib. 4 , cap. 12 , tom. 1 , pag. 218. — (c) Diocl. Sic. lib. 16 , pag. 432.

généreux (d), qui plus d'une fois avoit dissipé des conjurations, et remporté des victoires par son courage et son habileté (e). Nous ne le vîmes point ; il étoit à la tête de son armée. Quelque temps auparavant, ceux d'Héraclée en Bithynie s'étoient présentés avec une puissante flotte, pour tenter une descente dans ses états. Leucon, s'apercevant que ses troupes s'opposoient foiblement au projet de l'ennemi, plaça derrière elles un corps de Scythes, avec ordre de les charger, si elles avoient la lâcheté de reculer (f).

On citoit de lui un mot dont je frissonne encore. Ses favoris, par de fausses accusations, avoient écarté plusieurs de ses amis, et s'étoient emparés de leurs biens. Il s'en aperçut enfin ; et l'un d'eux ayant hasardé une nouvelle délation : « Malheureux, lui dit-il, je te ferois mourir, si des scélérats tels que toi n'étoient nécessaires aux despotes (g).

La Chersonese Taurique produit du blé en abondance : la terre, à peine effleurée par le soc de la charrue, y rend trente pour un (h). Les Grecs y font un si grand commerce, que le roi s'étoit vu forcé d'ouvrir à Théodosie*, autre ville du Bosphore, un port capable de contenir 100

(d) Chrysip. ap. Plut. de Stoicor. repugn. tom. 2, pag. 1043. — (e) Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 9.

(f) Id ibid. — (g) Athen. lib. 6, cap. 16, pag. 257. — (h) Strab. lib. 7, pag. 311.

* Aujourd'hui Caffa.

vaisseaux (i). Les marchands Athéniens abordèrent en foule, soit dans cette place, soit à Panticapée. Ils n'y payoient aucun droit ni d'entrée, ni de sortie; et la république, par reconnoissance, avoit mis ce prince et ses enfans au nombre de ses citoyens (k) *.

Nous trouvâmes un vaisseau de Lesbos prêt de mettre à la voile. Cléomède, qui le commandoit, consentit à nous prendre sur son bord. En attendant le jour du départ, j'allois, je venois; je ne pouvois me rassasier de revoir la citadelle, l'arsenal, le port, les vaisseaux, leurs agrès, leurs manœuvres; j'entrois au hasard dans les maisons des particuliers, dans les manufactures, dans les moindres boutiques; je sortois de la ville, et mes yeux restoient fixés sur des vergers couverts de fruits, sur des campagnes enrichies de moissons. Mes sensations étoient vives, mes récits animés. Je ne pouvois me plaindre de n'avoir pas de témoins de mon bonheur; j'en parlois à tout le monde; tout ce qui me frappoit, je courois l'annoncer à Timagène, comme une découverte pour lui ainsi que pour moi; je lui demandois si le lac Méotide n'étoit pas la plus grande des mers; si Panticapée n'étoit pas la plus belle ville de l'univers.

(i) Demosth. in Leptin. pag. 546. Strab. lib. 7, pag. 309. — (k) Demosth. ibid. pag. 545.

* Voyez la note à la fin du volume.

Dans le cours de mes voyages , et sur-tout au commencement , j'éprouvois de pareilles émotions , toutes les fois que la nature ou l'industrie m'offroit des objets nouveaux ; et lorsqu'ils étoient faits pour élever l'ame , mon admiration avoit besoin de se soulager par des larmes , que je ne pouvois retenir , ou par des excès de joie , que Timagene ne pouvoit modérer. Dans la suite , ma surprise , en s'affoiblissant , a fait évanouir les plaisirs dont elle étoit la source ; et j'ai vu avec peine , que nous perdons du côté des sensations , ce que nous gagnons du côté de l'expérience.

Je ne décrirai point les mouvemens dont je fus agité , lorsqu'à la sortie du Bosphore Cimmérien , la mer qu'on nomme Pont-Euxin se développa insensiblement à mes regards *. C'est un immense bassin , presque par-tout entouré de montagnes plus ou moins éloignées du rivage , et dans lequel près de 40 fleuves versent les eaux d'une partie de l'Asie et de l'Europe (1). Sa longueur , dit-on (m) , est de 11100 stades ** ; sa plus grande largeur de 3300 ***. Sur ses bords habitent des nations qui diffèrent entr'elles d'origine , de mœurs et de langage (n). On y trouve , par intervalles , et principalement sur les côtes méridionales , des

* Voyez la carte du Pont-Euxin.

(1) Strab. lib. 7, p. 298. — (m) Herodot. lib. 4, cap. 85.

** Environ 419 lieues et demie.

*** Environ 124 lieues trois quarts.

(n) Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8.

villes Grecques, fondées par ceux de Milet, de Mégare et d'Athènes, la plupart construites dans des lieux fertiles et propres au commerce. A l'est est la Colchide, célèbre par le voyage des Argonautes, que les fables ont embelli, et qui fit mieux connoître aux Grecs ces pays éloignés.

Les fleuves qui se jettent dans le Pont, le couvrent de glaçons dans les grands froids (*o*), adoucis- sent l'amertume de ses eaux, y portent une énorme quantité de limon et de substances végétales qui attirent et engraisent les poissons (*p*). Les thons, les turbots et presque toutes les especes y vont déposer leur frai, et s'y multiplient d'autant plus, que cette mer ne nourrit point de poissons voraces et destructeurs (*q*). Elle est souvent enveloppée de vapeurs sombres, et agitée par des tempêtes violentes (*r*). On choisit, pour y voyager, la saison où les naufrages sont moins fréquens (*s*). Elle n'est pas profonde (*t*), excepté vers sa partie orientale, où la nature a creusé des abîmes dont la sonde ne peut trouver le fond (*u*).

(*o*) Herodot. ap. Macrob. lib. 7, cap. 12. Mém. de l'acad. des bell. lettr. tom. 32, pag. 640. — (*p*) Arist. hist. anim. lib. 8, cap. 19, tom. 1, pag. 913. Voy. de Chard. tom. 1, pag. 107. — (*q*) Aristot. ibid. lib. 6, cap. 17, tom. 1, pag. 874. Strab. lib. 7, pag. 320. Plin. lib. 9, cap. 15, tom. 1, pag. 507. Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, pag. 318. — (*r*) Mém. de l'acad. tom. 32, pag. 639. Voy. de Chard. tom. 1, pag. 92. — (*s*) Voy. de Tournef. t. 2, lettr. 16. — (*t*) Strab. lib. 1, p. 50. — (*u*) Arist. Meteor. lib. 1, cap. 13, t. 1, p. 545 et 546.

Pendant que Cléomède nous instruisoit de ces détails, il traçoit sur ses tablettes le circuit du Pont-Euxin. Quand il l'eut terminé : vous avez, lui dis-je, figuré, sans vous en appercevoir, l'arc dont nous nous servons en Scythie ; telle est précisément sa forme (*x*) ; mais je ne vois point d'issue à cette mer. Elle ne communique aux autres, répondit-il, que par un canal à-peu-près semblable à celui d'où nous venons de sortir.

Au-lieu de nous y rendre en droiture, Cléomède, craignant de s'éloigner des côtes, dirigea sa route vers l'ouest, et ensuite vers le sud. Nous nous entretenions, en les suivant, des nations qui les habitent ; nous vîmes quelquefois les troupeaux s'approcher du rivage de la mer, parce qu'elle leur présente une boisson aussi agréable que salutaire (*y*). On nous dit qu'en hiver, quand la mer est prise (*z*), les pêcheurs de ces cantons dressent leurs tentes sur sa surface, et jettent leurs lignes à travers des ouvertures pratiquées dans la glace (*a*). On nous montra de loin l'embouchure du Borysthène *, celle de l'Ister** et de quelques autres fleuves. Nous passions souvent la nuit à terre, et quelquefois à l'ancre (*b*).

(*x*) Strab. lib. 2, pag. 125. Dionys perieg. v. 157. Schol. ibid. — (*y*) Arrian. Peripl. ap. Geogr. min. tom. 1, pag. 8. — (*z*) Voy. de Tournef. tom. 2, pag. 130.

(*a*) Aristot. meteor. lib. 1, cap. 12, tom. 1, pag. 543.

* Aujourd'hui le Dnieper.

** Le Danube.

(*b*) Demosth. in Polycl. pag. 1087.

Un jour Cléomède nous dit qu'il avoit lu autrefois l'histoire de l'expédition du jeune Cyrus. La Grece s'est donc occupée de nos malheurs, dit Timagene : ils sont moins amers pour ceux qui ont eu la fatalité d'y survivre. Et quelle est la main qui en traça le tableau ? Ce fut, répondit Cléomède, l'un des généraux qui ramenerent les Grecs dans leur patrie, Xénophon d'Athenes. Hélas ! reprit Timagene, depuis environ 37 ans que le sort me sépara de lui, voici la première nouvelle que j'ai de son retour. Ah ! qu'il m'eût été doux de le revoir, après une si longue absence ! mais je crains bien que la mort. . . .

Rassurez-vous, dit Cléomède ; il vit encore. Que les dieux soient bénis, reprit Timagene ! Il vit ; il recevra les embrassemens d'un soldat, d'un ami dont il sauva plus d'une fois les jours. Sans doute que les Athéniens l'ont comblé d'honneurs ? Ils l'ont exilé, répondit Cléomède, parce qu'il paroissoit trop attaché aux Lacédémoniens (c) ! — Mais du moins dans sa retraite, il attire les regards de toute la Grece ? — Non ; ils sont tous fixés sur Epaminondas de Thebes. — Epaminondas ! Son âge ? le nom de son pere ? — Il a près de 50 ans ; il est fils de Polymnis, et frere de Caphisias (d). C'est lui, reprit Timagene avec émotion ;

(c) Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, §. 51. — (d) Plut. de gen. Socr. tom. 2, pag. 576, 579. Nep. in Epaminondas. 1.

c'est lui-même. Je l'ai connu dès son enfance. Ses traits sont encore présents à mes yeux : les liens du sang nous unirent de bonne heure. Je n'avois que quelques années de plus que lui : il fut élevé dans l'amour de la pauvreté, dans l'amour de la vertu. Jamais des progrès plus rapides dans les exercices du corps, dans ceux de l'esprit. Ses maîtres ne suffisoient pas au besoin qu'il avoit de s'instruire. Je m'en souviens : nous ne pouvions l'arracher de la compagnie d'un Pythagoricien triste et sévère, nommé Lysis (e). Epaminondas n'avoit que 12 à 13 ans, quand je me rendis à l'armée de Cyrus ; il laissoit quelquefois échapper les traits d'un grand caractère. On prévoyoit l'ascendant qu'il auroit un jour sur les autres hommes (f). Excusez mon importunité. Comment a-t-il rempli de si belles espérances ?

Cléonède répondit : Il a élevé sa nation ; et par ses exploits, elle est devenue la première puissance de la Grèce. O Thebes ! s'écria Timagene ; ô ma patrie ! heureux séjour de mon enfance ! plus heureux Epaminondas ! . . . Un saisissement involontaire l'empêcha d'achever. Je m'écriai à mon tour : Oh ! que l'on mérite d'être aimé, quand on est si sensible ! Et me jetant à son cou : Mon cher Timagene, lui dis-je, puisque vous prenez tant d'intérêt aux lieux où le hasard vous a fait

(e) Nep. *ibid.* cap. 2. Plut. *ibid.* pag. 585. *AEMan.* var. hist. lib. 3, cap. 17. — (f) Nep. in *Epam.* cap. 2.

naître, quels doivent être vos sentimens pour les amis que vous choisissez vous-même ! Il me répondit, en me serrant la main : Je vous ai souvent parlé de cet amour inaltérable que les Grecs conservent pour leur patrie. Vous aviez de la peine à le concevoir. Vous voyez à mes pleurs s'il est profond et sincere. Il pleuroit en effet.

Après quelques momens de silence, il demanda comment s'étoit opérée une révolution si glorieuse aux Thébains. Vous n'attendez pas de moi, dit Cléomede, le détail circonstancié de tout ce qui s'est passé depuis votre départ. Je m'attacherai aux principaux événemens : ils suffiront pour vous instruire de l'état actuel de la Grece.

Vous aurez su que, par la prise d'Athenes *, toutes nos républiques se trouveront, en quelque maniere, asservies aux Lacédémoniens ; que les unes furent forcées de solliciter leur alliance, et les autres de l'accepter. Les qualités brillantes et les exploits éclatans d'Agésilas, roi de Lacédémone, sembloient les menacer d'un long esclavage. Appelé en Asie au secours des Ioniens, qui, s'étant déclarés pour le jeune Cyrus, avoient à redouter la vengeance d'Artaxerxès, il battit plusieurs fois les généraux de ce prince ; et ses vues s'étendant avec ses succès, il rouloit déjà dans sa tête le projet de porter ses armes en Perse,

* L'an 404 avant J. C.

et d'attaquer le grand roi jusques sur son trône (g).

Artaxerxès détourna l'orage. Des sommes d'argent distribuées dans plusieurs villes de la Grece, les détacherent des Lacédémoniens (h). Thebes, Corinthe, Argos et d'autres peuples formerent une ligue puissante, et rassemblerent leurs troupes dans les champs de Coronée en Béotie * ; elles en vinrent bientôt aux mains avec celles d'Agésilas, qu'un ordre de Lacédémone avoit obligé d'interrompre le cours de ses exploits. Xénophon, qui combattit auprès de ce prince, disoit qu'il n'avoit jamais vu une bataille si meurtrière (i). Les Lacédémoniens eurent l'honneur de la victoire, les Thébains celui de s'être retirés sans prendre la fuite (k).

Cette victoire, en affermissant la puissance de Sparte, fit éclore de nouveaux troubles, de nouvelles ligues. Parmi les vainqueurs mêmes, les uns étoient fatigués de leurs succès, les autres de la gloire d'Agésilas. Ces derniers ayant à leur tête le Spartiate Antalcidas, proposerent au roi Artaxerxès de donner la paix aux nations de la

(g) Plut. in Ages. tom. 1, pag. 603. Nep. in Ages. cap. 4. — (h) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, pag. 513. Plut. in Ages. tom. 1, pag. 604. Id. lacon. apopht. tom. 2, pag. 211.

* L'an 398 avant J. C.

(i) Plut. in Ages. tom. 1, pag. 605. Xenoph. in Ages. pag. 659. — (k) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, pag. 519. Plut. ibid. Diod. Sic. lib. 14, pag. 302.

Grece. Leurs députés s'assemblerent; et Téribaze, satrape d'Ionie, leur déclara les volontés de son maître, conçues en ces termes * :

« Le roi Artaxerxès croit qu'il est de la justice,
 « 1°. que les villes Grecques d'Asie, ainsi que les
 « îles de Clazomene et de Chypre, demeurent
 « réunies à son empire; 2°. que les autres villes
 « Grecques soient libres, à l'exception des îles de
 « Lemnos, d'Imbros et de Scyros, qui appar-
 « tiendront aux Athéniens. Il joindra ses forces à
 « celles des peuples qui accepteront ces condi-
 « tions, et les emploiera contre ceux qui refu-
 « seront d'y souscrire (l) ».

L'exécution d'un traité qui changeoit le système politique de la Grece, fut confiée aux Lacédémoniens, qui en avoient conçu l'idée, et réglé les articles. Par le premier, ils ramenoient sous le joug des Perses les Grecs de l'Asie, dont la liberté avoit fait répandre tant de sang depuis près d'un siècle; par le second, en obligeant les Thébains à reconnoître l'indépendance des villes de la Béo-tie, ils affoiblissoient la seule puissance qui fût peut-être en état de s'opposer à leurs projets (m) : aussi les Thébains, ainsi que les Argiens, n'accé-

* L'an 387 avant J. C.

(l) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, pag. 550; lib. 6, pag. 602. Isocr. de pac. tom. 1, pag. 369. Plut. apopl. lacœ. tom. 2, pag. 213. — (m) Xenoph. ibid. pag. 551. Plut. in Ages. tom. 1, pag. 608. Nep. in Pelopid. cap. 1.

derent-ils au traité que lorsqu'ils y furent contraints par la force. Les autres républiques le reçurent sans opposition, et quelques-unes même avec empressement.

Peu d'années après *, le Spartiate Phébidas, passant dans la Béotie avec un corps de troupes, les fit camper auprès de Thebes (n). La ville étoit divisée en deux factions, ayant chacune un des principaux magistrats à sa tête. Léontiadès, chef du parti dévoué aux Lacédémoniens, engagea Phébidas à s'emparer de la citadelle, et lui en facilita les moyens. C'étoit en pleine paix, et dans un moment où, sans crainte, sans soupçons, les Thébains célébroient la fête de Cérès (o). Une si étrange perfidie devint plus odieuse par les cruautés exercées sur les citoyens fortement attachés à leur patrie : quatre cents d'entre eux cherchèrent un asyle auprès des Athéniens ; Isménias, chef de ce parti, avoit été chargé de fers, et mis à mort sous de vains prétextes.

Un cri général s'éleva dans la Grece. Les Lacédémoniens frémissaient d'indignation ; ils demandoient avec fureur si Phébidas avoit reçu des ordres pour commettre un pareil attentat (p).

* L'an 382 avant J. C.

(n) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, tom. 1, pag. 556. Plut. in Ages. tom. 1, p. 608. Nep. in Pelopid. cap. 1. — (o) Xenoph. ibid. pag. 557. Plut. in Pelopid. tom. 1, pag. 280. — (p) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, pag. 557 et 558. Plut. in Agesil. tom. 1, pag. 608.

Agésilas répond qu'il est permis à un général d'outrépasser ses pouvoirs, quand le bien de l'état l'exige, et qu'on ne doit juger de l'action de Phébidas que d'après ce principe. Léontiadès se trouvoit alors à Lacédémone : il calma les esprits, en les aigrissant contre les Thébains. Il fut décidé qu'on garderoit la citadelle de Thebes, et que Phébidas seroit condamné à une amende de 100,000 drachmes (q) *.

Ainsi, dit Timagene en interrompant Cléomède, Lacédémone profita du crime, et punit le coupable (r). Et quelle fut alors la conduite d'Agésilas ? On l'accusa, répondit Cléomède, d'avoir été l'auteur secret de l'entreprise, et du décret qui en avoit consommé l'iniquité (s). Vous m'aviez inspiré de l'estime pour ce prince, reprit Timagene ; mais après une pareille infamie. . . .

Arrêtez, lui dit Cléomède ; apprenez que le vertueux Xénophon n'a cessé d'admirer, d'estimer et d'aimer Agésilas (t). J'ai moi-même fait plusieurs campagnes sous ce prince. Je ne vous parle pas de ses talens militaires : vous verrez ses trophées élevés dans plusieurs provinces de la Grece et de l'Asie (u). Mais je puis vous pro-

(q) Plut. in Pelopid. tom. 1, pag. 280. Nep. in Pelopid. cap. 1.

* 90,000 livres.

(r) Polyb. hist. lib. 4, pag. 296. — (s) Plut. in Ages. tom. 1, pag. 609. — (t) Xenoph. hist. Græc. lib. 5. Id. in Ages. — (u) Isocr. Archid. tom. 2, pag. 38.

rester qu'il étoit adoré des soldats (x) dont il partageoit les travaux et les dangers ; que dans son expédition d'Asie , il étonnoit les barbares par la simplicité de son extérieur et par l'élevation de ses sentimens ; que dans tous les temps il nous étonnoit par de nouveaux traits de désintéressement , de frugalité , de modération et de bonté ; que sans se souvenir de sa grandeur , sans craindre que les autres l'oubliassent , il étoit d'un accès facile , d'une familiarité touchante , sans fiel , sans jalousie (y) , toujours prêt à écouter nos plaintes ; enfin le Spartiate le plus rigide n'avoit pas de mœurs plus austères ; l'Athénien le plus aimable n'eut jamais plus d'agrément dans l'esprit (z). Je n'ajoute qu'un trait à cet éloge : dans ces conquêtes brillantes qu'il fit en Asie , son premier soin fut toujours d'adoucir le sort des prisonniers , et de rendre la liberté aux esclaves (a).

Eh ! qu'importent toutes ces qualités , répliqua Timagene , s'il les a ternies en souscrivant à l'injustice exercée contre les Thébains ? Cependant , répondit Cléomède , il regardoit la justice comme la première des vertus (b). J'avoue qu'il la violoit quelquefois ; et sans prétendre l'excuser , j'observe que ce n'étoit qu'en faveur de ses amis ,

(x) Xenoph. in Ages. pag. 667. — (y) Plut. in Ages. tom. 1 , pag. 599. — (z) Xenoph. in Ages. pag. 619. Plut. in Ages. pag. 596. — (a) Xenoph. ibid. pag. 654. — (b) Plut. lacon. apophth. tom. 2 , pag. 213.

jamais contre ses ennemis (c). Il changea de conduite à l'égard des Thébains , soit que toutes les voies lui parussent légitimes pour abattre une puissance rivale de Sparte , soit qu'il crût devoir saisir l'occasion de venger ses injures personnelles. Il s'étoit rendu maître de toutes les passions , à l'exception d'une seule qui le maîtrisoit , et qui , enrichie de la dépouille des autres , étoit devenue tyrannique , injuste , incapable de pardonner une offense : c'étoit un amour excessif de la gloire ; et ce sentiment , les Thébains l'avoient blessé plus d'une fois (d) , sur-tout lorsqu'ils déconcertèrent le projet qu'il avoit conçu de détrôner le roi de Perse.

Le décret des Lacédémoniens fut l'époque de leur décadence. La plupart de leurs alliés les abandonnerent ; et trois ou quatre ans après * , les Thébains brisèrent un joug odieux (e). Quelques citoyens intrépides détruisirent dans une nuit , dans un instant , les partisans de la tyrannie ; et le peuple ayant secondé leurs premiers efforts , les Spartiates évacuèrent la citadelle. L'un des bannis , le jeune Pélopidas , fut un des premiers auteurs de cette conjuration (f). Il

(c) Plut. in Ages. tom. 1 , pag. 598. Id. lacon. apoph. pag. 209. — (d) Xenoph. hist. Græc. lib. 7 , pag. 621. Plut. in Ages. pag. 599.

* L'an 379 ou 378 avant J. C.

(e) Xenoph. hist. Græc. lib. 5 , pag. 566. — (f) Plut. in Pelop. pag. 281. Nep. in Pelop. cap. 2.

étoit distingué par sa naissance et par ses richesses ; il le fut bientôt par des actions dont l'éclat rejaillit sur sa patrie.

Toute voie de conciliation se trouvoit désormais interdite aux deux nations. La haine des Thébains s'étoit prodigieusement accrue , parce qu'ils avoient essuyé un outrage sanglant ; celle des Lacédémoniens , parce qu'ils l'avoient commis. Quoique ces derniers eussent plusieurs guerres à soutenir , ils firent quelques irruptions en Béotie. Agésilas y conduisit deux fois (g) ses soldats accoutumés à vaincre sous ses ordres : il fut blessé dans une action peu décisive ; et le Spartiate Antalcidas lui dit en lui montrant le sang qui couloit de la plaie : « Voilà le fruit à des leçons que vous avez données aux Thébains (h) ». En effet , ces derniers , après avoir d'abord laissé ravager leurs campagnes , essayèrent leurs forces dans de petits combats , qui bientôt se multiplièrent. Pélolidas les menoit chaque jour à l'ennemi ; et malgré l'impétuosité de son caractère , il les arrêtoit dans leurs succès , les encourageoit dans leurs défaites , et leur apprenoit lentement à braver ces Spartiates , dont ils redoutoient la valeur , et encore plus la réputation. Lui-même instruit par ses fautes , et par les exemples d'Agésilas , s'approprioit l'expérience

(g) Xenoph. hist. Græc. lib. 5 , pag. 572 et 575. Dodwell. annal. Xenoph. ad. ann. 378. — (h) Plut. in Pelopid. pag. 235.

du plus habile général de la Grèce : il recueillit dans une des campagnes suivantes, le fruit de ses travaux et de ses réflexions.

Il étoit dans la Béotie (i) ; il s'avançoit vers Thebes * : un corps de Lacédémoniens, beaucoup plus nombreux que le sien, retournoit par le même chemin ; un cavalier Thébain qui s'étoit avancé, et qui les aperçut sortant d'un défilé, court à Pélopidas : « Nous sommes tombés, s'écria-t-il, entre les mains de l'ennemi. Et pourquoi ne seroient-ils pas tombés entre les nôtres ? » répon- dit le général ». Jusqu'à ce moment aucune nation n'avoit osé attaquer les Lacédémoniens avec des forces égales, encore moins avec des forces inférieures. La mêlée fut sanglante, la victoire long-temps indécise. Les Lacédémoniens ayant perdu leurs deux généraux et l'élite de leurs guerriers, s'ouvrent, sans perdre leurs rangs, pour laisser passer l'ennemi : mais Pélopidas, qui veut rester maître du champ de bataille, fond de nouveau sur eux, et goûte enfin le plaisir de les disperser dans la plaine.

Ces succès inattendu étonna Lacédémone, Athènes et toutes les républiques de la Grèce. Fatiguées des malheurs de la guerre, elles résolurent de terminer leurs différens à l'amiable. La diète fut convoquée à Lacédémone (k) : Epaminondas

(i) Plut. in Pelopid. pag. 285.

* L'an 375 avant J. C.

(k) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 590.

Y parut avec les autres députés de Thebes.

Il étoit alors dans sa 40^e. année. Jusqu'à ce moment il avoit , suivant le conseil des sages , caché sa vie (l) : il avoit mieux fait encore ; il s'étoit mis en état de la rendre utile aux autres.

Au sortir de l'enfance , il se chargea d'achever lui-même son éducation. Malgré la médiocrité de sa fortune , il retira chez lui le philosophe Lysis (m) ; et dans leurs fréquens entretiens , il acheva de se pénétrer des idées sublimes que les Pythagoriciens ont conçues de la vertu ; et cette vertu qui brilloit dans ses moindres actions , le rendit inaccessible à toutes les craintes. En même temps qu'il fortifioit sa santé par la course , la lutte (n) , encore plus par la tempérance , il étudioit les hommes ; il consultoit les plus éclairés (o) , et méditoit sur les devoirs du général et du magistrat. Dans les discours prononcés en public , il ne dédaignoit pas les ornemens de l'art (p) , mais on y démêloit toujours l'éloquence des grandes ames. Ses talens , qui l'ont placé au rang des orateurs célèbres , éclaterent pour la première fois à la diète de Lacédémone , dont Agésilas dirigea les opérations.

(l) Plut. de occult. vivend. t. 2 , p. 1129. — (m) Plut. de gen. Socr. tom. 2 , pag. 585. Ælian. var. hist. lib. 3 , cap. 17. Diod. Sic. lib. 15 , pag. 356 : Id. in excerpt. Vales. pag. 246. Cicér. de offic. lib. 1 , cap. 44 , tom. 3 , pag. 223.

— (n) Nep. in Epam. cap. 2. — (o) Id. cap. 3.

(p) Id. cap. 5.

Les députés des différentes républiques y discutèrent leurs droits et leurs intérêts. J'ai vu par hasard les harangues des trois ambassadeurs d'Athènes. Le premier étoit un prêtre de Cérés, entêté de sa naissance, fier des éloges qu'il recevoit ou qu'il se donnoit lui-même (g). Il rappella les commissions importantes que les Athéniens avoient confiées à ceux de sa maison; parla des bienfaits que les peuples du Péloponèse avoient reçus des divinités dont il étoit le ministre; et conclut, en observant que la guerre ne pouvoit commencer trop tard, ni finir trop tôt. Callistrate, orateur renommé, au-lieu de défendre l'intérêt général de la Grèce, eut l'indiscrétion d'insinuer, en présence de tous les alliés, que l'union particulière d'Athènes et de Lacédémone assureroit à ces deux puissances l'empire de la terre et de la mer. Enfin, Autoclès, troisième député, s'étendit avec courage sur les injustices des Lacédémoniens, qui appelloient sans cesse les peuples à la liberté, et les tenoient réellement dans l'esclavage, sous le vain prétexte de leur garantie accordée au traité d'Antalcidas.

Je vous ai dit que suivant ce traité, toutes les villes de la Grèce devoient être libres: or, les Lacédémoniens, en tenant dans leur dépendance les villes de la Laconie, exigeoient avec hauteur que celles de la Béotie ne fussent plus asservies

(g) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 590.

aux Thébains (r). Comme ils se répandoient en plaintes amères contre ces derniers , et ne s'exprimoient plus avec la même précision qu'auparavant , Epaminondas , ennuyé de leurs prolixes invectives , leur dit un jour : « Vous conviendrez du « moins que nous vous avons forcés d'allonger vos « monosyllabes (s) ». Le discours qu'il prononça ensuite fit une si forte impression sur les députés , qu'Agésilas en fut alarmé. Le Thébain insistant avec force sur la nécessité d'un traité uniquement fondé sur la justice et sur la raison : « Et vous « paroît-il juste et raisonnable, dit Agésilas, d'ac- « corder l'indépendance aux villes de la Béotie ? « Et vous , répondit Epaminondas , croyez-vous « raisonnable et juste de reconnoître celle de la « Laconie ? Expliquez-vous nettement , reprit « Agésilas enflammé de colere : je vous demande « si les villes de la Béotie seront libres ? Et moi , « répondit fièrement Epaminondas , je vous de- « mande si celles de Laconie le seront » ? A ces mots , Agésilas effaça du traité le nom des Thébains , et l'assemblée se sépara (t).

Telle fut , à ce qu'on prétend , l'issue de cette fameuse conférence. Quelques-uns la racontent diversement , et plus à l'avantage d'Agésilas (u).

(r) Diod. Sic. lib. 15 , pag. 366. — (s) Plut. de sui laude, tom. 2 , pag. 545. Id. apophth. tom. 2 , pag. 193. — (t) Id. in Ages: tom. 1 , pag. 611. — (u) Xenoph. hist. Græc. lib. 6 , pag. 593.

Quoi qu'il en soit, les principaux articles du décret de la diète portoient qu'on licenciéroit les troupes; que tous les peuples jouiroient de la liberté, et qu'il seroit permis à chacune des puissances confédérées de secourir les villes opprimées (x).

On auroit encore pu recourir à la négociation; mais les Laquédoniens, entraînés vers leur ruine par un esprit de vertige (y), donnerent ordre au roi Cléombrote, qui commandoit en Phocide l'armée des alliés, de la conduire en Béotie. Elle étoit forte de 10000 hommes de pied, et de 1000 chevaux (z). Les Thébains ne pouvoient leur opposer que 6000 hommes d'infanterie (a), et un petit nombre de chevaux: mais Epaminondas étoit à leur tête, et il avoit Pélopidas sous lui.

On citoit des augures sinistres: il répondit que le meilleur des présages étoit de défendre sa patrie (b). On rapportoit des oracles favorables: il les accrédita tellement, qu'on le soupçonnoit d'en être l'auteur (c). Ses troupes étoient aguerries et pleines de son esprit. La cavalerie de l'ennemi, ramassée presque au hasard, n'avoit ni expérience, ni émulation (d). Les villes alliées n'a-

(x) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 593. Diod. Sic. lib. 15, pag. 355. — (y) Xenoph. ibid. pag. 594.

(z) Plut. in Pelop. tom. 1, pag. 288. — (a) Diod. Sic. ibid. pag. 367. — (b) Id. ibid. — (c) Xenoph. ibid. pag. 595. Diod. ibid. Polyæn. strat. lib. 2, cap. 3, §. 8.

(d) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 596.

voient consenti à cette expédition qu'avec une extrême répugnance, et leurs soldats n'y marchoient qu'à regret. Le roi de Lacédémone s'aperçut de ce découragement ; mais il avoit des ennemis, et risqua tout, plutôt que de fournir de nouveaux prétextes à leur haine (e).

Les deux armées étoient dans un endroit de la Béotie, nommé Leuctres. La veille de la bataille, pendant qu'Epaminondas faisoit ses dispositions, inquiet d'un événement qui alloit décider du sort de sa patrie, il apprit qu'un officier de distinction venoit d'expirer tranquillement dans sa tente : « Eh ! bons dieux ! s'écria-t-il, comment a-t-on
« le temps de mourir dans une pareille circon-
« stance (f) » !

Le lendemain *se donna cette bataille que les talens du général Thébain rendront à jamais mémorable. Cléombrote s'étoit placé à la droite de son armée, avec la phalange Lacédémonienne (g), protégée par la cavalerie qui formoit une première ligne. Epaminondas, assuré de la victoire s'il peut enfoncer cette aile si redoutable, prend le parti de refuser sa droite à l'ennemi, et d'atta-

(e) Cicer. de off. lib. 1, cap. 24, tom. 3, pag. 201.
— (f) Plut. de san. tuend. tom. 2, pag. 136.

* Le 8 juillet de l'année julienne proleptique, 371 avant J. C.

(g) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 596 Diod. Sic. lib. 15, pag. 370. Plut. in Pelopid. pag. 289. Arrian. tactic. pag. 32. Folard, trait. de la colon. chap. 10, dans le premier vol. de la trad. de Polybe, pag. 57.

quer par sa gauche. Il y fait passer ses meilleures troupes, les range sur 50 de hauteur, et met aussi sa cavalerie en première ligne. A cet aspect, Cléombrote change sa première disposition; mais au-lieu de donner plus de profondeur à son aile, il la prolonge pour déborder Epaminondas. Pendant ce mouvement, la cavalerie des Thébains fondit sur celle des Lacédémoniens, et la renversa sur leur phalange, qui n'étoit plus qu'à 12 de hauteur. Pélolidas, qui commandoit le bataillon sacré *, les prit en flanc : Epaminondas tomba sur elle avec tout le poids de sa colonne. Elle en soutint le choc avec un courage digne d'une meilleure cause et d'un plus heureux succès. Des prodiges de valeur ne purent sauver Cléombrote. Les guerriers qui l'entouroient sacrifièrent leurs jours, ou pour sauver les siens, ou pour retirer son corps, que les Thébains n'eurent pas la gloire d'enlever.

Après sa mort, l'armée du Péloponèse se retira dans son camp placé sur une hauteur voisine. Quelques Lacédémoniens proposoient de retourner au combat (h); mais leurs généraux effrayés de la perte que Sparte venoit d'essuyer, et ne pouvant compter sur des alliés plus satisfaits qu'affligés de son humiliation, laisserent les Thé-

* C'étoit un corps de 300 jeunes Thébains renommés pour leur valeur.

(h) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 597.

biens élever paisiblement un trophée sur le champ de bataille. La perte de ces derniers fut très-légère ; celle de l'ennemi se montoit à 4000 hommes, parmi lesquels on comptoit 1000 Lacédémoniens. De 700 Spartiates, 400 perdirent la vie. (i).

Le premier bruit de cette victoire n'excita dans Athènes qu'une jalousie indécente contre les Thébains (k). A Sparte il réveilla ces sentimens extraordinaires que les loix de Lycurgue impriment dans tous les cœurs. Le peuple assistoit à des jeux solennels où les hommes de tout âge disputoient le prix de la lutte et des autres exercices du gymnase. A l'arrivée du courier, les magistrats prévirent que c'en étoit fait de Lacédémone ; et sans interrompre le spectacle, ils firent instruire chaque famille de la perte qu'elle venoit d'essuyer, en exhortant les meres et les épouses à contenir leur douleur dans le silence. Le lendemain on vit ces familles, la joie peinte sur le visage, courir aux temples, à la place publique, remercier les dieux et se féliciter mutuellement d'avoir donné à l'état des citoyens si courageux. Les autres n'osoient s'exposer aux regards du public, ou ne se montroient qu'avec l'appareil de la tristesse et du deuil. La douleur de la honte et l'amour de la patrie prévalurent tellement dans la plupart d'entre elles, que les époux ne pouvoient soutenir

(i) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 597. Diod. Sic. lib. 15, pag. 371. — (k) Xenoph. ibid. pag. 598.

les regards de leurs épouses, et que les mères craignoient le retour de leurs fils (l).

Les Thébains furent si enorgueillis de ce succès, que le philosophe Antisthène disoit : « Je crois voir des écoliers tout fiers d'avoir battu leur maître (m) ». D'un autre côté les Lacédémoniens, ne voulant pas avouer leur défaite, demandèrent que les deux nations s'en rapportassent au jugement des Achéens (n).

Deux ans après (o), Epaminondas et Pélopidas furent nommés Béoarque, ou chefs de la ligne Béotienne*. Le concours des circonstances, l'estime, l'amitié, l'uniformité des vues et des sentimens formoient entre eux une union indissoluble. L'un avoit sans doute plus de vertus et de talens; mais l'autre, en reconnoissant cette supériorité, la faisoit presque disparoître. Ce fut avec ce fidele compagnon de ses travaux et de sa gloire, qu'Epaminondas entra dans le Péloponese, portant la terreur et la désolation chez les peuples attachés à Lacédémone (p), hâtant la défection des autres, brisant le joug sous lequel les Messéniens gémissaient depuis plusieurs siècles. Soixan-

(l) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 597. Plut. in Agesil. tom. 1, pag. 612. — (m) Plut. in Lyc. tom. 1, pag. 59. — (n) Polyb. hist. lib. 2, pag. 127.

(o) Dodwell. anal. Xenoph. pag. 279.

* L'an 369 avant J. C.

(p) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 607. Ælian. var. hist. lib. 4, cap. 8.

te et dix mille hommes de différentes nations marchèrent sous ses ordres avec une égale confiance (q). Il les conduisit à Lacédémone, résolu d'attaquer ses habitans jusques dans leurs foyers, et d'élever un trophée au milieu de la ville.

Sparte n'a point de murs, point de citadelle (r); on y trouve plusieurs éminences qu'Agésilas eut soin de garnir de troupes. Il plaça son armée sur le penchant de la plus haute de ces éminences. C'est de là qu'il vit Epaminondas s'approcher à la tête de son armée, et faire ses dispositions pour passer l'Eurotas grossi par la fonte des neiges. Après l'avoir long-temps suivi des yeux, il ne laissa échapper que ces mots : « Quel homme !
« quel prodige (s) » !

Pendant ce prince étoit agité de mortelles inquiétudes. Au-dehors, une armée formidable; au-dedans, un petit nombre de soldats qui ne se croyoient plus invincibles, et un grand nombre de factieux qui se croyoient tout permis; les murmures et les plaintes des habitans qui voyoient leurs possessions dévastées, et leurs jours en danger; le cri général qui l'accusoit d'être l'auteur de tous les maux de la Grèce; le cruel souvenir d'un regne autrefois si brillant, et déshonoré,

(q) Plut. in Pelop. pag. 290; in Ages. pag. 613. Diod. Sic. lib. 15, pag. 375 et 390. — (r) Xenoph. ibid. pag. 608. Plut. in Ages. pag. 662. Liv. lib. 34. cap. 38, et lib. 39, cap. 37. Nep. in Ages. cap. 6. Justin. lib. 14, cap. 5. — (s) Plut. in Ages. tom. 1, pag. 613.

sur sa fin , par un spectacle aussi nouveau qu'effrayant : car , depuis plus de cinq à six siècles , les ennemis avoient à peine osé tenter quelques incursions passageres sur les frontieres de la Laconie (4). Jamais les femmes de Sparte n'avoient vu la fumée de leur camp (u).

Malgré de si justes sujets d'alarmes , Agésilas montrait un front serein , et méprisoit les injures de l'ennemi , qui , pour le forcer à quitter son poste , tantôt lui reprochoit sa lâcheté , tantôt savageoit sous ses yeux les campagnes voisines. Sur ces entrefaites , environ 200 conjurés s'étant emparés d'un poste avantageux et difficile à forcer , on proposoit de faire marcher contre eux un corps de troupes. Agésilas rejeta ce conseil. Il se présenta lui-même aux rebelles , suivi d'un seul domestique. « Vous avez mal compris mes ordres , leur dit-il ; ce n'est pas ici que vous deviez vous rendre ; c'est dans tel et tel endroit » Il leur montrait en même temps les lieux où il avoit dessein de les disperser. Ils y allerent aussi-tôt (x).

Cependant Epaminondas désespéroit d'attirer les Lacédémoniens dans la plaine. L'hiver étoit

(r) Thucyd. lib. 2 , cap. 25 ; lib. 4 , cap. 41 ; lib. 5 , cap. 14. Plut. in Per. pag. 170. — (u) Isocr. in Archid. t. 2 , p. 30. Dinarch. adv. Demosth. ap. orat. Græc. p. 99. Diod. Sic. lib. 15 , pag. 377. Aelian. var. hist. lib. 13 , cap. 42. Plut. in Ages. pag. 613. — (x) Plut. in Ages. tom. 1 , pag. 614.

fort avancé. Déjà ceux d'Arcadie, d'Argos et d'Elée avoient abandonné le siege. Les Thébains perdoient journellement du monde, et commençoient à manquer de vivres. Les Athéniens et d'autres peuples faisoient des levées en faveur de Lacédémone. Ces raisons engagerent Epaminondas à se retirer. Il fit le dégât dans le reste de la Laconie; et après avoir évité l'armée des Athéniens, commandée par Iphicrate, il ramena paisiblement la sienne en Béotie (y).

Les chefs de la ligue Béotienne ne sont en exercice que pendant une année, au bout de laquelle ils doivent remettre le commandement à leurs successeurs. Epaminondas et Pélopidas l'avoient conservé quatre mois entiers au-delà du terme prescrit par la loi (z). Ils furent accusés et traduits en justice. Le dernier se défendit sans dignité : il eut recours aux prières. Epaminondas parut devant ses juges avec la même tranquillité qu'à la tête de son armée. « La loi me condamne, leur dit-il; je mérite la mort (a); je demande seulement qu'on grave cette inscription sur mon tombeau : Les Thébains ont fait mourir Epaminondas, parce qu'à Leuctres il les força d'attaquer et de vaincre ces Lacédémoniens qu'ils n'osoient pas aupa-

(y) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, pag. 612. — (z) Plut. in Pelop. tom. 1, pag. 290. Nep. in Epam. cap. 7.
 (a) Plut. de sui laud. tom. 2, pag. 540.

« raxant regarder en face ; parce que sa victoire
 « sauva sa patrie , et rendit la liberté à la Grece ;
 « parce que , sous sa conduite , les Thébains
 « assiègerent Lacédémone , qui s'estima trop
 « heureuse d'échapper à sa ruine ; parce qu'il
 « rétablit Messene , et l'entoura de fortes ma-
 « railles (b) ». Les assistans applaudirent au
 discours d'Epaminondas , et les juges n'osèrent
 pas le condamner. .

L'envie qui s'accroit par ses défaites , crut
 avoir trouvé l'occasion de l'humilier. Dans la
 distribution des emplois , le vainqueur de Leuc-
 tres fut chargé de veiller à la propreté des rues ,
 et à l'entretien des égouts de la ville. Il releva
 cette commission , et montra , comme il l'avoit
 dit lui-même , qu'il ne faut pas juger des hommes
 par les places , mais des places par ceux qui les
 remplissent (c).

Pendant les six années qui se sont écoulées
 depuis , nous avons vu plus d'une fois Epaminon-
 das faire respecter les armes Thébaines dans le
 Péloponese , et Pélolidas les faire triompher en
 Thessalie (d). Nous avons vu ce dernier , choisi
 pour arbitre entre deux freres qui se disputoient
 le trône de Macédoine , terminer leurs diffé-
 rens , et rétablir la paix dans ce royaume (e) ;

(b) Nep. in Epam. cap. 8. AEliaq. lib. 13 , cap. 42.

(c) Plut. de præcept. reip. t. 2, p. 811. — (d) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 616. et 624. Plut. in Pelopid. p. 291. Dodwell. annal. Xenoph. p. 280 , 283. — (e) Plut. ibid.

passer ensuite à la cour de Suze (f), où sa réputation, qui l'avoit devancé, lui attira des distinctions brillantes *; déconcerter les mesures des députés d'Athènes et de Lacédémone, qui demandoient la protection du roi de Perse; obtenir pour sa patrie un traité qui l'unissoit étroitement avec ce prince.

Il marcha l'année dernière ** contre un tyran de Thessalie, nommé Alexandre, et périt dans le combat, en poursuivant l'ennemi qu'il avoit réduit à une fuite honteuse (g). Thebes et les puissances alliées pleurerent sa mort: Thebes a perdu l'un de ses soutiens, mais Epaminondas lui reste. Il se propose de porter les derniers coups à Lacédémone. Toutes les républiques de la Grèce se partagent, forment des ligues, font des préparatifs immenses. On prétend que les Athéniens se joindront aux Lacédémoniens, et que cette union n'arrêtera point Epaminondas. Le printemps prochain décidera cette grande querelle. Tel fut le récit de Cléomède.

Après plusieurs jours de navigation heureuse, nous arrivâmes au Bosphore de Thrace. C'est le nom que l'on donne au canal dont Cléomède nous avoit parlé. L'abord en est dangereux; les vents

(f) Xenoph. lib. 7, pag. 620. Plut. ibid. pag. 294.

* L'an 367 avant J. C. Dodwell. anal.

** L'an 364 avant J. C.

(g) Plut. in Pelop. pag. 296. Nep. in Pelop. esp. 5. Dodwell. anal. Xenoph. pag. 286.

contraires y précipitent souvent les vaisseaux sur les côtes voisines (*h*), et les navigateurs n'y trouvent que la mort ou l'esclavage ; car les habitans de cette contrée sont de vrais barbares , puisqu'ils sont cruels.

En entrant dans le canal (*i*) *, l'équipage adressa mille actions de grâces à Jupiter surnommé Urius , dont nous avions le temple à gauche , sur la côte d'Asie , et qui nous avoit préservés des dangers d'une mer si orageuse (*k*). Cependant je disois à Timagene : Le Pont-Euxin reçoit , à ce qu'on prétend , près de 40 fleuves dont quelques-uns sont très-considérables , et ne pourroient s'échapper par une si foible issue (*l*). Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour et nuit dans ce vaste réservoir ? Vous en voyez couler ici une partie , répondit Timagene. Le reste , réduit en vapeurs , doit être attiré par les rayons du soleil : car les eaux de cette mer étant plus douces , et par conséquent plus légères que celles des autres , s'évaporent plus facilement (*m*). Que savons-nous ? Peut-être que ces abîmes dont nous parloit tantôt Cléomède , absorbent une partie des eaux

(*h*) Voy. de Chard. tom. 1 , pag. 100. — (*i*) Xenoph. hist. Græc. lib. 7 , pag. 380 et 412.

* Voyez la carte du Bosphore de Thrace.

(*k*) Chisull. antiq. Asiat. pag. 61. — (*l*) Voyag. de Tournef. tom. 2 , pag. 123. — (*m*) Aristot. meteor. lib. 2 , cap. 2 , tom. 1 , pag. 552.

du Pont, et les conduisent à des mers éloignées par des souterrains prolongés sous le continent.

Le Bosphore de Thracè sépare l'Europe de l'Asie. Sa longueur, depuis le temple de Jupiter jusqu'à la ville de Byzance où il finit, est de 120 stades (*n*) *. Sa largeur varie : à l'entrée, elle est de 4 stades (*o*) ** ; à l'extrémité opposée, de 14 ***. En certains endroits, les eaux forment de grands bassins et des baies profondes (*p*).

De chaque côté, le terrain s'élève en amphithéâtre, et présente les aspects les plus agréables et les plus diversifiés : des collines couvertes de bois et des vallons fertiles y font par intervalles un contraste frappant avec les rochers qui tout-à-coup changent la direction du canal (*q*). On voit sur les hauteurs des monumens de la piété des peuples sur le rivage, des maisons riantes, des ports tranquilles, des villes et des bourgs enrichis par le commerce, des ruisseaux qui apportent le tribut de leurs eaux. En certaines sai-

(*n*) Herodot. lib. 4, cap. 85. Polyb. lib. 4, pag. 307 et 311. Arrian. peripl. pag. 12, ap. Geogr. min. t. 1.

* 4 lieues 1340 toises.

(*o*) Herodot. ibid. Strab. lib. 2, pag. 125.

** 378 toises.

*** 1323 toises. Les anciens different entre eux, et encore plus des modernes, sur ces mesures, ainsi que sur celles du Pont-Euxin, de la Propontide et de l'Hellespont. J'ai dû m'en tenir en général à celles d'Hérodote, qui étoient les plus connues à l'époque de ce voyage.

(*p*) Voyag. de Tournef. tom. 2, pag. 156. — (*q*) Id. ibid. pag. 125.

sons , ces tableaux sont animés par quantité de bateaux destinés à la pêche , et de vaisseaux qui vont au Pont-Euxin , ou qui en rapportent les dépouilles.

Vers le milieu du canal on nous montra l'endroit où Darius , roi de Perse , fit passer , sur un pont de bateaux , 700,000 hommes qu'il conduisoit contre les Scythes. Le détroit , qui n'a plus que cinq stades de large * , s'y trouve resserré par un promontoire sur lequel est un temple de Mercure (r). Là , deux hommes placés , l'un en Asie , l'autre en Europe , peuvent s'entendre facilement (s). Bientôt après , nous aperçûmes la citadelle et les murs de Byzance , et nous entrâmes dans son port , après avoir laissé à gauche la petite ville de Chrysopolis , et reconnu du même côté celle de Chalcédoine.

* 472 toises et demie.

(r) Polyb. lib. 4 , pag. 311. Plin. lib. 4 , cap. 24.

(s) Mém. de l'acad. des bell. letr. tom. 32 , pag. 635.

Fin du Chapitre premier.

C H A P I T R E I I.

Description de Byzance. Voyage de cette ville à Lesbos. Le détroit de l'Hellespont. Colonies Grecques.

BYZANCE, fondée autrefois par les Mégariens (a), successivement rétablie par les Méséniens (b) et par d'autres peuples de la Grèce (c), est située sur un promontoire dont la forme est à-peu-près triangulaire. Jamais situation plus heureuse et plus imposante. La vue, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur cette mer qu'on appelle Propontide; en face, au-delà d'un canal étroit, sur les villes de Chalcédoine et de Chrysopolis; ensuite sur le détroit du Bosphore; enfin sur des côtes fertiles, et sur un golphe qui sert de port, et qui s'enfonce dans les terres jusqu'à la profondeur de 60 stades (d) *.

La citadelle occupe la pointe du promontoire. Les murs de la ville sont faits de grosses pierres carrées, tellement jointes qu'ils semblent ne for-

(a) Steph. in Βοζῶν, Eustath in Dionys. v. 804.

(b) Vall. Paterc. lib. 2, cap. 15. — (c) Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, pag. 308. Justin. lib. 9, cap. 1.

— (d) Strab. lib. 7, pag. 320.

* Deux lieues un quart.

mer qu'un seul bloc (e) : ils sont très-élevés du côté de la terre , beaucoup moins des autres côtés , parce qu'ils sont naturellement défendus par la violence des flots , et en certains endroits par des rochers sur lesquels ils sont construits , et qui avancent dans la mer (f).

Outre un gymnase (g) et plusieurs especes d'édifices publics, on trouve dans cette ville toutes les commodités qu'un peuple riche et nombreux (h) peut se procurer. Ils s'assemble dans une place assez vaste pour y mettre une petite armée en bataille (i). Il y confirme ou rejette les décrets d'un sénat plus éclairé que lui (k). Cette inconséquence m'a frappé dans plusieurs villes de la Grece ; et je me suis souvent rappelé le mot d'Anacharsis à Solon : « Parmi vous , ce sont les sages qui discutent , et les fous qui décident (l) ».

Le territoire de Byzance produit une grande abondance de grains et de fruits (m), trop souvent exposés aux incursions des Thraces qui habitent les villages voisins (n). On pêche jusques dans le

(e) Dio. hist. Rom. lib. 74 , pag. 1251. Herodian. lib. 3 , in init. — (f) Dio. ibid. Xenoph. expéd. Cyr. lib. 7 , pag. 395. — (g) Arist. de cur. rei famil. tom. 2 , pag. 502. — (h) Diod. Sic. lib. 13 , pag. 190.

(i) Xenoph. ibid. Zozim. lib. 2 , pag. 687. — (k) Demosth. de cor. pag. 487. — (l) Plut. in Solon. tom. 1 , pag. 81. — (m) Polyb. lib. 4 , pag. 313. Herodian. lib. 3 , in init. Tacit. annal. lib. 12 , cap. 63. — (n) Xenoph. expéd. Cyr. pag. 398. Polyb. ibid.

port même (o), une quantité surprenante de poissons ; en automne , lorsqu'ils descendent du Pont-Euxin dans les mers inférieures ; au printemps , lorsqu'ils reviennent au Pont (p). Cette pêche et les salaisons grossissent les revenus de la ville (q), d'ailleurs remplie de négocians , et florissante par un commerce actif et soutenu. Son port , inaccessible aux tempêtes , attire les vaisseaux de tous les peuples de la Grèce : sa position à la tête du détroit , la met à portée d'arrêter ou de soumettre à de gros droits ceux qui trafiquent au Pont-Euxin (r), et d'affamer les nations qui en tirent leur subsistance. Delà les efforts qu'ont faits les Athéniens et les Lacédémoniens pour l'engager dans leurs intérêts. Elle étoit alors alliée des premiers (s).

Cléomède avoit pris de la saline à Panticapée (t) ; mais comme celle de Byzance est plus estimée (u), il acheva de s'en approvisionner ; et après qu'il eut terminé ses affaires , nous sortîmes du port , et nous entrâmes dans la Propontide. La largeur de cette mer (x) est , à ce qu'on pré-

(o) Strab. lib. 7, pag. 320. Athen. lib. 3, cap. 25, pag. 116. Pet. Gill. præf. ad. urb. descript.

(p) Arist. hist. anim. lib. 6, cap. 17, tom. 1, pag. 874; lib. 8, cap. 19, tom. 1, pag. 913. Plin. lib. 9, cap. 15, tom. 1, pag. 507. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63.

(q) Arist. de cur. rei famil. t. 2, p. 502. — (r) Demost. in Leptin. p. 549. Id. in Polycl. pag. 1084. Xenoph. hist. Græc. lib. 4, pag. 542. — (s) Diod. Sic. lib. 16, pag. 412. — (t) Demosth. in Lacr. pag. 953. — (u) Athen. lib. 3, pag. 117 et 120. — (x) Hérodote. lib. 4, cap. 86.

tend, de 500 stades * ; sa longueur de 1400 †. Sur ses bords s'élevaient plusieurs villes célèbres, fondées ou conquises par les Grecs : d'un côté, Selymbrie, Périnthe, Byzanthe ; de l'autre, Astacus en Bithynie, Cysique en Mysie.

Les mers que nous avons parcourues offroient sur leurs rivages plusieurs établissemens formés par les peuples de la Grèce. J'en devois trouver d'autres dans l'Hellespont, et sans doute dans des mers plus éloignées. Quels furent les motifs de ces émigrations ? De quel côté furent-elles dirigées ! les colonies ont-elles conservé des relations avec leurs métropoles ? Cléomède étendit quelques cartes sous mes yeux ; et Timagène s'empressa de répondre à mes questions.

La Grèce, me dit-il, est une presqu'île bornée, à l'occident, par la mer Ionienne ; à l'orient, par la mer Egée. Elle comprend aujourd'hui le Péloponèse, l'Attique, la Phocide, la Béotie, la Thessalie, l'Étholie, l'Acarnanie, une partie de l'Épire, et quelques autres petites provinces. C'est là que, parmi plusieurs villes florissantes, on distingue Lacédémone, Corinthe, Athènes et Thèbes.

Ce pays est d'une très-médiocre étendue ‡, en général stérile ; et presque par-tout hérissé de

* Près de 19 lieues.

† Près de 53 lieues.

‡ Environ 1900 lieues carrées.

montagnes. Les sauvages qui l'habitoient autrefois se réunirent par le besoin, et dans la suite des temps se répandirent en différentes contrées. Jetons un coup-d'œil rapide sur l'état actuel de nos possessions.

A l'occident nous occupons les îles voisines, telles que Zacynthe, Céphalénie, Corcyre; nous avons même quelques établissemens sur les côtes de l'Illyrie. Plus loin, nous avons formé des sociétés nombreuses et puissantes dans la partie méridionale de l'Italie et dans presque toute la Sicile. Plus loin encore, au pays des Celtes, vous trouverez Marseille fondée par les Phocéens, mère de plusieurs colonies établies sur les côtes voisines; Marseille, qui doit s'enorgueillir de s'être donné des loix sages, d'avoir vaincu les Carthaginois (y), et de faire fleurir dans une région barbare les sciences et les arts de la Grèce.

En Afrique, l'opulente ville de Cyrene, capitale d'un royaume de même nom, et celle de Naucratis, située à l'une des embouchures du Nil, sont sous notre domination.

En revenant vers le nord, vous nous trouverez en possession de presque toute l'île de Chypre, de celles de Rhodes et de Crète, de celles de la mer Egée, d'une grande partie des bords de l'Asie op-

(y) Thucyd. lib. 1, cap. 13.

posés à ces îles , de ceux de l'Hellespont , de plusieurs côtes de la Propontide et du Pont-Euxin.

Par une suite de leur position , les Athéniens portèrent leurs colonies à l'orient , et les peuples du Péloponèse à l'occident de la Grece (z). Les habitans de l'Ionie et de plusieurs îles de la mer Egée sont Athéniens d'origine. Plusieurs villes ont été fondées par les Corinthiens en Sicile , et par les Lacédémoniens dans la grande Grece.

L'excès de population dans un canton , l'ambition dans les chefs (a) , l'amour de la liberté dans les particuliers , des maladies contagieuses et fréquentes , des oracles imposteurs , des vœux indiscrets donnerent lieu à plusieurs émigrations ; des vues de commerce et de politique occasionnèrent les plus récentes. Les unes et les autres ont ajouté de nouveaux pays à la Grece , et introduit dans le droit public les loix de la nature et du sentiment (b).

Les liens qui unissent des enfans à ceux dont ils tiennent le jour , subsistent entre les colonies et les villes qui les ont fondées (c). Elles prennent , sous leurs différens rapports , les noms tendres et respectables de fille , de sœur , de mère ,

(z) Thucyd. lib. 1, cap. 12. — (a) Herodot. lib. 5, cap. 42. — (b) Bougainv. dissert. sur les métr. et les col. pag. 18. Spanh. de præst. num. pag. 580. Ste.-Croix, de l'État des Colonies des anciens peuples, pag. 65.

(c) Plat. de leg. lib. 6, tom. 2, pag. 754.

d'aïeule ; et de ces divers titres naissent leurs engagemens réciproques (d).

La métropole doit naturellement protéger ses colonies , qui , de leur côté , se font un devoir de voler à son secours , quand elle est attaquée. C'est de sa main que souvent elles reçoivent leurs prêtres , leurs magistrats (e) , leurs généraux ; elles adoptent ou conservent ses loix , ses usages et le culte de ses dieux ; elles envoient tous les ans dans ses temples les prémices de leurs moissons. Ses citoyens ont chez elles la première part dans la distribution des victimes , et les places les plus distinguées dans les jeux et dans les assemblées du peuple (f).

Tant de prérogatives accordées à la métropole ne rendent point son autorité odieuse. Les colonies sont libres dans leur dépendance , comme les enfans le sont dans les hommages qu'ils rendent à des parens dignes de leur tendresse. Tel est du moins l'esprit qui devoit animer la plupart des villes de la Grece , et faire regarder Athenes , Lacédémone et Corinthe , comme les meres ou les tiges de trois nombreuses familles dispersées dans les trois parties du monde. Mais les mêmes causes qui , parmi les particuliers , éteignent les sentimens de la nature , jettent tous les jours le

(d) Spanh. de præst. num. pag. 575. — (e) Thueyd. lib. 2, cap. 56. — (f) Spanh. de præst. num. pag. 580. Bougainy. dissert. sur les mètr. et les col. pag. 36.

trouble dans ces familles de villes; et la violation apparente ou réelle de leurs devoirs mutuels, n'est que trop souvent devenue le prétexte ou le motif des guerres qui ont déchiré la Grèce (g).

Les loix dont je viens de parler n'obligent que les colonies qui se sont expatriées par ordre ou de l'aveu de leur métropole : les autres, et sur-tout celles qui sont éloignées, se bornent à conserver un tendre souvenir pour les lieux de leur origine. Les premières ne sont, pour la plupart, que des entrepôts utiles ou nécessaires au commerce de la mere patrie ; trop heureuses, lorsque les peuples qu'elles ont repoussés dans les terres, les laissent tranquilles, ou consentent à l'échange de leurs marchandises. Ici, par exemple, les Grecs se sont établis sur les rivages de la mer : par-delà, nous avons à droite les campagnes fertiles de la Thrace, à gauche les limites du grand empire des Perses, occupées par les Bithyniens et par les Mysiens. Ces derniers s'étendent le long de l'Hellespont où nous allons entrer*.

Ce détroit étoit le troisieme que je trouvois sur ma route, depuis que j'avois quitté la Scythie. Sa longueur est de 400 stades (h) † ; nous le parcourâmes en peu de temps. Le vent étoit favorable.

(g) Plat. de leg. lib. 6, tom. 2, pag. 754.

* Voyez la carte de l'Hellespont.

(h) Herodor. lib. 4, cap. 85.

† 15 lieues 300. toises.

le courant rapide ; les bords de la rivière, car c'est le nom qu'on peut donner à ce bras de mer, sont entrecoupés de collines, et couverts de villes et de hameaux. Nous aperçûmes, d'un côté, la ville de Lampsaque, dont le territoire est renommé pour ses vignobles (f) ; de l'autre, l'embouchure d'une petite rivière nommée *Ægos-Potamos*, où *Lysander* remporta cette célèbre victoire qui termina la guerre du Péloponèse. Plus loin, sont les villes de *Sestos* et d'*Abydos*, presque en face l'une de l'autre. Près de la première est la tour de *Héro* (k). C'est là, me dit-on, qu'une jeune prêtresse de *Vénus* se précipita dans les flots. Ils venoient d'engloutir *Léandre*, son amant, qui, pour se rendre auprès d'elle, étoit obligé de traverser le canal à la nage (l).

Ici, disoit-on encore, le détroit n'a plus que 7 stades de largeur (m). *Xerxès*, à la tête de la plus formidable des armées, y traversa la mer sur un double pont qu'il avoit fait construire : il y repassa peu de temps après, dans un bateau de pêcheur. De ce côté-ci, est le tombeau d'*Hécube* ; de l'autre, celui d'*Ajax*. Voici le port d'où la flotte d'*Agamemnon* se rendit en *Asie* ; et voilà les côtes du royaume de *Priam*.

(f) Strab. lib. 13, pag. 589. — (k) Id. ibid. pag. 591.
 — (l) Mela, lib. 1, cap. 19 ; lib. 2, cap. 2, Virg. georg. lib. 3, v. 258. Ovid. amor. lib. 2, eleg. 16, v. 31.
 (m) Herodot. lib. 4, cap. 85.

Nous étions alors à l'extrémité du détroit ; j'étois tout plein d'Homere et de ses passions. Je demandai avec instance que l'on me mît à terre : je m'élançai sur le rivage. Je vis Vulcain verser des torrens de flammes sur les vagues écumantes du Scamandre soulevé contre Achille. Je m'approchai des portes de la ville, et mon cœur fut déchiré des tendres adieux d'Andromaque et d'Hector. Je vis, sur le mont Ida, Pâris adjuger le prix de la beauté à la mere des amours. J'y vis arriver Junon : la terre sourioit en sa présence ; les fleurs naissoient sous ses pas ; elle avoit la ceinture de Vénus ; Jamais elle ne mérita mieux d'être appelée la reine des dieux.

Mais une si douce illusion ne tarda pas à se dissiper, et je ne pus reconnoître les lieux immortalisés par les poèmes d'Homere. Il ne reste aucun vestige de la ville de Troie ; ses ruines mêmes ont disparu (n). Des atterrissements et des tremblemens de terre ont changé toute la face de cette contrée (o).

Je remontai sur le vaisseau ; et je tressaillis de joie en apprenant que notre voyage alloit finir, que nous étions sur la mer Egée, et que le lendemain nous serions à Mytilene, une des principales villes de Lesbos.

(n) Lucan. pharsal. lib. 9, v. 969. — (o) Herodot. lib. 2, cap. 10. Strab. lib. 1, pag. 58. Wood. an. ess. on the orig., &c. pag. 308.

Nous laissâmes à droite les îles d'Imbros , de Samothrace , de Thasos ; la dernière célèbre par ses mines d'or (p), la seconde par la sainteté de ses mystères. Sur le soir , nous aperçûmes , du côté de Lemnos , que nous venions de reconnoître à l'ouest , des flammes qui s'élevoient par intervalles dans les airs. On me dit qu'elles s'échappoient du sommet d'une montagne (q) , que l'île étoit pleine de feux souterrains , qu'on y trouvoit des sources d'eaux chaudes (r) , et que les anciens Grecs n'avoient pas rapporté ces effets à des causes naturelles : Vulcain , disoient-ils , a établi un de ses ateliers à Lemnos ; les Cyclopes y forgent les foudres de Jupiter. Au bruit sourd qui accompagne quelquefois l'éruption des flammes , le peuple croit entendre les coups de marteau.

Vers le milieu de la nuit , nous côtoyâmes l'île de Ténédos. Au point du jour nous entrâmes dans le canal qui sépare Lesbos du continent voisin (s). Bientôt après nous nous trouvâmes en face de Mytilene , et nous vîmes dans la campagne une procession qui s'avançoit lentement vers un temple que nous distinguions dans le lointain. C'étoit celui d'Apollon dont on célébroit la fête (t). Des voix éclatantes faisoient retentir

(p) Herodot. lib. 6, cap. 46. — (q) Boet. geog. sacr. lib. 1, cap. 12, pag. 399. — (r) Eust. in iliad. lib. 1, pag. 157. — (s) Voy. de Tournef. tom. 1, pag. 392. — (t) Thucyd. lib. 3, cap. 8.

les airs de leurs chants. Le jour étoit serein; un doux zéphyr se jouoit dans nos voiles. Ravi de ce spectacle, je ne m'aperçus pas que nous étions dans le port. Cléomède trouva sur le rivage ses parens et ses amis qui le reçurent avec des transports de joie. Avec eux s'étoit assemblé un peuple de matelots et d'ouvriers dont j'attirai les regards. On demandoit avec une curiosité turbulente qui j'étois, d'où je venois, où j'allois. Nous logeâmes chez Cléomède qui s'étoit chargé du soin de nous faire passer dans le continent de la Grece.

Fin du Chapitre second.

 CHAPITRE III.

Description de Lesbos. Pittacus, Alcée, Sapho.

QUELQUE impatience qu'eût Timagene de revoir sa patrie, nous attendimes pendant plus d'un mois le départ d'un vaisseau qui devoit nous transporter à Chalcis, capitale de l'Eubée. Je profitai de ce temps pour m'instruire de tout ce qui concerne le pays que j'habitois.

On donne à Lesbos 1100 stades (a) de tour *. L'intérieur de l'île, sur-tout dans les parties de l'est et de l'ouest, est coupé par des chaînes de montagnes et de collines; les unes couvertes de vignes; les autres de hêtres, de cyprès et de pins (b); d'autres qui fournissent un marbre commun et peu estimé (c). Les plaines qu'elles laissent dans leurs intervalles produisent du blé en abondance (d). On trouve en plusieurs endroits des sources d'eaux chaudes (e), des agates, et différentes pierres précieuses (f); presque par-tout

(a) Strab. lib. 13, pag. 617.

* 41 lieues 1450 toises.

(b) Bened. Bordone Isolario, lib. 2, pag. 58. Porcacchi. Isole piu famos. lib. 2, pag. 128. Rich. Pococ. descript. of the East. tom. 2, part. 2, pag. 16. — (c) Plin. lib. 36, cap. 6, tom. 2, pag. 731. — (d) Pococ. descript. of the East. tom. 2, pag. 20. — (e) Id. ibid.

(f) Plin. lib. 37, cap. 10, tom. 2, pag. 787 et 792.

des myrtes , des oliviers , des figuiers ; mais la principale richesse des habitans consiste dans leurs vins , qu'en différens pays on préfère à tous ceux de la Grece (g).

Le long des côtes , la nature a creusé des baies , autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiées , et que le commerce a rendues florissantes. Telles sont Mytilene , Pyrrha , Méthymne , Arispa , Eressus , Antissa (h). Leur histoire n'offre qu'une suite de révolutions. Après avoir pendant long-temps joui de la liberté , ou gémi dans la servitude , elles secouerent le joug des Perses , du temps de Xerxès ; et pendant la guerre du Péloponese , elles se détachèrent plus d'une fois de l'alliance des Athéniens (i) ; mais elles furent toujours forcées d'y rentrer , et elles y sont encore aujourd'hui. Une de ces defections eut des suites aussi funestes que la cause en avoit été légère.

Un des principaux citoyens de Mytilene n'ayant pu obtenir pour ses fils deux riches héritières , sema la division parmi les habitans de cette ville , les accusa de vouloir se joindre aux Lacédémoniens , et fit si bien , par ses intrigues , qu'Athènes envoya une flotte à Lesbos pour prévenir ou pu-

(g) Clearch. ap. Athen. lib. 1 , cap. 22 , pag. 28. Arcest. ap. eumd. lib. 1 , cap. 23 , pag. 29. Id. lib. 3 , pag. 92. Plin. lib. 14 , cap. 7 , t. 2 , pag. 717. Ælianus. var. hist. lib. 12 , cap. 31. — (h) Herodot. lib. 1 , cap. 151. Strab. lib. 13 , pag. 618. — (i) Thucyd. lib. 3 , cap. 2.

nir cet outrage (*k*). Les villes voisines, à l'exception de Méthymne, s'armerent vainement en faveur de leur alliée. Les Athéniens les soumièrent en peu de temps, prirent Mytilène, raserent ses murailles, s'emparèrent de ses vaisseaux, et mirent à mort les principaux habitans au nombre de mille (*l*). On ne respecta que le territoire de Méthymne; le reste de l'île fut divisé en 3000 portions; on en consacra 300 au culte des dieux; les autres furent tirées au sort, et distribuées à des Athéniens, qui, ne pouvant les cultiver eux-mêmes, les affermerent aux anciens propriétaires, à deux mines par portion; ce qui produisit tous les ans, pour les nouveaux possesseurs, une somme de 90 talens*.

Depuis cette époque fatale, Mytilène, après avoir réparé ses pertes, et relevé ses murailles (*m*), est parvenue au même degré de splendeur dont elle avoit joui pendant plusieurs siècles (*n*). La grandeur de son enceinte, la beauté de ses édifices, le nombre et l'opulence de ses habitans (*o*), la font regarder comme la capitale de Lesbos. L'ancienne ville, construite dans une petite île,

(*k*) Arist. de rep. lib. 5, cap. 4, tom. 2, pag. 390. — (*l*) Thucyd. lib. 3, cap. 50. Diod. Sic. lib. 12, tom. 2, pag. 108.

* 486,000 livres.

(*m*) Diod. Sic. lib. 17, tom. 2, pag. 905. — (*n*) Plin. lib. 5, tom. 1, pag. 288. — (*o*) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, pag. 445. Strab. lib. 13, pag. 616 et 617. Cicer. de leg. agr. orat. 2, cap. 16, tom. 8, pag. 119.

est séparée de la nouvelle par un bras de mer (*p*). Cette dernière se prolonge le long du rivage, dans une plaine bornée par des collines couvertes de vignes et d'oliviers (*q*), au-delà desquelles s'étend un territoire très-fertile et très-peuplé. Mais, quelque heureuse que paroisse la position de Mytilene, il y règne des vents qui en rendent le séjour quelquefois insupportable : ceux du midi ou du nord-ouest y produisent différentes maladies ; et le vent du nord, qui les guérit, est si froid qu'on a de la peine, quand il souffle, à se tenir dans les places et dans les rues (*r*). Son commerce attire beaucoup de vaisseaux étrangers dans ses ports, situés l'un au nord, l'autre au midi de la ville. Le premier, plus grand et plus profond que le second, est garanti de la fureur des vents et des flots par un môle ou une jetée de gros rochers (*s*).

Lesbos est le séjour des plaisirs, ou plutôt de la licence la plus effrénée (*t*). Les habitans ont, sur la morale, des principes qui se courbent à volonté, et se prêtent aux circonstances avec la même facilité que certaines règles de plomb dont se servent leurs architectes (*u*)*. Rien peut-être ne

(*p*) Diod. Sic. lib. 13, tom. 2, pag. 261. — (*q*) Long. pastor. lib. 1, in init. Pococ. tom. 2, part. 2, pag. 15. — (*r*) Vitruv. lib. 1, cap. 6. — (*s*) Diod. Sic. lib. 13, t. 2, p. 200. Strab. lib. 13, p. 617. Pococ. t. 2, part. 2, p. 15. — (*t*) Athen. lib. 10, p. 438. Lucian. dial. 5, t. 3, p. 289. — (*u*) Arist. de mor. lib. 5, cap. 14, tom. 2, p. 72.

* Ces règles servoient à mesurer toutes les espèces de surfaces planès et courbes.

n'â autant surpris dans le cours de mes voyages qu'une pareille dissolution , et les changemens passagers qu'elle opéra dans mon ame. J'avois reçu sans examen les impressions de l'enfance ; et ma raison formée sur la foi et sur l'exemple de celle des autres , se trouva tout-à-coup étrangère chez un peuple plus éclairé. Il régnoit dans ce nouveau monde une liberté d'idées et de sentimens qui m'affligea d'abord ; mais insensiblement les hommes m'apprirent à rougir de ma sobriété, et les femmes de ma retenue. Mes progrès furent moins rapides dans la politesse des manieres et du langage ; j'étois comme un arbre qu'on transporterait d'une forêt dans un jardin , et dont les branches ne pourroient qu'à la longue se plier au gré du jardinier.

Pendant le cours de cette éducation , je m'occupois des personnages célèbres que Lesbos a produits. Je placerai à la tête des noms les plus distingués , celui de Pittacus , que la Grece a mis au nombre de ses sages (x).

Plus de deux siècles écoulés depuis sa mort , n'ont fait qu'ajouter un nouvel éclat à sa gloire. Par sa valeur et par sa prudence , il délivra Mytilene , sa patrie , des tyrans qui l'opprimoient , de la guerre qu'elle soutenoit contre les Athéniens , et des divisions intestines dont elle étoit déchirée (y). Quand le pouvoir qu'elle exerçoit

(x) Plat. in Protag. t. 1 , p. 343 , et alii. — (y) Diod.

sur elle-même et sur toute l'île, fut déposé entre ses mains, il ne l'accepta que pour rétablir la paix dans son sein, et lui donner les loix dont elle avoit besoin (z). Il en est une qui a mérité l'attention des philosophes (a); c'est celle qui inflige une double peine aux fautes commises dans l'ivresse. Elle ne paroissoit pas proportionnée au délit; mais il étoit nécessaire d'ôter le prétexte de l'ignorance aux excès où l'amour du vin précipitoit les Lesbiens. L'ouvrage de sa législation étant achevé, il résolut de consacrer le reste de ses jours à l'étude de la sagesse (b), et abdiqua sans faste le pouvoir souverain. On lui en demanda la raison. Il répondit: J'ai été effrayé de voir Périandre de Corinthe devenir le tyran de ses sujets, après en avoir été le pere (c). Il est trop difficile d'être toujours vertueux (d).

La musique et la poésie ont fait de si grands progrès à Lesbos, que bien qu'on y parle une langue moins pure qu'à Athenes (e), les Grecs

excerpt. p. 234, in excerpt. Vales. Strab. lib. 13, p. 600. Plut. de rualign. Herod. t. 2, p. 858. Polyæn. strat. lib. 1, cap. 25. — (z) Arist. de rep. lib. 3, cap. 14, t. 2, p. 357. Laert. lib. 1, §. 75. — (a) Arist. ibid. lib. 2, cap. 12, t. 2, p. 337. Id. de mor. lib. 3, cap. 7, tom. 2, pag. 34. Id. rheto.r. lib. 2, cap. 25, t. 2, pag. 582, Diog. Laert. ibid. §. 76, tom. 1. — (b) Plat. Hipp. maj. t. 2, p. 281. Diog. Laert. ibid. §. 75. — (c) Zenob. cent. 6, prov. 38.

(d) Plat. in Protag. tom. 1, pag. 339. — (e) Plat. in Protag. tom. 1, pag. 341.

disent encore tous les jours qu'aux funérailles des Lesbiens, les Muses en deuil font retentir les airs de leurs gémissemens (f). Cette île possède une école de musique qui remonteroit aux siècles les plus reculés, s'il en falloit croire une tradition dont je fus instruit à Méthymne. J'ai quelque honte de la rapporter. Cependant, pour connoître parfaitement les Grecs, il est bon d'envisager quelquefois les fictions dont leurs annales sont embellies ou défigurées. On retrouve en effet dans l'histoire de ce peuple le caractère de ses passions, et dans ses fables celui de son esprit.

Orphée, dont les chants opéroient tant de prodiges, ayant été mis en pièces par les bacchantes, sa tête et sa lyre furent jetées dans l'Hebre, fleuve de Thrace, et transportées par les flots de la mer jusqu'aux rivages de Méthymne (g). Pendant le trajet, la voix d'Orphée faisoit entendre des sons touchans, et soutenus par ceux de la lyre, dont le vent agitoit doucement les cordes (h). Les habitans de Méthymne ensevelirent cette tête dans un endroit qu'on me montra, et suspendirent la lyre au temple d'Apollon. Le Dieu, pour les récompenser, leur inspira le goût de la musique, et fit

(f) Mém. de l'acad. des bell. lettr. tom. 7, pag. 338.

(g) Ovid. métam. lib. 11, v. 55: Phylarg. in georg. Virg. lib. 4, v. 523. Eustat. in Dionys. v. 536.

(h) Lucian. adv. indoct. t. 3, pag. 109.

éclore parmi eux une foule de talens (i). Pendant que le prêtre d'Apollon nous faisoit ce récit, un citoyen de Méthymne observa que les muses avoient enterré le corps d'Orphée dans un canton de la Thrace (k), et qu'aux environs de son tombeau, les rossignols avoient une voix plus mélodieuse que par-tout ailleurs (l).

Lesbos a produit une succession d'hommes à talens, qui se sont transmis l'honneur de surpasser les autres musiciens de la Grece dans l'art de jouer de la cythare (m). Les noms d'Arion de Méthymne et de Terpandre d'Antissa décorent cette liste nombreuse.

Le premier, qui vivoit il y a environ 300 ans (n), a laissé un recueil de poésies (o) qu'il chantoit au son de sa lyre, comme faisoient alors tous les poètes. Après avoir inventé, ou du moins perfectionné les dithyrambes (p), espece de poésie dont je parlerai dans la suite, il les accompagna de danses en rond (q), usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Périandre, tyran de Corinthe, l'arrêta long-temps dans cette ville. Il en partit pour se rendre en Sicile, où il remporta le prix dans un combat de musique (r).

(i) Hygin. astron. poet. lib. 2, cap. 7. — (k) Id. ibid. — (l) Pausan. lib. 9, pag. 769. — (m) Plut. de mus. tom. 2, pag. 1133. — (n) Solin. cap. 7. — (o) Suid. in 'Αρίων. — (p) Hesodot. lib. 1, cap. 23. Scho'. Pind. in olymp. 13, v. 25. — (q) Hellan. et; Dicæar. a. v. schol. Aristoph. in av. γ. 1403. — (r) Solin. cap. 7.

S'étant ensuite embarqué à Tarente sur un vaisseau Corinthien, les matelots résolurent de le jeter à la mer, pour profiter de ses déponilles. Il s'y précipita lui-même après avoir vainement tenté de les fléchir par la beauté de sa voix (s). Un dauphin plus sensible le transporta, dit-on, au promontoire de Ténare : espece de prodige dont on a voulu me prouver la possibilité par des raisons et par des exemples. Le fait attesté par Arion, dans un de ses hymnes (t) conservé dans la tradition des Lesbiens, me fut confirmé à Corinthe, où l'on dit que Périandre avoit fait mettre à mort les matelots (u). J'ai vu moi-même à Ténare (x), sur l'Hélicon (y), et en d'autres endroits, la statue de ce poëte toujours représenté sur un dauphin. Ajoutons que non seulement les dauphins paroissent être sensibles à la musique (z), capables de reconnoissance, amis de l'homme (a), mais qu'ils ont encore renouvelé plus d'une fois la scene touchante dont je viens de parler (b). Ils garantirent du naufrage Taras

(s) Herodot. *ibid.* cap. 24. Oppian. *Haliect.* lib. 5, v. 450. Plin. lib. 9, cap. 8, tom. 1, p. 502. Solin. cap. 12.
 — (t) Aelian. *hist. anim.* lib. 12, cap. 45. — (u) Herodot. lib. 1, cap. 24. — (x) Id. *ibid.* Dion. Chrysost. *orat.* 37, p. 455. Gell. lib. 16, cap. 19. — (y) Pausan. lib. 9, cap. 30, pag. 767. — (z) Arion. ap. Aelian. *ibid.* Plin. lib. 9, cap. 8, tom. 1, pag. 502. — (a) Arist. *hist. anim.* lib. 9, cap. 48, t. 1, p. 954. Aelian. *ibid.* lib. 6, cap. 15.
 — (b) Plin. *ibid.* Pausan. lib. 10, cap. 13, pag. 831.

fondateur de Tarente ; et Aristote (c) me fit remarquer un jour que les habitans de cette ville avoient consigné ce fait sur leur monnoie *.

Terpandre (d) vivoit à-peu-près dans le même temps qu'Arion. Il remporta plus d'une fois le prix dans les jeux publics de la Grece (e) ; mais ses véritables victoires furent ses découvertes. Il ajouta trois cordes à la lyre , qui auparavant n'en avoit que quatre (f) ; composa pour divers instrumens des airs qui servirent de modeles (g) ; introduisit de nouveaux rythmes dans la poésie (h) , et mit une action , et par conséquent un intérêt , dans les hymnes qui concouroient aux combats de musique (i). On lui doit savoir gré d'avoir fixé par des notes le chant qui convenoit aux poésies d'Homere (k). Les Lacédémoniens l'appellent par excellence le Chantre de Lesbos (l), et les autres Grecs conservent pour lui l'estime profonde dont ils honorent les talens qui contribuent à leurs plaisirs.

(c) Arist. ap. Poll. lib. 9 , cap. 6 ; §. 80.

* Les médailles de Tarente représentent en effet un homme sur un dauphin , tenant une lyre dans ses mains.

(d) Fabric. bibl. Græc. t. 1 , p. 234. Mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 10 , p. 213. — (e) Plut. de mus. t. 2 , p. 1132. Athen. lib. 14 , cap. 4 , p. 635. — (f) Terp. ap. Eucl. introd. harm. p. 19 ; in autor. antiq. mus. tom. 1 , Strab. lib. 13 , p. 618. — (g) Plut. ibid. Marm. Oxon. epoch. 35. — (h) Plut. ibid. p. 1135. — (i) Poll. lib. 4 , cap. 9 , §. 66. — (k) Plut. ibid. pag. 1132. — (l) Id. de ser. num. vind. tom. 2 , pag. 558.

Environ 50 ans après Terpendre , florissoient à Mytilene Alcée et Sapho , tous deux placés au premier rang des poètes lyriques. Alcée (*m*) étoit né avec un esprit inquiet et turbulent. Il parut d'abord se destiner à la profession des armes qu'il préféroit à toutes les autres. Sa maison étoit remplie d'épées , de casques , de boucliers , de cuirasses (*n*) ; mais à la première occasion , il prit honteusement la fuite ; et les Athéniens , après leur victoire , le couvrirent d'opprobre en suspendant ses armes au temple de Minerve à Sigée (*o*). Il professoit hautement l'amour de la liberté , et fut soupçonné de nourrir en secret le désir de la détruire (*p*). Il se joignit , avec ses freres , à Pittacus , pour chasser Mélanchrus , tyran de Mytilene (*q*) ; et aux mécontents , pour s'élever contre l'administration de Pittacus. L'excès et la grossiereté des injures qu'il vomit contre ce prince (*r*) n'attesterent que sa jalousie. Il fut banni de Mytilene ; il revint quelque temps après à la tête des exilés (*s*) , et tomba entre les mains de son rival , qui se vengea d'une maniere éclatante , en lui pardonnant (*t*).

La poésie , l'amour et le vin le consolèrent de

(*m*) Fabric. bibl. Græc. t. 1 , pag. 503. — (*n*) Alc. ap. Athen. lib. 14 , p. 627. — (*o*) Herodot. lib. 5 , c. 95. — (*p*) Strab. lib. 13 , p. 617. — (*q*) Diog. Laert. lib. 1 , §. 74. — (*r*) Id. ibid. §. 81. Menag. not. in Diog. Laert. — (*s*) Arist. de rep. lib. 3 , cap. 14. — (*t*) Diog. Laert. ibid. §. 76.

ses disgraces. Il avoit, dans ses premiers écrits, exhalé sa haine contre la tyrannie. Il chanta depuis les dieux (*u*), et sur-tout ceux qui président aux plaisirs (*x*) ; il chanta ses amours, ses travaux guerriers, ses voyages et les malheurs de l'exil (*y*). Son génie avoit besoin d'être excité par l'intempérance (*z*) ; et c'étoit dans une sorte d'ivresse qu'il composoit ces ouvrages qui ont fait l'admiration de la postérité (*a*). Son style, toujours assorti aux matieres qu'il traite, n'a d'autres défauts que ceux de la langue qu'on parle à Lesbos. Il réunit la douceur à la force, la richesse à la précision et à la clarté ; il s'éleve presque à la hauteur d'Homere, lorsqu'il s'agit de décrire des combats, et d'épouvanter un tyran (*b*).

Alcée avoit conçu de l'amour pour Sapho. Il lui écrivit un jour : Je voudrois m'expliquer, mais la honte me retient. Votre front n'auroit pas à rougir, lui répondit-elle, si votre cœur n'étoit pas coupable (*c*).

Sapho disoit : J'ai reçu en partage l'amour des plaisirs et de la vertu (*d*). Sans elle, rien de si dangereux que la richesse ; et le bonheur con-

(*u*) Fabric. bibl. Græc. t. 1, pag. 563 — (*x*) Horat. lib. 1, od. 32. — (*y*) Alcæi carm. Horat. lib. 2, od. 13. — (*z*) Athen. lib. 10, cap. 7, p. 429. — (*a*) Dion. Halic. de struct. orat. t. 5, p. 187. — (*b*) Id. de cens. vet. script. t. 5, pag. 421. Quintil. lib. 10, cap. 1, pag. 63 r. — (*c*) Arist. rhetor. lib. 1, cap. 9, tom. 2, pag. 53 a. — (*d*) Sapph. ap. Athen. lib. 15, pag. 687.

siste dans la réunion de l'une et de l'autre (e), Elle disoit encore : Cette personne est distinguée par sa figure ; celle-ci par ses vertus. L'une paroît belle au premier coup-d'œil, l'autre ne le paroît pas moins au second (f).

Je rapportois un jour ces expressions , et beaucoup d'autres semblables , à un citoyen de Mytilene, et j'ajoutois : L'image de Sapho est empreinte sur vos monnoies (g) ; vous êtes remplis de vénération pour sa mémoire (h). Comment concilier les sentimens qu'elle a déposés dans ses écrits, et les honneurs que vous lui décernez en public, avec les mœurs infâmes qu'on lui attribue sourdement ? Il me répondit : nous ne connoissons pas assez les détails de sa vie , pour en juger *. A parler exactement, on ne pourroit rien conclure en sa faveur, de la justice qu'elle rend à la vertu, et de celle que nous rendons à ses talens. Quand je lis quelques-uns de ses ouvrages, je n'ose pas l'absoudre ; mais elle eut du mérite et des ennemis, je n'ose pas la condamner.

Après la mort de son époux, elle consacra son loisir aux lettres, dont elle entreprit d'inspirer le

(e) Ead. apud. schol. Pindar. olympiad. 2, v. 96 ; et pyth. 5, v. 1. — (f) Ead. in fragm. Christ. Wolf. p. 72. — (g) Pohl. onom. lib. 9, cap. 6, §. 84. — (h) Arist. rhetor. lib. 2, cap. 23, tom. 2, pag. 576.

* Il faut observer que tout ce qu'on raconte des mœurs dissolues de Sapho, ne se trouve que dans des écrivains fort postérieurs au temps où elle vivoit.

goût aux femmes de Lesbos (*i*). Plusieurs d'entre elles se mirent sous sa conduite ; des étrangères grossirent le nombre de ses disciples. Elle les aima avec excès , parce qu'elle ne pouvoit rien aimer autrement ; elle leur exprimoit sa tendresse avec la violence de la passion. Vous n'en serez pas surpris , quand vous connoîtrez l'extrême sensibilité des Grecs ; quand vous saurez que parmi eux les liaisons les plus innocentes empruntent souvent le langage de l'amour. Lisez les dialogues de Platon. Voyez en quels termes Socrate y parle de la beauté de ses élèves (*k*). Cependant Platon sait mieux que personne combien les intentions de son maître étoient pures. Celles de Sapho ne l'étoient pas moins peut-être. Mais une certaine facilité de mœurs et la chaleur de ses expressions n'étoient que trop propres à servir la haine de quelques femmes puissantes , qui étoient humiliées de sa supériorité , et de quelques-unes de ses disciples qui n'étoient pas l'objet de ses préférences. Cette haine éclata : elle y répondit par des vérités et des ironies (*l*) qui acheverent de les irriter. Elle se plaignit ensuite de leurs persécutions (*m*) , et ce fut un nouveau crime. Contrainte de prendre la fuite *, elle alla chercher un asyle

(*i*) Suid. in Σάπφω. — (*k*) Plat. in Phœdr. Max. Tyr. Dissert. 24, §. 9, p. 297. — (*l*) Athen. lib. 1, pag. 21. Sapph. ap. Plut. conjug. præcep. tom. 2, pag. 146 ; apud Stob. de imprud. serm. 4, pag. 52. — (*m*) Horat. lib. 2, od. 13.

* Voyez la note à la fin du volume.

en Sicile (*n*), où l'on projette (*o*), à ce que j'entends dire, de lui élever une statue †. Si les bruits dont vous me parliez ne sont pas fondés, comme je le pense, son exemple a prouvé que de grandes indiscretions suffisent pour flétrir la réputation d'une personne exposée aux regards du public et de la postérité.

Sapho étoit extrêmement sensible. Elle étoit donc extrêmement malheureuse, lui dis-je. Elle le fut sans doute, reprit-il. Elle aima Phaon dont elle fut abandonnée (*p*) ; elle fit de vains efforts pour le ramener ; et désespérant d'être désormais heureuse avec lui et sans lui, elle tenta le saut de Leucade, et périt dans les flots (*q*). La mort n'a pas encore effacé la tache imprimée sur sa conduite ; et peut-être, ajouta-t-il en finissant, ne sera-t-elle jamais effacée ; car l'envie qui s'attache aux noms illustres, meurt à la vérité, mais elle laisse après elle la calomnie qui ne meurt jamais.

Sapho a fait des hymnes, des odes, des élégies et quantité d'autres pièces, la plupart sur des rythmes qu'elle avoit introduits elle-même (*r*),

(*n*) Marm. Oxon. epoch. 37. — (*o*) Cicer. in Verr. lib. 4, cap. 57, tom. 4, pag. 402.

† Cette statue fut élevée quelques années après. Elle fut faite par Silanion, un des plus foibles sculpteurs de son temps. Cicer. *ibid.* Tatian. ad Græc. cap. 52, p. 113.

(*p*) Athen. lib. 13, p. 596. Plin. lib. 22, cap. 8, t. 2, p. 269. Ovid. *heroid.* ep. 15, t. 1, p. 195. — (*q*) Men. ap. Strab. lib. 10, pag. 452. — (*r*) Fabr. *bibl. Græc.* t. 1, p. 590. Johan. Christoph. Wolf. *vit. Sapph.* p. 16 et 18.

toutes brillantes d'heureuses expressions dont elle enrichit la langue (s).

Plusieurs femmes de la Grece ont cultivé la poésie avec succès ; aucune n'a pu jusqu'à présent égaler Sapho (t) ; et parmi les autres poètes, il en est très-peu qui méritent de lui être préférés. Quelle attention dans le choix des sujets et des mots ! Elle a peint tout ce que la nature offre de plus riant (u) ; elle l'a peint avec les couleurs les mieux assorties ; et ces couleurs, elle sait au besoin tellement les nuancer, qu'il en résulte toujours un heureux mélange d'ombres et de lumières (x). Son goût brille jusques dans le mécanisme de son style. Là, par un artifice qui ne sent jamais le travail, point de heurtemens pénibles, point de chocs violens entre les élémens du langage ; et l'oreille la plus délicate trouveroit à peine, dans une pièce entière, quelques sons qu'elle voulût supprimer (y). Cette harmonie ravissante fait que, dans la plupart de ses ouvrages, ses vers coulent avec plus de grace et de mollesse que ceux d'Anacréon et de Simonide.

Mais avec quelle force de génie nous entraîne-t-elle, lorsqu'elle décrit les charmes, les transports et l'ivresse de l'amour ! Quels tableaux ! quelle

(s) Demetr. Phal. de elocut. §. 167. — (t) Strab. lib. 13, p. 617. — (u) Demetr. Phal. de elocut. §. 132. — (x) Dion. Halic. de compos. verb. sect. 23, pag. 171. — (y) Id. ibid. pag. 180. Demetr. Phal. §. 132. Plut. de Pyth. orac. tom. 2, pag. 397.

chaleur ! Dominée , comme la Pythie , par le dieu qui l'agite , elle jette sur le papier des expressions enflammées (z). Ses sentimens y tombent comme une grêle de traits , comme une pluie de feu qui va tout consumer. Tous les symptômes de cette passion s'animent et se personnifient pour exciter les plus fortes émotions dans nos ames (a).

C'étoit à Mytilene que , d'après le jugement de plusieurs personnes éclairées , je traçois cette foible esquisse des talens de Sapho ; c'étoit dans le silence de la réflexion , dans une de ces brillantes nuits si communes dans la Grece , lorsque j'entendis sous mes fenêtrés , une voix touchante qui s'accompagnoit de la lyre , et chantoit une ode où cette illustre Lesbienne s'abandonne sans réserve à l'impression que faisoit la beauté sur son cœur trop sensible. Je la voyois foible , tremblante , frappée comme d'un coup de tonnerre , qui la privoit de l'usage de son esprit et de ses sens , rougir , pâlir , respirer à peine et céder tour-à-tour aux mouvemens divers et tumultueux de sa passion , ou plutôt de toutes les passions qui s'entrechoquoient dans son ame.

Telle est l'éloquence du sentiment. Jamais elle ne produit des tableaux si sublimes et d'un si grand effet , que lorsqu'elle choisit et lie ensemble les principales circonstances d'une situation intéres-

(z) Plut. amat. tom. 2 , pag. 763. Horat. lib. 4 , od. 9 , p. 11. — (a) Longin. de subl. §. 10.

sante (b) ; et voilà ce qu'elle opère dans ce petit poëme , dont je me contente de rapporter les premières strophes.

Heureux celui qui près de toi soupire ,
 Qui sur lui seul attire ces beaux yeux ,
 Ce doux accent et ce tendre sourire !
 Il est égal aux Dieux.

De veine en veine une subtile flâme
 Court dans mon sein , sitôt que je te vois ;
 Et dans le trouble où s'égaré mon ame ,
 Je demeure sans voix.

Je n'entends plus : un voile est sur ma vue.
 Je rêve , et tombe en de douces langueurs ;
 Et sans haleine , interdite , éperdue ,
 Je tremble , je me meurs *.

(b) Longin. de subl. §. 10.

* Voyez la note à la fin du volume.

Fin du Chapitre troisième.

CHAPITRE IV.

*Départ de Mytilene. Description de l'Eubée.
Arrivée à Thebes.*

LE lendemain, on nous pressa de nous embarquer. On venoit d'attacher la chaloupe au vaisseau (a), et les deux gouvernails aux deux côtés de la poupe (b). On avoit élevé le mât, hissé la vergue, disposé la voile : tout étoit prêt. Vingt rameurs, dix de chaque côté (c), tenoient déjà leurs bras appliqués sur les rames. Nous quittâmes Mytilene avec regret. En sortant du port, l'équipage chantoit des hymnes en l'honneur des dieux, et leur adressoient à grands cris des vœux pour en obtenir un vent favorable (d).

Quand nous eûmes doublé le cap Malée, situé à l'extrémité méridionale de l'île, on déploya la voile. Les rameurs firent de nouveaux efforts; nous volions sur la surface des eaux. Notre navire, presque tout construit en bois de sapin (e), étoit de l'espece de ceux qui font 70,000 orgyes * dans un

(a) Demosth. in Zenoth. p. 929. Achill. Tat. de Clitoph. et Leucipp. amor. lib. 3, cap. 3, p. 240.

(b) Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 146.

(c) Demosth. in Lacrit. pag. 949. — (d) Achill. Tat. lib. 2, cap. 32, pag. 200. — (e) Theoph. hist. plant. lib. 5, cap. 8, pag. 533.

* Environ 26 lieues et demie.

jour d'été, et 60,000 † dans une nuit (*f*). On en a vu qui, dans l'espace de 24 jours, ont passé rapidement des régions les plus froides aux climats les plus chauds, en se rendant du Palus-Méotide en Ethiopie (*g*).

Notre trajet fut heureux et sans événemens. Nos tentes étoient dressées auprès de celle du capitaine (*h*), qui s'appelloit Phanès. Tantôt j'avois la complaisance d'écouter le récit de ses voyages, tantôt je reprenois Homere, et j'y trouvois de nouvelles beautés. Car c'est dans les lieux où il a écrit qu'on peut juger de l'exactitude de ses descriptions et de la vérité de ses couleurs (*i*). Je me faisois un plaisir de rapprocher ses tableaux de ceux de la nature, sans que l'original fit tort à la copie.

Pendant nous commençons à découvrir le sommet d'une montagne qui se nomme Ocha, et qui domine sur toutes celles de l'Eubée (*k*). Plus nous avançons, plus l'île me paroissoit se prolonger du midi au nord. Elle s'étend, me dit Phanès, le long de l'Attique, de la Béotie, du pays des Locriens et d'une partie de la Thessalie (*l*); mais sa largeur n'est pas proportionnée à sa longueur. Le pays est fertile, et produit beaucoup de blé,

† Environ 22 lieues trois quarts.

(*f*) Herodot. lib. 4, cap. 86. — (*g*) Diod. Sic. lib. 3, pag. 167. — (*h*) Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, p. 137. — (*i*) Wood, an essay on the orig. gen. of. Hom. — (*k*) Strab. lib. 10, pag. 445. Eustath. in iliad. lib. 2, pag. 280. — (*l*) Strab. ibid. pag. 444.

de vin, d'huile et de fruits (*m*) ; il produit aussi du cuivre et du fer (*n*). Nos ouvriers sont très-habiles à mettre ces métaux en œuvre (*o*), et nous nous glorifions d'avoir découvert l'usage du premier (*p*). Nous avons en plusieurs endroits des eaux chaudes, propres à diverses maladies (*q*). Ces avantages sont balancés par des tremblemens de terre qui ont quelquefois englouti des villes entières, et fait refluer la mer sur des côtes auparavant couvertes d'habitans (*r*).

Des ports excellens, des villes opulentes, des places fortes (*s*), de riches moissons, qui servent souvent à l'approvisionnement d'Athènes : tout cela joint à la position de l'île, donne lieu de présumer que si elle tomboit entre les mains d'un souverain, elle tiendrait aisément dans ses entraves les nations voisines (*t*). Nos divisions, en les garantissant de ce danger, leur ont souvent inspiré le desir, et procuré les moyens de nous soumettre (*u*) ; mais leur jalousie nous a rendu la liberté (*x*). Moins sujets qu'alliés des Athéniens, nous

(*m*) Herodot. lib. 5, cap. 31. — (*n*) Strab. ibid. p. 447. — (*o*) Steph. in *Αἰθῆς*. — (*p*) Id. in *Χαλκ.* Eust. in *Iliad.* lib. 2, p. 180. — (*q*) Steph. ibid. Strab. ibid. Arist. *meteor.* lib. 2, cap. 8, t. 1, p. 567. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 211. — (*r*) Arist. *meteor.* lib. 2, cap. 8, t. 1, p. 567. Thucyd. lib. 3, cap. 89. Strab. lib. 10, pag. 447. — (*s*) Plut. in Phoc. tom. 1, p. 747. — (*t*) Demost. *de cor.* p. 483. Ulpian. in orat. ad Aristocr. p. 769. Polyb. lib. 17, p. 751. — (*u*) Demosth. ibid. Thucyd. lib. 1, cap. 114. Diod. Sic. lib. 16 cap. 7, pag. 411. — (*x*) Demosth. ibid. pag. 489. Id. in *Androt.* pag. 710. *Æschin.* in *Ctes.* pag. 441.

pouvons, à la faveur d'un tribut que nous leur payons (*γ*), jouir en paix de nos loix et des avantages de la démocratie. Nous pouvons convoquer des assemblées générales à Chalcis ; et c'est là que se discutent les intérêts et les prétentions de nos villes (*z*).

Nous avons sur le vaisseau quelques habitans de l'Eubée, que des vues de commerce avoient conduits à Mytilene, et ramenoient dans leur patrie. L'un étoit d'Orée, l'autre de Caryste, le troisieme d'Erétrie. Si le vent, me disoit le premier, nous permet d'entrer du côté du nord, dans le canal qui est entre l'île et le continent, nous pourrons nous arrêter à la premiere ville que nous trouverons à gauche (*a*). C'est celle d'Orée presque toute peuplée d'Athéniens. Vous verrez une place très-forte par sa position et par les ouvrages qui la défendent (*b*) : vous verrez un territoire dont les vignobles étoient déjà renommés du temps d'Homere (*c*). Si vous pénétrez dans le canal par le côté opposé, me disoit le second, je vous inviterai à descendre au port de Caryste que nous trouverons à droite. Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de pâturages et de troupeaux (*d*). Je vous menerai aux carrieres du mont

(*γ*) AEschin. in Ctes. pag. 442 et 443. — (*z*) Id. ibid.
 — (*a*) Liv. lib. 28, cap. 5. — (*b*) Diod. Sic. lib. 15,
 p. 349. Liv. lib. 31, cap. 46. — (*c*) Iliad. lib. 2, v. 537.
 — (*d*) Eust. in Iliad. lib. 2, p. 280.

Ocha. Le marbre qu'on en tire est d'un verd grisâtre et entremêlé de teintes de différentes couleurs ; il est très-propre à faire des colonnes (e). Vous verrez aussi une espede de pierre qu'on file , et dont on fait une toile , qui , loin d'être consumée par le feu , s'y dépouille de ses taches (f).

Venez à Erétrie , disoit le troisieme. Je vous montrerai des tableaux et des statues sans nombre (g) : vous verrez un monument plus respectable , les fondemens de nos anciennes murailles détruites par les Perses , à qui nous avons osé résister (h). Une colonne placée dans un de nos temples , vous prouvera que dans une fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane (i), nous fîmes paroître autrefois 3,000 fantassins , 600 cavaliers et 60 charriots (k). Il releva ensuite avec tant de chaleur l'ancienne puissance de cette ville et le rang qu'elle occupe encore dans la Grece , que Phanès se hâta d'entamer l'éloge de Chalcis. La dispute s'échauffa bientôt sur la prééminence des deux villes.

Surpris de leur acharnement , je dis à Timagene : Ces gens-ci confondent leurs possessions avec leurs qualités personnelles. Avez-vous ailleurs beaucoup d'exemples d'une pareille rivalité ?

(e) Strab. lib. 9, pag. 437. Id. lib. 10, pag. 446. Dion. Chrysost. orat. 80, pag. 664. — (f) Strab. lib. 10, pag. 446. — (g) Liv. lib. 32, cap. 16. — (h) Herodot. lib. 6, cap. 101. Strab. ibid. pag. 448. — (i) Liv. lib. 35, cap. 38. — (k) Strab. ibid.

Elle subsiste , me répondit-il , entre les nations les plus puissantes , entre les plus petits hameaux. Elle est fondée sur la nature , qui , pour mettre tout en mouvement sur la terre , s'est contentée d'imprimer dans nos cœurs deux attrait , qui sont la source de tous nos biens et de tous nos maux : l'un est l'amour des plaisirs qui tendent à la conservation de notre espece ; l'autre est l'amour de la supériorité qui produit l'ambition et l'injustice , l'émulation et l'industrie , sans lequel on n'auroit ni taillé les colonnes de Caryste , ni peint les tableaux d'Erétrie , ni peut-être planté les vignes d'Orée.

Dans ce moment le Chalcidéen disoit à son adversaire : Souvenez-vous que vous êtes joués sur le théâtre d'Athènes , et qu'on s'y moque de cette prononciation barbare que vous avez apportée de l'Elide (1). Et rappelez-vous , disoit l'Erétrien , que sur le même théâtre on se permet des plaisanteries un peu plus sanglantes sur l'avarice des Chalcidéens , et sur la dépravation de leurs mœurs (m). Mais enfin , disoit le premier , Chalcis est une des plus anciennes villes de la Grèce : Homere en a parlé. Il parle d'Erétrie (n) dans le même endroit , répliquoit le second. — Nous nous enorgueillissons des colonies que nous

(1) Strab. lib. 10 , pag. 448. Hesych. in Eπεὶ. Eustath. in iliad. lib. 2 , pag. 279. — (m) Hesych. et Suid. in Χαλκ. Eustath. in iliad. lib. 2 , pag. 279.

(n) Iliad. lib. 2 , v. 537.

avons autrefois envoyées en Thrace, en Italie et en Sicile. — Et nous, de celles que nous établimes auprès du mont Athos (o). — Nos peres génerent pendant quelque temps sous la tyrannie des riches, et ensuite sous celle d'un tyran nommé Phoxus; mais ils eurent le courage de la secouer, et d'établir la démocratie (p). — Nos peres ont de même substitué le gouvernement populaire à l'aristocratique (q). — Vous ne devriez pas vous vanter de ce changement, dit le Carystien; jamais vos villes ne furent si florissantes que sous l'administration d'un petit nombre de citoyens; ce fut alors en effet que vous fites partir ces nombreuses colonies dont vous venez de parler. Ils ont d'autant plus de tort, reprit l'habitant d'Orée, qu'aujourd'hui même les Chalcidéens ont la lâcheté de supporter la tyrannie de Mnesarque, et les Erétriens celle de Thémison (r). Ce n'est pas le courage qui leur manque, dit Timagene; les deux peuples sont braves; ils l'ont toujours été. Une fois, avant que d'en venir aux mains, ils réglerent les conditions du combat, et convinrent de se battre corps à corps, et sans se servir de ces armes qui portent la mort au loin. Cette convention extraordinaire est gravée sur une colonne

(o) Strab. lib. 10, p. 447. Eustath. ibid. — (p) Arist. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, pag. 391. — (q) Id. ibid. cap. 6, tom. 2, p. 395. — (r) AEschin in Ctes. p. 441.

que j'ai vue autrefois dans le temple de Diane à Erétrie (s). Elle dut faire couler bien du sang ; mais elle dut terminer la guerre.

Parmi les avantages dont vous vous parez , dis-je alors , il en est un que vous avez passé sous silence. L'Eubée n'auroit-elle produit aucun philosophe , aucun poète célèbre ? Par quel hasard vos relations avec les Athéniens ne vous ont-elles pas inspiré le goût des lettres (t) ? Ils restèrent immobiles. Le capitaine donna des ordres à l'équipage. Nous doublâmes le cap méridional de l'île , et nous entrâmes dans un détroit dont les rivages nous offroient de chaque côté des villes de différentes grandeurs : nous passâmes auprès des murs de Caryste et d'Erétrie , et nous arrivâmes à Chalcis.

Elle est située dans un endroit où , à la faveur de deux promontoires qui s'avancent de part et d'autre , les côtes de l'île touchent presque à celles de la Béotie (u). Ce léger intervalle , qu'on appelle Euripe , est en partie comblé par une digue que Timagene se souvenoit d'avoir vu construire dans sa jeunesse. A chacune de ses extrémités est une tour pour la défendre , et un pont-levis pour laisser passer un vaisseau (x). C'est là qu'on

(s) Strab. lib. 10, pag. 448. — (t) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 20. — (u) Strab. lib. 10, pag. 445. — (x) Diod. Sic. lib. 13 pag. 173.

voit d'une manière plus sensible un phénomène dont on n'a pas encore pénétré la cause. Plusieurs fois, pendant le jour et pendant la nuit, les eaux de la mer se portent alternativement au nord et au midi, et emploient le même temps à monter et à descendre. Dans certains jours, le flux et le reflux paroît assujéti à des loix constantes, comme celles du grand océan. Bientôt il ne suit plus aucune règle (*y*) ; et vous voyez d'un moment à l'autre le courant changer de direction (*z*).

Chalcis est bâtie sur le penchant d'une montagne de même nom (*a*). Quelque considérable que soit son enceinte, on se propose de l'augmenter encore (*b*). De grands arbres, qui s'élevent dans les places et dans les jardins (*c*), garantissent les habitans des ardeurs du soleil ; et une source abondante, nommée la fontaine d'Aréthuse, suffit à leurs besoins (*d*). La ville est embellie par un théâtre, par des gymnases, des portiques, des temples, des statues et des peintures (*e*). Son heureuse situation, ses fabriques de cuivre (*f*), son territoire, arrosé par la rivière de Lélantus, et couvert d'oliviers, attirent dans son port les vais-

(*y*) Plat. in Phæd. tom. 1, pag. 90. — (*z*) Voyag. de Spon. tom. 2, p. 152. — (*a*) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. tom. 2, pag. 19. Eust. in iliad. 2, pag. 279. Steph. in ΧΑΛΧ. — (*b*) Strab. lib. 10, pag. 447.

(*c*) Dicæarch. ibid. — (*d*) Eust. in iliad. ibid.

(*e*) Dicæarch. ibid. — (*f*) Steph. in ΧΑΛΧ.

seaux des nations commerçantes (*g*). Les habitans sont ignorans et curieux à l'excès : ils exercent l'hospitalité envers les étrangers ; et , quoique jaloux de la liberté , ils se plient aisément à la servitude (*h*).

Nous couchâmes à Chalcis , et le lendemain à la pointe du jour nous arrivâmes , sur la côte opposée , à Aulis , petit bourg auprès duquel est une grande baie , où la flotte d'Agamemnon fut si longtemps retenue par les vents contraires (*i*).

D'Aulis nous passâmes par Salganée , et nous nous rendîmes à Anthédon , par un chemin assez doux , dirigé en partie sur le rivage de la mer , et en partie sur une colline couverte de bois , de laquelle jaillissent quantité de sources (*k*). Anthédon est une petite ville , avec une place ombragée par de beaux arbres , et entourée de portiques. La plupart des habitans s'occupent uniquement de la pêche. Quelques-uns cultivent des terres légères qui produisent beaucoup de vin , et très-peu de blé (*l*).

Nous avons fait 70 stades *. Il n'en falloit plus que 160 ¶ pour nous rendre à Thebes (*m*).

(*g*) Dicæarch. *ibid.* Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 211.

(*h*) Dicæarch. *stat. Græc. ap. Geogr. min. tom. 2, pag. 19.* — (*i*) Strab. lib. 9, pag. 403. — (*k*) Dicæarch. *ibid.* — (*l*) *Id. ibid. p. 18.*

* Deux lieues 1615 toises.

¶ Six lieues 120 toises.

(*m*) Dicæarch. *stat. Græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 17 et 19.*

Comme nous étions sur un charriot, nous primes le chemin de la plaine, quoiqu'il soit long et tortueux (n). Nous approchâmes bientôt de cette grande ville. A l'aspect de la citadelle que nous aperçûmes de loin, Timagene ne pouvoit plus retenir ses sanglots. L'espérance et la crainte se peignoient tour-à-tour sur son visage. Voici ma patrie, disoit-il; voilà où je laissai un pere, une mere, qui m'aimoient si tendrement. Je ne puis pas me flatter de les retrouver. Mais j'avois un frere et une sœur: la mort les aura-t-elle épargnés? Ces réflexions auxquelles nous revenions sans cesse, déchiroient son ame et la mienne. Ah! combien il m'intéressoit dans ce moment! combien il me parut à plaindre le moment d'après! Nous arrivâmes à Thebes, et les premiers éclaircissemens plongerent le poignard dans le sein de mon ami. Les regrets de son absence avoient précipité dans le tombeau les auteurs de ses jours. Son frere avoit péri dans un combat; sa sœur avoit été mariée à Athenes. Elle n'étoit plus, et n'avoit laissé qu'un fils et une fille. Sa douleur fut amere; mais les marques d'attention et de tendresse qu'il reçut des citoyens de tous les états, de quelques

(n) Dicæarch. stat. Græc. ap. Geogr. min. tom. 2, pag. 17.

parents éloignés , et sur-tout d'Epaminondas , adoucirent ses peines , et le dédommagerent , en quelque façon , de ses pertes.

Fin du Chapitre quatrieme.

CHAPITRE V.

Séjour à Thebes. Epaminondas. Philippe de Macédoine.

DANS la relation d'un second voyage que je fis en Béotie, je parlerai de la ville de Thebes, et des mœurs des Thébains. Dans mon premier voyage, je ne m'occupai que d'Epaminondas.

Je lui fus présenté par Timagene. Il connoissoit trop le sage Anacharsis pour ne pas être frappé de mon nom. Il fut touché du motif qui m'attiroit dans la Grece. Il me fit quelques questions sur les Scythes. J'étois si saisi de respect et d'admiration, que j'hésitois à répondre. Il s'en aperçut, et détourna la conversation sur l'expédition du jeune Cyrus, et sur la retraite des Dix Mille.

Il nous pria de le voir souvent : nous le vîmes tous les jours. Nous assistions aux entretiens qu'il avoit avec les Thébains les plus éclairés, avec les officiers les plus habiles. Quoiqu'il eût enrichi son esprit de toutes les connoissances, il aimoit mieux écouter que de parler. Ses réflexions étoient toujours justes et profondes. Dans les occasions d'éclat, lorsqu'il s'agissoit de se défendre, ses réponses étoient promptes, vigoureuses et précises. La conversation l'intéressoit infini-

ment, lorsqu'elle rouloit sur des matieres de philosophie et de politique (a).

Je me souviens, avec un plaisir mêlé d'orgueil, d'avoir vécu familièrement avec le plus grand homme peut-être que la Grece ait produit (b). Et pourquoi ne pas accorder ce titre au général qui perfectionna l'art de la guerre, qui effaça la gloire des généraux les plus célèbres (c), et ne fut jamais vaincu que par la fortune (d); à l'homme d'état qui donna aux Thébains une supériorité qu'ils n'avoient jamais eue, et qu'ils perdirent à sa mort (e); au négociateur qui prit toujours dans les dietes l'ascendant sur les autres députés de la Grece (f), et qui sut retenir dans l'alliance de Thebes, sa patrie, les nations jalouses de l'accroissement de cette nouvelle puissance; à celui qui fut aussi éloquent que la plupart des orateurs d'Athènes (g), aussi dévoué à sa patrie que Léonidas (h), et plus juste peut-être qu'Aristide lui-même?

Le portrait fidele de son esprit et de son cœur seroit le seul éloge digne de lui: mais qui pourroit développer cette philosophie sublime qui

(a) Nep. in Epam. cap. 3. — (b) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 34, tom. 1, pag. 313. Id. tuscul. lib. 1, cap. 2, t. 2, pag. 234. — (c) Diod. Sic. lib. 15, p. 356 et 396. Aelian. lib. 7, cap. 14. — (d) Polyb. lib. 9, pag. 548. — (e) Id. lib. 6, p. 488. Diod. ibid. pag. 388 et 397. Pausan. lib. 8, cap. 11, pag. 622. Nep. in Epam. cap. 10. — (f) Nep. ibid. cap. 6. — (g) Cicer. in Brut. cap. 13, tom. 1, pag. 346. — (h) Id. de fin. lib. 2, cap. 19, tom. 2, pag. 123.

éclairait et dirigeoit ses actions ; ce génie si étincelant de lumière , si fécond en ressources ; ces plans concertés avec tant de prudence , exécutés avec tant de promptitude ? Comment représenter encore cette égalité d'ame , cette intégrité de mœurs * , cette dignité dans le maintien et dans les manières , son attention à respecter la vérité jusques dans les moindres choses , sa douceur , sa bonté , la patience avec laquelle il supportoit les injustices du peuple , et celles de quelques-uns de ses amis (i) ?

Dans une vie où l'homme privé n'est pas moins admirable que l'homme public , il suffira de choisir au hasard quelques traits qui serviront à caractériser l'un et l'autre. J'ai déjà rapporté ses principaux exploits dans le premier chapitre de cet ouvrage.

Sa maison étoit moins l'asyle que le sanctuaire de la pauvreté. Elle y régnoit avec la joie pure de l'innocence , avec la paix inaltérable du bonheur , au milieu des autres vertus auxquelles elle prètoit de nouvelles forces , et qui la paroient de leur éclat ; elle y régnoit dans un dénuement si absolu , qu'on auroit de la peine à le croire (k). Prêt à faire une irruption dans le Pé-

* Voyez la note à la fin du volume.

(i) Nep. in Epam. cap. 3. Plut. in Pelop. pag. 290. Pausan. lib. 8 , cap. 49 , pag. 699. — (k) Front. strat. lib. 4 , cap. 3.

loponese, Epaminondas fut obligé de travailler à son équipage. Il emprunta 50 drachmes * ; et s'étoit à-peu-près dans le temps qu'il rejetoit avec indignation 50 pieces d'or qu'un prince de Thessalie avoit osé lui offrir (l). Quelques Thébains essayerent vainement de partager leur fortune avec lui ; mais il leur faisoit partager l'honneur de soulager les malheureux.

Nous le trouvâmes un jour avec plusieurs de ses amis qu'il avoit rassemblés. Il leur disoit : Sphondrias a une fille en âge d'être mariée ; il est trop pauvre pour lui constituer une dot ; je vous ai taxés chacun en particulier suivant vos facultés. Je suis obligé de rester quelques jours chez moi ; mais à ma première sortie , je vous présenterai cet honnête citoyen ; il est ju-te qu'il reçoive de vous ce bienfait , et qu'il en connoisse les auteurs (m). Tous souscrivirent à cet arrangement , et le quitterent en le remerciant de sa confiance. Timagene , inquiet de ce projet de retraite , lui en demanda le motif. Il répondit simplement : Je suis obligé de faire blanchir mon manteau (n). En effet , il n'en avoit qu'un.

Un moment après entra Miccythus. C'étoit un jeune homme qu'il aimoit beaucoup. Diomédon

* Quarante-cinq livres.

(l) AEliañ. lib. 11 , cap. 9. Plut. in apopht. tom. 2 , pag. 198. — (m) Nep. in Epam. cap. 3. — (n) AEliañ. lib. 5 , cap. 5.

de Cyzique est arrivé, dit Micythus; il s'est adressé à moi pour l'introduire auprès de vous. Il a des propositions à vous faire de la part du roi de Perse, qui l'a chargé de vous remettre une somme considérable. Il m'a même forcé d'accepter cinq talens. Faites-le venir, répondit Epaminondas. « Écoutez, Diomédon, lui dit-il; si les « vues d'Artaxerxès sont conformes aux intérêts « de ma patrie, je n'ai pas besoin de ses présens. « Si elles ne le sont pas, tout l'or de son empire « ne me feroit pas trahir mon devoir. Vous avez « jugé de mon cœur par le vôtre; je vous le par- « donne; mais sortez au plutôt de cette ville, « de peur que vous ne corrompiez les habi- « tans (o). Et vous, Micythus, si vous ne ren- « dez à l'instant même l'argent que vous avez « reçu, je vais vous livrer au magistrat ». Nous nous étions écartés pendant cette conversation, et Micythus nous en fit le récit le moment d'après.

La leçon qu'il venoit de recevoir, Epaminondas l'avoit donnée plus d'une fois à ceux qui l'entouroient. Pendant qu'il commandoit l'armée, il apprit que son écuyer avoit vendu la liberté d'un captif. Rendez-moi mon bouclier, lui dit-il; depuis que l'argent a souillé vos mains, vous n'êtes plus fait pour me suivre dans les dangers (p).

(o) Nep. in Epam. cap. 4. Aelian. var. hist. lib. 5, cap. 5. — (p) Aelian. lib. 11, cap. 9. Plut. in apophth. tom. 2, pag. 194.

Zélé disciple de Pythagore, il en imitoit la frugalité; il s'étoit interdit l'usage du vin : et prenoit souvent un peu de miel pour toute nourriture (q). La musique qu'il avoit apprise sous les plus habiles maîtres, charmoit quelquefois ses loisirs. Il excelloit dans le jeu de la flûte, et, dans les repas où il étoit prié, il chantoit à son tour en s'accompagnant de la lyre (r).

Plus il étoit facile dans la société, plus il étoit sévère lorsqu'il falloit maintenir la décence de chaque état. Un homme de la lie du peuple, et perdu de débauche, étoit détenu en prison. Pourquoi, dit Pélolidas à son ami, m'avez-vous refusé sa grace pour l'accorder à une courtisane ? « C'est, répondit Epaminondas, qu'il ne convenoit pas à un homme tel que vous, de vous intéresser à un homme tel que lui (s) ».

Jamais il ne brigua ni ne refusa les charges publiques. Plus d'une fois il servit comme simple soldat, sous des généraux sans expérience, que l'intrigue lui avoit fait préférer. Plus d'une fois les troupes assiégées dans leur camp, et réduites aux plus fâcheuses extrémités, implorèrent son secours. Alors il dirigeoit les opérations, repousoit l'ennemi, et ramenoit tranquillement l'ar-

(q) Athen. lib. 10, pag. 419. — (r) Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 2, tom. 2, pag. 234. Athen. lib. 4, p. 184. Nep. in Epam. cap. 2. — (s) Plut. de rei ger. præc. tom. 2, pag. 808.

mée, sans se souvenir de l'injustice de sa patrie, ni du service qu'il venoit de lui rendre (t).

Il ne négligeoit aucune circonstance pour relever le courage de sa nation, et la rendre redoutable aux autres peuples. Avant sa première campagne du Péloponèse, il engagea quelques Thébains à lutter contre les Lacédémoniens qui se trouvoient à Thebes. Les premiers eurent l'avantage; et, dès ce moment, ses soldats commencerent à ne plus craindre les Lacédémoniens (u). Il campoit en Arcadie; c'étoit en hiver. Les députés d'une ville voisine vinrent lui proposer d'y entrer, et d'y prendre des logemens: « Non, dit Epaminondas à ses officiers; s'ils nous voyoient assis auprès du feu, ils nous prendroient pour des hommes ordinaires. Nous resterons ici malgré la rigueur de la saison. Témoins de nos lutes et de nos exercices, ils seront frappés d'étonnement (x) ».

Daïphantus et Jollidas, deux officiers généraux qui avoient mérité son estime, disoient un jour à Timagene: vous l'admiriez bien plus, si vous l'aviez suivi dans ses expéditions; si vous aviez étudié ses marches, ses campemens, ses dispositions avant la bataille, sa valeur brillante, et sa présence d'esprit dans la mêlée; si vous l'aviez vu toujours actif, toujours tranquille, pénétrer

(t) Nep. in Epam. cap. 7. — (u) Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, §. 6. — (x) Plut. an seni, &c. pag. 788.

d'un coup-d'œil les projets de l'ennemi, lui inspirer une sécurité funeste, multiplier autour de lui des pièges presque inévitables (*y*), maintenir en même temps la plus exacte discipline dans son armée, réveiller par des moyens imprévus l'ardeur de ses soldats (*z*), s'occuper sans cesse de leur conservation, et sur-tout de leur honneur.

C'est par des attentions si touchantes qu'ils s'est attiré leur amour. Excédés de fatigue, tourmentés de la faim, ils sont toujours prêts à exécuter ses ordres, à se précipiter dans le danger (*a*). Ces terreurs paniques, si fréquentes dans les autres armées, sont inconnues dans la sienne. Quand elles sont prêtes de s'y glisser, il sait d'un mot les dissiper, ou les tourner à son avantage (*b*). Nous étions sur le point d'entrer dans le Péloponèse : l'armée ennemie vint se camper devant nous (*c*). Pendant qu'Epaminondas en examine la position, un coup de tonnerre répand l'alarme parmi ses soldats. Le devin ordonne de suspendre la marche. On demande avec effroi au général ce qu'annonce un pareil présage : Que l'ennemi a choisi un mauvais camp, s'écrie-t-il avec assurance. Le courage des troupes se ranima ; et le lendemain elles forcerent le passage (*d*).

(*y*) Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3. — (*z*) Id. ibid. — (*a*) Xenoph. hist. lib. 7, pag. 645. — (*b*) Diod. Sic. lib. 15, pag. 367 et 368. Polyæn. ibid. §. 3 et 8.

(*c*) Diod. ibid. pag. 380. — (*d*) Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, §. 3.

Les deux officiers Thébains rapportèrent d'autres faits que je supprime. J'en ometts plusieurs qui se sont passés sous mes yeux ; et je n'ajoute qu'une réflexion. Epaminondas , sans ambition , sans vanité , sans intérêt , éleva en peu d'années sa nation au point de grandeur où nous avons vu les Thébains. Il opéra ce prodige , d'abord par l'influence de ses vertus et de ses talens. En même temps qu'il dominoit sur les esprits par la supériorité de son génie et de ses lumières , il dispo- soit à son gré des passions des autres , parce qu'il étoit maître des siennes. Mais ce qui accéléra ses succès , ce fut la force de son caractère. Son ame indépendante et altière fut indignée de bonne heure de la domination que les Lacédémoniens et les Athéniens avoient exercée sur les Grecs en général , et sur les Thébains en particulier. Il leur voua une haine qu'il auroit renfermée en lui-même ; mais dès que sa patrie lui eut confié le soin de sa vengeance , il brisa les fers des nations , et devint conquérant par devoir. Il forma le projet aussi hardi que nouveau d'attaquer les Lacédémoniens jusques dans le centre de leur empire , et de les dépouiller de cette prééminence dont ils jouissoient depuis tant de siècles ; il le suivit avec obstination , au mépris de leur puissance , de leur gloire , de leurs alliés , de leurs ennemis qui voyoient d'un œil inquiet ces progrès rapides des Thébains. Il ne fut point arrêté non plus par l'opposition d'un parti qui s'étoit formé à Thebes,

et qui vouloit la paix, parce qu'Epaminondas vouloit la guerre (e). Ménécliclès étoit à la tête de cette faction. Son éloquence, ses dignités, et l'attrait que la plupart des hommes ont pour le repos, lui donnoient un grand crédit sur le peuple. Mais la fermeté d'Epaminondas détruisit à la fin ces obstacles; et tout étoit disposé pour la campagne, quand nous le quittâmes. Si la mort n'avoit terminé ses jours au milieu d'un triomphe qui ne laissoit plus de ressource aux Lacédémoniens, il auroit demandé raison aux Athéniens des victoires qu'ils avoient remportées sur les Grecs, et enrichi, comme il le disoit lui-même, la citadelle de Thebes, des monumens qui décorerent celle d'Athenes (f).

Nous avons souvent occasion de voir Polymnis, pere d'Epaminondas. Ce respectable vieillard étoit moins touché des hommages que l'on rendoit à ses vertus, que des honneurs que l'on decernoit à son fils. Il nous rappella plus d'une fois ce sentiment si tendre qu'au milieu des applaudissemens de l'armée, Epaminondas laissa éclater après la bataille de Leutres: « Ce qui me flatte le plus, c'est que les auteurs de mes jours vivent encore, et qu'ils jouiront de ma gloire (g) ».

Les Thébains avoient chargé Polymnis de veiller sur le jeune Philippe, frere de Perdicas, roi de

(e) Nep. in Epam. cap. 5. — (f) AEschin. de fals. leg. pag. 411. — (g) Plut. in Coriol. tom. 1, pag. 215.

Macédoine (*h*). Pélopidas, ayant pacifié les troubles de ce royaume, avoit reçu pour ôtages ce prince et 30 jeunes seigneurs Macédoniens (*i*). Philippe, âgé d'environ 18 ans, réunissoit déjà le talent au desir de plaire. En le voyant, on étoit frappé de sa beauté (*k*); en l'écoutant, de son esprit, de sa mémoire, de son éloquence et des graces qui donnoient tant de charmes à ses paroles (*l*). Sa gaieté laissoit quelquefois échapper des saillies qui n'avoient jamais rien d'offensant. Doux, affable, généreux, prompt à discerner le mérite, personne ne connut mieux que lui l'art et la nécessité de s'insinuer dans les cœurs (*m*). Le Pythagoricien Nausithous, son instituteur, lui avoit inspiré le goût des lettres qu'il conserva toute sa vie, et donné des leçons de sobriété qu'il oublia dans la suite (*n*). L'amour du plaisir percevoit au milieu de tant d'excellentes qualités, mais il n'en troubloit pas l'exercice; et l'on présuinoit d'avance que si ce jeune prince montoit un jour sur le trône, il ne seroit gouverné ni par les affaires, ni par les plaisirs.

Philippe étoit assidu auprès d'Épaminondas : il

(*h*) Diod. Sic. lib. 16, p. 407. — (*i*) Plut. in Pelop. t. 1, p. 292. Diod. lib. 15, p. 379. Justin. lib. 7, cap. 5. Gros lib. 3, cap. 12, pag. 167. — (*k*) AEschin. de fals. lég. pag. 402 et 412. — (*l*) Id. ibid. pag. 401.

(*m*) Diod. lib. 6, pag. 482. Plut. an seni, &c. tom. 2, pag. 806. — (*n*) Clem. Alex. pædagog. lib. 1, pag. 130. Diod. ibid. p. 407. Athen. lib. 4, p. 167; lib. 6, p. 260.

étudioit dans le génie d'un grand homme le secret de le devenir un jour (o) ; il recueilloit avec empressement ses discours ainsi que ses exemples ; et ce fut dans cette excellente école qu'il apprit à se modérer (p) , à entendre la vérité , à revenir de ses erreurs , à connoître les Grecs , et à les asservir.

(o) Plut. in Pelop. tom. 1, pag. 292. — (p) Plut. conjug. præc. tom. 2, pag. 143 ; in apoph. pag. 177.

Fin du Chapitre cinquième.

C H A P I T R E V I.

Départ de Thebes. Arrivée à Athenes. Habitans de l'Attique.

J'AI dit plus haut qu'il ne restoit à Timagene qu'un neveu et une niece établis à Athenes. Le neveu s'appelloit Philotas, et la niece Epicharis. Elle avoit épousé un riche Athénien nommé Apollodore. Ils vinrent à Thebes dès les premiers jours de notre arrivée. Timagene goûta dans leur société une douceur et une paix que son cœur ne connoissoit plus depuis long-temps. Philotas étoit de même âge que moi. Je commençai à me lier avec lui, et bientôt il devint mon guide, mon compagnon, mon ami, le plus tendre et le plus fidele des amis.

Ils nous avoient fait promettre avant leur départ, que nous irions bientôt les rejoindre. Nous primes congé d'Epaminondas avec une douleur qu'il daigna partager, et nous nous rendîmes à Athenes le 16 du mois anthestérion, dans la 2^e. année de la 104^e. Olympiade *. Nous trouvâmes dans la maison d'Apollodore les agrémens et les secours que nous devions attendre de ses richesses et de son crédit.

* Le 13-mars de l'an 362 avant J. C.

Le lendemain de mon arrivée, je connus à l'Académie; j'aperçus Platon. J'allai à l'atelier du peintre Euphranor. J'étois dans cette espèce d'ivresse que causent au premier moment la présence des hommes célèbres et le plaisir de les approcher. Je fixai ensuite mes regards sur la ville; et pendant quelques jours j'en admirai les monumens, et j'en parcourus les dehors.

Athènes est comme divisée en trois parties; savoir: la citadelle construite sur un rocher; la ville située autour de ce rocher (a); les ports de Phalère, de Munychie et du Pirée *.

C'est sur le rocher de la citadelle (b) que s'établirent les premiers habitans d'Athènes: c'est là que se trouvoit l'ancienne ville. Quoiqu'elle ne fût naturellement accessible que du côté du sud-ouest (c), elle étoit par-tout environnée de murs qui subsistent encore (d).

Le circuit de la nouvelle ville est de 60 stades † (e). Les murs, flanqués de tours (f), et élevés à la hâte, du temps de Thémistocle, of-

(a) Aristid. panathen. tom. 1, pag. 99.

* Voyez le plan des environs d'Athènes.

(b) Thucyd. lib. 2, cap. 15. — (c) Pausan. lib. 1, cap. 22, pag. 51. Whel. voy. du Lev. tom. 2, p. 415.

— (d) Herodot. lib. 6, cap. 137. Pausan. lib. 1, cap. 28, pag. 67.

† Deux lieues 670 toises.

(e) Thucyd. lib. 2, cap. 13. Schol. ibid. — (f) Id. ibid. cap. 17.

frent de toutes parts des fragmens de colonnes et des débris d'architecture , mêlés confusément avec les matériaux informes qu'on avoit employés à leur construction (g).

De la ville partent deux longues murailles, dont l'une, qui est de 45 stades *, aboutit au port de Phalere, et l'autre, qui est de 40 stades †, à celui du Pirée. Elles sont presque entièrement fermées à leur extrémité par un troisième, qui a 60 stades (h) : et comme elles embrassent non seulement ces deux ports, et celui de Munychie qui est au milieu, mais encore une foule de maisons, de temples et de monumens de toute espece (i), on peut dire que l'enceinte totale de la ville est de près de 200 stades ‡ (k).

Au sud-ouest, et tout près de la citadelle, est le rocher de Muséum, séparé par une petite vallée, d'une colline où l'Aréopage tient ses séances. D'autres éminences concourent à rendre le sol de la ville extrêmement inégal. Elles donnent naissance à quelques foibles sources qui ne suffisent pas aux habitans (l). Ils suppléent à

(g) Thucyd. lib. 1, cap. 93.

* Une lieue 807 toises et demie.

† Une lieue 1280 toises.

(h) Id. lib. 2, cap. 13. — (i) Id. lib. 2, cap. 17. Pausan. lib. 1, cap. 1 et 2.

‡ Sept lieues 1400 toises.

(k) Dion. Chrysost. orat. 6, pag. 87. — (l) Plat. in Lys. tom. 2, pag. 203. — Strab. lib. 9, pag. 397.

cette disette par des puits et des citernes, où l'eau acquiert une fraîcheur qu'ils recherchent avec soin (*m*).

Les rues en général n'ont point d'alignement. La plupart des maisons sont petites et peu commodes (*n*). Quelques-unes, plus magnifiques, laissent à peine entrevoir leurs ornemens à travers une cour, ou plutôt une avenue longue et étroite (*o*). Au-dehors, tout respire la simplicité; et les étrangers, au premier aspect, cherchent dans Athenes, cette ville si célèbre dans l'univers (*p*); mais leur admiration s'accroît insensiblement, lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics que tous les arts se sont disputé la gloire d'embellir.

L'Ilius et le Céphise serpentent autour de la ville; et près de leurs bords on a ménagé des promenades publiques. Plus loin, et à diverses distances, des collines couvertes d'oliviers, de lauriers ou de vignes, et appuyées sur de hautes montagnes, forment comme une enceinte autour de la plaine qui s'étend vers le midi jusqu'à la mer.

L'Attique est une espece de presqu'île de forme triangulaire. Le côté qui regarde l'Argolide peut avoir en droite ligne 357 stades *; celui qui

(*m*) Theoph. char. cap. 20. — (*n*) Dicæarch. pag. 8. — (*o*) Eustath. in iliad. lib. 8, v. 435. Didym. ibid. Hesych. in Έρωρ. Vitruv. lib. 6, cap. 10. — (*p*) Dicæarch. pag. 8.

* Environ 13 lieues et demie.

borne la Béotie, 235 *; celui qui est à l'opposite de l'Eubée, 406 **; sa surface est de 53200 stades quarrés ***; je n'y comprends pas celle de l'île de Salamine, qui n'est que 2925 stades quarrés †.

Ce petit pays, par-tout entrecoupé de montagnes et de rochers, est très-stérile de lui-même; et ce n'est qu'à force de culture qu'il rend au laboureur le fruit de ses peines; mais les loix, l'industrie, le commerce et l'extrême pureté de l'air y ont tellement favorisé la population, que l'Attique est aujourd'hui couverte de hameaux et de bourgs dont Athenes est la capitale ¶.

On divise les habitans de l'Attique en trois classes. Dans la première sont les citoyens; dans la seconde les étrangers domiciliés; dans la troisième les esclaves.

On distingue deux sortes d'esclaves; les uns Grecs d'origine; les autres étrangers. Les premiers en général sont ceux que le sort des armes a fait tomber entre les mains d'un vainqueur irrité d'une trop longue résistance (g); les seconds

* Près de 9 lieues.

** Quinze lieues 767 toises.

*** Soixante et seize lieues quarrées.

† Environ 4 lieues quarrées.

¶ Voyez la carte de l'Attique.

(g) Thucyd. lib. 3, cap. 68.

viennent de Thrace, de Phrygie, de Carie* et des pays habités par les barbares (r).

Les esclaves de tout âge, de tout sexe et de toute nation, sont un objet considérable de commerce dans toute la Grece. Des négocians avides en transportent sans cesse d'un lieu dans un autre, les entassent comme de viles marchandises dans les places publiques; et lorsqu'il se présente un acquéreur, ils les obligent de danser en rond, afin qu'on puisse juger de leurs forces et de leur agilité (s). Le prix qu'on en donne, varie suivant leurs talens. Les uns sont estimés 300 drachmes** ; les autres 600 † (t). Mais il en est qui coûtent bien davantage. Les Grecs qui tombent entre les mains des pirates, sont mis en vente dans des villes grecques, et perdent leur liberté, jusqu'à ce qu'ils soient en état de payer une forte rançon (u). Platon et Diogene éprouverent ce malheur ; les amis du premier donnerent 3000 drachmes pour le racheter ‡ (x) ; le second resta

* Les esclaves étrangers portoient parmi les Grecs, le nom de leur nation. L'un s'appelloit Carien, l'autre Thrace, &c.

(r) Eurip. in Alcest. v. 675. — (s) Menand. ap. Harpocrat. in ΚΥΡΑΙΣ.

** 270 livres.

† 540 livres.

(t) Demosth. in aphob. 1, pag. 896. — (u) Andoc. de myster. pag. 18. Terent. eunuch. act. 1, scene 2.

‡ 2700 livres.

(x) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 20.

dans

dans les fers, et apprit aux fils de son maître à être vertueux et libres (y).

Dans presque toute la Grèce le nombre des esclaves surpasse infiniment celui des citoyens (z). Presque par-tout on s'épuise en efforts pour les tenir dans la dépendance (a). Lacédémone, qui croyoit par la rigueur les forcer à l'obéissance, les a souvent poussés à la révoke. Athenes, qui vouloit par des voies plus douces les rendre fideles, les a rendus insolens (b).

On en compte environ quatre cent mille dans l'Attique (c). Ce sont eux qui cultivent les terres, font valoir les manufactures, exploitent les mines, travaillent aux carrieres, et sont chargés dans les maisons de tous les détails du service: car la loi défend de nourrir des esclaves oisifs; et ceux qui, nés dans une condition servile, ne peuvent se livrer à des travaux pénibles, tâchent de se rendre utiles par l'adresse, les talens et la culture des arts (d). On voit des fabricans en employer plus de 50 (e), dont ils tirent un profit considérable. Dans telle manufacture, un esclave rend de produit net 100 drachmes par

(y) Diog. Laert. in Plat. lib. 6, §. 29. — (z) Athen. lib. 6, p. 272. — (a) Plat. de leg. lib. 6, tom. 2, p. 776. — (b) Xenoph. de rep. Athen. p. 693. — (c) Athen. lib. 6, pag. 272. — (d) Ulpian. in Mid. pag. 683. — (e) Plat. de rep. lib. 9, tom. 2, pag. 578. Demosth. in spher. 1, pag. 896.

an * (f) ; dans tel autre , 120 drachmes † (g) :

Il s'en est trouvé qui ont mérité leur liberté , en combattant pour la république (h) , et d'autres fois , en donnant à leurs maîtres des preuves d'un zele et d'un attachement qu'on cite encore pour exemples (i) . Lorsqu'ils ne peuvent l'obtenir par leurs services , ils l'achètent par un pécule qu'il leur est permis d'acquérir (k) , et dont ils se servent pour faire des présens à leurs maîtres , dans des occasions d'éclat ; par exemple , lorsqu'il naît un enfant dans la maison , ou lorsqu'il s'y fait un mariage (l) .

Quand ils manquent essentiellement à leurs devoirs , leurs maîtres peuvent les charger de fers (m) , les condamner à tourner la meule du moulin (n) , leur interdire le mariage , ou les séparer de leurs femmes (o) , mais on ne doit jamais attenter à leur vie ; quand on les traite avec cruauté , on les force à désertter , ou du moins à chercher un asyle dans le temple de Thésée (p) . Dans ce dernier cas , ils demandent à passer au service d'un maître moins rigou-

* 90 livres.

(f) Demosth. in aphob. 1 , pag. 896.

† 108 livres.

(g) AEschin. in Tim. p. 275. — (h) Aristoph. in ran. v. 705. — (i) Plat. de leg. lib. 6 , tom. 2 , pag. 776. — (k) Dion. Chrysost. orat. 15 , p. 241. — (l) Terent. Phorm. act. 1 , scen. 1. — (m) Athen. lib. 6 , pag. 272. — (n) Terent. And. act. 1 , scen. 3. — (o) Xenoph. œcon. pag. 844. — (p) Poll. lib. 7 , cap. 12 , p. 694.

reux (q), et parviennent quelquefois à se soustraire au joug du tyran qui abusoit de leur foiblesse (r).

C'est ainsi que les loix ont pourvu à leur sûreté ; mais quand ils sont intelligens , ou qu'ils ont des talens agréables , l'intérêt les sert mieux que les loix. Ils enrichissent leurs maîtres ; ils s'enrichissent eux-mêmes en retenant une partie du salaire qu'ils reçoivent des uns et des autres. Ces profits multipliés les mettent en état de se procurer des protections , de vivre dans un luxe révoltant , et de joindre l'insolence des prétentions à la bassesse des sentimens (s).

Il est défendu , sous de très-grandes peines , d'infliger des coups à l'esclave d'un autre , parce que toute violence est un crime contre l'état (t), parce que les esclaves n'ayant presque rien qui les caractérise à l'extérieur *, l'outrage , sans cette loi , pourroit tomber sur le citoyen , dont la personne doit être sacrée (u).

(q) Plut. de superst. tom. 2 , pag. 166. — (r) Demosth. in Mid. pag. 611. Pet. leg. Attic. pag. 178. — (s) Xenoph. de rep. Athen. pag. 693. — (t) Demosth. in Mid. pag. 610. Athen. lib. 6 , pag. 266 et 267.

* Les esclaves étoient obligés de raser leur tête (Aristoph. in av. v. 912. Schol. ibid.) ; mais ils la couvroient d'un bonnet (Id. in vesp. v. 443). Leurs habillemens devoient n'aller que jusqu'aux genoux (Id. in Lysis. 1153. Schol. ibid.) ; mais bien des citoyens en portoient de semblables.

(u) Xenoph. ibid.

Quand un esclave est affranchi, il ne passe pas dans la classe des citoyens, mais dans celle des domiciliés, qui tient à cette dernière par la liberté, et à celle des esclaves par le peu de considération dont elle jouit.

Les domiciliés, au nombre d'environ dix mille (*x*), sont des étrangers établis avec leurs familles dans l'Attique (*y*), la plupart exerçant des métiers, ou servant dans la marine (*z*), protégés par le gouvernement, sans y participer, libres et dépendant, utiles à la république qui les redoute, parce qu'elle redoute la liberté séparée de l'amour de la patrie, méprisés du peuple fier et jaloux des distinctions attachées à l'état de citoyen (*a*).

Ils doivent se choisir parmi les citoyens un patron qui réponde de leur conduite (*b*), et payer au trésor public un tribut annuel de 12 drachmes * pour les chefs de famille, et de 6 drachmes † pour leurs enfans (*c*). Ils perdent leurs biens quand ils ne remplissent pas le premier de ces engagements, et leur liberté quand

(*x*) Athen. lib. 6, p. 272. — (*y*) Harpocr. in *Μετοικ.*
 — (*z*) Xenoph. de rep. Athen. pag. 63. (*a*) Aelian. var. hist. lib. 6, cap. 1. — (*b*) Harpocr. et Suid. in *Προαγισ.*
 Hyper. ap. Harpocr. in *Ἀπιδ.*

* 10 livres 16 sols.

† 5 livres 8 sols.

(*c*) *Isous* apud Harpocr. in *Μετοικ.* Pohl. lib. 3, cap. 4, p. 55.

ils violent le second (*d*) ; mais s'ils rendent des services signalés à l'état, ils obtiennent l'exemption du tribut (*e*).

Dans les cérémonies religieuses, des fonctions particulières les distinguent des citoyens. Les hommes doivent porter une partie des offrandes, et leurs femmes étendre des parasols sur les femmes libres (*f*) ; ils sont enfin exposés aux insultes du peuple et aux traits ignominieux qu'on lance contre eux sur la scène (*g*).

On a vu quelquefois la république en faire passer un très-grand nombre dans la classe des citoyens, épuisée par de longues guerres (*h*). Mais si par des manœuvres sourdes, ils se glissent dans cet ordre respectable, il est permis de les poursuivre en justice, et quelquefois même de les vendre comme esclaves (*i*).

Les affranchis, inscrits dans la même classe, sont sujets au même tribut, à la même dépendance, au même avilissement. Ceux qui sont nés dans la servitude ne sauroient devenir citoyens (*k*) ; et tout patron qui peut, en justice réglée, convaincre d'ingratitude à son égard l'esclave qu'il avoit affranchi, est autorisé à le re-

(*d*) Sam. Pet. leg. Att. pag. 172. — (*e*) *Id.* pag. 169.

— (*f*) *Ælian.* var. hist. lib. 6, cap. 1. *Peñiz.* *ibid.* *Harpocr.* in *Métois*, et in *Σ. εδφ.* *Suid.* et *Hesych.* in *Σ. εδφ.*

(*g*) *Aristoph.* in *Acharn.* v. 507. — (*h*) *Diod. Sic.* lib. 13, pag. 216. — (*i*) *Sam. Pet. leg. Att.* pag. 134.

(*k*) *Dio. Chrysost.* orat. 15, pag. 239.

mettresur-le-champ dans les fers , en lui disant : Sois esclave , puisque tu ne sais pas être libre (*l*).

La condition des domiciliés commence à s'adoucir (*m*) ; ils sont depuis quelque temps moins vexés , sans être plus satisfaits de leur sort ; parce qu'après avoir obtenu des égards , ils voudroient avoir des distinctions , et qu'il est difficile de n'être rien dans une ville où tant de gens sont quelque chose.

On est citoyen de naissance , lorsqu'on est issu d'un pere et d'une mere qui le sont eux-mêmes (*n*) ; et l'enfant d'un Athénien qui épouse une étrangere , ne doit avoir d'autre état que celui de sa mere. Périclès fit cette loi dans un temps où il voyoit autour de lui des enfans propres à perpétuer sa maison. Il la fit exécuter avec tant de rigueur , que près de 5000 hommes , exclus au rang de citoyens , furent vendus à l'encan. Il la viola , quand il ne lui resta plus qu'un fils , dont il avoit déclaré la naissance illégitime (*o*).

Les Athéniens , par adoption , jouissent presque des mêmes droits que les Athéniens d'origine. Lorsque dans les commencemens il fallut peupler l'Attique , on donna le titre de citoyens à tous ceux qui venoient s'y établir (*p*). Lorsqu'elle fut

(*l*) Val. Maxim. lib. 2 , cap. 6. — (*m*) Xenoph. de rep. Athen. p. 693. — (*n*) Sam. Pet. leg. Att. pag. 138. — (*o*) Plut. in Pericl. pag. 172. Aelian. lib. 6 , cap. 10 ; lib. 13 , cap. 24. Suid. in *Δημοκρ.* Schol. Aristoph. in vesp. γ. 716. — (*p*) Thucyd. lib. 1 , cap. 2. Schol. ibid.

suffisamment peuplée, Solon ne l'accorda qu'à ceux qui s'y transportoient avec leur famille, ou qui, pour toujours exilés de leur pays, cherchoient ici un asylé assuré (q). Dans la suite on le promit à ceux qui rendroient des services à l'état (r); et comme rien n'est si honorable que d'exciter la reconnoissance d'une nation éclairée, dès que ce titre fut devenu le prix du bienfait, il devint l'objet de l'ambition des souverains, qui lui donnerent un nouveau lustre en l'obtenant, et un plus grand encore lorsqu'ils ne l'obtenoient pas. Refusé autrefois à Perdicas, roi de Macédoine, qui en étoit digne (s); accordé depuis avec plus de facilité (t) à Evagoras, roi de Chypre, à Denys, roi de Syracuse, et à d'autres princes, il fut extrêmement recherché, tant que les Athéniens suivirent à la rigueur les loix faites pour empêcher qu'on ne le prodiguât: car il ne suffit pas qu'on soit adopté par un décret du peuple; il faut que ce décret soit confirmé par une assemblée où six mille eitoyens donnent secretement leurs suffrages; et cette double élection peut être attaquée par le moindre des Athéniens, devant un tribunal qui a le droit de réformer le jugement du peuple même (u).

(q) Plut. in Solon. tom. 1, pag. 91. — (r) Demosth. in Næer. pag. 861. — (s) Id. de ord. rep. pag. 126. Meurs. de fort. Athen. pag. 1702. — (t) Epist. Phil. ad Athen. in oper. Demosth. pag. 115. Isocr. in Evag. tom. 2, pag. 97. — (u) Demosth. in Næer. pag. 875.

Ces précautions, trop négligées dans ces derniers temps, ont placé dans le rang des citoyens, des hommes qui en ont dégradé le titre (x), et dont l'exemple autorisera, dans la suite, des choix encore plus déshonorans..

On compte, parmi les citoyens de l'Attique, 20,000 hommes en état de porter les armes (y).

Tous ceux qui se distinguent par leurs richesses, par leur naissance, par leurs vertus et par leur savoir (z), forment ici, comme presque par-tout ailleurs, la principale classe des citoyens, qu'on peut appeller la classe des notables.

On y comprend les gens riches, parce qu'ils supportent les charges de l'état; les hommes vertueux et éclairés, parce qu'ils contribuent le plus à son maintien et à sa gloire. A l'égard de la naissance, on la respecte, parce qu'il est à présumer qu'elle transmet de pere en fils des sentimens plus nobles, et un plus grand amour de la patrie (a).

On considère donc les familles qui prétendent descendre ou des dieux, ou des rois d'Athènes, ou des premiers héros de la Grèce, et encore plus

(x) Id. de rep. ordin. pag. 126. — (y) Plat in Crit. t. 3, p. 112. Demosth. in Aristog. p. 836. Plut. in Pericl. t. 1, pag. 172. Philochor. ap. Schol. Pind. olymp. 9, v. 67. Id. ap. Schol. Aristoph. in vesp. v. 716. Ctesicl. ap. Athen. lib. 6, cap. 20, p. 272. — (z) Arist. de rep. lib. 4, cap. 4, t. 2, p. 368. Heral. animadv. in Salm. observ. lib. 3, p. 252. — (a) Arist. de rep. lib. 3, cap. 13, t. 2, pag. 353. Id. rhetor. lib. 1, cap. 9, tom. 2, pag. 532.

celles dont les auteurs ont donné de grands exemples de vertu, rempli les premières places de la magistrature, gagné des batailles, et remporté des couronnes aux jeux publics (b).

Quelques-uns font remonter leur origine jusqu'aux siècles les plus reculés. Depuis plus de mille ans la maison des Eumolpides conserve le sacerdoce de Cérès-Eleusine (c), et celle des Etéobutades le sacerdoce de Minerve (d). D'autres n'ont pas de moindres prétentions; et pour les faire valoir, ils fabriquent des généalogies (e) qu'on n'a pas grand intérêt à détruire; car les notables ne font point un corps particulier. Ils ne jouissent d'aucun privilège, d'aucune préférence; mais leur éducation leur donne des droits aux premières places, et l'opinion publique des facilités pour y parvenir.

La ville d'Athènes contient, outre les esclaves, plus de 30,000 habitans (f).

(b) Plat. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 83. Arist. rhetor. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 522. — (c) Hesych. in 'Εὐμολπ. — (d) Id. Harpocr. et Suid. in ΕΤΕΒ. — (e) Schol. Aristoph. in av. v. 284. — (f) Aristoph. in Eccles. v. 1124.

 CHAPITRE VII.

Séance de l'Académie.

J'étois depuis quelques jours à Athènes ; j'avois déjà parcouru rapidement les singularités qu'elle renferme. Quand je fus plus tranquille, Apollodore, mon hôte, me proposa de retourner à l'Académie*.

Nous traversâmes un quartier de la ville, qu'on appelle le Céramique ou les Tuileries ; et de là sortant par la porte Dipyle, nous nous trouvâmes dans des champs qu'on appelle aussi Céramiques (a), et nous vîmes le long du chemin quantité de tombeaux (b) ; car il n'est permis d'enterrer personne dans la ville (c). Là plupart des citoyens ont leur sépulture dans leurs maisons de campagne (d), ou dans des quartiers qui leur sont assignés hors des murs. Le Céramique est réservé pour ceux qui ont péri dans les combats (e). Parmi ces tombeaux, on remarque ceux de Périclès et de quelques autres Athéniens qui

* Voyez le plan de l'Académie.

(a) Meurs. Ceram. gem. cap. 19. — (b) Pausan. lib. 1, cap. 29, pag. 70. — (c) Cicer. epist. ad. fam. lib. 4 ; epist. 12, t. 7, p. 139. — (d) Demosth. in Macart. pag. 2040, et in Callicl. p. 1117. — (e) Thucyd. lib. 2. c. 34.

ne sont pas morts les armes à la main, et à qui on a voulu décorner, après leur trépas, les honneurs les plus distingués (*f*).

L'Académie n'est éloignée de la ville que de six stades * (*g*). C'est un grand emplacement qu'un citoyen d'Athènes, nommé Académus, avoit autrefois possédé (*h*). On y voit maintenant un gymnase et un jardin entouré de murs (*i*), orné de promenades couvertes et charmantes (*k*), embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes et de plusieurs autres especes d'arbres (*l*). A l'entrée est l'autel de l'amour et la statue de ce dieu (*m*); dans l'intérieur; sont les autels de plusieurs autres divinités: non loin de là Platon a fixé sa résidence auprès d'un petit temple qu'il a consacré aux Muses, et dans une portion de terrain qui lui appartient (*n*). Il vient tous les jours à l'Académie: nous l'y trouvâmes au milieu de ses disciples; et je me sentis pénétré du respect qu'inspire sa présence (*o*).

Quoique âgé d'environ soixante-huit ans, il con-

(*f*) Pausan. lib. 1, cap. 29, pag. 71.

* Un quart de lieue.

(*g*) Cicer. de finib. lib. 5, cap. 1, tom. 2, pag. 196.
 — (*h*) Hesych. et Suid. in 'Ακαδ' — (*i*) Suid. in το
 Ἰνναρχ. — (*k*) Plut. in Cim. t. 1, p. 487. — (*l*) Schol.
 Aristoph. in nub. v. 1001. — (*m*) Pausan. lib. 1, cap. 30.
 — (*n*) Plut. de exil. t. 2, p. 603. Diog. Laert. in Plat.
 lib. 3, §. 5 et 20. Id. in Speus. lib. 4, cap. 8, §. 1.
 (*o*) Aelian. var. hist. lib. 2, cap. 10.

servoit encore de la fraîcheur : il avoit reçu de la nature un corps robuste. Ses longs voyages altérèrent sa santé ; mais il l'avoit rétablie par un régime austere (p), et il ne lui restoit d'autre incommodité qu'une habitude de mélancolie, habitude qui lui fut commune avec Socrate, Empédocle et d'autres hommes illustres (q).

Il avoit les traits réguliers, l'air sérieux (r), les yeux pleins de douceur (s), le front ouvert et dépouillé de cheveux (t), la poitrine large, les épaules hautes (u), beaucoup de dignité dans le maintien, de gravité dans la démarche, et de modestie dans l'extérieur (x).

Il me reçut avec autant de politesse que de simplicité, et me fit un si bel éloge du philosophe Anacharsis dont je descends, que je rougissois de porter le même nom. Il s'exprimoit avec lenteur (y) ; mais les graces et la persuasion sembloient couler de ses levres. Comme je le connus plus particulièrement dans la suite, son nom paroitra souvent dans ma relation. Je vais seulement ajouter ici quelques détails que m'apprit alors Apollodore.

La mere de Platon, me dit-il, étoit de la même

(p) Senec. epist. 58. — (q) Arist. probl. sec. 30. t. 2, p. 815. Plut. in Lysand. t. 1, p. 434. — (r) Diog. Laert. lib. 3, §. 28. — (s) Aelian. ibid. — (t) Neanth. ap. Diog. Laert. lib. 3, §. 4. (u) Suid. in Παιδ. Senec. epist. 58. — (x) Aelian. lib. 3, cap. 19. Schol. Aristoph. in nub. τ. 362. — (y) Diog. Laert. lib. 3, §. 5.

famille que Solon, notre législateur; et son pere rapportoit son origine à Codrus, le dernier de nos rois (z), mort il y a environ 700 ans. Dans sa jeunesse, la peinture, la musique, les différens exercices du gymnase remplirent tous ses momens (a). Comme il étoit né avec une imagination forte et brillante, il fit des dithyrambes, s'exerça dans le genre épique, compara ses vers à ceux d'Homere, et les brûla * (b). Il crut que le théâtre pourroit le dédommager de ce sacrifice: il composa quelques tragédies; et pendant que les acteurs se préparoient à les représenter, il connut Socrate, supprima ses pieces, et se dévoua tout entier à la philosophie (c).

Il sentit alors un violent besoin d'être utile aux hommes (d). La guerre du Péloponese avoit détruit les bons principes, et corrompu les mœurs; la gloire de les rétablir excita son ambition. Tourmenté jour et nuit de cette grande idée, il

(z) Diog. Laert. lib. 3, §. 1. Suid. in Πλάτ. — (a) Diog. Laert. ibid. §. 4 et 5.

* En les jetant au feu, il parodia ce vers d'Homere :

A moi, Vulcain; Thétys a besoin de ton aide.

Platon dit à son tour :

A moi, Vulcain; Platon a besoin de ton aide.

Hom. iliad. 18, v. 892. Eustath. t. 2, p. 1149. Diog. Laert. lib. 3, §. 4 et 5. — (b) AElian. var. hist. lib. 2, cap. 30. — (c) Diog. Laert. lib. 3, §. 5. — (d) Plat. epist. 7, tom. 3, p. 324.

attendoit avec impatience le moment où , revêtu des magistratures , il seroit en état de déployer son zele et ses talens ; mais les secousses qu'essuya la république dans les dernières années de la guerre , ces fréquentes révolutions qui en peu de temps présenterent la tyrannie sous des formes toujours plus effrayantes ; la mort de Socrate , son maître et son ami , les réflexions que tant d'événemens produisirent dans son esprit , le convainquirent bientôt que tous les gouvernemens sont attaqués par des maladies incurables ; que les affaires des mortels sont , pour ainsi dire , désespérées , et qu'ils ne seront heureux que lorsque la philosophie se chargera du soin de les conduire (e). Ainsi , renonçant à son projet , il résolut d'augmenter ses connoissances , et de les consacrer à notre instruction. Dans cette vue il se rendit à Mégare , en Italie , à Cyrene , en Egypte , par-tout où l'esprit humain avoit fait des progrès (f).

Il avoit environ 40 ans (g) quand il fit le voyage de Sicile pour voir l'Etna (h). Denys , tyran de Syracuse , desira de l'entretenir. La conversation roula sur le bonheur , sur la justice , sur la véritable grandeur. Platon ayant soutenu que rien

(e) Plat. epist. 7 , t. 3 , p. 326. — (f) Id. ibid. Cicer. de finib. lib. 5 , cap. 29 , t. 2 , p. 228. Diog. Laerr. lib. 3 , §. 6. Quintil. lib. 1 , cap. 12 , p. 81. — (g) Plat. ibid. p. 524. — (h) Plut. in Dion. t. 1 , p. 959. Diog. Laert. lib. 3 , §. 18.

n'est si lâche et si malheureux qu'un prince injuste, Denys en colere lui dit : « Vous parlez comme un radoteur. Et vous comme un tyran, » répondit Platon. Cette réponse pensa lui coûter la vie. Denys ne lui permit de s'embarquer sur une galere qui retournoit en Grece, qu'après avoir exigé du commandant qu'il le jeteroit à la mer, ou qu'il s'en déferoit comme d'un vil esclave. Il fut vendu, racheté et ramené dans sa patrie. Quelque temps après, le roi de Syracuse, incapable de remords, mais jaloux de l'estime des Grecs, lui écrivit ; et l'ayant prié de l'épargner dans ses discours, il n'en reçut que cette réponse méprisante : « Je n'ai pas assez de loisir pour me souvenir de Denys (i) ».

A son retour Platon se fit un genre de vie dont il ne s'est plus écarté. Il a continué de s'abstenir des affaires publiques, parce que, suivant lui, nous ne pouvons plus être conduits au bien, ni par la persuasion, ni par la force (k) ; mais il a recueilli les lumieres éparses dans les contrées qu'il avoit parcourues ; et conciliant, autant qu'il est possible, les opinions des philosophes qui l'avoient précédé, il en composa un système qu'il développa dans ses écrits et dans ses conférences. Ses ouvrages sont en forme de dialogue : Socrate en est le principal interlocuteur ; et l'on

(i) Diog. Laert. lib. 3, §. 19 et 21. — (k) Cicer. epist. ad famil. lib. 1, epist. 9, tom. 7.

prétend qu'à la faveur de ce nom, il accrédite les idées qu'il a conçues ou adoptées (l).

Son mérite lui a fait des ennemis; il s'en est attiré lui-même en versant dans ses écrits une ironie piquante contre plusieurs auteurs célèbres (m). Il est vrai qu'il la met sur le compte de Socrate; mais l'adresse avec laquelle il la manie, et différens traits qu'on pourroit citer de lui, prouvent qu'il avoit, du moins dans sa jeunesse, assez de penchant à la satire (n). Cependant ses ennemis ne troublent point le repos qu'entretiennent dans son cœur ses succès ou ses vertus. Il a des vertus en effet; les unes, qu'il a reçues de la nature; d'autres, qu'il a eu la force d'acquérir. Il étoit né violent; il est à présent le plus doux et le plus patient des hommes (o). L'amour de la gloire ou de la célébrité me paroît être sa première ou plutôt son unique passion. Je pense qu'il éprouve cette jalousie dont il est si souvent l'objet (p). Difficile et réservé pour ceux qui courent la même carrière que lui, ouvert et facile pour ceux qu'il y conduit lui-même, il a toujours vécu avec les autres disciples de Socrate, dans la contrainte ou l'inimitié (q); avec ses propres disciples, dans la confiance et la fa-

(l) Senec. epist. 6. Diog. Laert. lib. 3, cap. 35.

(m) Athen. lib. 11, pag. 505. — (n) Id. ibid.

(o) Senec. de ira, lib. 3, pag. 114. Plut. tom. 2, pag. 10 et 551. Athen. lib. 2, p. 59. — (p) Athen. lib. 11, pag. 506. — (q) Diog. Laert. lib. 3, cap. 34, &c.

miliarité, sans cesse attentif à leurs progrès ainsi qu'à leurs besoins, dirigeant sans faiblesse et sans rigidité leurs penchans vers des objets honnêtes (r), et les corrigeant par ses exemples plutôt que par ses leçons (s).

De leur côté ses disciples poussent le respect jusqu'à l'hommage, et l'admiration jusqu'au fanatisme. Vous en verrez même qui affectent de tenir les épaules hautes et arrondies, pour avoir quelque ressemblance avec lui (t). C'est ainsi qu'en Ethiopie, lorsque le souverain a quelque défaut de conformation, les courtisans prennent le parti de s'estropier, pour lui ressembler (u). Voilà les principaux traits de sa vie et de son caractère. Vous serez dans la suite en état de juger de sa doctrine, de son éloquence et de ses écarts.

Apollodore, en finissant, s'aperçut que je regardois avec surprise une assez jolie femme qui s'étoit glissée parmi les disciples de Platon. Il me dit : Elle s'appelle Lasthénie ; c'est une courtisane de Mantinée en Arcadie (x). L'amour de la philosophie l'a conduite en ces lieux ; et l'on soupçonne qu'elle y est retenue par l'amour de Speusippe, neveu de Platon, qui est assis auprès d'elle (y). Il me fit remarquer en même temps

(r) Plut. de sanit. tuend. t. 2, pag. 135. — (s) Id. de adulat. t. 2, p. 71. — (t) Id. de aud. poet. t. 2, p. 26, et de adulat. p. 53. — (u) Diod. Sic. lib. 3, p. 176.

(x) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 46 ; in Speusip. lib. 4, §. 2. — (y) Athen. lib. 7, p. 279 ; lib. 12, p. 546.

une jeune fille d'Arcadie, qui s'appelloit Axiothée, et qui, après avoir lu un dialogue de Platon, avoit tout quitté, jusqu'aux habillemens de son sexe, pour venir entendre les leçons de ce philosophe (z). Il me cita d'autres femmes qui, à la faveur d'un pareil déguisement, avoient donné le même exemple (a).

Je lui demandai ensuite : Quel est ce jeune homme maigre et sec que je vois auprès de Platon; qui grasseye, et qui a les yeux petits et pleins de feu (b) ? C'est, me dit-il, Aristote de Stagire, fils de Nicomaque, le médecin et l'ami d'Amintas, roi de Macédoine (c). Nicomaque laissa une fortune assez considérable à son fils (d), qui vint, il y a environ cinq ans, s'établir parmi nous. Il pouvoit avoir alors 17 à 18 ans (e). Je ne connois personne qui ait autant d'esprit et d'application; Platon le distingue de ses autres disciples, et ne lui reproche que d'être trop recherché dans ses habits (f).

Celui que vous voyez auprès d'Aristote, continua Apollodore, est Xénocrate de Chalcédoine. C'est un esprit lent et sans anénité. Platon l'ex-

(z) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 46. Themist. orat. 23, pag. 295. — (a) Menag. in Diog. Laert. pag. 155. — (b) Diog. Laert. in Arist. lib. 5, §. 1. Plut. de aud. poet. t. 2, pag. 26. — (c) Suid. in Νικόμα. — (d) Aelian. var. hist. lib. 5, cap. 9. — (e) Apoll. ap. Laert. lib. 5, §. 9. Dionys. Halic. epist. ad Amin. t. 6, pag. 728.

(f) Diog. Laert. lib. 5, §. 1. Aelian. lib. 3, cap. 19.

horte souvent à sacrifier aux Grâces. Il dit de lui et d'Aristote, que l'un a besoin de frein, et l'autre d'éperon (g). Un jour on vint dire à Platon que Xénocrate avoit mal parlé de lui. Je ne le crois pas, répondit-il : On insista ; il ne céda point. On offrit des preuves : « Non, répliqua-t-il ; il est impossible que je ne sois pas aimé de quelqu'un, que j'aime si tendrement (h) ».

Comment nommez-vous, dis-je alors, cet autre jeune homme qui paroît être d'une santé si délicate, et qui remue les épaules par intervalles (i) ? C'est Démosthène, me dit Apollodore. Il est né dans une condition honnête. Son pere, qu'il perdit à l'âge de 7 ans, occupoit une assez grande quantité d'esclaves à forger des épées, et à faire des meubles de différentes sortes (k). Il vint de gagner un procès contre ses tuteurs qui vouloient le fruster d'une partie de son bien : il a plaidé lui-même sa cause, quoiqu'il ait à peine 17 ans (l). Ses camarades, sans doute jaloux du succès, lui donnent aujourd'hui le nom de serpent (m), et lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes qu'il paroît s'attirer par la dureté qui perce dans son caractère (n). Il veut se con-

(g) Diog. Laert. in Xenocr. lib. 4, §. 6. — (h) Val. Max. lib. 4, in extern. cap. 1. — (i) Plut. x. orat. vit. tom. 2, p. 844. — (k) Demosth. in Aphob. 1, p. 896. — (l) Id. ibid. p. 895, et in Onétor. p. 921. — (m) Suid. in Δημ. ἈΕschin. in Tim. 280, et de fals. leg. pag. 420. — (n) Plut. x. orat. vit. tom. 2, pag. 847.

sacrer au barreau ; et dans ce dessein, il fréquente l'école d'Isée, plutôt que celle d'Isocrate, parce que l'éloquence du premier lui paroît plus nerveuse que celle du second. La nature lui a donné une voix foible, une respiration enbarrassée, une prononciation désagréable (o) ; mais elle l'a doué d'un de ces caracteres fermes qui s'irritent par les obstacles. S'il vient dans ce lieu, c'est pour y puiser à la fois des principes de philosophie, et des leçons d'éloquence (p).

Le même motif attire les trois élèves que vous voyez auprès de Démosthene. L'un s'appelle Eschyne ; c'est ce jeune homme si brillant de santé (q). Né dans une condition obscure, il exerça dans son enfance des fonctions assez viles (r) ; et comme sa voix est belle et sonore, on le fit ensuite monter sur le théâtre, où cependant il ne joua que des rôles subalternes (s). Il a des graces dans l'esprit, et cultive la poésie avec quelque succès (t). Le second s'appelle Hypéride (u), et le troisieme Lycurgue. Ce dernier appartient à l'une des plus anciennes familles de la république (x).

Tous ceux qu'Apollodore venoit de nommer

(o) Plut. x orat. vit. tom. 2, pag. 344. — (p) Ciccr. de orat. lib. 1, cap. 20, t. 1, p. 149. Id. in Brut. cap. 31, t. 1, p. 363. Id. orat. cap. 4, p. 423. — (q) Plut. x orat. vit. 2, p. 840. — (r) Demosth. de fals. legat. p. 323, &c. Id. de coronâ, p. 515 et 516. — (s) Vit. AEschin. p. 41. Plut. Ibid. p. 848. — (t) AEschin. in Timarch. p. 281. (u) Plut. ibid. p. 848. — (x) Id. ibid. p. 841.

se sont distingués dans la suite, les uns par leur éloquence, les autres par leur conduite, presque tous par une haine constante pour la servitude. J'y vis aussi plusieurs étrangers, qui s'empessoient d'écouter les maximes de Platon sur la justice et sur la liberté, mais qui, de retour chez eux, après avoir montré des vertus, voulurent asservir leur patrie, ou l'asservirent en effet (*γ*) : tyrans d'autant plus dangereux, qu'on les avoit élevés dans la haine de la tyrannie.

Quelquefois Platon lisoit ses ouvrages à ses disciples (*z*) ; d'autres fois il leur proposoit une question, leur donnoit le temps de la méditer, et les accoutumoit à définir avec exactitude les idées qu'ils attachoient aux mots (*a*). C'étoit communément dans les allées de l'Académie qu'il donnoit ces leçons (*b*) ; car il regardoit la promenade comme plus utile à la santé que les exercices violens du gymnase (*c*). Ses anciens disciples, ses amis, ses ennemis même venoient souvent l'entendre, et d'autres y venoient attirés par la beauté du lieu.

J'y vis arriver un homme âgé d'environ 45 ans (*d*). Il étoit sans souliers (*e*), sans tunique,

(*γ*) Athen. lib. 11, cap. 15, p. 508. — (*z*) Diog. Laert. lib. 3, §. 37. — (*a*) Epicr. ap: Athen. lib. 2, cap. 18, p. 59. — (*b*) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 27. Aelian. lib. 3, cap. 18. (*c*) Plat. in Phæd. tom. 3, pag. 227.

(*d*) Diog. Laert. lib. 6, §. 76 et 79. — (*e*) Dion. Chrysost. orat. 6, pag. 89.

indépendant de la fortune des hommes et de lui-même; de la fortune, en bravant ses faveurs et ses caprices; des hommes, en secouant les préjugés, les usages, et jusqu'aux loix, quand elles n'étoient pas conformes à ses lumières; de lui-même, en travaillant à endurcir son corps contre les rigueurs des saisons, et son ame contre l'attrait des plaisirs. Il dit quelquefois: « Je suis pauvre; errant, sans patrie, sans asyle, obligé de vivre au jour la journée; mais j'oppose le courage à la fortune, la nature aux loix, la raison aux passions (t) ».

De ces principes dont les différentes conséquences peuvent conduire à la plus haute perfection, ou aux plus grands désordres*, résulte le mépris des richesses, des honneurs, de la gloire, de la distinction des états, des bienséances de la société, des arts, des sciences, de tous les agréments de la vie (u). L'homme dont Diogene s'est formé le modèle, et qu'il cherche quelquefois une lanterne à la main (x), cet homme étranger à tout ce qui l'environne, inaccessible à tout ce qui flatte les sens, qui se dit citoyen de l'univers, et qui ne le sauroit être de sa patrie;

(t) Diog. Laert. lib. 6, §. 38. Aelian. lib. 3, cap. 29.

* Antisthene et Diogene ont été les chefs de l'école des Cyniques, et de cette école est sortie celle des Stoïciens. (Cicér. de orat. lib. 3, cap. 17, tom. 1, p. 295).

(u) Diog. Laert. lib. 6, §. 28, 71, 72 et 73. — (x) Id. ibid. §. 42.

cet homme seroit aussi malheureux qu'inutile dans les sociétés policées, et n'a pas même existé avant leur naissance. Diogene a cru en appercevoir une foible esquisse : « Parmi les Spartiates ; « je n'ai vu, dit-il, des hommes nulle part ; « mais j'ai vu des enfans à Lacédémone (y) ».

Pour retracer en lui-même l'homme dont il a conçu l'idée, il s'est soumis aux plus rudes épreuves, et s'est affranchi des plus légères contraintes. Vous le verrez lutter contre la faim, l'apaiser avec les alimens les plus grossiers, la contrarier dans les repas où regne l'abondance, tendre quelquefois la main aux passans (z), pendant la nuit s'enfermer dans un tonneau, s'exposer aux injures de l'air sous le portique d'un temple (a), se rouler en été sur le sable brûlant, marcher en hiver pieds nus dans la neige (b), satisfaire à tous ses besoins en public et dans les lieux fréquentés par la lie du peuple (c), affronter et supporter avec courage le ridicule, l'insulte et l'injustice, choquer les usages établis jusques dans les choses les plus indifférentes, et donner tous les jours des scènes qui, en excitant le mépris des gens sensés, ne dévoilent que trop à leurs yeux les motifs secrets qui l'animent. Je le vis un jour, pendant une forte gelée, embrasser à demi-nu une statue de bronze. Un

(y) Diog. Laert. lib. 6, §. 27. — (z) Id. ibid. §. 67.
 — (a) Id. ibid. §. 22 et 23. — (b) Id. ibid. §. 23 et 24.
 — (c) Id. ibid. §. 22 et 66. Ælianus. var. hist. lib. 9, cap. 19.

Lacédémonien lui demanda s'il souffroit. Non, dit le philosophe. Quel mérite avez-vous donc, répliqua le Lacédémonien (d) ?

Diogene a de la profondeur dans l'esprit, de la fermeté dans l'ame, de la gaieté dans le caractere. Il expose ses principes avec tant de clarté, et les développe avec tant de force, qu'on a vu des étrangers l'écouter, et sur-le-champ abandonner tout pour le suivre (e). Comme il se croit appelé à réformer les hommes, il n'a pour eux aucune espece de ménagement. Son système le porte à déclamer contre les vices et les abus; son caractere, à poursuivre sans pitié ceux qui les perpétuent. Il lance à tous momens sur eux des traits de la satire, et ceux de l'ironie mille fois plus redoutables. La liberté qui règne dans ses discours le rend agréable au peuple (f). On l'admet dans la bonne compagnie dont il modere l'ennui par des reparties promptes (g), quelquefois heureuses, et toujours fréquentes, parce qu'il ne se refuse rien. Les jeunes gens le recherchent pour faire assaut de plaisanterie avec lui, et se vengent de sa supériorité par des outrages (h) qu'il supporte avec une tranquillité qui les humilie. Je l'ai vu souvent leur reprocher des expressions et des actions qui faisoient rougir la pudeur (i); et je

(d) Plut. in apophth. t. 2, pag. 233. — (e) Diog. Laert. lib. 6, §. 75. — (f) Id. ibid. §. 43. — (g) Id. ibid. §. 74. — (h) Id. ibid. §. 33 et 41. — (i) Id. ibid. §. 46, 47, 65, 66, &c.

ne crois pas que lui-même se soit livré aux excès dont ses ennemis l'accusent (*k*). Son indécence est dans les manières plutôt que dans les mœurs (*l*). De grands talens, de grandes vertus, de grands efforts n'en feront qu'un homme singulier; et je souscrirai toujours au jugement de Platon, qui a dit de lui: « C'est Socrate en délire (*m*) ».

Dans ce moment nous vîmes passer un homme qui se promenoit lentement auprès de nous. Il paroissoit âgé d'environ 40 ans; il avoit l'air triste et soucieux, la main dans son manteau (*n*). Quoique son extérieur fût très-simple, Apollodore s'empressa de l'aborder avec un respect mêlé d'admiration et de sentiment; et revenant s'asseoir auprès de moi: c'est Phocion, me dit-il, et ce nom doit à jamais réveiller dans votre esprit l'idée de la probité même (*o*). Sa naissance est obscure (*p*); mais son ame est infiniment élevée. Il fréquenta de bonne heure l'Académie (*q*); il y puisa les principes sublimes qui depuis ont dirigé sa conduite, principes gravés dans son cœur, et aussi invariables que la justice et la vérité dont ils émanent.

(*k*) Plut. de Stoïc. pag. 1044. Laert. ibid. s. 46 et 69. — (*l*) Brnk. hist. philos. t. 1, p. 881. — (*m*) Ælianus. var. hist. lib. 14, cap. 33. — (*n*) Plut. in Phoc. t. 1, pag. 743. — (*o*) Nep. in Phoc. cap. 1. Ælianus. lib. 3, cap. 47; lib. 4, cap. 16. Plut. de mus. t. 2, p. 1131. — (*p*) Ælianus. lib. 12, cap. 43. — (*q*) Plut. in Phoc. t. 1, p. 743.

Au sortir de l'Académie, il servit sous Charbrias, dont il modérait l'impétuosité, et qui lui dut en grande partie la victoire de Naxos (r). D'autres occasions ont manifesté ses talens pour la guerre. Pendant la paix il cultive un petit champ (s) qui suffiroit à peine aux besoins de l'homme le plus modéré dans ses desirs, et qui procure à Phocion un superflu dont il soulage les besoins des autres (t). Il y vit avec une épouse digne de son amour, parce qu'elle l'est de son estime; il y vit content de son sort, n'attachant à sa pauvreté ni honte, ni vanité; ne briguant point les emplois (u), les acceptant pour en remplir les devoirs.

Vous ne le verrez jamais ni rire ni pleurer (x), quoiqu'il soit heureux et sensible; c'est que son ame est plus forte que la joie et la douleur. Ne soyez point effrayé du nuage sombre dont ses yeux paroissent obscurcis. Phocion est facile, humain, indulgent pour nos foiblesses; il n'est amer et sévère que pour ceux qui corrompent les mœurs par leurs exemples, ou qui perdent l'état par leurs conseils (y).

Je suis bien aise que le hasard ait rapproché sous vos yeux Diogene et Phocion. En les com-

(r) Plut. de Phoc. t. 1, pag. 744. — (s) Nep. in Phoc. cap. 1. — (t) Suid. in *Φωκ.* — (u) Plut. ibid. pag. 745. — (x) Id. ibid. pag. 743. Id. apophth. tom. 2, pag. 187. — (y) Plut. in Phoc. pag. 743 et 746.

parant, vous trouverez que le premier ne fait pas un sacrifice à la philosophie, sans le pousser trop loin et sans en avertir le public, tandis que le second ne montre ni ne cache ses vertus. J'irai plus loin, et je dirai qu'on peut juger, au premier coup-d'œil, lequel de ces deux hommes est le vrai philosophe. Le manteau de Phocion est aussi grossier que celui de Diogene; mais le manteau de Diogene est déchiré, et celui de Phocion ne l'est pas.

Après Phocion venoient deux Athéniens, dont l'un se faisoit remarquer par une taille majestueuse et une figure imposante (z). Apollodore me dit: Il est fils d'un cordonnier (a), et gendre de Cotys, roi de Thrace (b). Il s'appelle Iphicrate. L'autre est fils de Conon, qui fut un des plus grands hommes de ce siècle, et s'appelle Timothée.

Tous deux, placés à la tête de nos armées, ont maintenu pendant une longue suite d'années la gloire de la république (c); tous deux ont su joindre les lumières aux talens, les réflexions à l'expérience, la ruse au courage (d). Iphicrate se distingua sur-tout par l'exacte discipline qu'il introduisit parmi nos troupes, par la prudence

(z) Nep. in Iphicr. cap. 3. — (a) Plut. apophth. tom. 2, pag. 186. — (b) Nep. in Iphicr. cap. 3. — (c) Id. in Timoth. cap. 4. — (d) Polyæn. Strateg. lib. 3, cap. 9 et 10. Xenoph. hist. Græc. p. 589.

qui dirigeoit ses entreprises, par une défiance scrupuleuse qui le tenoit toujours en garde contre l'ennemi (e). Il dut beaucoup à sa réputation; aussi disoit-il, en marchant contre les barbares: « Je n'ai qu'une crainte, c'est qu'ils n'aient « pas entendu parler d'Iphicrate (f) ».

Timothée est plus actif (g), plus patient, moins habile peut-être à former des projets, mais plus constant et plus ferme quand il s'agit de l'exécution. Ses ennemis, pour ne pas reconnoître son mérite, l'accuserent d'être heureux. Ils le firent représenter endormi sous une tente, la fortune planant au-dessus de sa tête, et rassemblant auprès de lui des villes prises dans un filet. Timothée vit le tableau, et dit plaisamment: « Que ne ferois-je donc passif j'étois éveillé (h) » ?

Iphicrate a fait des changemens utiles dans les armes de l'infanterie (i); Timothée a souvent enrichi le trésor épuisé, des dépouilles enlevées à l'ennemi; il est vrai qu'en même temps il s'est enrichi lui-même (k). Le premier a rétabli des souverains sur leurs trônes (l); le second a forcé les Lacédémoniens à nous céder l'empire de la

(e) Nep. in Iphicr. cap. 1. Plut. apophr. t. 2, pag. 187.

— (f) Plut. ibid. — (g) Nep. in Timoth. cap. 1.

(h) Plut. in Syll. t. 1, p. 454. Id. apophr. t. 2, p. 187. Ælian. lib. 13, cap. 43. — (i) Nep. in Iphicr. cap. 1, Diod. Sic. lib. 15, pag. 360. — (k) Nep. in Timoth. cap. 1. — (l) Id. in Iphicr. cap. 3.

mer (*m*). Ils ont tous deux le talent de la parole. L'éloquence d'Iphicrate est pompeuse et vaine (*n*); celle de Timothée plus simple et plus persuasive (*o*). Nous leur avons élevé des statues (*p*), et nous les bannirons peut-être un jour.

(*m*) Id. in Timoth. cap. 2. — (*n*) Plut. de rep. ger. t. 2, p. 813. — (*o*) AELIAN. lib. 3, cap. 16. — (*p*) Nep. in Timoth. cap. 2. Pausan. lib. 1, cap. 24.

Fin du Chapitre septième.

 CHAPITRE VIII.

*Lycée. Gymnases. Isocrate. Palestres. Funérailles
des Athéniens.*

UN autre jour , au moment qu'Apollodore entroit chez moi pour me proposer une promenade au Lycée , je courus à lui , en m'écriant : Le connoissez-vous ? — Qui ? — Isocrate. Je viens de lire un de ses discours ; j'en suis transporté. Vit-il encore ? où est-il ? que fait-il ? — Il est ici , répondit Apollodore. Il professe l'éloquence. C'est un homme célèbre ; je le connois. — Je veux le voir aujourd'hui , ce matin , dans l'instant même. — Nous irons chez lui en revenant du Lycée.

Nous passâmes par le quartier des marais ; et , sortant par la porte d'Egée , nous suivîmes un sentier le long de l'Ilissus , torrent impétueux , ou ruisseau paisible , qui , suivant la différence des saisons , se précipite ou se traîne au pied d'une colline par où finit le mont Hymette : ses bords sont agréables , ses eaux communément pures et limpides (a). Nous vîmes aux environs un autel

(a) Plat. in Phœd. tom. 3 , pag. 229. Spon , voyag. tom. 2 , pag. 121.

dédié aux Muses (*b*), l'endroit où l'on prétend que Borée enleva la belle Orithye, fille du roi Erechthée (*c*); le temple de Cérés, où l'on célèbre les petits mystères (*d*), et celui de Diane, où l'on sacrifie tous les ans une grande quantité de chevres en l'honneur de la Déesse. Avant le combat de Marathon, les Athéniens lui en promirent autant qu'ils trouveroient de Perses étendus sur le champ de bataille. Ils s'aperçurent, après la victoire, que l'exécution d'un vœu si indiscret épuiserait bientôt les troupeaux de l'Attique; on borna le nombre des victimes à cinq cents (*e*), et la Déesse voulut bien s'en contenter.

Pendant qu'on me faisoit ces récits, nous vîmes sur la colline des paysans qui couroient en frappant sur des vases d'airain, pour attirer un essaim d'abeilles qui venoit de s'échapper d'une ruche (*f*).

Ces insectes se plaisent infiniment sur le mont Hymette, qu'ils ont rempli de leurs colonies, et qui est presque par-tout couvert de serpolet (*g*) et d'herbes odoriférantes. Mais c'est sur-tout dans le thym excellent qu'il produit (*h*), qu'ils puisent

(*b*) Pausan. lib. 1, cap. 19, pag. 45. Dionys. Perieg. v. 425. — (*c*) Plat. ibid. Pausan. ibid. — (*d*) Steph. in Ἄγρια. — (*e*) Xenoph. de exped. Cyr. lib. 3, pag. 301. Plut. de Herodot. malign. t. 2, p. 862. — (*f*) Plat. de leg. lib. 8, t. 2, pag. 843. — (*g*) Theophr. hist. plant. lib. 6, cap. 7, p. 678. Plin. lib. 19, cap. 8, t. 2, p. 181. — (*h*) Antiph. apud Athen. lib. 1, cap. 22, p. 28. Alex. apud. eund. lib. 14, p. 652.

ces sucs précieux dont ils composent un miel estimé dans toute la Grèce (*i*). Il est d'un blanc tirant sur le jaune ; il noircit quand on le garde long-temps , et conserve toujours sa fluidité (*k*). Les Athéniens en font tous les ans une récolte abondante ; et l'on peut juger du prix qu'ils y attachent , par l'usage où sont les Grecs d'employer le miel dans la pâtisserie (*l*) , ainsi que dans les ragoûts (*m*). On prétend qu'il prolonge la vie , et qu'il est principalement utile aux vieillards (*n*). J'ai vu même plusieurs disciples de Pythagore conserver leur santé , en prenant un peu de miel pour toute nourriture (*o*).

Après avoir repassé l'ilissus , nous nous trouvâmes dans un chemin où l'on s'exerce à la course , et qui nous conduisit au Lycée (*p*).

Les Athéniens ont trois gymnases destinés à l'instruction de la jeunesse (*q*) ; celui du Lycée , celui du Cynosarge (*r*) , situé sur une colline de ce nom , et celui de l'Académie. Tous trois ont été construits hors des murs de la ville , aux frais

(*i*) Plin. lib. 11 , cap. 13 , t. 1 , pag. 596. Id. lib. 21 , cap. 10 , t. 2 , p. 243. Varro de re rustic. lib. 3 , cap. 16 , p. 374. Colum. de re rustic. lib. 9 , cap. 4. — (*k*) Geopon. lib. 15 , cap. 7. — (*l*) Athen. lib. 3 , cap. 25 , pag. 109. Id. lib. 14 , pag. 646. — (*m*) Hesych. in Ψπετρα.

(*n*) Geopon. ibid. — (*o*) Athen. lib. 2 , cap. 7 , p. 46 , lib. 10 , &c. — (*p*) Xenoph. hist. Græc. lib. 2 , p. 476. — (*q*) Ulpian. in Timocr. pag. 820. — (*r*) Demosth. in Leptin. p. 791. Liv. lib. 31 , cap. 24. Diog. Laert. lib. 6 , s. 13.

du gouvernement. On ne recevoit autrefois dans le second que des enfans illégitimes (s).

Ce sont de vastes édifices entourés de jardins et d'un bois sacré. On entre d'abord dans une cour de forme quarrée, et dont le pourtour est de 2 stades* (t); elle est environnée de portiques et de bâtimens. Sur trois de ses côtés sont des salles spacieuses, et garnies de sieges, où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblent leurs disciples (u). Sur le quatrième, on trouve des piéces pour les bains et les autres usages du gymnase. Le portique exposé au midi est double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puisse pénétrer dans sa partie intérieure.

De cette cour on passe dans une enceinte également quarrée. Quelques platanes en ombragent le milieu. Sur trois des côtés regnent des portiques. Celui qui regarde le nord, est à double rang de colonnes, pour garantir du soleil ceux qui s'y promènent en été. Le portique opposé s'appelle Xyste (x). Dans la longueur du terrain qu'il occupe on a ménagé au milieu une espece de chemin creux d'environ 12 pieds de largeur, sur

(s) Demosth. in Aristocr. pag. 760. Plut. in Themist. tom. 1, pag. 112.

* 189 toises.

(t) Vitruv. lib. 5, cap. 12. — (u) Plat Euthyp. t. 1, p. 2, Isocr. panath. t. 2, p. 191. Demet. de interp. cap. 111. Lucian. dial. mort. t. 1, p. 329. — (x) Xenoph. œcon. lib. 5, pag. 850.

près de deux pieds de profondeur. C'est là qu'à l'abri des injures du temps, séparés des spectateurs qui se tiennent sur les plates-bandes latérales, les jeunes élèves s'exercent à la lutte. Au-delà du Xyste, est un Stade pour la course à pied (y).

Un magistrat, sous le nom de gymnasiarque, préside aux différens gymnases d'Athenes. Sa charge est annuelle, et lui est conférée par l'assemblée générale de la nation (z). Il est obligé de fournir l'huile qu'emploient les athletes pour donner plus de souplesse à leurs membres (a). Il a sous lui, dans chaque gymnase, plusieurs officiers, tels que le gymnaste, le pædotribe, et d'autres encore, dont les uns entretiennent le bon ordre parmi les élèves, et les autres les dressent à différens exercices. On y distingue sur-tout dix sophronistes, nommés parmi les dix tribus, et chargés de veiller plus spécialement sur les mœurs (b). Il faut que tous ces officiers soient approuvés par l'Aréopage (c).

Comme la confiance et la sûreté doivent régner dans le gymnase, ainsi que dans tous les lieux où l'on s'assemble en grand nombre, les vols qui s'y commettent sont punis de mort lorsqu'ils excèdent la valeur de dix drachmes* (d).

(y) Vitruv. lib. 5, cap. 11. — (z) Demosth. in Leptin. p. 544. — (a) Ulpian. in Leptin. orat. p. 575. — (b) Stob. serm. 5, pag. 77. — (c) Axioc. ap. Plat. t. 3, p. 367.

* 9 livres.

(d) Demosth. in Timocr. pag. 791.

Les gymnases devant être l'asyle de l'innocence et de la pudeur, Solon en avoit interdit l'entrée au public, pendant que les élèves, célébrant une fête en l'honneur de Mercure (e), étoient moins surveillés par leurs instituteurs; mais ce règlement n'est plus observé (f).

Les exercices qu'on y pratique sont ordonnés par les loix, soumis à des regles, animés par les éloges des maîtres et plus encore par l'émulation qui subsiste entre les disciples. Toute la Grece les regarde comme la partie la plus essentielle de l'éducation, parce qu'ils rendent un homme agile, robuste, capable de supporter les travaux de la guerre, et les loisirs de la paix (g). Considérés par rapport à la santé, les médecins les ordonnent avec succès (h). Relativement à l'art militaire, on ne peut donner une plus haute idée, qu'en citant l'exemple des Lacédémoniens. Ils leur durent autrefois les victoires qui les firent redouter des autres peuples; et, dans ces derniers temps il a fallu, pour les vaincre, les égaler dans la gymnastique (i).

Mais, si les avantages de cet art sont extrêmes, les abus ne le sont pas moins. La médecine et la philosophie condamnent de concert ces exer-

(e) AEschin in Tim. p. 262. — (f) Plat. in Lys. t. 2, pag. 204 et 206. — (g) Lucian. de gymn. t. 2, pag. 901. — (h) Hippocr. de diæt. lib. 2, tom. 1, cap. 39, &c.; lib. 3, cap. 25. — (i) Arist. de rep. lib. 8, cap. 4, t. 2, pag. 452, Plut. sympos. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 639.

cices, lorsqu'ils épuisent le corps, ou qu'ils donnent à l'ame plus de férocité que de courage (*k*).

On a successivement augmenté et décoré le gymnase du Lycée (*l*). Ses murs sont enrichis de peintures (*m*). Apollon est la divinité tutélaire du lieu; on voit à l'entrée sa statue (*n*). Les jardins, ornés de belles allées, furent renouvelés dans les dernières années de mon séjour en Grèce (*o*). Des sieges placés sous les arbres, invitent à s'y reposer (*p*).

Après avoir assisté aux exercices des jeunes gens, et passé quelques momens dans des salles où l'on agitoit des questions tour-à-tour importantes et frivoles, nous primes le chemin qui conduit du Lycée à l'Académie, le long des murs de la ville (*q*). Nous avons à peine fait quelques pas, que nous trouvâmes un vieillard vénérable, qu'Apollodore me parut bien aise de voir. Après les premiers complimens, il lui demanda où il alloit. Le vieillard répondit d'une voix grêle: Je vais dîner chez Platon avec Ephore et Théopompe, qui m'attendent à la porte Dipyle. —

[(*k*) Hippocr. *ibid.* lib. 3, t. 2, cap. 28. Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410. Arist. de rep. *ibid.* Id. magn. moral. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 251. — (*l*) Theopomp. et Philoch. ap. Suid. *Λύκ.* Hippocr. *Λύκ.* in Pausan. lib. 2, cap. 29. pag. 75. — (*m*) Xenoph. *exped. Cyr.* lib. 7, pag. 425. — (*n*) Lucian. de gymn. t. 2, pag. 887. Pausan. lib. 1, cap. 19, p. 44. — (*o*) Plut. x orat. vit. t. 2, pag. 841. — (*p*) Lucian. *ibid.* p. 895. — (*q*) Plat. in *Lys.* t. 2, p. 203.

C'est justement notre chemin, reprit Apollodore ; nous aurons le plaisir de vous accompagner. Mais, dites-moi ; vous aimez donc toujours Platon (r) ? — Autant que je me flatte d'en être aimé. Notre liaison formée dès notre enfance ; ne s'est point altérée depuis. Il s'en est souvenu dans un de ses dialogues, où Socrate, qu'il introduit comme interlocuteur, parle de moi en termes très-honorables (s). — Cet hommage vous étoit dû. On se souvient qu'à la mort de Socrate, pendant que ses disciples effrayés prenoient la fuite, vous osâtes paroître en habit de deuil dans les rues d'Athènes (t). Vous aviez donné, quelques années auparavant, un autre exemple de fermeté. Quand Théramène, proscrit par les 30 tyrans, en plein sénat, se réfugia auprès de l'autel, vous vous levâtes pour prendre sa défense ; et ne fallut-il pas que lui-même vous priât de lui épargner la douleur de vous voir mourir avec lui (u) ? Le vieillard me parut ravi de cet éloge. J'étois impatient de savoir son nom. Apollodore se faisoit un plaisir de me le cacher.

Fils de Théodore, lui dit-il, n'êtes-vous pas de même âge que Platon ? — J'ai six à sept ans

(r) Diog. Laert. in Plat. lib. 3, §. 8. — (s) Plat. in Phædr. t. 3, p. 278. — (t) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838. — (u) Id. ibid. p. 836.

de plus qu'e lui (x) ; il ne doit être que dans sa 68e. année. — Vous paroissez vous bien porter. — A merveille ; je suis sain de corps et d'esprit, autant qu'il est possible de l'être (y). — On dit que vous êtes fort riche (z) ? — J'ai acquis par mes veilles de quoi satisfaire les desirs d'un homme sage (a). Mon pere avoit une fabrique d'instrumens de musique (b). Il fut ruiné dans la guerre du Péloponese ; et ne m'ayant laissé pour héritage qu'une excellente éducation, je fus obligé de vivre de mon talent, et de mettre à profit les leçons que j'avois reçues de Gorgias, de Prodicus, et des plus habiles orateurs de la Grece. Je fis des plaidoyers pour ceux qui n'étoient pas en état de défendre eux-mêmes leurs causes (c). Un discours que j'adressai à Nicoclès, roi de Chypre, m'attira de sa part une gratification de 20 talens * (d). J'ouvris des cours publics d'éloquence. Le nombre de mes disciples ayant augmenté de jour en jour, j'ai recueilli le fruit d'un travail qui a rempli tous les momens de ma vie. — Convenez pourtant que, malgré la sévérité de vos mœurs, vous en avez consacré quelques-

(x) Laert. in Plat. lib. 3, §. 4. Plut. x orat. vit. 2, 2, pag. 836. — (y) Isocr. panat. t. 2, p. 184. — (z) Dionys. Halic. de Isocr. tom. 5, pag. 537. — (a) Isocr. ibid.

(b) Plut. ibid. Dionys. Halic. ibid. p. 534. — (c) Cicer. in Brut. tom. 1, pag. 346.

* 108,000 livres.

(d) Plut. ibid. pag. 83.

uns aux plaisirs. Vous eûtes autrefois la belle Métanire; dans un âge plus avancé, vous retirâtes chez vous une courtisane non moins aimable (e). On disoit alors que vous saviez allier les maximes de la philosophie avec les raffinemens de la volupté, et l'on parloit de ce lit somptueux que vous aviez fait dresser, et de ces oreilles qui exhaloient une odeur si délicate (f). Le vieillard convenoit de ces faits en riant.

Apollodore continuoît : Vous avez une famille aimable, une bonne santé, une fortune aisée, des disciples sans nombre, un nom que vous avez rendu célèbre, et des vertus qui vous placent parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville (g). Avec tant d'avantages vous devez être le plus heureux des Athéniens. — Hélas ! répondit le vieillard, je suis peut-être le plus malheureux des hommes. J'avois attaché mon bonheur à la considération; mais, comme d'un côté l'on ne peut être considéré dans une démocratie qu'en se mêlant des affaires publiques, et que, d'un autre côté, la nature ne m'a donné qu'une voix foible et une excessive timidité (h), il est arrivé que, très-capable de discerner les vrais intérêts

(e) Lys. Hermip. et Strat. ap. Athen. lib. 13, p. 592. — (f) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 839. — (g) Isocr. panat. t. 2, p. 184. — (h) Isoer. epist. ad Phil. t. 1, p. 270. Id. epist. ad Mityl. t. 1, p. 487. Cicér. de orat. lib. 2, cap. 3, t. 1, p. 194.

de l'Etat, incapable de les défendre dans l'assemblée générale, j'ai toujours été violemment tourmenté de l'ambition et de l'impossibilité d'être utile, ou, si vous voulez, d'obtenir du crédit (i). Les Athéniens reçoivent gratuitement chez moi des leçons d'éloquence ; les étrangers, pour le prix de mille drachmes* ; j'en donnerois dix mille à celui qui me procureroit de la hardiesse avec un organe sonore (k). — Vous avez réparé les torts de la nature ; vous instruisez par vos écrits ce public à qui vous ne pouvez adresser la parole, et qui ne sauroit vous refuser son estime. — Eh ! que me fait l'estime des autres, si je ne puis pas y joindre la mienne ? Je pousse quelquefois jusqu'au mépris la foible idée que j'ai de mes talens (l). Quel fruit en ai-je retiré ? Ai-je jamais obtenu les emplois, les magistratures, les distinctions que je vois tous les jours accorder à ces vils orateurs qui trahissent l'Etat (m) ?

Quoique mon panégyrique d'Athenes ait fait rougir ceux qui précédemment avoient traité le même sujet, et décourager ceux qui voudroient le traiter aujourd'hui (n), j'ai toujours parlé de mes succès avec modestie, ou plutôt avec humilité (o). J'ai des intentions pures ; je

(i) Isocr. panath. tom. 2, pag. 185.

* 900 livres.

(k) Plut. x orat. vit. t. 2, p. 838. — (l) Isocr. panath. t. 2, pag. 184. — (m) Id. ibid. pag. 189. — (n) Id. de antid. t. 2, p. 404. — (o) Id. panath. t. 2, p. 192.

n'ai jamais , par des écrits ou par des accusations, fait tort à personne , et j'ai des ennemis (p) ! — Eh ! ne devez-vous pas racheter votre mérite par quelques chagrins ? Vos ennemis sont plus à plaindre que vous. Une voix importune les avertit sans cesse que vous comptez parmi vos disciples , des rois , des généraux , des hommes d'état , des historiens , des écrivains dans tous les genres (q) ; que de temps en temps il sort de votre école des colonies d'hommes éclairés , qui vont au loin répandre votre doctrine ; que vous gouvernez la Grèce par vos élèves (r) ; et , pour me servir de votre expression , que vous êtes la pierre qui aiguise l'instrument. — Oui ; mais cette pierre ne coupe pas (s).

Du moins , ajoutoit Apollodore , l'envie ne sauroit se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art oratoire (t). — Et c'est ce mérite qu'on veut aussi m'enlever. Tous les jours des sophistes audacieux , des instituteurs ingrats , puisant dans mes écrits les préceptes et les exemples , les distribuent à leurs écoliers , et n'en sont que plus ardens à me déchirer ; ils s'exercent sur les sujets que j'ai traités ; ils assemblent leurs

(p) Id. de antid. pag. 386 , 390 , &c. — (q) Id. ibid. pag. 388. — (r) Cicer. orat. cap. 13 , tom. 1 , pag. 429. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5 , pag. 536. — (s) Plut. x orat. vit. t. 2 , p. 838. — (t) Cicer. de orat. lib. 2 , cap. 22 , p. 214. Id. orat. cap. 13 , p. 429 ; cap. 52 , p. 464. Naucr. ap. Cicer. de orat. lib. 3 , cap. 44 , p. 321.

partisans autour d'eux, et comparent leurs discours aux miens, qu'ils ont eu la précaution d'altérer, et qu'ils ont la bassesse de défigurer en les lisant. Un tel acharnement me pénètre de douleur^(u). Mais j'apperçois Ephore et Théopompe. Je vais les mener chez Platon, et je prend congé de vous.

Dès qu'il fut parti, je me tournai bien vite vers Apollodore. Quel est donc, lui dis-je, ce vieillard si modeste, avec tant d'amour-propre, et si malheureux avec tant de bonheur? C'est, me dit-il, Isocrate, chez qui nous devons passer à notre retour. Je l'ai engagé, par mes questions, à vous tracer les principaux traits de sa vie et de son caractère. Vous avez vu qu'il montra deux fois du courage dans sa jeunesse. Cet effort épuisa sans doute la vigueur de son ame, car il a passé le reste de ses jours dans la crainte et dans le chagrin. L'aspect de la tribune qu'il s'est sagement interdite, l'afflige si fort, qu'il n'assiste plus à l'assemblée générale^(x). Il se croit entouré d'ennemis et d'envieux, parce que des auteurs qu'il méprise, jugent de ses écrits moins favorablement que lui. Sa destinée est de courir sans cesse après la gloire, et de ne jamais trouver le repos^(y).

(u) Isocr. panath. t. 2, pag. 190. Id. epist. ad Philip. tom. 1, pag. 277. — (x) Plut. x orat. vit. tom. 2, p. 838. — (y) Isocr. panath. tom. 1, pag. 184 et 187.

Malheureusement pour lui, ses ouvrages, remplis d'ailleurs de grandes beautés, fournissent des armes puissantes à la critique; son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et magnifique, mais quelquefois aussi traînant, diffus et surchargé d'ornemens qui le déparent (z).

Son éloquence n'étoit pas propre aux discussions de la tribune et du barreau (a); elle s'attache plus à flatter l'oreille qu'à émouvoir le cœur. On est souvent fâché de voir un auteur estimable s'abaisser à n'être qu'un écrivain sonore, réduire son art au seul mérite de l'élégance (b), asservir péniblement ses pensées aux mots (c), éviter le concours des voyelles avec une affectation puérile (d), n'avoir d'autre objet que d'arrondir des périodes, et d'autre ressource, pour en symétriser les membres, que de les remplir d'expressions oiseuses et de figures déplacées (e). Comme il ne diversifie pas assez les formes de son élocution, il finit par refroidir et dégoûter le lecteur. C'est un peintre qui donne à toutes ses

(z) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 7, t. 1, p. 286. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, p. 537. — (a) Dionys. Halic. ibid. tom. 5, pag. 539. Cicer. orat. cap. 12, tom. 1, pag. 429. — (b) Arist. ap. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 35, tom. 1, p. 313. — (c) Dionys. Halic. ibid. p. 558. — (d) Quintil. lib. 3, cap. 4, p. 593. Dionys. Halic. ibid. p. 558. Demetr. Phaler. de elocut. §. 68. — (e) Cic. orat. cap. 12, tom. 1, pag. 429. Plut. de glor. Athen. tom. 2, pag. 350. Diou. Halic. ibid. pag. 540. Hermog. de form. lib. 2, p. 388.

figures les mêmes traits, les mêmes vêtements et les mêmes attitudes (f).

La plupart de ses harangues roulent sur les articles les plus importants de la morale et de la politique (g). Il ne persuade ni n'entraîne, parce qu'il n'écrit point avec chaleur, et qu'il paroît plus occupé de son art que des vérités qu'il annonce (h). De là vient peut-être que les souverains dont il s'est, en quelque façon, constitué le législateur (i), ont répondu à ses avis par des récompenses. Il a composé, sur les devoirs des rois, un petit ouvrage qu'il fait circuler de cour en cour. Denys, tyran de Syracuse, le regrettait (k), il admira l'auteur, et lui pardonna facilement des leçons qui ne portoient pas le remord dans son âme.

Isocrate a vieilli faisant, polissant, repolissant, refaisant un très-petit nombre d'ouvrages. Son panégyrique d'Athènes lui coûta, dit-on, dix années de travail (l). Pendant tout le temps que dura cette laborieuse construction, il ne s'aperçut pas qu'il élevoit son édifice sur des fondemens qui devoient en entraîner la ruine. Il pose pour principe, que le propre de l'éloquence

(f) Philon. ap. Dionys. Halic. de Isocr. t. 5, pag. 559. — (g) Dionys. Halic. ibid. p. 535. — (h) Hermog. de formis, lib. 1, p. 294, et lib. 2, p. 388. — (i) Isocr. ad. Nisocl. t. 1, p. 55. Apton. Progymn. p. 4. — (k) Isocr. orat. ad. Phil. tom. 1, pag. 269. Socratic. epist. pag. 66. — (l) Plut. de glor. Athen. tom. 2, pag. 350. Quintil. lib. 10, cap. 4. Phor. biblioth. pag. 1455.

est d'agrandir les petites choses, et d'apetisser les grandes; et il tâche de montrer ensuite que les Athéniens ont rendu plus de service à la Grece que les Lacédémoniens (m).

Malgré ces défauts auxquels ses ennemis en ajoutent beaucoup d'autres, ses écrits présentent tant de tours heureux et de saines maximes, qu'ils serviront de modeles à ceux qui auront le talent de les étudier. C'est un rhéteur habile, destiné à former d'excellens écrivains; c'est un instituteur éclairé, toujours attentif aux progrès de ses disciples et au caractère de leur esprit. Ephore de Cumes, et Théopompe de Chio, qui viennent de nous l'enlever, en ont fait l'heureuse épreuve. Après avoir donné l'essor au premier, et réprimé l'impétuosité du second (n), il les a destinés tous deux à écrire l'histoire (o). Leurs premiers essais font honneur à la sagacité du maître, et aux talens des disciples.

Pendant qu'Apollodore m'instruisoit de ces détails, nous traversions la place publique. Il me conduisit ensuite par la rue des Hermès, et me fit entrer dans la Palestre de Tauréas, située en face du portique royal* (p).

(m) Longin. de subl. §. 38. — (n) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 9, tom. 1, pag. 288. Id. de clar. orat. cap. 56, pag. 383. Quintil. lib. 2, cap. 8, p. 105. Saïd. in *Red.*

— (o) Cicer. de orat. lib. 2, cap. 13, tom. 1, pag. 205.

* Voyez le plan de la Palestre.

(p) Plat. in Charmid. tom. 2, p. 153.

Comme Athenes possede différens gymnases , elle renferme aussi plusieurs Palestres. On exerce les enfans dans les premières de ces écoles ; les athletes de profession , dans les secondes. Nous en vîmes un grand nombre qui avoient remporté des prix aux jeux établis en différentes villes de la Grece , et d'autres qui aspiroient aux mêmes honneurs. Plusieurs Athéniens , et même des vieillards (g), s'y rendent assidument , pour continuer leurs exercices , ou pour être témoins des combats qu'on y livre.

Les Palestres sont à-peu-près de la même forme que les gymnases. Nous parcourûmes les pieces destinés à toutes les especes de bains , celles où les athletes déposent leurs habits ; où on les frotte d'huile , pour donner de la souplesse à leurs membres ; où ils se roulent sur le sable pour que leurs adversaires ne puissent les saisir (r).

La lutte , le saut , la paume , tous les exercices du lycée se retracerent à nos yeux sous des formes plus variées , avec plus de force et d'adresse de la part des acteurs.

Parmi les différens groupes qu'ils composoient , on distinguoit des hommes de la plus grande beauté , et dignes de servir de modeles aux artistes ; les uns avec des traits vigoureux et fière-

(g) Id. de rep. lib. 5 , t. 2 , p. 452. — (r) Mém. de l'Acad. des bell. lettr. tom. 1 , hist. pag. 99.

ment prononcés, comme on représente Hercule; d'autres, d'une taille plus svelte et plus élégante, comme on peint Achille. Les premiers se destinant aux combats de la lutte et du pugilat, n'avoient d'autre objet que d'augmenter leurs forces (s); les seconds dressés pour des exercices moins violens, tels que la course, le saut, &c., que de se rendre légers.

Leur régime s'assortit à leur destination. Plusieurs s'abstiennent des femmes (r) et du vin. Il en est qui menent une vie très-frugale; mais ceux qui se soumettent à de laborieuses épreuves, ont besoin, pour se réparer, d'une grande quantité d'alimens substantiels, comme la chair rôtie de bœuf et de porc (u). S'ils n'en exigent que deux mines par jour, avec du pain à proportion, ils donnent une haute idée de leur sobriété (x). Mais on en cite plusieurs qui en faisoient une consommation effrayante. On dit, par exemple, que Théagene de Thasos mangea dans un jour un bœuf tout entier (y). On attribue le même exploit à Milon de Crotone, dont l'ordinaire étoit de 20 mines de viande, d'autant de mines de

(s) Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410. — (r) Id. de leg. lib. 8, t. 2, p. 840. — (u) Hippocr. epid. lib. 5, tom. 1, p. 788. Plat. de rep. lib. 3, p. 411. Plut. in Arat. tom. 1, pag. 1028. Mém. de l'acad. des belles lettr. pag. 221. — (x) Galen. de dignot. puls. 2, cap. 2. Mém. de l'acad. des bell. lettr. tom. 1, pag. 221, &c. — (y) Poscid. ap. Athen. lib. 10, cap. 2, pag. 412.

pain *, et de trois congés de vin ** (z). On ajouta enfin qu'Astydamas de Milet, se trouvant à la table du satrape Ariobarzane, dévora tout seul le souper qu'on avoit préparé pour 9 convives (a). Ces faits, exagérés sans doute, prouvent du moins l'idée qu'on se forme de la voracité de cette classe d'athletes. Quand ils peuvent la satisfaire sans danger, ils acquierent une vigueur extrême: leur taille devient quelquefois gigantesque; et leurs adversaires frappés de terreur, ou s'éloignent de la lice, ou succombent sous le poids de ces masses énormes.

L'excès de nourriture les fatigue tellement, qu'ils sont obligés de passer une partie de leur vie dans un sommeil profond (b). Bientôt un embonpoint excessif défigure tous leurs traits (c); il leur survient des maladies qui les rendent aussi malheureux, qu'ils ont toujours été inutiles à leur patrie (d): car, il ne faut pas le dissimuler, la lutte, le pugilat, et tous ces combats livrés avec tant de fureur dans les solemnités publiques, ne sont plus que des spectacles d'ostentation, depuis que la tactique s'est perfectionnée. L'Égypte ne les a jamais adoptés, parce qu'ils ne donnent qu'une force passagere (e). Lacédémone en a

* Environ 18 livres.

** Environ quinze pintes.

(z) Theodor. ap. Athen. ibid. — (a) Athen. ibid. p. 413. — (b) Plat. de rep. lib. 3, p. 404. — (c) Aristot. de gener. lib. 4, cap. 3, p. 1121. — (d) Euripid. ap. Athen. lib. 10, cap. 2, p. 413. — (e) Diod. Sic. lib. 3, pag. 70.

corrigé les inconveniens, par la sagesse de son institution. Dans le reste de la Grece, on s'est apperçu qu'en y soumettant les enfans, on risque d'altérer leurs formes, et d'arrêter leur accroissement (*f*); et que dans un âge plus avancé, les lutteurs de profession sont de mauvais soldats, parce qu'ils sont hors d'état de supporter la faim, la soif, les veilles, le moindre besoin, et le plus petit dérangement (*g*).

En sortant de la Palestre, nous apprîmes que Téléaire, femme de Pyrrhus, parent et ami d'Apollodore, venoit d'être attaquée d'un accident qui menaçoit sa vie. On avoit vu à sa porte les branches de laurier et d'acanthé, que, suivant l'usage, on suspend à la maison d'un malade (*k*). Nous y courûmes aussi-tôt: les parens, empressés autour du lit, adressoient des prieres à Mercure, conducteur des ames (*i*); et le malheureux Pyrrhus recevoit les derniers adieux de sa tendre épouse (*k*). On parvint à l'arracher de ces lieux. Nous voulûmes lui rappeler les leçons qu'il avoit reçues à l'académie; leçons si belles quand on est heureux, si importunes quand on est dans le malheur. « O philosophie! s'écria-t-

(*f*) Aristot. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452. — (*g*) Plut. in Philop. t. 1, p. 357. — (*h*) Diog. Laert. in Bion. lib. 4, §. 57. Etymol. magn. in Ἀγίω. Bod. in Theophr. hist. plant. lib. 3, cap. 17, p. 258. — (*i*) Homer. odyss. lib. 24, v. 9. Etymol. magn. ἑξίς. — (*k*) Eurip. in Alcest. v. 391.

« il, hier, tu m'ordonnois d'aimer ma femme ;
 « aujourd'hui tu me défends de la pleurer (l) » !
 Mais enfin, lui disoit-on, vos larmes ne la ren-
 dront pas à la vie. « Eh ! c'est ce qui les redou-
 « ble encore (m), répondit-il ».

Quand elle eut rendu les derniers soupirs ,
 toute la maison retentit de cris et de sanglots.
 Le corps fut lavé, parfumé d'essences, et revêtu
 d'une robe précieuse (n). On mit sur sa tête, cou-
 verte d'un voile, une couronne de fleurs (o) ; dans
 ses mains, un gâteau de farine et de miel, pour
 appaiser Cerbere (p) ; et dans sa bouche, une pièce
 d'argent d'une ou deux oboles, qu'il faut payer
 à Caron (q) : en cet état elle fut exposée pendant
 tout un jour dans le vestibule. A la porte étoit
 un vase de cette eau lustrale destinée à purifier
 ceux qui ont touché un cadavre (r). Cette ex-
 position est nécessaire pour s'assurer que la per-
 sonne est véritablement morte (s), et qu'elle l'est

(l) Stob. serm. 97, p. 539. — (m) Stob. serm. 122,
 p. 613. — (n) Homer. iliad. lib. 24, v. 587. Id. in odys.
 lib. 24, v. 44. Eurip. in Phœniss. v. 1320 et 1626. Id. in
 Alcest. v. 158. Sophocl. in Electr. v. 1145. Lucian. de
 luct. t. 2, pag. 926. — (o) Eurip. in Hippol. v. 1458.
 — (p) Aristoph. in Lysist. v. 601. Schol. ibid. Id. in
 Ecclès. v. 534. — (q) Aristoph. in ran. v. 140. Schol.
 ibid. v. 272. Lucian. ibid. Epigr. Lucil. in Anthol. p. 268.
 — (r) Eurip. in Alcest. v. 100. Aristoph. in Ecclès. v. 1025.
 Poll. lib. 8, cap. 7, §. 65. Hesych. in Ἀρδ. Casaub. in
 Theophr. cap. 16. — (s) Plat. de leg. lib. 12, p. 959.

de mort naturelle (*ε*). Elle dure quelquefois jusqu'au troisieme jour (*u*).

Le convoi fut indiqué. Il falloit s'y rendre avant le lever du soleil (*x*). Les loix défendent de choisir une autre heure ; elles n'ont pas voulu qu'une cérémonie si triste dégénérait en un spectacle d'ostentation. Les parens et les amis furent invités (*y*). Nous trouvâmes auprès du corps , des femmes qui pousoient de longs gémissemens (*z*) ; quelques-unes coupoient des boucles de leurs cheveux , et les déposoient à côté de Téléaire , comme un gage de leur tendresse et de leur douleur (*a*). On la plaça sur un chariot , dans un cercueil de cyprès (*b*). Les hommes marchoient avant , les femmes après (*c*) ; quelques-uns la tête rasée , tous baissant les yeux , vêtus de noir (*d*) , précédés d'un chœur de musiciens qui faisoient entendre des chants lugubres (*e*). Nous nous rendîmes à une maison qu'avoit Pyrrhus auprès de Phalere.

(*ε*) Poll. lib. 8 , cap. 7 , §. 65. — (*u*) Jungerm. in Poll. lib. 8 , cap. 14 , §. 146. — (*x*) Demost. in Macart. Callim. epigr. in Anthol. lib. 3 , p. 377. — (*y*) Aristot. de morib. lib. 9 , cap. 2 , t. 2 , p. 118. — (*z*) Eurip. in Alcest. v. 103. — (*a*) Id. v. 102. Sophocl. in Ajac. v. 1194. Kirchn. de funerib. lib. 2 , cap. 13 et 15. — (*b*) Thucyd. lib. 2 , cap. 34. — (*c*) Demosth. in Macart. pag. 1037. Lys. de cæde Eratost. p. 5. Terent. in Andr. act. 1 , scen. 1 , v. 90. — (*d*) Xenoph. hist. Græc. lib. 1 , pag. 449. Eurip. Iphig. in Aul. v. 1438 et 1449. — (*e*) Homer. Iliad. lib. 24 , v. 721. Eustath. pag. 1372. Plat. de leg. lib. 7 , tom. 2 , pag. 800. Athen. lib. 14 , cap. 3 , p. 629.

C'est là qu'étoient les tombeaux de ses peres (f).

L'usage d'inhumer les corps fut autrefois commun parmi les nations (g); celui de les brûler prévalut dans la suite chez les Grecs (h); aujourd'hui il paroît indifférent de rendre à la terre ou de livrer aux flammes le reste de nous-mêmes (i). Quand le corps de Téléaire eut été consumé, les plus proches parens en recueillirent les cendres (k); et l'urne qui les renfermoit, fut ensevelie dans la terre.

Pendant la cérémonie on fit des libations de vin; on jeta dans le feu quelques-unes des robes de Téléaire: on l'appelloit à haute voix (l); et cet adieu éternel redoubloit les larmes qui n'avoient cessé de couler de tous les yeux.

De là nous fumes appellés au repas funebre, où la conversation ne roula que sur les vertus de Téléaire (m). Le 9e. et le 30e. jour, ses parens, habillés de blanc, et couronnés de fleurs, se réunirent encore pour rendre de nouveaux honneurs

(f) Demosth. in Macart. pag. 1040. Id. in Callicl. pag. 1117. — (g) Cicer. de leg. lib. 2, cap. 22, tom. 3, p. 155. Kirchn. de funer. lib. 1, cap. 2. — (h) Homer. passim. Thucyd. lib. 2, cap. 52. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, Lucian. de luct. cap. 21, tom. 2, pag. 932.

(i) Plat. in Phædon. tom. 1, pag. 115. — (k) Homer. iliad. lib. 23, v. 352. Id. lib. 24, v. 793. — (l) Homer. iliad. lib. 23, v. 221. — (m) Id. lib. 24, v. 802. Demosth. de cor. pag. 520. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, tom. 3, pag. 158.

à ses mânes (*n*) ; et il fut réglé que , rassemblés tous les ans le jour de sa naissance , ils s'occuperoient de sa perte , comme si elle étoit encore récente. Cet engagement si beau se perpétue souvent dans une famille , dans une société d'amis , parmi les disciples d'un philosophe (*o*). Les regrets qu'ils laissent éclater dans ces circonstances , se renouvellent dans la fête générale des morts qu'on célèbre au mois anthestériorion * (*p*). Enfin , j'ai vu plus d'une fois des particuliers s'approcher d'un tombeau , y déposer une partie de leurs cheveux , et faire tout autour des libations d'eau , de vin , de lait et de miel (*q*).

Moins attentif à l'origine de ces rits , qu'au sentiment qui les maintient , j'admirois la sagesse des anciens législateurs qui imprimerent un caractère de sainteté à la sépulture et aux cérémonies qui l'accompagnent. Ils favorisèrent cette ancienne opinion , que l'ame dépouillée du corps qui lui sert d'enveloppe , est arrêtée sur les rives du Styx , tourmentée du desir de se rendre à sa destination , apparoissant en songe à ceux qui doivent s'intéresser à son sort , jusqu'à ce qu'ils

(*n*) *Isæus*. de *Cyron*. hæred. p. 73. *Poll.* lib. 1 , cap. 7 , §. 66 ; id. lib. 3 , cap. 19 , §. 102. Id. lib. 8 , cap. 14 , §. 146. *Jungerm.* ibid. — (*o*) *Meurs.* Græc. fer in *Fæcc*

* Mois qui répondoit à nos mois de février et de mars.

(*p*) Id. in *Nyxæ*. — (*q*) *Pott.* *Archæol.* lib. 4 , cap. 5 et 8.

aient soustrait ses dépouilles mortelles aux regards du soleil, et aux injures de l'air (r).

De là cet empressement à lui procurer le repos qu'elle desire ; l'injonction faite au voyageur , de couvrir de terre un cadavre qu'il trouve sur son chemin (s) ; cette vénération profonde pour les tombeaux , et les loix sévères contre ceux qui les violent.

De là encore l'usage pratiqué à l'égard de ceux que les flots ont engloutis , ou qui meurent en pays étranger , sans qu'on ait pu retrouver leurs corps. Leurs compagnons , avant de partir , les appellent trois fois à haute voix ; et , à la faveur des sacrifices et des libations , ils se flattent de ramener leurs mânes (t) , auxquels on élève quelquefois des cénotaphes , especes de monumens funebres , presque aussi respectés que les tombeaux.

Parmi les citoyens qui ont joui pendant leur vie d'une fortune aisée , les uns , conformément à l'ancien usage , n'ont au-dessus de leurs cendres qu'une petite colonne , où leur nom est inscrit ; les autres , au mépris des loix qui condamnent le faste et les prétentions d'une douleur simulée , sont pressés sous des édifices élégans et magnifiques , ornés de statues et embellis par les arts (u).

(r) Homer. *iliad.* lib. 23, v. 83. Eustath. *ibid.*

(s) Sophocl. in *Antig.* v. 262. Schol. *ibid.* *Ælian.* var. *hist.* lib. 5, cap. 14. — (t) Homer. *odys.* lib. 1, v. 64. Eustath. *ibid.* p. 1614. Pind. *pyth.* 4, v. 283. Schol. *ibid.* — (u) Pausan. lib. 1, cap. 18, pag. 43.

J'ai vu un simple affranchi dépenser deux talens * pour le tombeau de sa femme (x).

Entre les routes dans lesquels on s'égaré par l'excès ou le défaut de sentimens, les loix ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'écarter. Elles défendent d'élever aux premières magistratures le fils ingrat qui, à la mort des auteurs de ses jours, a négligé les devoirs de la nature et de la religion (y). Elles ordonnent à ceux qui assistent au convoi, de respecter la décence jusques dans leur désespoir. Qu'ils ne jettent point la terreur dans l'ame des spectateurs, par des cris perçans et des lamentations effrayantes; que les femmes sur-tout ne se déchirent pas le visage, comme elles faisoient autrefois (z). Qui croiroit qu'on eût jamais dû leur prescrire de veiller à la conservation de leur beauté ?

* 10,800 livres.

F. (x) Demosth. in Steph. 1, pag. 980. — (y) Xenoph. memor. pag. 743. — (z) Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, pag. 158.

Fin du Chapitre huitieme.

 CH A P I T R E I X.

Voyage à Corinthe. Xénophon. Timoléon.

EN arrivant dans la Grèce, nous apprîmes que les Eléens s'étant emparés d'un petit endroit du Péloponèse, nommé Scillonte, où Xénophon faisoit sa résidence, il étoit venu avec ses fils s'établir à Corinthe (a). Timagene étoit impatient de le voir. Nous partîmes, amenant avec nous Philotas, dont la famille avoit des liaisons d'hospitalité avec celle de Timodeme, l'une des plus anciennes de Corinthe (b). Nous traversâmes Eleusis, Mégare, l'Isthme; nous étions trop pressés pour nous occuper des objets qui s'offroient à nous sur la route.

Timodeme nous conduisit lui-même chez Xénophon. Il étoit sorti; nous le trouvâmes dans un temple voisin, où il offroit un sacrifice. Tous les yeux étoient levés sur lui, et il ne les levoit sur personne; car il paroissoit devant les dieux avec le même respect qu'il inspiroit aux hommes. Je le considérois avec un vif intérêt. Il paroissoit âgé d'environ 72 ans; et son visage

(a) Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, §. 53. — (b) Plut. in Timol. tom. 1, pag. 237.

conservoit encore des restes de cette beauté qui l'avoit distingué dans sa jeunesse (c).

La cérémonie étoit à peine achevée, que Timagene se jette à son cou ; et ne pouvant s'en arracher, l'appelle d'une voix entrecoupée, son général, son sauveur, son ami. Xénophon le regardoit avec étonnement, et cherchoit à démêler des traits qui ne lui étoient pas inconnus, qui ne lui étoient plus familiers. Il s'écrie à la fin : C'est Timagene, sans doute ? Eh ! quel autre que lui pourroit conserver des sentimens si vifs, après une si longue absence ? Vous me faites éprouver dans ce moment combien il est doux de voir renaître des amis dont on s'est cru séparé pour toujours. De tendres embrassemens suivirent de près cette reconnoissance ; et pendant tout le temps que nous passâmes à Corinthe, des éclaircissemens mutuels firent le sujet de leurs fréquens entretiens.

Né dans un bourg de l'Attique, élevé dans l'école de Socrate, Xénophon porta d'abord les armes pour sa patrie ; ensuite il entra comme volontaire dans l'armée qu'assembloit le jeune Cyrus, pour détrôner son frere Artaxerxès, roi de Perse (d). Après la mort de Cyrus, il fut chargé, conjointement avec quatre autres officiers, du commandement des troupes grec-

(c) Diog. Laert. lib. 2, §. 48. — (d) Xenoph. expéd. Cyr. lib. 3, pag. 294.

ques (e) ; et c'est alors qu'ils firent cette belle retraite , aussi admirée dans son genre , que l'est dans le sien la relation qu'il nous en a donnée. A son retour , il passa au service d'Agésilas , roi de Lacédémone , dont il partagea la gloire et mérita l'amitié (f). Quelque temps après , les Athéniens le condamnerent à l'exil , jaloux sans doute de la préférence qu'il accordoit aux Lacédémoniens (g). Mais ces derniers , pour le dédommager , lui donnerent une habitation à Scillonte (h).

C'est dans cette heureuse retraite qu'il avoit passé plusieurs années , et qu'il comptoit retourner dès que les troubles du Péloponese seroient calmés.

Pendant notre séjour à Corinthe , je me liai avec ses deux fils , Cryllus et Diodore. Je contractai une liaison plus intime avec Timoléon , le second des fils de Timodome , chez qui nous étions logés.

Si j'avois à tracer le portrait de Timoléon , je ne parlerois pas de cette valeur brillante qu'il montra dans les combats , parce que , parmi les nations guerrières , elle n'est une distinction que lorsque , poussée trop loin , elle cesse d'être une vertu ; mais pour faire connoître toutes les qualités de son ame , je me contenterois d'en citer les principales : cette prudence consommée qui , en

(e) Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, pag. 299. — (f) Diog. Laert. lib. 2, §. 51. Nep. in Ages. cap. 1. — (g) Diog. Laert. ibid. — (h) Dinarch. ap. Laert. lib. 2, §. 52.

lui, avoit devancé les années ; son extrême douceur , quand il s'agissoit de ses intérêts ; son extrême fermeté , quand il étoit question de ceux de sa patrie ; sa haine vigoureuse pour la tyrannie de l'ambition , et pour celle des mauvais exemples (i) ; je mettrois le comble à son éloge , en ajoutant que personne n'eût autant que lui des traits de ressemblance avec Epaminondas , que par un secret instinct il avoit pris pour son modèle (k).

Timoléon jouissoit de l'estime publique et de la sienne , lorsque l'excès de sa vertu lui aliéna presque tous les esprits , et le rendit le plus malheureux des hommes. Son frere Timophanès , qui n'avoit ni ses lumieres ni ses principes , s'étoit fait une cour d'hommes corrompus , qui l'exhortoient sans cesse à s'emparer de l'autorité. Il crut enfin en avoir le droit. Un courage aveugle et présomptueux lui avoit attiré la confiance des Corinthiens , dont il commanda plus d'une fois les armées , et qui l'avoient mis à la tête de 400 hommes qu'ils entretenoient pour la sûreté de la police. Timophanès en fit ses satellites , s'attacha la populace par ses largesses ; et secondé par un parti redoutable , il agit en maître , et fit traîner au supplice les citoyens qui lui étoient suspects (l).

(i) Plut. in Timol. tom. 1 , pag. 237. Diod. Sic. lib. 16 , pag. 459. — (k) Plut. ibid. pag. 253. — (l) Plut. in Timol. tom. 1 , pag. 237.

Timoléon avoit jusqu'alors veillé sur sa conduite et sur ses projets. Dans l'espoir de le ramener, il tâchoit de jeter un voile sur ses fautes, et de relever l'éclat de quelques actions honorables qui lui échappoient par hasard. On l'avoit même vu dans une bataille se précipiter sans ménagement au milieu des ennemis, et soutenir seuls efforts pour sauver les jours d'un frere qu'il aimoit, et dont le corps, couvert de blessures, étoit sur le point de tomber entre leurs mains (m).

Indigné maintenant de voir la tyrannie s'établir de son vivant, et dans le sein même de sa famille, il peint vivement à Timophanès l'horreur des attentats qu'il a commis, et qu'il médite encore; le conjure d'abdiquer au plutôt un pouvoir odieux, et de satisfaire aux mânes des victimes immolées à sa folle ambition. Quelques jours après, il remonte chez lui, accompagné de deux de leurs amis, dont l'un étoit le beau-frere de Timophanès. Ils réiterent de conoert les mêmes prieres; ils le pressent, au nom du sang, de l'amitié, de la patrie: Timophanès leur répond d'abord par une dérision amere, ensuite par des menaces et des fureurs. On étoit convenu qu'un refus positif de sa part seroit le signal de sa perte. Ses deux amis, fatigués de sa résistance, lui plongerent un poignard dans le sein, pendant que Timoléon, la tête couverte d'un pan de son manteau, fondeit

(m) Plut. in Timol. tom. 1, pag. 237.

en larmes dans un coin de l'appartement où il s'étoit retiré (n).

Je ne puis sans frémir penser à ce moment fatal où nous entendimes retentir dans la maison ces cris perçans, ces effrayantes paroles : Timophanès est mort ; c'est son beau-frere qui l'a tué, c'est son frere. Nous étions par hasard avec Démariste, sa mere ; son pere étoit absent. Je jetai les yeux sur cette malheureuse femme. Je vis ses cheveux se dresser sur sa tête ; et l'horreur se peindre sur son visage au milieu des ombres de la mort. Quand elle reprit l'usage de ses sens, elle vomit, sans verser une larme, les plus affreuses imprécations contre Timoléon, qui n'eut pas même la foible consolation de les entendre de sa bouche. Renfermée dans son appartement, elle protesta qu'elle ne reverroit jamais le meurtrier de son fils (o).

Parmi les Corinthiens, les uns regardoient le meurtre de Timophanès comme un acte héroïque, les autres comme un forfait. Les premiers ne se lassoient pas d'admirer ce courage extraordinaire, qui sacrifioit au bien public la nature et l'amitié. Le plus grand nombre, en approuvant la mort du tyran (p), ajoutoient que tous les citoyens étoient en droit de lui arracher la vie, excepté son frere. Il survint une émeute qui fut bientôt apaisée.

(n) Id. ibid. Nep. in Timol. cap. 1. — (o) Plut. in Timol. tom. 1, pag. 238. — (p) Id. ibid.

On intenta contre Timoléon une accusation qui n'eut pas de suite (q).

Il se jugeoit lui-même avec encore plus de rigueur. Dès qu'il s'aperçut que son action étoit condamnée par une grande partie du public, il douta de son innocence, et résolut de renoncer à la vie. Ses amis, à force de prières et de soins, l'engagerent à prendre quelque nourriture, mais ne purent jamais le déterminer à rester au milieu d'eux. Il sortit de Corinthe; et pendant plusieurs années, il erra dans des lieux solitaires, occupé de sa douleur, et déplorant avec amertume les égaremens de sa vertu, et quelquefois l'ingratitude des Corinthiens (r).

Nous le verrons un jour reparoître avec plus d'éclat, et faire le bonheur d'un grand empire qui lui devra sa liberté.

Les troubles occasionnés par le meurtre de son frere, accélérèrent notre départ. Nous quittâmes Xénophon avec beaucoup de regret. Je le revis quelques années après, à Scillonte; et je rendrai compte, quand il en sera temps, des entretiens que j'eus alors avec lui. Ses deux fils vinrent avec nous. Ils devoient servir dans le corps de troupes que les Athéniens envoioient aux Lacédémoniens.

Nous trouvâmes sur la route quantité de voya-

(q) Diod. Sic. lib. 16, pag. 459. — (r) Plut. in Timol. tom. 1, pag. 238. Nep. ibid. cap. 1.

geurs qui se rendoient à Athenes , pour assister aux grandes Dionysiaques , l'une des plus célèbres fêtes de cette ville. Outre la magnificence des autres spectacles , je desirois avec ardeur de voir un concours établi depuis long-temps entre les poëtes qui présentent des tragédies ou des comédies nouvelles. Nous arrivâmes le 5 du mois élaphébolion *. Les fêtes devoient commencer huit jours après †.

* Le premier avril de l'an 362 avant J. C.

† Voyez la note à la fin du volume.

Fin du Chapitre neuvième.

 CHAPITRE X.

Levées, Revue, Exercice des Troupes chez les Athéniens.

Deux jours après notre retour à Athènes, nous nous rendîmes dans une place où se faisoit la levée des troupes qu'on se proposoit d'envoyer au Péloponèse. Elles devoient se joindre à celles des Lacédémoniens et de quelques autres peuples, pour s'opposer, conjointement avec elles, aux projets des Thébains et de leurs alliés (a). Hégélochus (b), stratege ou général, étoit assis sur un siege élevé (c). Auprès de lui un taxiarque (d), officier général, tenoit le registre où sont inscrits les noms des citoyens qui, étant en âge de porter les armes (e), doivent se présenter à ce tribunal. Il les appelloit à haute voix, et prenoit une note de ceux que le général avoit choisis (f).

Les Athéniens sont tenus de servir depuis l'âge

(a) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 642. Diœd. Sic. lib. 15, p. 391. — (b) Diœd. Sic. ibid. p. 393. — (c) Plut. in Phoc. t. 1, p. 746. — (d) Aristoph. in pac. v. 1172. — (e) Id. in equit. v. 366. Schol. ibid. Suid. et Hesych. in κ. γ. δ. Argum. orat. Demosth. adv. Olymp. p. 1064. — (f) Lyc. in Alcib. p. 275. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 115.

de 18 ans jusqu'à celui de 60 (*g*). On emploie rarement les citoyens d'un âge avancé (*h*) ; et quand on les prend au sortir de l'enfance , on a soin de les tenir éloignés des postes les plus exposés (*i*). Quelquefois le gouvernement fixe l'âge des nouvelles levées (*k*) ; quelquefois on les tire au sort (*l*).

Ceux qui tiennent à ferme les impositions publiques, ou qui figurent dans les chœurs aux fêtes de Bacchus , sont dispensés du service (*m*). Ce n'est que dans les besoins pressans qu'on fait marcher les esclaves (*n*) , les étrangers établis dans l'Attique , et les citoyens les plus pauvres (*o*). On les enrôle très-rarement, parce qu'ils n'ont pas fait le serment de défendre la patrie , ou parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la défendre. La loi n'en a confié le soin qu'aux citoyens qui possèdent quelque bien ; et les plus riches servent comme simples soldats. Il arrive de là que la perte d'une bataille , en affoiblissant les premières classes des citoyens , suffit pour donner à la dernière une supériorité qui altere la forme du gouvernement (*p*).

(*g*) Aristot. ap. Suid. et Harpocr. in Στρατ. Poll. lib. 2, cap. 2, §. 11. Taylor in not. ad Lys. pag. 124.

(*h*) Plut. in Phoc. tom. 1, pag. 752. — (*i*) AEsch. de fals. leg. pag. 422. Suid. et Etymol. magn. in Τ. & Σ.

— (*k*) Demosth. Philip. 1, p. 50. — (*l*) Lys pro Mantit. p. 307. — (*m*) Pet. Leg. Att. p. 555. Ulpian. in 3 Olynti. p. 43. — (*n*) Aristoph. in ran. v. 33 et 705. Schol. ibid.

— (*o*) Aristoph. ap. Harpocr. in Στρατ. Sam. Pet. p. 546. — (*p*) Aristot. de rep. lib. 5, cap. 3, tom. 2, p. 389.

La république étoit convenue de fournir à l'armée des alliés 6000 hommes, tant de cavalerie que d'infanterie (q). Le lendemain de leur enrôlement, ils se répandirent en tumulte dans les rues et dans les places publiques, revêtus de leurs armes (r). Leurs noms furent appliqués sur les statues des dix héros qui ont donné les leurs aux tribus d'Athènes (s), de manière qu'on lisoit sur chaque statue les noms des soldats de chaque tribu.

Quelques jours après on fit la revue des troupes: je m'y rendis avec Timagene, Apollodore et Philotas. Nous y trouvâmes Iphicraté, Timothée, Phocion, Chabrias, tous les anciens généraux et tous ceux de l'année courante. Ces derniers avoient été, suivant l'usage, tirés au sort dans l'assemblée du peuple. Ils étoient au nombre de dix, un de chaque tribu (t). Je me souviens à cette occasion, que Philippe de Macédoine disoit un jour: « J'envie le bonheur des Athéniens; ils trouvent tous les ans dix hommes en état de commander leurs armées, tandis que je n'ai jamais trouvé que Parménion (u) pour conduire les miennes ».

Autrefois le commandement rouloit entre les

(q) Diôd. Sic. lib. 15, pag. 393. — (r) Aristoph. in Lysist. v. 556, &c. — (s) Id. in pac. v. 1183. Schol. ibid. — (t) Demosth. Philipp. 1, p. 50. Aristot. et Hyper. ap. Harpocr. in Στρατηγ. Plut. in Cim. tom. 1, p. 483 et alii. — (u) Plut. apophit. tom. 2, pag. 177.

dix *strateges*. Chaque jour l'armée changeoit de général (*x*) ; et en cas de partage dans le conseil, le Polémarque, un des principaux magistrats de la république, avoit le droit de donner son suffrage (*y*). Aujourd'hui toute l'autorité est pour l'ordinaire entre les mains d'un seul, qui est obligé à son retour de rendre compte de ses opérations, à moins qu'on ne l'ait revêtu d'un pouvoir illimité (*z*). Les autres généraux restent à Athenes, et n'ont d'autres fonctions que de représenter dans les cérémonies publiques (*a*).

L'infanterie (*b*) étoit composée de trois ordres de soldats : les *oplites*, ou pesamment armés ; les armés à la légère ; les *peltastes*, dont les armes étoient moins pesantes que celles des premiers, moins légères que celles des seconds (*c*).

Les *oplites* avoient pour armes défensives le casque, la cuirasse, le bouclier, des especes de bottines qui couvroient la partie antérieure de la jambe ; pour armes offensives, la pique et l'épée (*d*).

Les armés à la légère étoient destinés à lancer des javelots ou des fleches ; quelques-uns, des pierres, soit avec la fronde, soit avec la main.

(*x*) Herodot. lib. 6, cap. 110. Plut. in Arist. tom. 1, pag. 321. (*y*) Herodot. ibid. cap. 109. — (*z*) Plut. in Alcib. t. 1, pag. 200. Suid. in *Ἀρχαί*. — (*a*) Demosth. Philip. 1, pag. 51. — (*b*) Plut. reip. ger. præcept. t. 2, pag. 810. (*c*) Arrian. tact. p. 10. Aelian. tact. cap. 2, — (*d*) Suid. in *Ὀπλα*..

Les peltastes portoient un javelot, et un petit bouclier, nommé pelta.

Les boucliers, presque tous de bois de saule (e), ou même d'osier, étoient ornés de couleurs, d'emblèmes et d'inscriptions (f). J'en vis où l'on avoit tracé en lettres d'or, ces mots : A LA BONNE FORTUNE (g) ; d'autres où divers officiers avoient fait peindre des symboles relatifs à leur caractère ou à leur goût. J'entendis, en passant, un vieillard qui disoit à son voisin : J'étois de cette malheureuse expédition de Sicile, il y a 53 ans. Je servois sous Nicias, Alcibiade et Lamachus. Vous avez ouï parler de l'opulence du premier, de la valeur et de la beauté du second ; le troisième étoit d'un courage à inspirer la terreur. L'or et la pourpre décoroient le bouclier de Nicias (h) ; celui de Lamachus représentoit une tête de Gorgone (i) ; et celui d'Alcibiade, un amour lançant la foudre (k).

Je voulois suivre cette conversation ; mais j'en fus détourné par l'arrivée d'Iphicrate, à qui Apollodore venoit de raconter l'histoire de Timagène et la mienne. Après les premiers complimens,

(e) Thueyd. lib. 4, cap. 9. Poll. lib. 1, cap. 10, §. 133. Theophr. hist. plant. lib. 5, cap. 4, pag. 518.

(f) AEschyl. sept. cont. Theb. v. 393, &c.

(g) Plut. in Demosth. tom. 1, pag. 855. — (h) Plut. in Nic. t. 1, p. 542. Poll. lib. 1, cap. 10, §. 134.

(i) Aristoph. in Acharn. v. 573. Schol. ibid.

(k) Plut. in Alcib. tom. 1, pag. 198.

Timagene le félicita sur les changemens qu'il avoit introduits dans les armes des oplites. Ils étoient nécessaires, répondit Iphicrate; la phalange, accablée sous le poids de ses armes, obéissoit avec peine aux mouvemens qu'on lui demandoit, et avoit plus de moyens pour parer les coups de l'ennemi, que pour lui en porter. Une cuirasse de toile a remplacé celle de métal; un bouclier petit et léger, ces énormes boucliers qui, à force de nous protéger, nous ravissoient notre liberté. La pique est devenue plus longue d'un tiers; et l'épée de moitié. Le soldat lie et délie sa chaussure avec plus de facilité (l). J'ai voulu rendre les oplites plus redoutables; ils sont dans une armée ce qu'est la poitrine dans le corps humain. Comme Iphicrate étoit volontiers de l'éloquence, il suivit sa comparaison; il assimila le général à la tête, la cavalerie aux pieds, les troupes légères aux mains (m). Timagene lui demanda pourquoi il n'avoit pas adopté le casque Béotien qui couvre le cou, en se prolongeant jusques sur la cuirasse (n). Cette question en amena d'autres sur la tenue des troupes, ainsi que sur la tactique des Grecs et des Perses. De mon côté, j'interrogeois Apollodore sur plusieurs objets que ses réponses feront connoître.

(l) Diod. Sic. lib. 15, p. 360. Nep. in Iphicr. cap. 1.
 — (m) Plut. in Pelop. tom. 1, p. 278. — (n) Xenoph. de re equest. pag. 952.

Au-dessous des dix strateges , disoit-il , sont les dix taxiarques , qui , de même que les premiers , sont tous les ans nommés par le sort , et tirés de chaque tribu dans l'assemblée générale (o). Ce sont eux qui , sous les ordres des généraux , doivent approvisionner l'armée , régler et entretenir l'ordre de ses marches , l'établir dans un camp (p) , maintenir la discipline , examiner si les armes sont en bon état. Quelquefois ils commandent l'aile droite (q) ; d'autres fois le général les envoie pour annoncer la nouvelle d'une victoire , et rendre compte de ce qui s'est passé dans la bataille (r) .

Dans ce moment nous vîmes un homme revêtu d'une tunique (s) qui lui descendoit jusqu'aux genoux , et sur laquelle il auroit dû mettre sa cuirasse , qu'il tenoit dans ses bras avec ses autres armes. Il s'approcha du taxiarque de sa tribu , auprès de qui nous étions : Compagnon , lui dit cet officier , pourquoi n'endossez-vous pas votre cuirasse ? Il répondit : Le temps de mon service est expiré ; hier je labourois mon champ quand vous fites l'appel. J'ai été inscrit dans le rôle de la milice , sous l'archontat de Callias ; consultez la liste des Archontes (t) , vous verrez qu'il s'est écoulé

(o) Demosth. Phil. 1 , p. 50. Poll. lib. 8 , cap. 9 , §. 54.
 — (p) Sigon. de rep. Athen. lib. 4 , cap. 5. Pott. Archæol. Græc. lib. 3 , cap. 5. — (q) Aristoph. in av. v. 350.
 — (r) Æschin. de fals. leg. pag. 422. — (s) Xenoph. exped. lib. 5 , p. 347. Ælian. var. hist. lib. 13 , cap. 37.
 — (t) Demosth. ap. Harpocr in 'Ερωτημ.

depuis ce temps-là plus de 42 ans. Cependant si ma patrie a besoin de moi, j'ai apporté mes armes. L'officier vérifia le fait, et après en avoir conféré avec le général, il effaça le nom de cet honnête citoyen, il lui en substitua un autre (*u*).

Les places des dix taxiarques sont de ces charges d'état qu'on est plus jaloux de posséder que de remplir. La plupart d'entre eux se dispensent de suivre l'armée, et leurs fonctions sont partagées entre les chefs que le général met à la tête des divisions et des subdivisions (*x*). Ils sont en assez grand nombre. Les uns commandent 128 hommes; d'autres 256, 512, 1024 (*y*), suivant une proportion qui n'a point de bornes en montant, mais qui en descendant aboutit à un terme qu'on peut regarder comme l'élément des différentes divisions de la phalange. Cet élément est la file, quelquefois composée de huit hommes, plus souvent de seize (*z*). J'interrompis Apollodore pour lui montrer un homme qui avoit une couronne sur sa tête, et un caducée dans sa main (*a*). J'en ai déjà vu passer plusieurs, lui dis-je. Ce sont des héraults, me répondit-il. Leur personne est sacrée; ils exercent des fonctions importantes; ils dénon-

(*u*) Aristoph. in pac. v. 1181. Lys. pro Mil. pag. 161.

— (*x*) Polyæn strateg. lib. 3, cap. 9, §. 10. — (*y*) Arrian. tact. pag. 28, Ælian. tact. cap. 4. — (*z*) Xénoph. hist. Græc. lib. 4, pag. 515. Arrian. tact. pag. 18. Ælian. tact. cap. 7. — (*a*) Thucyd. lib. 1, cap. 53.

cent la guerre , proposent la treve ou la paix (b), publient les ordres du général (c) , prononcent les commandemens , convoquent l'armée (d) , annoncent le moment du départ , l'endroit où il faut marcher , pour combien de jours il faut prendre des vivres (e) . Si , dans le moment de l'attaque ou de la retraite , le bruit étouffe la voix du héraut , on élève des signaux (f) ; si la poussière empêche de les voir , on fait sonner la trompette (g) ; si aucun de ces moyens ne réussit , un aide-de-camp court de rang en rang signifier les intentions du général (h) .

Dans ce moment , quelques jeunes gens qui passaient comme des éclairs auprès de nous , penserent renverser de graves personnages qui marchaient à pas comptés . Les premiers , me dit Apollodore , sont des coureurs (i) ; les seconds des devins : deux especes d'hommes souvent employés dans nos armées ; les uns pour porter au loin les ordres du général ; les autres , pour examiner dans les entrailles des victimes , s'ils sont conformes à la volonté des dieux (k) .

1. 35.

(b) Xenoph. *ibid.* p. 533. *Id.* *exped. Cyr.* lib. 5 , pag. 366. — (c) *Id.* *ibid.* pag. 317. *Id.* *de rep. Laced.* p. 686. — (d) *Id.* *exped.* lib. 3 , pag. 29. — (e) *Id.* *ibid.* pag. 312. Schol. Aristoph. in *av. v.* 450. — (f) Thucyd. *ibid.* cap. 63. Suid. in *Ξμ.* Aelian. *tact.* cap. 34. — (g) Xenoph. *ibid.* lib. 4 , pag. 319 , et alii. — (h) Suid. in *Ε. τ. α. α.* Guisch. *tact.* d'Arrian. tom. 2 , pag. 169. — (i) Suid. in *Ημπεδρ.* Harpocr. in *Δρομοι.* — (k) Xenoph. *de mag. equit.* pag. 972. *Id.* *exped. Cyr.* et alii.

Ainsi, repris-je, les opérations d'une campagne dépendent, chez les Grecs, de l'intérêt et de l'ignorance de ces prétendus interpretes du ciel. Trop souvent, me répondit-il. Cependant si la superstition les a établis parmi nous, il est peut-être de la politique de les maintenir. Nos soldats sont des hommes libres, courageux, mais impatiens et incapables de supporter la prudente lenteur d'un général, qui, ne pouvant faire entendre la raison, n'a souvent d'autre ressource que de faire parler les dieux.

Comme nous errions autour de la phalange, je m'aperçus que chaque officier général avoit auprès de lui un officier subalterne qui ne le quittoit point. C'est son écuyer (*l*), me dit Apollodore. Il est obligé de le suivre dans le fort de la mêlée, et, en certaines occasions, de garder son bouclier (*m*). Chaque oplite, ou pesamment armé, a de même un valet (*n*) qui, entre autres fonctions, remplit quelquefois celle de l'écuyer (*o*) ; mais avant le combat, on a soin de le renvoyer au bagage (*p*). Le déshonneur, parmi nous, est attaché à la perte du bouclier (*q*), et non à celle de l'épée et des autres

(*l*) *Ælian. var. hist. lib. 11, cap. 9, Plut. apophth. tom. 2, pag. 194.* — (*m*) *Xenoph. exped. Cyr. lib. 4, p. 321.* — (*n*) *Thucyd. lib. 3, cap. 17, p. 177.* — (*o*) *Polyæn. strat. lib. 2, cap. 3, §. 10.* — (*p*) *Ælian. tact. cap. 53. Arrian. tact. pag. 73.* — (*q*) *Æschin. in Tim. pag. 264. Lys. in Theomn. pag. 174. Audoc. de myst. pag. 10.*

armes offensives. Pourquoi cette différence, lui dis-je ? Pour nous donner une grande leçon, me répondit-il ; pour nous apprendre que nous devons moins songer à verser le sang de l'ennemi, qu'à l'empêcher de répandre le nôtre (r) ; et qu'ainsi la guerre doit être plutôt un état de défense, que d'attaque.

Nous passâmes ensuite au Lycée, où se faisoit la revue de la cavalerie. Elle est commandée de droit par deux généraux nommés hipparques, et par dix chefs particuliers appelés phylarques ; les uns et les autres tirés au sort tous les ans dans l'assemblée de la nation. (s).

Quelques Athéniens sont inscrits de bonne heure dans ce corps, comme presque tous les autres le sont dans l'infanterie. Il n'est composé que de 1200 hommes (t). Chaque tribu en fournit 120, avec le chef qui doit les commander (u). Le nombre de ceux qu'on met sur pied se règle pour l'ordinaire sur le nombre des soldats pesamment armés ; et cette proportion, qui varie suivant les circonstances, est souvent d'un à dix ; c'est-à-dire, qu'on joint 200 chevaux à 2000 oplites (x).

Ce n'est gueres que depuis un siècle, me disoit

(r) Plut. in Pelop. tom. 1, pag. 278. — (s) Demosth. Philip. 1, pag. 50. — (t) Andoc. orat. de pace, p. 24. Suid. in $\Gamma\pi\tau$. — (u) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 94. Harpocr. in $\Phi\upsilon$. — (x) Demosth. ibid. Xenoph. hist. Græc. lib. 1, pag. 440.

Apollodore, qu'on voit de la cavalerie dans nos armées. Celle de la Thessalie est nombreuse, parce que le pays abonde en pâturage. Les autres cantons de la Grèce sont si secs, si stériles, qu'il est très-difficile d'y élever des chevaux : aussi n'y a-t-il que les gens riches qui entrent dans la cavalerie (y) ; de là vient la considération qui est attachée à ce service (z). On ne peut y être admis sans obtenir l'agrément des généraux, des chefs particuliers, et sur-tout du sénat, qui veille spécialement à l'entretien et à l'éclat d'un corps si distingué (a). Il assiste à l'inspection des nouvelles levées.

Elles parurent en sa présence avec le casque, la cuirasse, le bouclier, l'épée, la lance ou le javelot, un petit manteau, &c. Pendant qu'on procédoit à l'examen de leurs armes, Timagene, qui avoit fait une étude particulière de tout ce qui concerne l'art militaire, nous disoit : Une cuirasse trop large ou trop étroite devient un poids ou un lien insupportable (b) ; le casque doit être fait de manière que le cavalier puisse dans le besoin s'en couvrir jusqu'au milieu du visage. Il faut appliquer sur le bras gauche cette armure qu'on a récemment inventé, et qui, s'é-

(y) Xenoph. de re equest. pag. 935. — (z) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 3, tom. 2, pag. 365. — (a) Xenoph. de mag. equit. pag. 955. Lycurg. ap. Harpocr. in Δικτα.
— (b) Xenoph. de re equest. pag. 952.

tendant et se repliant avec facilité, couvre entièrement cette partie du corps, depuis l'épaule jusqu'à la main; sur le bras droit, des brassards de cuir, des plaques d'airain; et, dans certains endroits, de la peau de veau, pourvu que ces moyens de défense ne contraignent pas les mouvemens; les jambes et les pieds seront garantis par des bottes de cuir (c) armées d'éperons (d). On préfère, avec raison, pour les cavaliers, le sabre à l'épée. Au lieu de ces longues lances, fragiles et pesantes, que vous voyez dans les mains de la plupart d'entre eux, j'aimerois mieux deux petites piques de bois de cormier, l'une pour lancer, l'autre pour se défendre (e). Le front et le poitrail du cheval seront protégés par des armures particulières; les flancs et le ventre, par les couvertures que l'on étend sur son dos, et sur lesquelles le cavalier est assis (f).

Quoique les cavaliers Athéniens n'eussent pas pris toutes les précautions que Timagene venoit d'indiquer, pendant il fut assez content de la manière dont ils étoient armés. Les sénateurs et les officiers-généraux en congédierent quelques-uns qui ne paroissent pas assez robustes (g); ils reprocherent à d'autres de ne pas soigner leurs armes. On examinoit ensuite si les chevaux étoient

(c) Xenoph. de re equest. pag. 953. — (d) Id. ibid. pag. 944. — (e) Id. ibid. pag. 953. — (f) Id. ibid. pag. 952, et de magist. equit. pag. 968. — (g) Xenoph. de magist. equit. pag. 955.

faciles au montoir (*h*), dociles au mors, capables de supporter la fatigue (*i*); s'ils n'étoient pas ombrageux (*k*), trop ardens ou trop mous (*l*). Plusieurs furent réformés; et pour exclure à jamais ceux qui étoient vieux ou infirmes, on leur appliquoit, avec un fer chaud, une marque sur la mâchoire (*m*).

Pendant le cours de cet examen, les cavaliers d'une tribu vinrent, avec de grands cris, dénoncer au sénat un de leurs compagnons, qui, quelques années auparavant, avoit, au milieu d'un combat, passé de l'infanterie à la cavalerie, sans l'approbation des chefs. La faute étoit publique: la loi formelle (*n*). Il fut condamné à cette espèce d'infamie qui prive un citoyen de la plupart de ses droits.

La même flétrissure est attachée à celui qui refuse de servir (*o*), et qu'on est obligé de contraindre par la voie des tribunaux (*p*). Elle l'est aussi contre le soldat qui fuit à l'aspect de l'ennemi, ou qui, pour éviter ses coups, se sauve dans un rang moins exposé (*q*). Dans tous ces

(*h*) Xenoph. de re equest. pag. 936. — (*i*) Id. de magist. equit. pag. 954. — (*k*) Id. de re equest. p. 937. — (*l*) Id. ibid. pag. 947. — (*m*) Hesych. et Etym. Τρυων. Eustath. in odyss. lib. 4, pag. 1517.

(*n*) Lys. in Alcib. 1, pag. 276 et 282. Id. in Alcib. 2, pag. 299. Lys. apud Harpocr. in Δικιο. Demosth. pro Rhod. liberis. pag. 148. — (*o*) Demosth. in Neær. pag. 865. Id. in Timocr. pag. 789. — (*p*) Xenoph. de magist. equit. pag. 955. — (*q*) AEschin. in Ctes. p. 456. Lys. in Alcib. 1, pag. 275 et 278.

cas, le coupable ne doit assister ni à l'assemblée générale, ni aux sacrifices publics; et s'il y paroît, chaque citoyen a le droit de le traduire en justice. On décerne contre lui différentes peines; et s'il est condamné à une amende, il est mis aux fers jusqu'à ce qu'il ait payé.

La trahison est punie de mort (r). La désertion l'est de même (s), parce que désertir, c'est trahir l'Etat (t). Le général a le pouvoir de reléguer dans un grade inférieur, et même d'assujétir aux plus viles fonctions, l'officier qui désoberit ou se déshonore (u).

Des loix si rigoureuses, dis-je alors, doivent entretenir l'honneur et la subordination dans vos armées. Apollodore me répondit: Un état qui ne protège plus ses loix n'en est plus protégé. La plus essentielle de toutes, celle qui oblige chaque citoyen à défendre sa patrie, est tous les jours indignement violée. Les plus riches se font inscrire dans la cavalerie, et se dispensent du service, soit par des contributions volontaires (x), soit en se substituant un homme à qui ils remettent leur cheval (y). Bientôt on ne trouvera plus d'Athéniens dans nos armées. Vous en vîtes bien

(r) Lys. in Philon. pag. 498. — (s) Pet. leg. Att. pag. 563. — (t) Suid. et Hesych. in *Αὐτῆμολ.* — (u) Xenoph. ibid. pag. 957. Id. *exped. Cyr.* lib. 3, pag. 296. Pet. leg. Att. pag. 556. — (x) Demosth. in *Mid.* p. 629. Xenoph. de *mag. equit.* pag. 972. — (y) Potter. *Archæol. græc.* lib. 3, cap. 3.

enrôler un petit nombre. On vient de les associer à des mercenaires à qui nous ne rougissons pas de confier le salut de la république. Il s'est élevé depuis quelque temps, dans la Grèce, des chefs audacieux, qui, après avoir rassemblé des soldats de toutes les nations, courent de contrée en contrée, traînent à leur suite la désolation et la mort, prostituent leur valeur à la puissance qui les achète, prêts à combattre contre elle au moindre mécontentement (z). Voilà quelle est aujourd'hui la ressource et l'espérance d'Athènes. Dès que la guerre est déclarée, le peuple, accoutumé aux douceurs de la paix et redoutant les fatigues d'une campagne, s'écrie d'une commune voix : Qu'on fasse venir dix mille, vingt mille étrangers (a). Nos pères auroient frémi à ces cris indécens ; mais l'abus est devenu en usage, et l'usage une loi.

Cependant, lui dis-je, si parmi ces troupes vénales, il s'en trouvoit qui fussent capables de discipline, en les incorporant avec les vôtres, vous les obligeriez à se surveiller mutuellement ; et peut-être exciteriez-vous entre elles une émulation utile (b). Si nos vertus ont besoin de spec-

(z) Demosth. in Aristocr. pag. 747. Id. Philip. 1, pag. 50. Isocr. de pace, tom. 1, pag. 384. In. orat. ad Philip. tom. 1, pag. 278. Id. epist. 2, ad Philip. ibid. pag. 457. Id. epist. Archid. ap. Phot. biblioth. pag. 334. Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 10, §. 9. — (a) Demosth. Philip. 1, pag. 50. — (b) Xenoph. de mag. equit. pag. 971.

tateurs , me répondit-il , pourquoi en chercher ailleurs que dans le sein de la république ? Par une institution admirable , ceux d'une tribu , d'un canton , sont enrôlés dans la même cohorte , dans le même escadron ; ils marchent , ils combattent à côté de leurs parens , de leurs amis , de leurs voisins , de leurs rivaux. Quel soldat oseroit commettre une lâcheté en présence de témoins si redoutables ? Comment , à son retour , soutiendrait-il des regards toujours prêts à le confondre ?

Après qu'Apollodore m'eut entretenu du luxe révoltant que les officiers , et même les généraux , commençoient à introduire dans les armées (c) , je voulus m'instruire de la solde des fantassins et des cavaliers. Elle a varié suivant les temps et les lieux , répondit Apollodore. J'ai ouï dire à des vieillards qui avoient servi au siège de Possidée , il y a 68 ans , qu'on y donnoit aux oplites , pour maître et valet (d) , deux drachmes par jour * ; mais c'étoit une paie extraordinaire qui épuisa le trésor public. Environ 20 ans après , on fut obligé de renvoyer un corps de troupes légères qu'on avoit fait venir de Thrace , parce qu'elles exigeoient la moitié de cette solde (e).

Aujourd'hui la paie ordinaire , pour l'oplite ,

(c) Demosth. in Mid. pag. 625. Theop. ap. Athen. lib. 12, pag. 582. — (d) Thucyd. lib. 3, cap. 17.

* 1 livre 16 sols.

(e) Thucyd. lib. 7, cap. 27, pag. 461.

est de 4 oboles par jour, de 20 drachmes par mois * (f). On donne communément le double au chef d'une cohorte, et le quadruple au général (g). Certaines circonstances obligent quelquefois de réduire la somme à la moitié (h). On suppose alors que cette légère rétribution suffit pour procurer des vivres au fantassin, et que le partage du butin complétera la solde.

Celle du cavalier, en temps de guerre, est, suivant les occasions, le double (i), le triple (k), et même le quadruple (l) de celle du fantassin. En temps de paix, où toute solde cesse, il reçoit, pour l'entretien d'un cheval, environ 16 drachmes par mois †; ce qui fait une dépense annuelle de près de 40 talens ¶ pour le trésor public (m).

Apollodore ne se lassoit point de satisfaire à mes questions. Avant que de partir, me disoit-il, on ordonne aux soldats de prendre des vivres pour quelques jours (n). C'est ensuite aux généraux à pourvoir le marché des provisions néces-

* Par jour, environ 12 sels; par mois, 18 livres.

(f) Theopomp. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 64. Eustath. in Iliad. p. 951. Id. in Odys. pag. 1405. — (g) Xenoph. exp. Cyr. lib. 7, pag. 402 et 413. — (h) Demosth. Philip. 1, pag. 51. — (i) Thucyd. lib. 5, cap. 47.

(k) Demosth. ibid. — (l) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, pag. 556.

† Environ 14 livres 8 sols.

¶ Environ 216 mille livres.

(m) Xenoph. de mag. equit. pag. 956. Pet. Ieg. Att. pag. 552. — (n) Aristoph. Acharn. v. 196. Schol. ibid. Plut. in Phoc. p. 752.

saires (o). Pour porter le bagage, on a des caissons, des bêtes de somme et des esclaves. Quelquefois les soldats sont obligés de s'en charger (p).

Vous voulez savoir quel est l'usage des Grecs à l'égard des dépouilles de l'ennemi. Le droit d'en disposer ou d'en faire la répartition a toujours été regardé comme une des prérogatives du général. Pendant la guerre de Troie, elles étoient mises à ses pieds; il s'en réservoir une partie, et distribuoit l'autre, soit aux chefs, soit aux soldats (q). Huit cents ans après, les généraux réglèrent la répartition des dépouilles enlevées aux Perses à la bataille de Platée. Elles furent partagée entre les soldats, après en avoir prélevé une partie pour décorer les temples de la Grece, et décerner de justes récompenses à ceux qui s'étoient distingués dans le combat (r).

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, on a vu tour-à-tour les généraux de la Grece remettre au trésor de la nation les sommes provenues de la vente du butin (s); les destiner à des ouvra-

(o) Xenoph. memor. lib. 3, pag. 762. — (p) Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, pag. 303, &c. — (q) Homer. iliad. lib. 9, v. 330. Odyss. lib. 9, v. 39; lib. 14, v. 232.

(r) Herodot. lib. 9, cap. 80. Diod. Sic. lib. 11, pag. 26. Plut. in Aristid. tom. 1, pag. 331. — (s) C'est ce que firent quelquefois CIMON, Plut. pag. 484 et 487; TIMOTHÉE, Nep. in Tim. cap. 1; LYSANDER, Xenoph. hist. Græc. lib. 2, pag. 462. Diod. Sic. lib. 13, pag. 225. Plut. in Lys. pag. 442.

ges publics (z), ou à l'ornement des temples (u); en enrichir leurs amis ou leurs soldats (x); s'en enrichir eux-mêmes (y), ou du moins en recevoir le tiers, qui, dans certains pays, leur est assigné par un usage constant (z).

Parmi nous, aucune loi n'a restreint la prérogative du général. Il en use plus ou moins, suivant qu'il est plus ou moins désintéressé. Tout ce que l'état exige de lui, c'est que les troupes vivent, s'il est possible, aux dépens de l'ennemi, et qu'elles trouvent dans la répartition des dépouilles un supplément à la solde, lorsque des raisons d'économie obligent de la diminuer.

Les jours suivans furent destinés à exercer les troupes. Je me dispense de parler de toutes les manœuvres dont je fus témoin; je n'en donnerois qu'une description imparfaite et inutile à ceux pour qui j'écris; voici seulement quelques observations générales.

Nous trouvâmes près du mont Anchesmus un corps de 1600 hommes d'infanterie pesamment armés, rangés sur 16 de hauteur et sur 100 de front, chaque soldat occupant (a) un espace de

(z) CIMON, Plut. in Cim. p. 487. Nep. in Cim. cap. 2.

(u) Herodot. lib. 9, cap. 80. Thucid. lib. 3, cap. 114.

(x) MYRONIDES, Diod. Sic. lib. 11, pag. 63. AGESILAS, Nep. in Agesil. cap. 3, Plut. in Agesil. pag. 601.

Xenoph. in Agesil. p. 654. IPHICRATE, Polyæn. strateg. lib. 3, cap. 9, §. 3. (y) CIMON, Plut. Nep. ut supra.

(z) CLÉOMÈNE, Polyb. hist. lib. 2, pag. 147.

(a) Ælian. tact. cap. 11.

4. coudées *. A ce corps étoit joint un certain nombre d'armés à la légère.

On avoit placé les meilleurs soldats dans les premiers rangs et dans les derniers (b). Les chefs, les files sur-tout, ainsi que les serrefiles, étoient tous gens distingués par leur bravoure et par leur expérience (c). Un des officiers ordonnoit les mouvemens. Prenez les armes, s'écrioit-il (d); valets, sortez de la phalange; haut la pique, bas la pique; serre-files, dressez les files, prenez vos distances; à droite, à gauche (e); la pique en dedans du bouclier (f); marche (g); halte; doublez vos files; remettez-vous; Lacédémonienne évolution; remettez-vous, &c.

A la voix de cet officier, on voyoit la phalange successivement ouvrir ses files et ses rangs, les serrer, les presser, de manière que le soldat, n'occupant que l'espace d'une coudée †, ne pouvoit tourner ni à droite ni à gauche (h). On la voyoit présenter une ligne tantôt pleine, tantôt divisée en des sections dont les intervalles étoient quelquefois remplis par des armés à la légère (i).

* 5 pieds 8 pouces.

(b) Xenoph. memor. lib. 3, pag. 762. — (c) Arrian. tact. pag. 20 et 33. Ælian. tact. cap. 5. — (d) Arrian. ibid. pag. 73. Ælian. tact. cap. 51 et 53. — (e) Theophr. charact. πρὶ Οψιμαίς. — (f) Aristoph. in av. v. 388. Schol. ibid. — (g) Arrian. Ælian. ut supra.

† 17 pouces.

(h) Arrian. tact. pag. 32. Ælian. tact. cap. 11.

(i) Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, pag. 353.

On la voyoit enfin , à la faveur des évolutions prescrites , prendre toutes les formes dont elle est susceptible , et marcher en avant disposée en colonne , en carré parfait , en carré long , soit à centre vide , soit à centre plein ; &c. (k).

Pendant ces mouvemens , on infligeoit des coups aux soldats indociles ou négligens (l). J'en fus d'autant plus surpris , que chez les Athéniens il est défendu de frapper même un esclave (m). Je conclus de là que parmi les nations policées , le déshonneur dépend quelquefois plus de certaines circonstances , que de la nature des choses.

Ces manœuvres étoient à peine achevées , que nous vîmes au loin s'élever un nuage de poussière. Les postes avancés (n) annoncerent l'approche de l'ennemi. C'étoit un second corps d'infanterie qu'on venoit d'exercer au Lycée (o), et qu'on avoit résolu de mettre aux mains avec le premier , pour offrir l'image d'un combat (p). Aussi-tôt on crie aux armes ; les soldats courent prendre leurs rangs , et les troupes légères sont placées en arriere. C'est de là qu'elles lancent

(k) Id. *ibid.* lib. 3 , pag. 34. Trad. de M. le C. de L. L. tom. 1 , pag. 407. Arrian. tact. pag. 69. — (l) Xenoph. *ibid.* lib. 5 , pag. 368. — (m) Id. de rep. Athen. p. 693. — (n) Xenoph. *exped. Cyr.* lib. 2 , p. 278. — (o) Aris-
toph. in *pac.* v. 355. Schol. *ibid.* in v. 353. — (p) Ono-
sand. *inst.* cap. 10 , pag. 34.

sur l'ennemi (*q*) des fleches, des traits, des pierres qui passent pardessus la phalange*.

Pendant les ennemis venoient au pas redoublé (*r*), ayant la pique sur l'épaule droite. Leurs troupes légères s'approchent (*s*) avec de grands cris, sont repoussées, mises en fuite, et remplacées par des oplites, qui s'arrêtent à la portée du trait. Dans ce moment un silence profond regne dans les deux lignes (*t*). Bientôt la trompette donne le signal. Les soldats chantent en l'honneur de Mars, l'hymne du combat (*u*). Ils baissent leurs piques; quelques-uns frappent leurs boucliers (*x*). Tous courent alignés et en bon ordre. Le général, pour redoubler leur ardeur, pousse le cri du combat (*y*). Ils répètent mille fois, d'après lui, ELELEU, ELELELEU (*z*) ! L'action parut très-vive; les ennemis furent dispersés, et nous entendîmes, dans notre petite armée,

(*q*) Xenoph. Cyrop. lib. 6, p. 167. Arrian. tact. p. 20.

* Onosander (inst. cap. 10) dit que dans ces combats simulés, les oplites avoient des bâtons et des courroies; les armés à la légère des mottes de terre.

(*r*) Xenoph. exped. lib. 6, pag. 387. — (*s*) Ælian. tact. cap. 17. (*t*) Homer. iliad. lib. 3, v. 8.

(*u*) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, pag. 474. Id. exped. lib. 4, p. 324, 326, &c — (*x*) Id. exped. lib. 1, p. 265. Poll. lib. 1, cap. 10, §. 163. — (*y*) Xenoph. ap. Demet. Phaler. cap. 98. — (*z*) Id. exped. lib. 1, p. 265. Aristoph. in-ar. v. 363. Schol. ibid. Hesych. et Suid. ΕΛΕΛΕΥ.

retentir de tous côtés ce mot, ALALÉ † ! C'est le cri de victoire (a).

Nos troupes légères poursuivirent l'ennemi (b), et amenèrent plusieurs prisonniers. Les soldats victorieux dressèrent un trophée ; et s'étant rangés en bataille à la tête d'un camp voisin, ils posèrent leurs armes à terre, mais tellement en ordre, qu'en les reprenant ils se trouvoient tout formés (c). Ils se retirèrent ensuite dans le camp, où, après avoir pris un léger repas, ils passerent la nuit, couchés sur des lits de feuillages (d).

On ne négligea aucune des précautions que l'on prend en temps de guerre. Point de feu dans le camp (e) ; mais on en plaçoit en avant pour éclairer les entreprises de l'ennemi (f). On posa les gardes du soir (g) ; on les releva dans les différentes veilles de la nuit (h). Un officier fit plusieurs fois la ronde, tenant une sonnette dans sa main (i). Au son de cet instrument, la sentinelle déclaroit l'ordre ou le mot dont on étoit convenu.

† Dans les anciens temps, la dernière lettre du mot ALALÉ se prononçoit comme un i (Plat. in Cratyl. t. 1, pag. 418). On disoit en conséquence ALALI.

(a) Aristoph. in av. v. 954 et 1761. Schol. ibid. Hesych. in ΑΛΑΛ.—(b) Xenoph. exped. lib. 6, p. 387.—(c) Trad. de l'exped. de Cyrus, par M. le C. de L. L. t. 1, p. 221.—(d) Polyæn. lib. 3, cap. 9. §. 19. Eustath. in odysse. pag. 1678. Schol. Aristoph. in pac. v. 347.

(e) Aristoph. in av. v. 842.—(f) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 537.—(g) Id. exped. lib. 7, p. 406.—(h) Id. ibid. lib. 4, p. 316.—(i) Aristoph. in av. v. 843 et 1160. Schol. ibid. Ulpian in Demosth. de fals. leg. p. 377.

Ce mot est un signe qu'on change souvent, et qui distingue ceux d'un même parti. Les officiers et les soldats le reçoivent avant le combat pour se rallier dans la mêlée; avant la nuit, pour se reconnoître dans l'obscurité (*k*). C'est au général à le donner; et la plus grande distinction qu'il puisse accorder à quelqu'un, c'est de lui céder son droit (*l*). On emploie assez souvent ces formules : JUPITER SAUVEUR et HERCULE CONDUCTEUR (*m*); JUPITER SAUVEUR et LA VICTOIRE; MINERVE-PALLAS; LE SOLEIL et LA LUNE; ÉPÉE et POIGNARD (*n*).

Iphicrate, qui ne nous avoit pas quittés, nous dit qu'il avoit supprimé la sonnette dans les rondes; et que pour mieux dérober la connoissance de l'ordre à l'ennemi, il donnoit deux mots différens pour l'officier et pour la sentinelle, de manière que l'un, par exemple, répondoit, JUPITER SAUVEUR; et l'autre NEPTUNE (*o*).

Iphicrate auroit voulu qu'on eût entouré le camp d'une enceinte qui en défendit les approches. C'est une précaution, disoit-il, dont on doit se faire une habitude, et que je n'ai jamais négligée, lors même que je me suis trouvé dans un pays ami (*p*).

(*k*) Xenoph. *exped.* lib. 6, pag. 386; lib. 7, pag. 406.
 — (*l*) Xenoph. *exped.* lib. 7, pag. 407. — (*m*) *Id.* *ibid.* lib. 6, pag. 385. — (*n*) *Id.* *ibid.* lib. 1, pag. 264. *Æneas*, *comment.* cap. 24. — (*o*) *Æneas* *ibid.* — (*p*) *Polyæstrat.* lib. 3, cap. 9, § 17.

Vous voyez, ajoutoit-il, ces lits de feuillages. Quelquefois je n'en fais construire qu'un pour deux soldats; d'autrefois chaque soldat en a deux. Je quitte ensuite mon camp: l'ennemi survient, compte les lits; et me supposant plus ou moins de forces que je n'en ai effectivement, il n'ose m'attaquer, ou il m'attaque avec désavantage (q).

J'entretiens la vigilance de mes troupes, en excitant sous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fausse rumeur d'une trahison, d'une embuscade, d'un renfort survenu à l'ennemi (r).

Pour empêcher que le temps du repos ne soit pour elles un temps d'oisiveté, je leur fais creuser des fossés, couper des arbres, transporter le camp et les bagages d'un lieu dans un autre (s).

Je tâche sur-tout de les mener par la voie de l'honneur. Un jour, prêt de combattre, je vis des soldats pâlir; je dis tout haut: Si quelqu'un d'entre vous a oublié quelque chose dans le camp, qu'il aille et revienne au plus vite. Les plus lâches profiterent de cette permission. Je m'écriai alors: Les esclaves ont disparu; nous n'avons plus avec nous que de braves gens. Nous marchâmes, et l'ennemi prit la fuite (t).

Iphicrate nous raconta plusieurs autres stra-

(q) Polyæn. strat. lib. 3, cap. 9, §. 19. (r) Id. ibid. §. 32. — (s) Id. ibid. §. 35. — (t) Id. ibid. §. 1.

tagèmes qui lui avoient également bien réussi. Nous nous retirâmes vers le milieu de la nuit. Le lendemain, et pendant plusieurs jours de suite, nous vîmes les cavaliers s'exercer au Lycée et auprès de l'Académie (u) : on les accoutumoit à sauter sans aide sur le cheval (x), à lancer des traits (y), à franchir des fossés, à grimper sur des hauteurs, à courir sur un terrain en pente (z), à s'attaquer, à se poursuivre (a), à faire toutes sortes d'évolutions, tantôt séparément de l'infanterie, tantôt conjointement avec elle.

Timagene me disoit : Quelque excellente que soit cette cavalerie, elle sera battue, si elle en vient aux mains avec celle des Thébains. Elle n'admet qu'un petit nombre de frondeurs et de gens de trait dans les intervalles de sa ligne ; les Thébains en ont trois fois autant, et ils n'emploient que des Thessaliens, supérieurs pour ce genre d'armes à tous les peuples de la Grece. L'événement justifia la prédiction de Timagene (b).

L'armée se dispoisoit à partir. Plusieurs familles étoient consternées. Les sentimens de la nature et de l'amour se réveilloient avec plus de force dans le cœur des meres et des épouses. Pen-

(u) Xenoph. de magist. equit. pag. 959, &c. — (x) Id. ibid. pag. 954. — (y) Id. ibid. pag. 954. — (z) Id. ibid. pag. 966 ; et de re equest. p. 936. — (a) Id. de re equest. pag. 951. — (b) Diod. Sic. lib. 15, pag. 394.

dant qu'elles se livroient à leurs craintes, des ambassadeurs, récemment arrivés de Lacédémone, nous entretenoient du courage que les femmes Spartiates avoient fait paroître en cette occasion. Un jeune soldat disoit à sa mere, en lui montrant son épée: Elle est bien courte! Eh bien, répondit-elle, vous ferez un pas de plus (c). Une autre Lacédémonienne, en donnant le bouclier à son fils (d), lui dit: Revenez avec cela ou sur cela *.

Les troupes assisterent aux fêtes de Bacchus, dont le dernier jour amenoit une cérémonie que les circonstances rendirent très-intéressante. Elle eut pour témoins le sénat, l'armée, un nombre infini de citoyens de tous états, d'étrangers de tout pays. Après la dernière tragédie, nous vîmes paroître sur le théâtre un héraut suivi de plusieurs jeunes orphelins, couverts d'armes étincelantes. Il s'avança pour les présenter à cette auguste assemblée; et d'une voix ferme et sonore il prononça lentement ces mots: « Voici des
« jeunes gens dont les peres sont morts à la guer-
« re, après avoir combattu avec courage. Le
« peuple qui les avoit adoptés, les a fait élever

(c) Plut. apophth. Lacon. tom. 2, pag. 241. — (d) Aris. ap. Stob. serm. 7, pag. 88. Plut. ibid. Sext. Emp. pyr. hypot. lib. 3, cap. 24, pag. 181.

* A Sparte, c'étoit un déshonneur de perdre son bouclier; et c'étoit sur leurs boucliers qu'on rapportoit les soldats morts.

« jusqu'à l'âge de vingt ans. Il leur donne au-
« jourd'hui une armure complète ; il les renvoie
« chez eux ; il leur assigne les premières places
« dans nos spectacles (e) ». Tous les cœurs fu-
rent émus. Les troupes versèrent des larmes d'at-
tendrissement , et partirent le lendemain.

(e) Thucyd. lib. 2, cap. 46. Plat. in Menex. tom. 2,
p. 248. AEschin. in Ctesiph. p. 452. Lesbon. in prorept.
pag. 172. Diog. Laert. in Solon. lib. 1, §. 55.

Fin du Chapitre dixième.

C H A P I T R E X I.

Séance au Théâtre.*

Je viens de voir une tragédie ; et dans le désordre de mes idées , je jette rapidement sur le papier les impressions que j'en ai reçues.

Le théâtre s'est ouvert à la pointe du jour (a). J'y suis arrivé avec Philotas. Rien de si imposant que le premier coup-d'œil : d'un côté , la scene ornée de décorations exécutées par d'habiles artistes ; de l'autre , un vaste amphithéâtre couvert de gradins qui s'élevent les uns au-dessus des autres jusqu'à une très-grande hauteur ; des paliers et des escaliers qui se prolongent et se croisent par intervalles , facilitent la communication , et divisent les gradins en plusieurs compartimens , dont quelques-uns sont réservés pour certains corps et certains états.

Le peuple abordoit en foule ; il alloit , venoit , montoit , descendoit , crioit , rioit , se pressoit ,

* Dans la deuxième année de la roge. olympiade , le premier jour des grandes Dionysiaques ou grandes fêtes de Bacchus ; lequel concourant toujours , suivant Dodwel , avec le 12 d'élaiphébolion , tomboit cette année au 8 avril de l'an 362 avant J. C.

(a) Xenoph. memor. lib. 5, p. 825, AEschin. in Ctesiph. pag. 447.

se pousoit, et bravoit les officiers qui cou-
roient de tous côtés pour maintenir le bon or-
dre (*b*). Au milieu de ce tumulte, sont arrivés
successivement les neuf Archontes ou premiers
magistrats de la république, les cours de jus-
tice (*c*), le sénat des cinq cents, les officiers
généraux de l'armée (*d*), les ministres des au-
tels (*e*). Ces divers corps ont occupé les gradins
inférieurs. Au-dessus on rassembloit tous les jeu-
nes gens qui avoient atteint leur 18e. année (*f*).
Les femmes se plaçoient dans un endroit qui
les tenoit éloignées des hommes et des courta-
nes (*g*). L'orchestre étoit vide. On le destinoit
aux combats de poésie, de musique et de danse,
qu'on donne après la représentation des piéces;
car ici tous les arts se réunissent pour satisfaire
tous les goûts.

J'ai vu des Athéniens faire étendre sous leurs
pieds des tapis de pourpre, et s'asseoir molle-
ment sur des coussins apportés par leurs esclaves
(*h*); d'autres, qui, avant et pendant la re-
présentation, faisoient venir du vin, des fruits et
des gâteaux (*i*); d'autres, qui se précipitoient

(*b*) Demosth. in Mid. pag. 631. Ulpian. ibid. pag. 688.
Schol. Aristoph. in pac. v. 733. — (*c*) Poll. onom. lib. 4,
cap. 19, §. 121. — (*d*) Theophr. charact. cap. 5, Casaub.
ibid. pag. 51. — (*e*) Hesych. in Νύμνος. — (*f*) Poll. ibid.
§. 122. Schol. Aristoph. in av. v. 795. — (*g*) Aristoph.
eccles. v. 22. Schol. ibid. — (*h*) Æschin. in Ctesiph.
pag. 440. Theophr. charact. cap. 2. — (*i*) Philoch. et
Pherecr. ap. Athen. lib. 11, pag. 464.

sur des gradins pour choisir une place commode, et l'ôter à celui qui l'occupoit (*k*). Ils en ont le droit, m'a dit Philotas. C'est une distinction qu'ils ont reçue de la république pour récompense de leurs services.

Comme j'étois étonné du nombre des spectateurs : Il peut se monter, m'a-t-il dit, à 30000 (*l*). La solennité de ces fêtes en attire de toutes les parties de la Grece, et répand un esprit de vertige parmi les habitans de cette ville. Pendant plusieurs jours vous les verrez abandonner leurs affaires, se refuser au sommeil, passer ici une partie de la journée sans pouvoir se rassasier des divers spectacles qu'on y donne. C'est un plaisir d'autant plus vif pour eux, qu'ils les goûtent rarement. Le concours des piéces dramatiques n'a lieu que dans deux autres fêtes. Mais les auteurs réservent tous leurs efforts pour celle-ci. On nous a promis sept à huit piéces nouvelles (*m*). N'en soyez pas surpris. Tous ceux qui dans la Grece travaillent pour le théâtre, s'empressent à nous offrir l'hommage de leurs talens (*n*). D'ailleurs nous reprenons quelquefois les piéces de nos anciens auteurs ; et la lice va s'ouvrir par l'Antigone de Sophocle. Vous aurez le plaisir d'enten-

(*k*) Aristoph. equit. v. 572. Schol. ibid. Suid: in *Προσδ.*
 — (*l*) Plat. in conv. tom. 3, p. 173 et 175. — (*m*) Pluf. an seni, &c. tom. 2, pag. 785: Mémoires de l'acad. des bell. letr. tom. 39, pag. 181. — (*n*) Plat. in Lach. tom. 2, pag. 183.

dre deux excellens acteurs, Théodore et Aristodeme (o).

Philotas achevoit à peine; qu'un héraut, après avoir imposé silence (p), s'est écrié: Qu'on fasse avancer le chœur de Sophocle (q). C'étoit l'annonce de la piece. Le théâtre représentoit le vestibule du palais de Créon, roi de Thebes (r). Antigone et Ismene, filles d'OEdipe, ont ouvert la scene, couvertes d'un masque. Leur déclamation m'a paru naturelle; mais leur voix m'a surpris. Comment nommez-vous ces actrices, ai-je dit? Théodore et Aristodeme, a répondu Philotas: car ici les femmes ne montent pas sur le théâtre (s). Un moment après un chœur de 15 vieillards Thébains est entré, marchant à pas mesurés sur 3 de front et 5 de hauteur. Il a célébré, dans des chants mélodieux, la victoire que les Thébains venoient de remporter sur Polynice, frere d'Antigone.

L'action s'est insensiblement développée. Tout ce que je voyois, tout ce que j'entendois, m'étoit si nouveau, qu'à chaque instant mon intérêt croissoit avec ma surprise. Entraîné par les prestiges qui m'entouroient, je me suis trouvé

(o) Demosth. de fals. leg. pag. 331. — (p) Ulpian. in Demosth. pag. 687. — (q) Aristoph. in Acharn. v. 11, Schol. ibid. — (r) Soph. in Antig. v. 18. Argum. Aristoph. grammat. ibid. — (s) Plut. in Phoc. tom. 1, pag. 750. Aul. Gell. lib. 7, cap. 5. Lucian. de salt. cap. 28, tom. 2, pag. 285.

au milieu de Thebes. J'ai vu Antigone rendre les devoirs funebres à Polynice, malgré la sévère défense de Créon. J'ai vu le tyran, sourd aux prieres du vertueux Hémon son fils, qu'elle étoit sur le point d'épouser, la faire trainer avec violence dans une grotte obscure qui paroïssoit au fond du théâtre (t), et qui devoit lui servir de tombeau. Bientôt, effrayé des menaces du ciel, il s'est avancé vers la caverne, d'où sortoient des hurlemens effroyables : c'étoient ceux de son fils. Il serroit entre ses bras la malheureuse Antigone, dont un nœud fatal avoit terminé les jours. La présence de Créon irrite sa fureur ; il tire l'épée contre son pere ; il s'en perce lui-même, et va tomber aux pieds de son amante, qu'il tient embrassée jusqu'à ce qu'il expire.

Ils se passaient presque tous à ma vue, ces événemens cruels ; ou plutôt un heureux éloignement en adoucissoit l'horreur. Quel est donc cet art qui me fait éprouver à la fois tant de douleur et de plaisir, qui m'attache si vivement à des malheurs dont je ne pourrois pas soutenir l'aspect ? Quel merveilleux assortiment d'illusions et de réalités ! Je volois au secours des deux amans ; je détestois l'impitoyable auteur de leurs maux ; les passions les plus fortes déchiroient mon ame sans la tourmenter ; et pour la première fois, je trouvois des charmes à la haine.

(t) Poll. lib. 4, cap. 19, v. 124.

Trente mille spectateurs fondant en larmes, redoubloient mes émotions et mon ivresse. Combien la princesse est-elle devenue intéressante, lorsque de barbares satellites l'entraînant vers la caverne, son cœur fier et indomptable, cédant à la voix impérieuse de la nature, a montré un instant de foiblesse, et fait entendre ces accens douloureux :

« Je vais donc toute en vie descendre lente-
 « ment dans le séjour des morts (u) ! je ne re-
 « verrai donc plus la lumière des cieux (x) ! O
 « tombeau, ô lit funebre, demeure éternelle (y) !
 « Il ne me reste qu'un espoir : vous me servirez
 « de passage pour me rejoindre à ma famille, à
 « cette famille désastreuse dont je péris la der-
 « nière et la plus misérable (z). Je reverrai les
 « auteurs de mes jours ; ils me verront avec
 « plaisir ; et toi, Polynice, ô mon frère, tu sau-
 « ras que, pour te rendre des devoirs prescrits
 « par la nature et par la religion, j'ai sacrifié
 « ma jeunesse, ma vie, mon hymen, tout ce que
 « j'avois de plus cher au monde. Hélas ! on m'a
 « abandonné en ce moment funeste. Les Thébains
 « insultent à mes malheurs (a). Je n'ai pas un
 « ami dont je puisse obtenir une larme (b). J'en-
 « tends la mort qui m'appelle, et les dieux se
 « taisent (c). Où sont mes forfaits ? Si ma piété

(u) Soph. in Antig. v. 932. — (x) Id. ibid. v. 891.
 — (y) Id. ibid. v. 903. — (z) Id. ibid. v. 907. — (a) Id.
 ibid. v. 850. — (b) Id. ibid. v. 894. — (c) Id. ibid. v.
 945.

« fut un crime , je dois l'expier par mon trépas.
« Si mes ennemis sont coupables , je ne leur
« souhaite pas de plus affreux supplices que le
« mien (d) ».

Ce n'est qu'après la représentation de toutes les piéces qu'on doit adjuger le prix. Celle de Sophocle a été suivie de quelques autres que je n'ai pas eu la force d'écouter. Je n'avois plus de larmes à répandre , ni d'attention à donner.

J'ai copié dans ce chapitre les propres paroles de mon journal. Je décrirai ailleurs tout ce qui concerne l'art dramatique , et les autres spectacles qui relevent l'éclat des fêtes Dionysiaques.

(d) Soph. Antig. v. 940.

Fin du Chapitre onzieme.

CHAPITRE XII.

Description d'Athènes.

IL n'y a point de ville dans la Grèce qui présente un si grand nombre de monumens que celle d'Athènes. De toutes parts s'élevent des édifices respectables par leur ancienneté, ou par leur élégance. Les chefs-d'œuvres de la sculpture sont prodigués jusques dans les places publiques. Ils embellissent, de concert avec ceux de la peinture, les portiques et les temples. Ici tout s'anime, tout parle aux yeux du spectateur attentif. L'histoire des monumens de ce peuple seroit l'histoire de ses exploits, de sa reconnaissance et de son culte.

Je n'ai ni le projet de les décrire en particulier, ni la prétention de faire passer dans l'ame de mes lecteurs l'impression que les beautés de l'art faisoient sur la mienne. C'est un bien pour un voyageur d'avoir acquis un fonds d'émotions douces et vives, dont le souvenir se renouvelle pendant toute sa vie; mais il ne sauroit les partager avec ceux qui, ne les ayant pas éprouvées, s'intéressent toujours plus au récit de ses peines qu'à celui de ses plaisirs. J'imiterai ces interpretes qui montrent les singularités d'Olympie et de Delphes; je conduirai mon lecteur dans les différens quartiers d'Athènes; nous nous pla-

cerons aux dernières années de mon séjour dans la Grèce, et nous commencerons par aborder au Pirée *.

Cé port, qui en contient trois autres plus petits (a), est à l'ouest de ceux de Munychie et de Phalere, presque abandonnés aujourd'hui. On y rassemble quelquefois jusqu'à 300 galères (b); il pourroit en contenir 400 (c) †. Thémistocle en fit, pour ainsi dire, la découverte quand il voulut donner une marine aux Athéniens (d). On y vit bientôt des marchés, des magasins, et un arsenal capable de fournir à l'armement d'un grand nombre de vaisseaux.

Avant que de mettre pied à terre, jetez les yeux sur le promontoire voisin. Une pierre carrée, sans ornemens, et posée sur une simple base, est le tombeau de Thémistocle. Son corps fut apporté du lieu de son exil (e). Voyez ces vaisseaux qui arrivent, qui vont partir, qui partent; ces femmes, ces enfans qui accourent sur le rivage, pour recevoir les premiers embrassemens, ou les derniers adieux de leurs époux et

* Voyez le plan d'Athènes et celui de ses environs, et la note à la fin du volume.

(a) Thucyd. lib. 1, cap. 93, Pausan. lib. 1, cap. 1, p. 3. Le Roi, ruines de la Grèce, part. première, p. 261.

— (b) Thucyd. lib. 2, cap. 13. — (c) Strab. lib. 9, p. 395.

† Spon et Wheler observent que 40 ou 45 de nos vaisseaux auroient de la peine à tenir dans ce port.

(d) Plut. in Themist. t. 1, pag. 121. Nep. in Them. cap. 6. Diod. Sic. lib. 11, pag. 32. — (e) Pausan. lib. 1, pag. 3.

de leurs peres ; ces commis de la douane qui s'empresent d'ouvrir les ballots qu'on vient d'apporter, et d'y apposer leurs cachets, jusqu'à ce qu'on ait payé le droit de cinquantieme (*f*) ; ces magistrats, ces inspecteurs qui courent de tous côtés ; les uns, pour fixer le prix du blé et de la farine (*g*) ; les autres, pour en faire transporter les deux tiers à Athenes (*h*) ; d'autres, pour empêcher la fraude et maintenir l'ordre (*i*).

Entrons sous l'un de ces portiques qui entourent le port (*k*). Voilà des négocians qui, prêts à faire voile pour le Pont-Euxin ou pour la Sicile, empruntent à gros intérêts les sommes dont ils ont besoin, et rédigent l'acte qui comprend les conditions du marché (*l*). En voilà un qui déclare, en présence de témoins que les effets qu'il vient d'embarquer seront, en cas de naufrage, aux risques des prêteurs (*m*). Plus loin, sont exposées sur des tables différentes marchandises du Bosphore (*n*), et les montres des blés récemment apportés du Pont, de Thrace, de Syrie, d'Egypte, de Libye et de Sicile (*o*). Allons à la place d'Hippodamus, ainsi nommée d'un ar-

(*f*) Demosth. in Lacrit. pag. 952. Æneas. Poliorc. cap. 29. — (*g*) Harpocr. et Suid. in Σιγοβύλ. — (*h*) Dinarch. et Aristot. ap. Harpocr. in Ἐπιμελ. Etym. magn. ibid.

(*i*) Aristot. ap. Harpocr. in Ἀγορῶν. — (*k*) Meurs in Περ. cap. 4. — (*l*) Demosth. in Lacrit. pag. 949. Theophr. charact. cap. 23. — (*m*) Demosth. adv. Phorm. pag. 944.

(*n*) Harpocr. in Δείγμα. Polyæn. strateg. lib. 6, cap. 2, §. 2. — (*o*) Theophr. hist. plant. lib. 8, cap. 4.

chitecte de Milet, qui l'a construite (p). Ici, les productions de tous les pays sont accumulées : ce n'est point le marché d'Athènes ; c'est celui de toute la Grèce (q).

Le Pirée est décoré d'un théâtre, de plusieurs temples et de quantité de statues (r). Comme il devoit assurer la subsistance d'Athènes, Thémistocle le mit à l'abri d'un coup de main, en faisant construire cette belle muraille qui embrasse, et le bourg du Pirée, et le port de Munychie. Sa longueur est de 60 stades (s) ; sa hauteur, de 40 coudées *. Thémistocle vouloit la porter jusqu'à 80 (t). Sa largeur est plus grande que la voie de deux charriots. Elle fut construite de grosses pierres équarries, et liées à l'extérieur par des tenons de fer et de plomb.

Prenez le chemin d'Athènes, et suivons cette longue muraille, qui du Pirée s'étend jusqu'à la porte de la ville, dans une longueur de 40 stades (u). Ce fut encore Thémistocle qui for-

(p) Meurs. in Pir. cap. 5. — (q) Thucyd. lib. 2, cap. 38. Isocr. paneg. tom. 1, pag. 139. Sopatr. de div. quæst. ap. rhet. græc. tom. 1, pag. 305. — (r) Meurs. ibid. — (s) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

* La longueur étoit de 5670 toises, et par conséquent de deux de nos lieues de 2590 toises, avec un excédent de 670 toises, environ un quart de lieue. La hauteur étant de 400 coudées, ou 60 pieds Grecs, étoit de 56 $\frac{2}{3}$ pieds de roi.

(t) Thucyd. lib. 1, cap. 93. Appian. bell. Mithrid. cap. 190, pag. 325. — (u) Thucyd. lib. 2, cap. 13. Strab. lib. 9, pag. 395. Diog. Laert. in Antiath. lib. 6, §. 2.

ma le dessein de l'élever (*x*) ; et son projet ne tarda pas à s'exécuter sous l'administration de Cimón et de Périclès (*y*). Quelques années après, ils en firent construire une semblable, quoiqu'un peu moins longue, depuis les murs de la ville jusqu'au port de Phalère (*z*) : elle est à notre droite. Les fondemens de l'une et de l'autre furent établis dans un terrain marécageux, qu'on eut soin de combler avec de gros rochers (*a*). Par ces deux murs de communication, appelés aujourd'hui longues murailles, le Pirée se trouve renfermé dans l'enceinte d'Athènes, dont il est devenu le boulevard. Après la prise de cette ville, on fut obligé de démolir en tout ou en partie ces différentes fortifications (*b*) ; mais on les a presque entièrement rétablies de nos jours (*c*).

La route que nous suivons est fréquentée dans tous les temps, à toutes les heures de la journée, par un grand nombre de personnes que la proximité du Pirée, ses fêtes et son commerce attirent dans ce lieu.

Nous voici en présence d'un cénotaphe. Les Athéniens l'ont élevé pour honorer la mémoire

(*x*) Plut. in Themist. t. 1, pag. 121. — (*y*) Thucyd. lib. 1, cap. 107 et 108. Andocid. de pac. pag. 24. Plut. in Pericl. t. 1, p. 160. — (*z*) Andocid. ibid. — (*a*) Plut. in Cim. t. 1, p. 487. — (*b*) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, p. 460. Dio d. Sic. lib. 13, p. 226. Plut. in Lysand. t. 1, p. 441. — (*c*) Xenoph. ibid. lib. 4, p. 537. Diod. lib. 14, p. 303. Nepos in Timoth. cap. 4. Id. in Conon. cap. 4.

d'Euripide mort en Macédoine (*d*). Lisez les premiers mots de l'inscription : LA GLOIRE D'EURIPIDE A POUR MONUMENT LA GRECE ENTIERE (*e*). Voyez-vous ce concours de spectateurs auprès de la porte de la ville, les litieres qui s'arrêtent en cet endroit (*f*), et sur un échafaud cet homme entouré d'ouvriers ? C'est Praxitele ; il va faire poser sur une base qui sert de tombeau, une superbe statue équestre qu'il vient de terminer (*g*).

Nous voilà dans la ville, et auprès d'un édifice qui se nomme Pompeïon (*h*). C'est de là que partent ces *pompes* ou processions de jeunes garçons et de jeunes filles ; qui vont par intervalles figurer dans les fêtes que célèbrent les autres nations. Dans un temple voisin, consacré à Cérés, on admire la statue de la Déesse, celle de Proserpine et celle du jeune Iacchus ; toutes trois de la main de Praxitele (*i*).

Parcourons rapidement ces portiques qui se présentent le long de la rue, et qu'on a singulièrement multipliés dans la ville. Les uns sont isolés ; d'autres, appliqués à des bâtimens auxquels ils servent de vestibules. Les philosophes et les gens oisifs y passent une partie de la jour-

(*d*) Pausan. lib. 1, cap. 2, p. 6. — (*e*) Anthol. lib. 3, pag. 273. Thom. Mag. in vit. Eurip. — (*f*) Dinarch. orat. adv. Demosth. in oper. Demosth. pag. 177.

(*g*) Pausan. lib. 1, cap. 2, pag. 6. — (*h*) Id. ibid.

(*i*) Id. ibid.

née. On voit dans presque tous des peintures et des statues d'un travail excellent. Dans celui où l'on vend la farine (*k*), vous trouverez un tableau d'Hélène, peint par Zeuxis (*l*).

Prenons la rue que nous avons à gauche : elle nous conduira au quartier du Pnyx, et près de l'endroit où le peuple tient quelques-unes de ses assemblées (*m*). Ce quartier qui est très-fréquenté, confine à celui du Céramique ou des Tuileries, ainsi nommé des ouvrages en terre cuite qu'on y fabriquoit autrefois (*n*). Ce vaste emplacement est divisé en deux parties; l'une au-delà des murs, où se trouve l'Académie; l'autre en dedans, où est la grande place.

Arrêtons-nous un moment au portique royal, qui, sous plusieurs rapports, mérite notre attention. Le second des archontes, nommé l'archonte-roi, y tient son tribunal (*o*). Celui de l'Aréopage s'y assemble quelquefois (*p*). Les statues dont le toit est couronné sont en terre cuite, et représentent Thésée qui précipite Sciron dans la mer, et l'Aurore qui enleve Céphale (*q*). La figure de bronze que vous voyez à la porte, est

(*k*) Hesych. in ἄλλοις. Aristoph. in eccles. v. 682.

— (*l*) Eustath. in iliad. lib. 11, pag. 868, lin. 37.

— (*m*) Meurs. de popul. Athen. in voce Πνύξ.

(*n*) Plin. lib. 35, cap. 12, pag. 710. Suid. in Κεραμ.

Meurs. Ceram. — (*o*) Pausan. lib. 1, cap. 3, pag. 8.

— (*p*) Demosth. in Aristog. pag. 831. — (*q*) Pausan. lib. 1, cap. 3, pag. 8.

celle de Pindare couronné d'un diadème, ayant un livre sur ses genoux, et une lyre dans sa main (r). Thebes, sa patrie, offensée de l'éloge qu'il avoit fait des Athéniens, eut la lâcheté de le condamner à une amende, et Athenes lui décerna ce monument, moins peut-être par estime pour ce grand poëte, que par haine contre les Thébains. Non loin de Pindare, sont les statues de Conon, de son fils Timothée, et d'Evagoras, roi de Chypre (s).

Près du portique royal est celui de Jupiter-Libérateur (t), où le peintre Euphranor vient de représenter, dans une suite de tableaux, les douze dieux, Thésée, le peuple d'Athenes, et ce combat de cavalerie où Gryllus, fils de Xénophon, attaqua les Thébains commandés par Epaminondas (u). On les reconnoît aisément l'un et l'autre, et le peintre a rendu, avec des traits de feu, l'ardeur dont ils étoient animés (x). L'Apollon du temple voisin est de la même main (y).

Du portique royal partent deux rues qui aboutissent à la place publique. Prenons celle de la droite. Elle est décorée, comme vous voyez, par quantité d'Hermès. C'est le nom qu'on donne à

(r) *AEschin. epist. 4, pag. 207.* — (s) *Isocrat. in Evagor. tom. 2, pag. 98. Demosth. in Leptin. pag. 551. Pausan. ibid.* — (t) *Meurs. in Ceram. cap. 4.*

(u) *Pausan. ibid. cap. 3, pag. 9.* — (x) *Plut. de glor. Athen. tom. 2, pag. 346.* — (y) *Pausan. lib. 1, cap. 3, pag. 9.*

ces gaines surmontées d'une tête de Mercure. Les uns ont été placés par de simples particuliers; les autres, par ordre des magistrats (z). Presque tous rappellent des faits glorieux; d'autres, des leçons de sagesse. On doit ces derniers à Hipparque, fils de Pisistrate. Il avoit mis en vers les plus beaux préceptes de la morale; il les fit graver sur autant d'Hermès élevés par ses ordres dans les places, dans les carrefours, dans plusieurs rues d'Athenes et dans les bourgs de l'Attique. Sur celui-ci, par exemple, est écrit. **PRENEZ TOUJOURS LA JUSTICE POUR GUIDE**; sur celui-là: **NE VIOLEZ JAMAIS LES DROITS DE L'AMITIÉ** (a). Ces maximes ont contribué sans doute à rendre sentencieux le langage des habitans de la campagne (b).

Cette rue se termine par deux portiques qui donnent sur la place. L'un est celui des Hermès (c); l'autre, qui est le plus beau de tous, se nomme Pœcile. On voit dans le premier trois Hermès sur lesquels, après quelques avantages remportés sur les Medes, on inscrivit autrefois l'éloge que le peuple décernoit, non aux généraux, mais aux soldats qui avoient vaincu sous leurs ordres (d). A la porte du Pœcile est la

(z) Harpocr. in 'Ερμ. — (a) Plat. in Hip. t. 2, p. 229. Hesych. in Ἰππαρχ. Suid. in 'Ερμ. — (b) Aristot. de rhet. tom. 2, pag. 572. — (c) Mnesim. ap. Athen. lib. 9, pag. 402. — (d) AEschin. in Ctesiph. pag. 458.

statue de Solon (e). Les murs de l'intérieur, chargés de boucliers enlevés aux Lacédémoniens et à d'autres peuples (f), sont enrichis des ouvrages de Polygnote, de Micon, de Pancœnus et de plusieurs autres peintres célèbres. Dans ces tableaux dont il est plus aisé de sentir les beautés que de les décrire, vous verrez la prise de Troie, les secours que les Athéniens donnerent aux Héraclides, la bataille qu'ils livrerent aux Lacédémoniens à OEnoé, aux Perses à Marathon, aux Amazones dans Athenes même (g).

Cette place, qui est très-vaste, est ornée d'édifices destinés au culte des dieux, ou au service de l'état : d'autres qui servent d'asyle quelquefois aux malheureux, trop souvent aux coupables ; de statues décernées à des rois et à des particuliers qui ont bien mérité de la république (h).

Suivez-moi, et à l'ombre des platanes qui embellissent ces lieux (i), parcourons un des côtés de la place. Cette grande enceinte renferme un temple en l'honneur de la mere des dieux, et le palais où s'assemble le sénat (k). Dans ces édifices et tout autour sont placés des cippes et des

(e) Demosth. in Aristog. p. 847. Pausan. lib. 1, cap. 16, p. 38. Aelian. var. hist. lib. 8, cap. 16. — (f) Pausan. lib. 1, cap. 15 — (g) Meurs. Athen. Att. lib. 1, cap. 5. — (h) Id. in Ceram. cap. 16. — (i) Plut. in Cim. t. 1, pag. 437. — (k) Plut. in x rhetor. vit. t. 2, pag. 842. Suid. in Μνηστῶν.

colonnes , où l'on a gravé plusieurs des loix de Solon et des décrets du peuple (*l*). C'est dans cette rôtoude entourée d'arbres (*m*) , que les Prytanes en exercice vont tous les jours prendre leur repas , et quelquefois offrir des sacrifices pour la prospérité du peuple (*n*).

Au milieu de dix statues qui donnerent leurs noms aux tribus d'Athenes (*o*) , le premier des archontes tient son tribunal (*p*). Ici les ouvrages du génie arrêtent à tous momens les regards. Dans le temple de la mere des dieux vous avez vu une statue faite par Phidias (*q*) ; dans le temple de Mars , que nous avons devant les yeux , vous trouverez celle du dieu exécutée par Alcamene , digne élève de Phidias (*r*). Tous les côtés de la place offrent de pareils monumens.

Dans son intérieur , voilà le camp des Scythes que la république entretient pour maintenir l'ordre (*s*). Voilà l'enceinte où le peuple s'assemble quelquefois , et qui est maintenant couverte de tentes , sous lesquelles on étale différentes marchandises (*t*). Plus loin vous voyez cette foule

(*l*) Lycurg. orat. in Leocr. p. 165. AEschin. in Ctesiph. p. 458. Harpocr. in *ο* Κἀθωτέρ. — (*m*) Suid. et Hexych. in Σκιάς. — (*n*) Demosth. de fals. leg. p. 332. Ulp. ibid. p. 388. Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 12. Meurs. Ceram. cap. — (*o*) Pausan. ibid. — (*p*) Suid. in Ἀρκων. — (*q*) Pausan. ibid. cap. 3, p. 9. — (*r*) Id. ibid. cap. 8, pag. 20. — (*s*) Meurs. Ceram. cap. 16. — (*t*) Demosth. de cor. pag. 501. Id. in Neær. pag. 875. Taylor. not. in Demosth. pag. 620. Harpocr. in Γίψα.

qu'il est difficile de percer. C'est là qu'on trouve les provisions nécessaires à la subsistance d'un si grand peuple. C'est le marché général divisé en plusieurs marchés particuliers, fréquentés à toutes les heures du jour, et sur-tout depuis neuf heures jusqu'à midi. Des receveurs y viennent pour retirer les droits imposés sur tout ce qui s'y vend, et des magistrats pour veiller sur tout ce qui s'y fait. Je vous citerai deux loix très-sages, concernant cette populace indocile et tumultueuse. L'une défend de reprocher au moindre citoyen le gain qu'il fait au marché (u). On n'a pas voulu qu'une profession utile pût devenir une profession méprisable. L'autre défend au même citoyen de surfaire en employant le mensonge (x). La vanité maintient la première, et l'intérêt a fait tomber la seconde. Comme la place est l'endroit le plus fréquenté de la ville, les ouvriers cherchent à s'en rapprocher (y); et les maisons s'y louent à plus haut prix que par-tout ailleurs.

Je vais maintenant vous conduire au temple de Thésée, qui fut construit par Cimon, quelques années après la bataille de Salaminé. Plus petit que celui de Minerve, dont je vous parlerai bientôt, et auquel il paroît avoir servi de modèle (z),

(u) Demosth. in Eubul. pag. 886. — (x) Demosth. in Lept. pag. 542. Ulpian. ibid. pag. 570. Hyperid. ap. Harpocr. in *κατά τινος*, &c. — (y) Lys. adv. delat. p. 413. — (z) Le Roi, ruines de la Grece, tom. 1, pag. 18.

il est comme ce dernier, d'ordre dorique, et d'une forme très-élégante. Des peintres habiles l'ont enrichi de leurs ouvrages immortels (a).

Après avoir passé devant le temple de Castor et de Pollux, devant la chapelle d'Agraule, fille de Cécrops, devant le Prytanée, où la république entretient à ses dépens quelques citoyens qui lui ont rendu des services signalés (b); nous voilà dans la rue des trépieds (c), qu'il faudroit plutôt nommer la rue des triomphes. C'est ici, en effet, que tous les ans on dépose, pour ainsi dire, la gloire des vainqueurs aux combats qui embellissent nos fêtes. Ces combats se livrent entre des musiciens ou des danseurs de différens âges. Chaque tribu nomme les siens. Celle qui a remporté la victoire, consacre un trépied de bronze, tantôt dans un temple, quelquefois dans une maison qu'elle a fait construire dans cette rue (d). Vous voyez ces offrandes multipliées sur les sommets ou dans l'intérieur des édifices élégans que nous avons de chaque côté (e); elles y sont accompagnées d'inscriptions qui, suivant les circonstances, contiennent le nom du premier des archontes, de la tribu qui a remporté la victoire, du citoyen qui, sous le titre de Chorege, s'est chargé de l'en-

(a) Pausan. lib. 1, cap. 17, pag. 40. — (b) Meurs. Athen. Att. lib. 1, cap. 7 et 8. — (c) Athen. lib. 12, p. 542 et 543. Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46. — (d) Chandl. inscript. part. 2, p. 48. — (e) Pausan. lib. 1, cap. 20, pag. 46.

tretien de la troupe, du poëte qui a fait les vers, du maître qui a exercé le chœur, et du musicien qui a dirigé les chants au son de sa flûte (*f*).
 Approchons; voilà les vainqueurs des Perses célébrés pour avoir paru à la tête des chœurs. Lisez sous ce trépied: LA TRIBU ANTIOCHIDE A REMPORTÉ LE PRIX; ARISTIDE ÉTOIT CHOREGE; ARCHESTRATE AVOIT COMPOSÉ LA PIECE (*g*). Sous cet autre: THÉMISTOCLE ÉTOIT CHOREGE, PHRYNICUS AVOIT FAIT LA TRAGÉDIE; ADIMANTE ÉTOIT ARCHONTE (*h*) *.

Les ouvrages d'architecture et de Sculpture dont nous sommes entourés, étonnent autant par l'excellence du travail que par les motifs qui les ont produits; mais toutes leurs beautés disparaissent à l'aspect du sityre que vous allez voir dans cet édifice (*i*), que Praxitele met parmi ses plus beaux ouvrages, et que le public place parmi les chefs-d'œuvres de l'art.

La rue des trépieds conduit au théâtre de Bacchus. Il convenoit que les trophées fussent élevés auprès du champ de bataille; car c'est au théâtre que les chœurs des tribus se disputent communément la victoire (*k*). C'est là aussi que

(*f*) Vandal. dissert. de gymnas. cap. 5, p. 672. Chandl. trav. in Greece, pag. 99. — (*g*) Plut. in Aristid. tom. 1, pag. 318. — (*h*) Id. in Them. tom. 1, pag. 114.

* Voyez la note à la fin du volume.

(*i*) Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46. Plin. lib. 34, cap. 8, p. 653. Athen. lib. 13, p. 591. — (*k*) Demosth. in Mid. pag. 606 et 612.

Le peuple s'assemble quelquefois, soit pour délibérer sur les affaires de l'état, soit pour assister à la représentation des tragédies et des comédies. A Marathon, à Salamine, à Platée, les Athéniens ne triomphèrent que des Perses. Ici ils ont triomphé de toutes les nations qui existent aujourd'hui, peut-être de celles qui existeront un jour; et les noms d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide ne seront pas moins célèbres dans la suite des temps, que ceux de Miltiade, d'Aristide et de Thémistocle.

En face du théâtre est un des plus anciens temples d'Athènes (l), celui de Bacchus, surnommé le dieu des pressoirs. Il est situé dans le quartier des marais (m), et ne s'ouvre qu'une fois l'année (n). C'est dans cette vaste enceinte qui l'entoure, qu'en certaines fêtes on donnoit autrefois des spectacles, avant la construction du théâtre (o).

Nous arrivons enfin au pied de l'escalier qui conduit à la citadelle (p). Observez en montant comme la vue s'étend et s'embellit de tous côtés. Jetez les yeux à gauche sur l'ancre creusé dans le rocher, et consacré à Pan, auprès de cette fontaine (q). Apollon y reçut les faveurs de Créuse,

(l) Demosth. in Neær. p. 873. Pausan. lib. 1, cap. 20, p. 46. — (m) Athen. lib. 11, cap. 3, p. 465. Isæus ap. Harpocr. in Εὐλιμν. Hesych. in λιμν. — (n) Thucyd. lib. 2, cap. 15. — (o) Hesych. in Ἐπιλαν. — (p) Médaille d'Athènes du cabinet du Roi. — (q) Eurip. in Ion. v. 17, 501, 936. Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 68. Lucian in his accus. tom. 2, pag. 801.

filie du roi Erechthée. Il y reçoit aujourd'hui l'hommage des Athéniens, toujours attentifs à consacrer les foiblesses de leurs dieux.

Arrêtons-nous devant ce superbe édifice d'ordre dorique, qui se présente à nous. C'est ce qu'on appelle les Propylées ou vestibules de la citadelle. Périclès les fit construire en marbre, sur les dessins et sous la conduite de l'architecte Minésiclès (r). Commencés sous l'archontat d'Euthyménès *, ils ne furent achevés que cinq ans après; ils coûtèrent, dit-on, 2012 talens † (s), somme exorbitante, et qui excède le revenu annuel de la république.

Le temple que nous avons à gauche, est consacré à la Victoire. Entrons dans le bâtiment qui est à notre droite, pour admirer les peintures qui en décorent les murs, et dont la plupart sont de la main de Polygnote (t). Revenons au corps du milieu. Considérez les six belles colonnes qui soutiennent le fronton. Parcourez le vestibule divisé en trois pièces par deux rangs de colonnes ioniques, terminé à l'opposite par cinq portes, à travers desquelles nous distinguons les colonnes du péristyle qui regarde l'intérieur de la citadelle (u) ¶. Observez, en passant, ces grandes

(r) Plut. in Periel. tom. 2, pag. 160.

* L'an 437 avant J. C.

† 10,864,800 livres.

(s) Helioid. ap. Harpocr. et Suid. in Περικλῆος.

(t) Pausan. lib. 1, cap. 22, pag. 51. — (u) Le Roi, ruines de la Grèce, part. 2e., p. 13 et 47. Pausan. *ibid.*

¶ Voyez le plan des Propylées.

pieces de marbre qui composent le plafond, et soutiennent la couverture.

Nous voilà dans la citadelle (x). Voyez cette quantité de statues que la religion et la reconnoissance ont élevées en ces lieux, et que le ciseau des Myrons, des Phidias, des Alcamenes et des plus célèbres artistes semble avoir animées. Ici revivront à jamais Périclès, Phormion, Iphicrate, Timothée et plusieurs autres généraux Athéniens. Leurs nobles images sont mêlées confusément avec celles des dieux (y).

Ces sortes d'apothéoses me frappèrent vivement à mon arrivée dans la Grece. Je croyois voir dans chaque ville deux especes de citoyens; ceux que la mort destinoit à l'oubli, et ceux à qui les arts donnoient une existence éternelle. Je regardois les uns comme les enfans des hommes, les seconds comme les enfans de la gloire. Dans la suite, à force de voir des statues, j'ai confondu ces deux peuples.

Approchons de ces deux autels. Respectez le premier; c'est celui de la Pudeur: embrassez tendrement le second; c'est celui de l'Amitié (z). Lisez sur cette colonne de bronze un décret qui proscrit, avec des notes infamantes, un citoyen et sa postérité, parce qu'il avoit reçu l'or des Perses pour corrompre les Grecs (a). Ainsi les

(x) Meurs in Cécrop. — (y) Pausan. lib. 1, passim.

(z) Hesych. in *Αἰδοῦς*. — (a) Demosth. Philipp. 4, p. 91, Id. de fals. leg. p. 336. Plut. in Themist. t. 1, p. 114.

mauvaises actions sont immortalisées pour en produire de bonnes, et les bonnes pour en produire de meilleures. Levez les yeux, admirez l'ouvrage de Phidias. Cette statue colossale de bronze, est celle qu'après la bataille de Marathon les Athéniens consacrerent à Minerve (b).

Toutes les régions de l'Attique sont sous la protection de cette Déesse (c); mais on dirait qu'elle a établi sa demeure dans la citadelle. Combien de statues, d'autels et d'édifices en son honneur! Parmi ces statues, il en est trois dont la matière et le travail attestent les progrès du luxe et des arts. La première est si ancienne, qu'on la dit être descendue du ciel (d); elle est informe, et de bois d'olivier. La seconde, que je viens de vous montrer, est d'un temps où de tous les métaux les Athéniens n'employoient que le fer pour obtenir les succès, et le bronze pour les éterniser. La troisième, que nous verrons bientôt, fut ordonnée par Périclès: elle est d'or et d'ivoire (e).

Voici un temple composé de deux chapelles consacrées, l'une à Minerve-Poliade, l'autre à Neptune, surnommé Erechthée (f). Observons la manière dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois conciliées avec les faits historiques.

(b) Demosth. de fals. leg. p. 336. Pausan. lib. 1, cap. 28, p. 67. — (c) Pausan. ibid. cap. 26, pag. 63.

(d) Id. ibid. — (e) Schol. Demosth. in Androt. pag. 440. — (f) Meurs. Cecrop. cap. 29.

C'est ici que l'on montre, d'un côté, l'olivier que la Déesse fit sortir de la terre, et qui s'est multiplié dans l'Attique; de l'autre, le puits d'où l'on prétend que Neptune fit jaillir l'eau de la mer (g). C'étoit par de pareils bienfaits que ces divinités aspiraient à donner leur nom à cette ville naissante. Les dieux décidèrent en faveur de Minerve; et, pendant long-temps, les Athéniens préférèrent l'agriculture au commerce (h). Depuis qu'ils ont réuni ces deux sources de richesses, ils partagent dans un même lieu leur hommage entre leurs bienfaiteurs; et, pour achever de les concilier, ils leur ont élevé un autel commun, qu'ils appellent l'autel de l'oubli (i).

Devant la statue de la Déesse est suspendue une lampe d'or, surmontée d'une palme de même métal, qui se prolonge jusqu'au plafond. Elle brûle jour et nuit (k); on n'y met de l'huile qu'une fois l'an. La meche, qui est d'amiante (l), ne se consume jamais; et la fumée s'échappe par un tuyau caché sous la feuille de palmier. Cet ouvrage est de Callimaque. Le travail en est si achevé, qu'on y desire les grâces de la négligence; mais c'étoit le défaut de cet artiste trop soigneux. Il s'éloignoit de la perfection pour y atteindre; et à

(g) Herodot. lib. 8, cap. 55. Pausan. lib. 1, cap. 26, pag. 62. Meurs. Cœc. cap. 19. — (h) Plut. in Themist. t. 1, p. 121. — (i) Plus sympos. lib. 9, quæst. 6, t. 2, p. 741. — (k) Pausan. lib. 2, cap. 26, p. 63. Strab. lib. 9, p. 606. — (l) Salmas. in Solin. t. 1, p. 178.

forcé d'être mécontent de lui-même, il mécontentoit les connoisseurs (m).

On conservoit, dans cette chapelle, le riche cimenterre de Mardonius qui commandoit l'armée des Perses à la bataille de Platée, et la cuirasse de Masistius qui étoit à la tête de la cavalerie (n). On voyoit aussi, dans le vestibule du Parthénon, le trône au pied d'argent, sur lequel Xerxès se plaça pour être témoin du combat de Salamine (o); et, dans le trésor sacré, les restes du butin trouvé au camp des Perses (p). Ces dépouilles, la plupart enlevées de notre temps par des mains sacrilèges, étoient des trophées dont les Athéniens d'aujourd'hui s'enorgueillissoient, comme s'ils les devoient à leur valeur; semblables à ces familles qui ont autrefois produit de grands hommes, et qui tâchent de faire oublier ce qu'elles sont, par le souvenir de ce qu'elles ont été.

Cet autre édifice nommé opisthodomé, est le trésor public (q) : il est entouré d'un double mur. Des trésoriers, tous les ans tirés au sort, y déposent les sommes que le sénat remet entre leurs

(m) Plin. lib. 34, cap. 8, t. 2, p. 658. Pausan. ibid. — (n) Demosth. in Timocr. p. 793. Ulpian in Olynth. 3, p. 45. Schol. Thucyd. lib. 2, cap. 13. Pausan. ibid. cap. 27, p. 64. — (o) Demosth. in Timocr. p. 793. Harpocr. in Ἀπομνηστικῶν. — (p) Thucyd. lib. 2, cap. 13. — (q) Meurs. in Cecrop. cap. 26.

main (r) ; et le chef des Prytanes , lequel change tous les jours , en garde la clef (s).

Vos yeux se tournent depuis long-temps vers ce fameux temple de Minervè , un des plus beaux ornemens d'Athenes ; il est connu sous le nom de Parthénon. Avant que d'en approcher , permettez que je vous lise une lettre que j'écrivis , à mon retour de Perse , au mage Othanès , avec qui j'avois eu d'étroites liaisons pendant mon séjour à Suze. Il connoissoit l'histoire de la Grece , et aimoit à s'instruire des usages des nations. Il me demanda quelques éclaircissemens sur les temples des Grecs. Voici ma réponse :

« Vous prétendez qu'on ne doit pas représenter
« la divinité sous une forme humaine ; qu'on ne
« doit pas circonscrire sa présence dans l'enceinte
« d'un édifice (t). Mais vous n'auriez pas con-
« seillé à Cambyse d'outrager en Egypte les ob-
« jets du culte public (u) , ni à Xerxès de détruire
« les temples et les statues des Grecs (x). Ces
« princes , superstitieux jusqu'à la folie , igno-
« roient qu'une nation pardonne plus facilement
« la violence que le mépris , et qu'elle se croit

(r) Arist. ap. Harpocr. in Ταμ. Poll. lib. 8, cap. 9, s. 97. — (s) Argum. orat. Demosth. in Androt. p. 697. Suid. in Ἐπεράτ. — (t) Herodot. lib. 1, cap. 131. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 10, t. 3, p. 145. — (u) Herodot. lib. 3, cap. 25, 29, &c. — (x) Æschyl. in pers. v. 811. Herodot. lib. 8, cap. 109. Diod. Sic. lib. 5, p. 332.

« avilie quand on avilit ce qu'elle respecte. La
 « Grèce a défendu de rétablir les monumens
 « sacrés, autrefois renversés par les Perses (y).
 « Ces ruines attendent le moment de la vengeance :
 « et si jamais les Grecs portent leurs armes
 « victorieuses dans les Etats du grand roi, ils se
 « souviendront de Xerxès, et mettront vos villes
 « en cendres (z).

« Les Grecs ont emprunté des Egyptiens l'idée (a)
 « et la forme des temples (b) ; mais ils ont donné
 « à ces édifices des proportions plus agréables,
 « ou du moins plus assorties à leur goût.

« Je n'entreprendrai pas de vous en décrire
 « les différentes parties ; j'aime mieux vous en-
 « voyer le plan de celui qui fut construit en l'hon-
 « neur de Thésée *. Quatre murs disposés en
 « forme de parallélograme ou de carré long,
 « constituent la nef ou le corps du temple. Ce
 « qui le décore, et fait son principal mérite, est
 « extérieur, et lui est aussi étranger que les vé-
 « temens qui distinguent les différentes classes
 « des citoyens. C'est un portique qui regne tout

(y) Isocr. paneg. t. 1, p. 203. Lyeurg. cont. Leocr. part. 2, p. 158. Pausan. lib. 10, cap. 35, p. 887. Diod. Sic. lib. 11, p. 24. — (z) Diod. Sic. lib. 17, pag. 545. Strab. lib. 15, pag. 730. Quint. Curt. lib. 5, cap. 7.

(a) Herodot. lib. 2, cap. 4. — (b) Voyag. de Norden, pl. 132. Pococ. t. 1, pl. 44, 45, &c. Mosaiq. de Palest. dans les mém. de l'acad. des bell. lettr. t. 30, p. 503.

* Voyez la planche relative à ce chapitre, n°. 10.

« autour, et dont les colonnes établies sur un
 « soubassement composé de quelques marches,
 « soutiennent un entablement surmonté d'un fron-
 « ton dans les parties antérieure et postérieure.
 « Ce portique ajoute autant de grâces que de
 « majesté à l'édifice; il contribue à la beauté des
 « cérémonies, par l'affluence des spectateurs
 « qu'il peut contenir, et qu'il met à l'abri de la
 « pluie (c).

« Dans le vestibule sont des vases d'eau lus-
 « trale (d), et des autels sur lesquels on offre
 « ordinairement les sacrifices (e). De là on en-
 « tre dans le temple où se trouve la statue de
 « la divinité, et les offrandes consacrées par
 « la piété des peuples. Il ne tire du jour que de
 « la porte* (f).

« Le plan que vous avez sous les yeux, peut
 « se diversifier suivant les règles de l'art et le goût
 « de l'artiste. Variété dans les dimensions du tem-
 « ple. Celui de Jupiter à Olympie a 230 pieds
 « de longueur, 95 de largeur, 68 de hauteur (g).
 « Celui de Jupiter à Agrigente en Sicile (h) a

(c) Vitruv. lib. 3, cap. 2, p. 42. — (d) Casaub. in Theophr. cap. 16, pag. 126. Duport. ibid. pag. 456.

(e) Euripid. Iphig. in Taur. v. 72. Poll. lib. 1, cap. 1, §. 6, &c.

* Voyez la note à la fin du volume.

(f) Voyage de Spon, t. 2, p. 89. — (g) Pausan. lib. 5, cap. 10, p. 398. — (h) Diod. Sic, lib. 13, p. 203.

« 340 pieds de long, 160 de large, 120 de
« haut*.

« Variété dans le nombre des colonnes. Tantôt
« on en voit 2, 4, 6, 8, et jusqu'à 10 aux deux
« façades; tantôt on n'en a placé qu'à la façade
« antérieure. Quelquefois deux files de colonnes
« forment tout autour un double portique.

« Variété dans les ornemens et les proportions
« des colonnes et de l'entablement. C'est ici que
« brille le génie des Grecs. Après différens essais,
« ayant réuni leurs idées et leurs découvertes en
« systèmes, ils composerent deux genres ou deux
« ordres d'architecture, qui ont chacun un ca-
« ractere distinctif et des beautés particulières:
« l'un, plus ancien, plus mâle et plus solide,
« nommé dorique; l'autre plus léger et plus élé-
« gant, nommé ionique. Je ne parle pas du co-
« rinthien, qui ne diffère pas essentiellement des
« deux autres (i).

« Variété enfin dans l'intérieur des temples.

* Longueur du temple d'Olympie, 217 de nos pieds, 2 pouces 8 lignes; sa largeur, 89 pieds 8 pouces 8 lignes; sa hauteur, 64 pieds 2 pouces 8 lignes. Longueur du temple d'Agrigente, 321 pieds 1 pouce 4 lignes; sa largeur, 151 pieds 1 pouce 4 lignes; sa hauteur, 113 pieds 4 lignes. Winkelmann. (Recueil de ses lettres, t. 1, p. 282), présume, avec raison, que la largeur de ce temple étoit de 160 pieds Grecs, au-lieu de 60 que porte le texte de Diodore, tel qu'il est aujourd'hui.

(i) Le Roi, ruines de la Grèce, pag. 15 de l'essai sur l'histoire de l'archit.

« Quelques-uns renferment un sanctuaire inter-
 « dit aux profanes (*k*). D'autres sont divisés en
 « plusieurs parties. Il en est dans lesquels, outre
 « la porte d'entrée, on en a pratiqué une à l'ex-
 « trémité opposée, ou dont le toit est soutenu
 « par un ou deux rangs de colonnes*.

« Pour vous mettre en état de mieux juger de
 « la forme des temples de cette nation, je joins
 « à ma lettre deux dessins, où vous trouverez
 « la façade et la vue du Parthénon, qui est à la
 « citadelle d'Athènes †. J'y joins aussi l'ouvrage
 « qu'Ictinus composa sur ce beau monument (*l*).
 « Ictinus fut un des deux architectes que Périclès
 « chargea du soin de le construire; l'autre s'ap-
 « pelloit Callicrate (*m*).

« De quelque côté qu'on arrive, par mer, par
 « terre, on le voit de loin s'élever au-dessus de
 « la ville et de la citadelle (*n*). Il est d'ordre do-
 « rique, et de ce beau marbre blanc qu'on tire
 « des carrières du Pentélique, montagne de
 « l'Attique. Sa largeur est de cent pieds, sa lon-
 « gueur d'environ 227, sa hauteur d'environ 69*.

(*k*) Valer. Max. lib. 1, cap. 6, §. 12. Poll. lib. 1,
 cap. 2, §. 8, Cæs. de bell. civ. lib. 3, cap. 105.

* Voyez la note à la fin du volume.

† Voyez la planche déjà citée, numéro 10.

(*l*) Vitruv. præf. lib. 7, p. 125. — (*m*) Plut. in Per.
 t. 1, p. 159. Strab. lib. 9, p. 395. Pausan. cap. 41, p. 685.

— (*n*) Le Roi, ruines de la Grèce, part. 1, p. 8.

* Voyez la note à la fin du volume.

« Le portique est double aux deux façades, simple aux deux côtés. Tout le long de la face extérieure de la nef, règne une frise, où l'on a représenté une procession en l'honneur de Minerve (o). Ces bas-reliefs ont accru la gloire de ceux qui les exécuterent.

« Dans le temple est cette statue célèbre par sa grandeur, par la richesse de la matière, et la beauté du travail. A la majesté sublime qui brille dans les traits et dans toute la figure de Minerve, on reconnoît aisément la main de Phidias. Les idées de cet artiste avoient un si grand caractère, qu'il a encore mieux réussi à représenter les dieux que les hommes (p). On eût dit qu'il voyoit les seconds de trop haut, et les premiers de fort près.

« La hauteur de la figure est de 26 coudées. Elle est debout, couverte de l'égide et d'une longue tunique (q). Elle tient d'une main la lance, et de l'autre une victoire haute de près de quatre coudées †. Son casque, surmonté

(o) Chandl. trav. in Greece, pag. 51. — (p) Quintil. lib. 12, cap. 10, p. 744. — (q) Pausan. lib. 1, cap. 24, p. 57 et 58. Plin. lib. 36, cap. 5, t. 2, p. 726. Max. Tyr. diss. 14, pag. 156. Arrian. in Epict. lib. 2, cap. 8, pag. 208.

† La coudée parmi les Grecs étant d'un de leurs pieds, et d'un demi-pied en sus, la hauteur de la figure étoit de 36 de nos pieds, et 10 pieds en sus; et celle de la Victoire, de 5 de nos pieds et 8 pouces.

« d'un sphinx , est orné , dans les parties latérales,
 « de deux griffons. Sur la face extérieure du bou-
 « chier posé aux pieds de la déesse , Phidias a
 « représenté le combat des Amazones ; sur l'in-
 « térieure , celui des dieux et des géans ; sur la
 « chaussure , celui des Lapithes et des Centau-
 « res ; sur le piédestal , la naissance de Pandore ,
 « et quantité d'autres sujets. Les parties appa-
 « rentes du corps sont en ivoire , excepté les
 « yeux , où l'iris est figuré par une pierre par-
 « ticulière (r). Cet habile artiste mit dans l'exé-
 « cution une recherche infinie , et montra que
 « son génie conservoit sa supériorité jusques dans
 « les plus petits détails (s).

« Avant que de commencer cet ouvrage , il
 « fut obligé de s'expliquer dans l'assemblée du
 « peuple , sur la matière qu'on emploieroit. Il
 « préféroit le marbre , parce que son éclat sub-
 « siste plus long-temps. On l'écoutoit avec at-
 « tention : mais quand il ajouta qu'il en coûte-
 « roit moins , on lui ordonna de se taire , et il
 « fut décidé que la statue seroit en or et en
 « ivoire (t).

« On choisit l'or le plus pur ; il en fallut une
 « masse du poids de 40 talens * (u). Phidias ,

(r) Plat. in Hipp. a. 3 , p. 290. Plin. lib. 37 , p. 787
 et 788. — (s) Plin. lib. 36 , cap. 5 , tom. 2 , pag. 726.
 — (t) Val. Max. lib. 1 , cap. 2 , §. 7. — (u) Thucyd. lib.
 2 , cap. 13.

* La proportion de l'or à l'argent étoit alors de 1 à 13 ;

« suivant le conseil de Périclès, l'appliqua de
 « telle manière, qu'on pouvoit aisément le dé-
 « tacher. Deux motifs engagèrent Périclès à
 « donner ce conseil. Il prévoyoit le moment
 « où l'on pourroit faire servir cet or aux besoins
 « pressans de l'Etat, et c'est en effet ce qu'il
 « proposa au commencement de la guerre du
 « Péloponèse (x). Il prévoyoit encore qu'on
 « pourroit l'accuser, ainsi que Phidias, d'en
 « avoir détourné une partie; et cette accusation
 « eut lieu (y) : mais par la précaution qu'ils
 « avoient prise, elle ne tourna qu'à la honte de
 « leurs ennemis*.

« On reprochoit encore à Phidias d'avoir gra-
 « vé son portrait et celui de son protecteur sur
 « le bouclier de Minerve. Il s'est représenté sous
 « les traits d'un vieillard prêt à lancer une gros-
 « se pierre; et l'on prétend que par un ingé-
 « nieux mécanisme, cette figure tient tellement
 « à l'ensemble, qu'on ne peut l'enlever sans dé-
 « composer et détruire toute la statue (z). Péri-
 « clès combat contre une Amazone. Son bras

ainsi 40 talens d'or faisoient 520 talens d'argent, c'est-à-dire, deux millions huit cent huit mille de nos livres. Voyez à la fin du volume, la note sur la quantité de l'or appliqué à la statue.

(x) Thucyd. lib. 2, cap. 13. — (y) Plut. in Pericl. tom. 1, pag. 169.

* Voyez la note à la fin du volume.

(z) De mund. ap. Aristot. t. 1, p. 613. Cicer. orat. cap. 71, tom. 1, p. 481. Id. Tuscul. lib. 1, cap. 15, tom. 2, pag. 245.

« étendu et armé d'un javelot, dérobo aux yeux
 « la moitié de son visage. L'artiste ne l'a ca-
 « ché en partie que pour inspirer le desir de le
 « reconnoître.

« A ce temple est attaché un trésor où les
 « particuliers mettent en dépôt les sommes d'ar-
 « gent qu'ils n'osent pas garder chez eux. On y con-
 « serve aussi les offrandes que l'on a faites à la
 « Déesse : ce sont des couronnes, des vases,
 « de petites figures de divinités, en or ou en
 « argent. Les Athéniennes y consacrent sou-
 « vent leurs anneaux, leurs bracelets, leurs col-
 « liers. Ces objets sont confiés aux trésoriers de
 « la Déesse qui en ont l'inspection pendant l'an-
 « née de leur exercice. En sortant de place, ils
 « en remettent à leurs successeurs un état qui
 « contient le poids de chaque article, et le
 « nom de la personne qui en a fait présent.
 « Cet état, gravé aussi-tôt sur le marbre (a),
 « atteste la fidélité des gardes, et excite la gé-
 « nérosité des particuliers.

« Ce temple, celui de Thésée, et quelques
 « autres encore, sont le triomphe de l'architec-
 « ture et de la sculpture. Je n'ajouterois rien à
 « cet éloge, quand je m'étendrois sur les beau-
 « tés de l'ensemble et sur l'élégance des détails.
 « Ne soyez pas étonné de cette multitude d'é-

(a) Chandl. inscript. in notis, part. 2, pag. XV. Poll.
 lib. 10, cap. 28, §. 126.

« difices élevés en l'honneur des dieux. A me-
 « suré que les mœurs se sont corrompues, on
 « a multiplié les loix pour prévenir les crimes,
 « et les autels pour les expier. Au surplus, de
 « pareils monumens embellissent une ville, hâ-
 « tent les progrès des arts, et sont la plupart
 « construits aux dépens de l'ennemi. Car une
 « partie du butin est toujours destinée à la ma-
 « gnificence du culte public ».

Telle fut la réponse que je fis au mage Othanès. Maintenant, sans sortir de la citadelle, nous allons prendre différentes stations, qui développeront successivement la ville à nos yeux.

Elle s'est prolongée, dans ces derniers temps, vers le sud-ouest, parce que le commerce force, tous les jours, les habitans à se rapprocher du Pirée. C'est de ce côté-là, et du côté de l'ouest, qu'aux environs de la citadelle s'élèvent par intervalles des rochers et des éminences (b) la plupart couvertes de maisons. Nous avons à droite la colline de l'Aréopage; à gauche, celle du Musée; vers le milieu, celle du Pnyx, où j'ai dit que se tient quelquefois l'assemblée générale. Voyez jusqu'à quel point se surveillent les deux partis qui divisent les Athéniens; comme du haut de cette colline on apperçoit distinctement le Pirée, il fut un temps où les orateurs, les yeux tournés vers ce port, n'oublioient rien pour en-

(b) Whel. a journ. book. 5, p. 338. Spon. Chandl. &c.

gager le peuple à tout sacrifier à la marine. Les partisans de l'aristocratie en étoient souverainement blessés. Ils disoient que les premiers législateurs n'avoient favorisé que l'agriculture, et que Thémistocle, en liant la ville au Pirée et la mer à la terre, avoit accru le nombre des matelots et le pouvoir de la multitude. Aussi, après la prise d'Athènes, les trente tyrans établis par Lysander, n'eurent rien de plus pressé que de tourner vers la campagne la tribune aux harangues, auparavant dirigée vers la mer (c).

Je n'ai pas fait mention de plusieurs édifices situés sur les flancs et aux environs de la citadelle. Tels sont, entr'autres, l'Odeum et le temple de Jupiter Olympien. Le premier est cette espèce de théâtre que Périclès fit élever pour donner des combats de musique (d), et dans lequel les six derniers Archontes tiennent quelquefois leurs séances (e). Le comble, soutenu par des colonnes, est construit des débris de la flotte des Perses vaincus à Salamine (f). Le second fut commencé par Pisistrate, et seroit, dit-on, le plus magnifique des temples, s'il étoit achevé (g).

(c) Plut. in Themist. t. 1, p. 121. — (d) Meurs. in Ceram. cap. 11. — (e) Demosth. in Near. pag. 869.

(f) Theophr. charact. cap. 3. Plut. in Pericl. tom. 1, pag. 160. — (g) Dicæarch. stat. græc. ap. Geogr. min. tom. 2, pag. 8. Meurs. Athcn. Attic. cap. 10.

Vos pas étoient souvent arrêtés, et vos regards surpris, dans la route que nous avons suivie depuis le port du Pirée jusqu'au lieu où nous sommes. Il est peu de rues, peu de places dans cette ville, qui n'offrent de semblables objets de curiosité. Mais ne vous en rapportez pas aux apparences. Tel édifice dont l'extérieur est négligé, renferme dans son sein un trésor précieux. Vers le nord, au quartier de Mélite, tâchez de démêler quelques arbres autour d'une maison qu'on apperçoit à peine, c'est la demeure de Phocion (*h*); de ce côté-ci, au milieu de ces maisons, un petit temple consacré à Vénus, c'est là que se trouve un tableau de Zeuxis, représentant l'Amour couronné de roses (*i*); là-bas, auprès de cette colline, un autre édifice où le rival de Zeuxis a fait un de ces essais qui décelent le génie. Parrhasius, persuadé que, soit par l'expression du visage, soit par l'attitude et le mouvement des figures, son art pouvoit rendre sensibles aux yeux les qualités de l'esprit et du cœur (*k*), entreprit, en faisant le portrait du peuple d'Athènes, de tracer le caractère, ou plutôt les différens caractères de ce peuple violent, injuste, doux, compatissant, glorieux, rampant, fier et timide (*l*). Mais comment a-

(*h*) Plut. in Phoc. t. 1, p. 750. — (*i*) Aristoph. in Acharn. v. 991. Schol. ibid. Suid. in Ἀγρίμ.

(*k*) Xenoph. memor. lib. 3, pag. 781. — (*l*) Plin. lib. 35, cap. 10, tom. 2, pag. 693.

t-il exécuté cet ingénieux projet? Je ne veux pas vous ôter le plaisir de la surprise; vous en jugerez vous-même.

Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'intérieur de la ville; vous allez d'un coup-d'œil en embrasser les dehors. Au levant est le mont Hymette, que les abeilles enrichissent de leur miel, que le thym remplit de ses parfums. L'Ilissus, qui coule à ses pieds, serpente autour de nos murailles. Au-dessus vous voyez les gymnases du Cynosarge et du Lycée. Au nord-ouest, vous découvrez l'Académie; et un peu plus loin, une colline nommée Colone, où Sophocle a établi la scène de l'OEdipe qui porte le même nom. Le Céphise, après avoir enrichi cette contrée de ses eaux, vient les mêler avec celles de l'Ilissus. Ces dernières tarissent quelquefois dans les grandes chaleurs. La vue en est embellie par les jolies maisons de campagne qui s'offrent à nous de tous côtés.

Je finis, en vous rappelant ce que dit Lysippe dans une de ses comédies: « Qui ne desire pas de voir Athenes, est stupide; qui la voit sans s'y plaire, est plus stupide encore; mais le comble de la stupidité, est de la voir, de s'y plaire et de la quitter (m) ».

(m) Dicæarch. stat. græc. t. 2, p. 10. Henr. Steph. lucub. in Dicæarch. cap. 3, in Thes. antiq. græc. t. 11.

CHAPITRE XIII.

Bataille de Mantinée. Mort d'Epaminondas.*

LA Grèce touchoit au moment d'une révolution : Epaminondas étoit à la tête d'une armée ; sa victoire ou sa défaite alloit enfin décider si c'étoit aux Thébains ou aux Lacédémoniens de donner des loix aux autres peuples. Il entrevit l'instant de hâter cette décision.

Il part un soir de Tégée en Arcadie pour surprendre Lacédémone (a). Cette ville est toute ouverte, et n'avoit alors pour défenseurs que des enfans et des vieillards. Une partie des troupes se trouvoit en Arcadie ; l'autre s'y rendoit sous la conduite d'Agésilas. Les Thébains arrivent à la pointe du jour (b), et voient bientôt Agésilas prêt à les recevoir. Instruit par un transfuge, de la marche d'Epaminondas, il étoit revenu sur ses pas avec une extrême diligence : et déjà ses soldats occupoient les postes les plus importants. Le général Thébain, surpris sans être découragé, ordonne plusieurs attaques. Il avoit pénétré jus-

* Dans la 2e. année de la 104e. olympiade, le 12 du mois de scirophorion, c'est-à-dire, le 5 juillet de l'année julienne proleptique, 362 avant J. C.

(a) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 043. Polyæn. strateg. lib. 2, cap. 3, §. 10. — (b) Diod. Sic. lib. 15, p. 392.

qu'à la place publique (c), et s'étoit rendu maître d'une partie de la ville. Agésilas n'écoute plus alors que son désespoir (d). Quoique âgé de près de 80 ans, il se précipite au milieu des dangers; et secondé par le brave Archidamus son, fils, il repousse l'ennemi, et le force de se retirer.

Isadas donna, dans cette occasion, un exemple qui excita l'admiration et la sévérité des magistrats. Ce Spartiate, à peine sorti de l'enfance, aussi beau que l'Amour, aussi vaillant qu'Achille, n'ayant pour arme que la pique et l'épée, s'élança à travers les bataillons des Lacédémoniens, fond avec impétuosité sur les Thébains, et renverse à ses pieds tout ce qui s'oppose à sa fureur. Les éphores lui décernèrent une couronne pour honorer ses exploits, et le condamnerent à une amende, parce qu'il avoit combattu sans cuirasse et sans bouclier (e).

Epaminondas ne fut point inquieté dans sa retraite. Il falloit une victoire pour faire oublier le mauvais succès de son entreprise. Il marche en Arcadie, où s'étoient réunies les principales forces de la Grece (f). Les deux armées furent bientôt en présence. Celle des Lacédémoniens et de leurs alliés, étoit de plus de 20000 hommes de pied, et de près de 2000 chevaux; celle de la ligue

(c) Polyb. lib. 9, p. 547. — (d) Plut. in Ages. tom. 1, pag. 615. — (e) Id. ibid. — (f) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, pag. 647.

Thébaine , de 30000 hommes d'infanterie , et d'environ 3000 de cavalerie (g).

Jamais Epaminondas n'avoit déployé plus de talent que dans cette circonstance. Il suivit dans son ordre de bataille , les principes que lui avoient procurés la victoire de Leuctres (h). Une de ses ailes, formée en colonne , tomba sur la phalange Lacédémonienne , qu'elle n'auroit peut-être jamais enfoncée , s'il n'étoit venu lui-même fortifier ses troupes par son exemple , et par un corps d'élite dont il étoit suivi. Les ennemis , effrayés à son approche (i), s'ébranlent et prennent la fuite. Il les poursuit avec un courage dont il n'est plus le maître , et se trouve enveloppé par un corps de Spartiates , qui font tomber sur lui une grêle de traits. Après avoir long-temps écarté la mort , et fait mordre la poussière à une foule de guerriers , il tomba percé d'un javelot dont le fer lui resta dans la poitrine. L'honneur de l'enlever engagea une action aussi vive , aussi sanglante que la première. Ses compagnons ayant redoublé leurs efforts , eurent la triste consolation de l'emporter dans sa tente.

On combattit à l'autre aile avec une alternative à-peu-près égale de succès et de revers. Par les sages dispositions d'Epaminondas , les Athé-

(g) Diod. Sic. lib. 15., p. 393. — (h) Folard, traité de la Colon. cap. 10, dans le premier volum. de la trad. de Polybe , p. LXL. — (i) Diod. Sic. lib. 15., p. 395.

niens ne furent pas en état de seconder les Lacédémoniens (*k*). Leur cavalerie attaqua celle des Thébains, fut repoussée avec perte, se forma de nouveau, et détruisit un détachement que les ennemis avoient placé sur les hauteurs voisines. Leur infanterie étoit sur le point de prendre la fuite, lorsque les Eléens volèrent à son secours (*l*).

La blessure d'Epaminondas arrêta le carnage, et suspendit la fureur des soldats. Les troupes des deux partis, également étonnées, restèrent dans l'inaction (*m*): De part et d'autre, on sonna la retraite, et l'on dressa un trophée sur le champ de bataille (*n*).

Epaminondas respiroit encore. Ses amis, ses officiers fondoient en larmes autour de son lit. Le camp retentissoit des cris de la douleur et du désespoir. Les médecins avoient déclaré qu'il expireroit dès qu'on ôteroit le fer de sa plaie (*o*). Il craignit que son bouclier ne fût tombé entre les mains de l'ennemi; on le lui montra, et il le baisa comme l'instrument de sa gloire (*p*). Il parut inquiet sur le sort de la bataille; on lui dit que les Thébains l'avoient gagnée. « Voilà qui est bien, répondit-il: j'ai assez vécu (*q*) ». Il

(*k*) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 646. — (*l*) Diod. ibid. p. 394. — (*m*) Justin. lib. 6, cap. 7. — (*n*) Diod. Sic. lib. 15, p. 396. — (*o*) Id. ibid. — (*p*) Cicer. de finib. lib. 2, cap. 30, t. 2, p. 135. Id. epist. famil. lib. 5, epist. 12, tom. 7, pag. 163. Justin. ibid. cap. 8.

(*q*) Diod. ibid. Nep. in Epam. cap. 9.

demanda ensuite Daïphantus et Iollidas, deux généraux qu'il jugeoit dignes de le remplacer. On lui dit qu'ils étoient morts. « Persuadez donc aux Thébains, reprit-il, de faire la paix (r) ». Alors il ordonna d'arracher le fer ; et l'un de ses amis s'étant écrié dans l'égarement de sa douleur : « Vous mourez, Epaminondas ! si du moins vous laissez des enfans ! Je laisse, répondit-il en expirant, deux filles immortelles : la victoire de Leuctres et celle de Mantinée (s) ».

Sa mort avoit été précédée par celle de Timagene, de cet ami si tendre qui m'avoit amené dans la Grece. Huit jours avant la bataille ; il disparut tout-à-coup. Une lettre laissée sur la table d'Epicharis sa niece, nous apprit qu'il alloit joindre Epaminondas, avec qui il avoit pris des engagements pendant son séjour à Thebes. Il devoit bientôt se réunir à nous, pour ne plus nous quitter. Si les dieux, ajoutoit-il, en ordonnent autrement, souvenez-vous de tout ce qu'Anacharsis a fait pour moi, de tout ce que vous m'avez promis de faire pour lui.

Mon cœur se déchiroit à la lecture de cette lettre. Je voulus partir à l'instant ; je l'aurois dû ; mais Timagene n'avoit pris que de trop justes mesures pour m'en empêcher. Apollodore qui, à sa priere, venoit d'obtenir pour moi le

(r) Plut. apophth. tom. 2, pag. 194. — (s) Diod. Sic. lib. 15, pag. 396.

droit de citoyen d'Athènes, me représenta que je ne pouvois porter les armes contre ma nouvelle patrie, sans le compromettre lui et sa famille. Cette considération me retint; et je ne suivis pas mon ami; et je ne fus pas témoin de ses exploits; et je ne mourus pas avec lui.

Son image est toujours présente à mes yeux. Il y a 30 ans; il n'y a qu'un moment que je l'ai perdu. J'ai deux fois entrepris de tracer son éloge; deux fois mes larmes l'ont effacé. Si j'avois eu la force de le finir, j'aurois eu celle de le supprimer. Les vertus d'un homme obscur n'intéressent que ses amis, et n'ont pas même le droit de servir d'exemple aux autres hommes.

La bataille de Mantinée augmenta dans la suite les troubles de la Grèce (t); mais dans le premier moment, elle termina la guerre (u). Les Athéniens eurent soin, avant leur départ, de retirer les corps de ceux qu'ils avoient perdus : on les fit consumer sur le bucher. Les ossemens furent transportés à Athènes, et l'on fixa le jour où se feroit la cérémonie des funérailles, à laquelle préside un des principaux magistrats (x).

On commença par exposer sous une grande tente les cercueils de cyprès où les ossemens

(t) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, cap. 647. — (u) Plut. Ages. t. 1, p. 626. — (x) Polib. lib. 8, cap. 2, §. 91.

étoient renfermés. Ceux qui avoient des pertes à pleurer, hommes et femmes, y venoient par intervalles faire des libations, et s'acquitter des devoirs imposés par la tendresse et par la religion (y). Trois jours après, les cercueils, placés sur autant de chars qu'il y a de tribus, traverserent lentement la ville, et parvinrent au Céramique extérieur, où l'on donna des jeux funebres. On déposa les morts dans le sein de la terre, après que leurs parens et leurs amis les eurent, pour la dernière fois, arrosés de leurs larmes. Un orateur choisi par la république s'étant levé, prononça l'oraison funebre de ces braves guerriers (z). Chaque tribu distingua les tombeaux de ses soldats par des pierres sépulcrales, sur lesquelles on avoit eu soin d'inscrire leurs noms et ceux de leurs peres, le lieu de leur naissance et celui de leur mort.

Le chemin qui conduit de la ville à l'Académie, est entouré de pareilles inscriptions (a). On en voit d'autres semées confusément aux environs. Ici reposent ceux qui périrent à la guerre d'Egine; là, ceux qui périrent en Chypre; plus loin, ceux qui périrent dans l'expédition de Sicile. On ne peut faire un pas sans fouler la cendre d'un héros, ou d'une victime immolée à la patrie. Les soldats qui revenoient du Pélopo-

(y) Thucyd. lib. 2, cap. 34. — (z) Lys. orat. funeb. p. 26 et 67. — (a) Pausan. lib. 2, cap. 29.

nese, et qui avoient accompagné le convoi, erroient au milieu de ces monumens funebres : ils se montroient les uns aux autres les noms de leurs aïeux, de leurs peres, et sembloient jouir d'avance des honneurs qu'on rendroit un jour à leur mémoire.

Fin du Chapitre treizieme.

CHAPITRE XIV.

Du Gouvernement actuel d'Athènes.

Je passerai quelquefois d'un sujet à un autre sans en avertir. Je dois justifier ma marche.

Athènes étoit le lieu de ma résidence ordinaire; j'en parlois souvent avec Philotas, mon ami, et nous y revenions après avoir parcouru des pays éloignés ou voisins. A mon retour, je reprenois mes recherches. Je m'occupois, par préférence, de quelque objet particulier. Ainsi l'ordre de cet ouvrage n'est en général que celui d'un journal dont j'ai déjà parlé, et dans lequel j'ajoutois au récit de mes voyages, et à celui des événemens remarquables, les éclaircissemens que je prenois sur certaines matieres. J'avois commencé par l'examen du gouvernement des Athéniens; dans mon introduction, je me suis contenté d'en développer les principes; j'entre ici dans de plus grands détails, et je les considère avec les changemens et les abus que de malheureuses circonstances ont successivement amenés.

Les villes et les bourgs de l'Attique sont divisés en 174 départemens ou districts (a), qui, par

(a) *Strab.* lib. 9, pag. 896. *Eustath.* in *Iliad.* lib. 2, pag. 84. *Corsin.* *fast. Att.* tom. 1, dissert. 5.

leurs différentes réunions , forment dix tribus. Tous les citoyens , ceux même qui résident à Athenes , appartiennent à l'un de ces districts , sont obligés de faire inscrire leurs noms dans ses registres , et se trouvent par là naturellement classés dans une des tribus.

Tous les ans , vers les derniers jours de l'année (b) , les tribus s'assemblent séparément pour former un Sénat composé de 500 députés , qui doivent être âgés au moins de 30 ans (c). Chacune d'entre elles en présente 50 , et leur en donne pour adjoints 50 autres , destinés à remplir les places que la mort ou l'irrégularité de conduite laisseront vacantes (d). Les uns et les autres sont tirés au sort (e).

Les nouveaux sénateurs doivent subir un examen rigoureux (f) : car il faut des mœurs irréprochables à des hommes destinés à gouverner les autres. Ils font ensuite un serment , par lequel ils promettent , entre autres choses , de ne donner que de bons conseils à la république , de juger suivant les loix , de ne pas mettre aux fers un citoyen qui fournit des cautions , à moins qu'il ne fût accusé d'avoir conspiré contre l'État , ou retenu les deniers publics (g).

(b) Argum. in Androt. orat. p. 697. Pet. leg. Att. p. 186.
 — (c) Xenoph. memorab. lib. 1, p. 717. — (d) Harpocr. in 'Επιλωχ. — (e) Id. ibīd. Andocid. de myst. part. 2, p. 13. — (f) Lys. adv. Philon. p. 487. — (g) Pet. leg. Att. p. 192.

Le Sénat, formé par les représentans des dix tribus, est naturellement divisé en dix classes, dont chacune à son tour a la prééminence sur les autres. Cette prééminence se décide par le sort (*h*), et le temps en est borné à l'espace de 36 jours pour les quatre premières classes, de 35 pour les autres (*i*).

Celle qui est à la tête des autres s'appelle la classe des Prytanes (*k*). Elle est entretenue aux dépens du public (*l*), dans un lieu nommé le Prytanée. Mais, comme elle est encore trop nombreuse pour exercer en commun les fonctions dont elle est chargée, on la subdivise en cinq Décuries, composées chacune de dix Proëdres ou présidens (*m*). Les sept premiers d'entre eux occupent, pendant sept jours, la première place, chacun à son tour; les autres en sont formellement exclus.

Celui qui la remplit doit être regardé comme le chef du Sénat; ses fonctions sont si importantes, qu'on n'a cru devoir les lui confier que pour un jour. Il propose communément les sujets des délibérations; il appelle les sénateurs au scrutin; et garde, pendant le court intervalle de son

(*h*) Argum. in Androt. orat. pag. 697. Suid. in Πρωτ.
 — (*i*) Suid. ibid. Pet. Jeg. Att. pag. 189. Corsin. fast. Att. diss. 2, pag. 103. — (*k*) Harpocr. et Suid. in Πρωτ.
 — (*l*) Demosth. de cor. pag. 501. Poll. lib. 8, cap. 15, §. 155. Ammon. ap. Harpocr. in Θελ. — (*m*) Argum. in Androt. ut supra.

exercice, le sceau de la république, les clefs de la citadelle, et celles du trésor de Minerve (n).

Ces arrangemens divers, toujours dirigés par le sort, ont pour objet de maintenir la plus parfaite égalité parmi les citoyens, et la plus grande sûreté dans l'Etat. Il n'y a point d'Athénien qui ne puisse devenir membre et chef du premier corps de la nation; il n'y en a point qui puisse, à force de mérite ou d'intrigues, abuser d'une autorité qu'on ne lui confie que pour quelques instans.

Les neuf autres classes, ou chambres du Sénat, ont de même à leur tête un président qui change à toutes les assemblées de cette compagnie, et qui est chaque fois tiré au sort par le chef des Prytanes (o). En certaines occasions, ces neuf présidens portent les décrets du Sénat à l'assemblée de la nation; et c'est le premier d'entre eux qui appelle le peuple aux suffrages (p). En d'autres, ce soin regarde le chef des Prytanes, ou l'un de ses assistans (q) *.

Le Sénat se renouvelle tous les ans. Il doit exclure, pendant le temps de son exercice, ceux

(n) Suid. in *Ἐπιτ.* Argum. orat. Demosth. in Androt. pag. 697. — (o) Harpocr. in *Πρῆδ.* et in *Ἐπιτ.* Petit. leg. Att. pag. 191. — (p) Corsin. fast. Att. f. 1, p. 276 et 286. — (q) Aristoph. in *Acharn.* v. 60. Schol. *ibid.* Thucyd. lib. 6, cap. 14. Isocr. de pac. t. 1, p. 368 et alii.
 § Voyez la note à la fin du volume,

de ses membres dont la conduite est reprehensible (r), et rendre ses comptes avant que de se séparer (s). Si l'on est content de ses services, il obtient une couronne que lui décerne le peuple; il est privé de cette récompense quand il a négligé de faire construire des galeres (t). Ceux qui le composent reçoivent, pour droit de présence, une drachme par jour (u) *. Il s'assemble tous les jours, excepté les jours de fêtes et les jours regardés comme funestes (x): C'est aux Prytanes qu'il appartient de le convoquer, et de préparer d'avance les sujets des délibérations. Comme il représente les tribus, il est représenté par les Prytanes, qui, toujours réunis en un même endroit, sont à portée de veiller sans cesse sur les dangers qui menacent la république, et d'en instruire le Sénat. Pendant les 35 ou 36 jours que la classe des Prytanes est en exercice, le peuple s'assemble quatre fois (y); et ces quatre assemblées, qui tombent le 11, le 20, le 30 et le 33 de la Prytanie, se nomment assemblées ordinaires.

Dans la première, on confirme ou on desti-

(r) AEschin. in Timarch. p. 277. — (s) Id. in Ctesiph. pag. 430 et 431. — (t) Demosth. in Androt. pag. 700. Arg. ejusd. orat. — (u) Hesych. in Βουλ.

* Dix-huit sols.

(x) Pet. leg. Att. p. 193. — (y) Aristot. ap. Harpocraz in Κορινθ. Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4. Pott. archæol. Græc. lib. 1, cap. 17. Pet. leg. Att. p. 196.

tue les magistrats qui viennent d'entrer en place (z). On s'occupe des garnisons et des places qui font la sûreté de l'Etat (a), ainsi que de certaines dénonciations publiques, et l'on finit par publier les confiscations des biens ordonnées par les tribunaux (b). Dans la deuxième, tout citoyen qui a déposé sur l'autel un rameau d'olivier entouré de bandelettes sacrées, peut s'expliquer avec liberté sur les objets relatifs à l'administration et au gouvernement. La troisième est destinée à recevoir les hérauts et les ambassadeurs, qui ont auparavant rendu compte de leur mission (c), ou présenté leurs lettres de créance au Sénat (d). La quatrième enfin roule sur les matières de religion, telles que les fêtes, les sacrifices, &c.

Comme l'objet de ces assemblées est connu, et n'offre souvent rien de bien intéressant, il falloit, il n'y a pas long-temps, y trainer le peuple avec violence, ou le forcer par des amendes à s'y trouver (e). Mais il est plus assidu depuis qu'on a pris le parti d'accorder un droit de présence de 3 oboles* (f); et comme on

(z) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 95. — (a) Arist. ap. Harpocr. ibid. — (b) Poll. ibid. — (c) Æschin. de fals. leg. pag. 397 et 402. Demosth. de fals. leg. pag. 296 et 298. — (d) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 96. — (e) Aristoph. in Acharn. v. 22. Schol. ibid.

* Neuf sols.

(f) Aristoph. in Plut. v. 330. Id. in eccles. v. 292 et 308. Pet. leg. Att. pag. 205.

ne décerne aucune peine contre ceux qui se dispensent d'y venir, il arrive que les pauvres y sont en plus grand nombre que les riches; ce qui entre mieux dans l'esprit des démocraties actuelles (g).

Outre ces assemblées, il s'en tient d'extraordinaires, lorsque l'Etat est menacé d'un prochain danger (h). Ce sont quelquefois les Prytanés (i), et plus souvent encore les chefs des troupes (k), qui les convoquent, au nom et avec la permission du Sénat. Lorsque les circonstances le permettent, on y appelle tous les habitans de l'Attique (l).

Les femmes ne peuvent pas assister à l'assemblée. Les hommes au-dessous de vingt ans n'en ont pas encore le droit. On cesse d'en jouir quand on a une tache d'infamie; et un étranger qui l'usurperoit, seroit puni de mort, parce qu'il seroit censé usurper la puissance souveraine (m), ou pouvoir trahir le secret de l'Etat (n).

L'assemblée commence de très-grand matin (o) : elle se tient au théâtre de Bacchus, ou dans le marché public, ou dans une gran-

(g) Xenoph. memorab. pag. 775. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 13, t. 2, pag. 278. — (h) AEschin. de fals. leg. pag. 405. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 116. — (i) AEschin. ibid. pag. 403 et 404. — (k) Demosth. de cor. p. 478, 484 et 500. — (l) Hesych. in Κατὰ τὸν — (m) Esprit des loix, liv. 2, chap. 2. — (n) Liban. déclam. 28, tom. 1, pag. 617. — (o) Aristoph. in eccles. v. 736.

de enceinte voisine de la citadelle, et nommée le Pnyx (p). Il faut six mille suffrages pour donner force de loi à plusieurs de ses décrets (q). Cependant on n'est pas toujours en état de les avoir; et tant qu'a duré la guerre du Péloponnèse, on n'a jamais pu réunir plus de 5000 citoyens (r) dans l'assemblée générale.

Elle est présidée par les chefs du Sénat (s) qui, dans les occasions importantes, y assiste en corps. Les principaux officiers militaires y ont une place distinguée (t). La garde de la ville, composée de Scythes, est commandée pour y maintenir l'ordre (u).

Quand tout le monde est assis (x) dans l'enceinte purifiée par le sang des victimes (y), un héraut se leve et récite une formule de vœux, qu'on prononce aussi dans le Sénat toutes les fois qu'on y fait quelque délibération (z). A ces vœux adressés au ciel pour la prospérité de la nation, sont mêlées des imprécations effrayantes contre l'orateur qui auroit reçu des présens pour tromper le peuple, ou le Sénat, ou le

(p) Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4. — (q) Demosth. in Næar. pag. 875. Id. in Timocr. pag. 780. — (r) Thucyd. lib. 8, cap. 72. — (s) Aristoph. schol. in Acharn. v. 60. — (t) AEschin. de fals. leg. pag. 408. — (u) Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid.

(x) Aristoph. in equit. v. 751 et 782. Id. in eccles. v. 165. — (y) AEschin. in Timarch. p. 263. Aristoph. in Acharn. v. 43. Schol. ad. v. 44. — (z) Demosth. de fals. leg. pag. 304.

tribunal des Héliastes (a). On propose ensuite le sujet de la délibération, ordinairement contenu dans un décret préliminaire du Sénat, qu'on lit à haute voix (b); et le héraut s'écrie : « Que les citoyens qui peuvent donner un avis utile à la patrie, montent à la tribune, en commençant par ceux qui ont plus de 50 ans ». Autrefois, en effet, il falloit avoir passé cet âge pour ouvrir le premier avis; mais on s'est relâché de cette règle (c) comme de tant d'autres.

Quoique dès ce moment il soit libre à chacun des assistans de monter à la tribune, cependant on n'y voit pour l'ordinaire que les orateurs de l'Etat. Ce sont dix citoyens distingués par leurs talens, et spécialement chargés de défendre les intérêts de la patrie dans les assemblées du Sénat et du peuple (d).

La question étant suffisamment éclaircie, les Proëdres ou présidens du Sénat demandent au peuple une décision sur le décret qu'on lui a proposé. Il donne quelquefois son suffrage par scrutin, mais plus souvent en tenant les mains élevées; ce qui est un signe d'approbation. Quand on s'est assuré de la pluralité des suffrages, et qu'on lui a relu une dernière fois le décret sans

(a) Demosth. in Aristocr. p. 741. Dinarch. in Aristog. pag. 107. — (b) Demosth. de fals. leg. pag. 299.

(c) AEschin. in Tim. pag. 264; in Ctesiph. pag. 428. — (d) Aristot. ap. schol. Aristoph. vesp. v. 689. AEsch. in Ctes. pag. 428. Plut. x rhet. vit. tom. 2, pag. 850.

réclamation, les présidens congédient l'assemblée. Elle se dissout avec le même tumulte qui, dès le commencement (e), a régné dans ses délibérations.

Lorsqu'en certaines occasions, ceux qui conduisent le peuple craignent l'influence des hommes puissans, ils ont recours à un moyen quelquefois employé en d'autres villes de la Grèce (f). Ils proposent d'opiner par tribus (g); et le vœu de chaque tribu se forme au gré des pauvres, qui sont en plus grand nombre que les riches.

C'est de ces diverses manières que l'autorité suprême manifeste ses volontés; car c'est dans le peuple qu'elle réside essentiellement. C'est lui qui décide de la guerre et de la paix (h), qui reçoit les ambassadeurs, qui ôte ou donne la force aux loix, nomme à presque toutes les charges, établit les impôts, accorde le droit de citoyen aux étrangers, et décerne des récompenses à ceux qui ont servi la patrie, &c. (i).

Le Sénat est le conseil perpétuel du peuple. Ceux qui le composent, sont communément des gens éclairés. L'examen qu'ils ont subi avant

(e) Aristoph. in Acharn. v. 24. Plat. de rep. lib. 6, tom. 2, pag. 492. — (f) *Ænecæ* Poliorc. comment. cap. 21. — (g) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, pag. 449.

(h) Thucyd. lib. 1, cap. 139. Demosth. de fals. leg. pag. 296. *Æschin.* de fals. leg. p. 404. — (i) Thucyd. Xenoph. Demosth. &c. Sigon. de rep. Athen. lib. 2, c. 4.

que d'entrer en place, prouve du moins que leur conduite paroît irréprochable, et fait présumer la droiture de leurs intentions.

Le peuple ne doit rien statuer qui n'ait été auparavant approuvé par le Sénat. C'est d'abord au Sénat que les décrets * relatifs à l'administration ou au gouvernement, doivent être présentés par le chef de la compagnie, ou par quelqu'un des présidens (k), discutés par les orateurs publics, modifiés, acceptés ou rejetés à la pluralité des suffrages, par un corps de 500 citoyens, dont la plupart ont rempli les charges de la république, et joignent les lumières à l'expérience.

Les décrets, en sortant de leurs mains, et avant le consentement du peuple, ont par eux-mêmes assez de force pour subsister pendant que ce Sénat est en exercice (l); mais il faut qu'ils soient ratifiés par le peuple, pour avoir une autorité durable.

Tel est le règlement de Solon, dont l'intention étoit que le peuple ne pût rien faire sans le Sénat, et que leurs démarches fussent tellement concertées, qu'on en vit naître les plus grands biens avec les moindres divisions possi-

* Voyez la note à la fin du volume.

(k) Demost. in Leptin. pag. 54; de cor. pag. 500; in Androt. pag. 69. Liban. argum. in eamd. orat. pag. 696. Plut. in Solon. tom. 1, pag. 88. Harpocr. in 1. p. 600.

(l) Demosth. in Aristocr. pag. 740. Ulpian. pag. 766.

bles. Mais , pour produire et conserver cette heureuse harmonie , il faudroit que le Sénat pût encore en imposer au peuple.

Or , comme il change tous les ans , et que ses officiers changent tous les jours , il n'a ni assez de temps , ni assez d'intérêt pour retenir une portion de l'autorité ; et comme , après son année d'exercice , il a des honneurs et des graces à demander au peuple (m) , il est forcé de le regarder comme son bienfaiteur , et par conséquent comme son maître. Il n'y a point à la vérité de sujet de divisions entre ces deux corps ; mais le choc qui résulteroit de leurs jalousies , seroit moins dangereux que cette union qui régné actuellement entre eux. Les décrets approuvés par le Sénat , sont non seulement rejetés dans l'assemblée du peuple , mais on y voit tous les jours de simples particuliers leur en substituer d'autres dont elle n'avoit aucune connoissance , et qu'elle adopte sur-le-champ. Ceux qui président , opposent à cette licence le droit qu'ils ont d'écarter toutes les contestations. Tantôt ils ordonnent que le peuple n'opine que sur le décret du Sénat ; tantôt ils cherchent à faire tomber les nouveaux décrets , en refusant de l'appeller aux suffrages , et en renvoyant l'affaire à une autre assemblée. Mais la multitude se révolte presque toujours contre l'exercice d'un

(m) Demosth. in Androt. pag. 700.

droit qui l'empêche de délibérer ou de proposer ses vues. Elle force, par des cris tumultueux, les chefs qui contrarient ses volontés, à céder leurs places à d'autres présidens, qui lui rendent tout de suite une liberté dont elle est si jalouse (n).

De simples particuliers ont, dans les délibérations publiques, l'influence que le Sénat devroit avoir (o). Les uns sont des factieux de la plus basse extraction, qui, par leur audace, entraînent la multitude; les autres, des citoyens riches, qui la corrompent par leurs largesses, les plus accredités, des hommes éloquens qui, renonçant à tout autre occupation, consacrent tout leur temps à l'administration de l'Etat.

Ils commencent pour l'ordinaire à s'essayer dans les tribunaux de justice; et quand ils s'y distinguent par le talent de la parole, alors, sous prétexte de servir leur patrie, mais le plus souvent pour servir leur ambition, ils entrent dans une plus noble carrière, et se chargent du soin pénible d'éclairer le Sénat, et de conduire le peuple. Leur profession, à laquelle ils se dévouent dans un âge très-peu avancé (p), exige, avec le sacrifice de leur liberté, des lumières profon-

(n) *Æschin. de fals. legat. pag. 408. Xenoph. histor. Græc. lib. 1, p. 449. — (o) Demosth. olynth. 3, p. 32. Id. de ord. rep. pag. 126. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, pag. 369. — (p) Æschin. epist. 12, pag. 223.*

des et des talens sublimes ; car c'est peu de connoître en détail l'histoire, les loix, les besoins et les forces de la république, ainsi que des puissances voisines ou éloignées (q) ; c'est peu de suivre de l'œil ces efforts rapides ou lents que les états font sans cesse les uns contre les autres, ces mouvemens presque imperceptibles qui les détruisent intérieurement, de prévenir la jalousie des nations foibles et alliées, de déconcerter les mesures des nations puissantes et ennemies, de démêler enfin les vrais intérêts de la patrie à travers une foule de combinaisons et de rapports ; il faut encore faire valoir en public les grandes vérités dont on s'est pénétré dans le particulier ; n'être ému ni des menaces ni des applaudissemens du peuple ; affronter la haine des riches en les soumettant à de fortes impositions, celle de la multitude en l'arrachant à ses plaisirs ou à son repos, celle des autres orateurs en dévoilant leurs intrigues ; répondre des événemens qu'on n'a pu empêcher, et de ceux qu'on n'a pu prévoir (r) ; payer de sa disgrâce les projets qui n'ont pas réussi, et quelquefois même ceux que le succès a justifiés ; paroître plein de confiance lorsqu'un danger imminent répand la terreur de tous côtés, et par des lumieres subites relever les espérances

(q) Aristot. de rhet. lib. 1, cap. 4, tom. 2, pag. 520 ;
 ibid. cap. 8. — (r) Demosth. de cor. pag. 513.

abattues ; courir chez les peuples voisins ; former des ligues puissantes ; allumer avec l'enthousiasme de la liberté la soif ardente des combats ; et , après avoir rempli les devoirs d'homme d'état , d'orateur et d'ambassadeur , aller sur le champ de bataille , pour y sceller de son sang les avis qu'on donne au peuple du haut de la tribune.

Tel est le partage de ceux qui sont à la tête du gouvernement. Les loix qui ont prévu l'empire que des hommes si utiles et si dangereux prendroient sur les esprits , ont voulu qu'on ne fit usage de leurs talens qu'après s'être assuré de leur conduite. Elles éloignent de la tribune (s) celui qui auroit frappé les auteurs de ses jours , ou qui leur refuseroit les moyens de subsister ; parce qu'en effet on ne connoît gueres l'amour de la patrie , quand on ne connoît pas les sentimens de la nature. Elles en éloignent celui qui dissipe l'héritage de ses peres , parce qu'il dissiperoit avec plus de facilité les trésors de l'état ; celui qui n'auroit pas d'enfans légitimes (t) , ou qui ne posséderoit pas de biens dans l'Attique , parce que sans ces liens , il n'auroit pour la république qu'un intérêt général , toujours suspect quand il n'est pas joint à l'intérêt particulier ; celui qui refuseroit de prendre les armes à la voix du général (u) , qui

(s) *Æschin. in Timarch. pag. 264.* — (t) *Din. adv. Demosth. in oper. Demosth. pag. 182.* — (u) *Æschin. ibid.*

abandonneroit son bouclier dans la mêlée, qui se livreroit à des plaisirs honteux, parce que la lâcheté et la corruption, presque toujours inséparables, ouvreroient son ame à toutes les especes de trahison, et que d'ailleurs tout homme qui ne peut ni défendre la patrie par sa valeur, ni l'édifier par ses exemples, est indigne de l'éclairer par ses lumieres.

Il faut donc que l'orateur monte à la tribune avec la sécurité et l'autorité d'une vie irréprochable. Autrefois même ceux qui parloient en public, n'accompagnoient leurs discours que d'une action noble, tranquille et sans art, comme les vertus qu'ils pratiquoient, comme les vérités qu'ils venoient annoncer; et l'on se souvient encore que Thémistocle, Aristide et Périclès, presque immobiles sur la tribune, et les mains dans leurs manteaux (x), imposoient autant par la gravité de leur maintien que par la force de leur éloquence.

Loin de suivre ces modeles, la plupart des orateur s'en laissent voir dans leurs traits, dans leurs cris, dans leurs gestes et dans leurs vêtements (y), que l'assemblage effrayant de l'indécence et de la fureur.

Mais cet abus n'est qu'un léger symptôme de l'infamie de leur conduite. Les uns vendent leurs talens et leur honneur à des puissances

(x) *Æschin. in Timarch. pag. 264.* — (y) *Plat. in Nic. tom. 1, pag. 528.*

ennemies d'Athènes; d'autres ont à leurs ordres des citoyens riches, qui par un asservissement passager, espèrent s'élever aux premières places; tous se faisant une guerre de réputation et d'intérêt, ambitionnent la gloire et l'avantage de conduire le peuple le plus éclairé de la Grèce et de l'univers.

De là ces intrigues et ces divisions qui fermentent sans cesse dans le sein de la république, et qui se développent avec éclat dans ses assemblées tumultueuses. Car le peuple, si rampant quand il obéit, si terrible quand il commande, y porte avec la licence de ses mœurs, celle qu'il croit attachée à sa souveraineté. Toutes ses affections y sont extrêmes, tous ses excès impunis. Les orateurs, comme autant de chefs de parti, y viennent seconder, tantôt par des officiers militaires dont ils ont obtenu la protection, tantôt par des factieux subalternes dont ils gouvernent la fureur. A peine sont-ils en présence, qu'ils s'attaquent par des injures (z) qui animent la multitude, ou par des traits de plaisanterie qui la transportent hors d'elle-même. Bientôt les clamours, les applaudissemens, les éclats de rire (a) étouffent la voix des sénateurs qui président à l'assemblée, des gardes dispersés de tous les côtés pour y maintenir l'ordre (b),

(z) Aristoph. in eccles. pag. 142. AEchin. in Ctesiph. pag. 428. — (a) Plat. de rep. lib. 6, tom. 2, pag. 492. Demosth. de Fals. legat. p. 297 et 310. — (b) Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid.

de l'orateur enfin (c) qui voit tomber son décret par ces mêmes petits moyens qui font si souvent échouer une pièce au théâtre de Bacchus.

C'est en vain que depuis quelque temps une des six tribus, tirée au sort à chaque assemblée, se range auprès de la tribune pour empêcher la confusion, et venir au secours des loix violées (d); elle-même est entraînée par le torrent qu'elle voudroit arrêter, et sa vaine assistance ne sert qu'à prouver la grandeur d'un mal entretenu non seulement par la nature du gouvernement, mais encore par le caractère des Athéniens.

En effet, ce peuple qui a des sensations très-vives et très-passagères, réunit, plus que tous les autres peuples, les qualités les plus opposées, et celles dont il est le plus facile d'abuser pour le séduire.

L'histoire nous le présente, tantôt comme un vieillard qu'on peut tromper sans crainte (e), tantôt comme un enfant qu'il faut amuser sans cesse; quelquefois déployant les lumières et les sentimens des grandes âmes; aimant à l'excès les plaisirs et la liberté, le repos et la gloire; s'enivrant des éloges qu'il reçoit; applaudissant aux reproches qu'il mérite (f); assez pénétrant

(c) Aristoph. *ibid.* v. 37. Demosth. *ibid.* p. 300 et 310.

(d) AEschin. in Tim. pag. 265; in Ctes. pag. 428.

(e) Aristoph. *equit.* v. 710, 749, &c. — (f) Plut. *præc. ger. reip.* t. 2, p. 799.

pour saisir aux premiers mots les projets qu'on lui communique (g), trop impatient pour en écouter les détails et en prévoir les suites ; faisant trembler ses magistrats dans l'instant même qu'il pardonne à ses plus cruels ennemis ; passant, avec la rapidité de l'éclair, de la fureur à la pitié, du découragement à l'insolence, de l'injustice au repentir ; mobile sur-tout, et frivole (h) au point que, dans les affaires les plus graves et quelquefois les plus désespérées, une parole dite au hasard, une saillie heureuse, le moindre objet, le moindre accident, pourvu qu'il soit inopiné, suffit pour le distraire de ses craintes, ou le détourner de son intérêt.

C'est ainsi qu'on vit autrefois presque toute une assemblée se lever, et courir après un petit oiseau qu'Alcibiade, jeune encore, et parlant pour la première fois en public, avoit par mégarde laissé échapper de son sein (i).

C'est ainsi que, vers le même temps, l'orateur Cléon, devenu l'idole des Athéniens qui ne l'estimoient gueres, se jouoit impunément de la faveur qu'il avoit acquise. Ils étoient assemblés, et l'attendoient avec impatience ; il vint enfin pour les prier de remettre la délibération à un autre jour, parce que devant donner à dîner à

(g) Thucyd. lib. 3, cap. 38. — (h) Plin. lib. 35, cap. 10, tom. 2, pag. 693. Nep. in Timoth. cap. 3.

(i) Plut. in Alcib. tom. 1, pag. 195. Id. præcept. ger. reip. tom. 2, pag. 799.

quelques étrangers de ses amis, il n'avoit pas le loisir de s'occuper des affaires de l'état. Le peuple se leva, battit des mains, et l'orateur n'en eut que plus de crédit (k).

Je l'ai vu moi-même un jour très-inquiet de quelques hostilités que Philippe venoit d'exercer, et qui sembloient annoncer une rupture prochaine. Dans le temps que les esprits étoient le plus agités, parut sur la tribune un homme très-petit et tout contrefait. C'étoit Léon, ambassadeur de Byzance, qui joignoit aux désagrémens de la figure cette gaieté et cette présence d'esprit qui plaisent tant aux Athéniens. A cette vue ils firent de si grands éclats de rire, que Léon ne pouvoit obtenir un moment de silence. « Eh que
« feriez-vous donc, leur dit-il enfin, si vous voyiez
« ma femme? Elle vient à peine à mes genoux.
« Cependant, tout petits que nous sommes, quand
« la division se met entre nous, la ville de By-
« zance ne peut pas nous contenir ». Cette plaisanterie eut tant de succès, que les Athéniens accordèrent sur-le-champ les secours qu'il étoit venu demander (l).

Enfin on les a vus faire lire en leur présence des lettres de Philippe, qu'on avoit interceptées, en être indignés, et néanmoins ordonner qu'on respectât celles que le prince écrivoit à son épouse, et qu'on les renvoyât sans les ouvrir (m).

(k) Id. in Nic. t. 2, p. 527. Id. præcept. ger. reip. ibid.

(l) Plut. præcept. ger. reip. tom. 2, pag. 804.

(m) Id. ibid. pag. 792.

Comme il est très-aisé de connoître et d'enflammer les passions et les goûts d'un pareil peuple, il est très-facile aussi de gagner sa confiance, et il ne l'est pas moins de la perdre ; mais pendant qu'on en jouit, on peut tout dire, tout entreprendre, le pousser au bien ou au mal avec une égale ardeur de sa part. Quand il étoit guidé par des hommes fermes et vertueux, il n'accordoit les magistratures, les ambassades, les commandemens des armées, qu'aux talens réunis aux vertus. De nos jours il a fait des choix dont il auroit à rougir (n) ; mais c'est la faute des flatteurs qui le conduisent, flatteurs aussi dangereux que ceux des tyrans (o), et qui ne savent de même rougir que de leur disgrâce.

Le sénat étant dans la dépendance du peuple, et le peuple se livrant sans réserve (p) à des chefs qui l'égarerent, si quelque chose peut maintenir la démocratie, ce sont les haines particulières (q), c'est la facilité qu'on a de poursuivre un orateur qui abuse de son crédit. On l'accuse d'avoir transgressé des loix ; et comme cette accusation peut être relative à la personne ou à la nature de son décret (r), de là deux sortes d'accusations auxquelles il est sans cesse exposé.

(n) Eupol. ap. Stob. p. 239. — (o) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, tom. 2, pag. 369. — (p) Demosth. olynt. 3, pag. 30. Id. de ord. rep. pag. 126. Id. in sept. pag. 541. — (q) AEschin. in Tim. pag. 260. Id. in th. ap. Plut. de aud. poet. tom. 2, pag. 20. — (r) Isæus. ap. Harpocr. in Part. 774.

La première a pour objet de le flétrir aux yeux de ses concitoyens. S'il a reçu des présens pour trahir sa patrie, si sa vie se trouve souillée de quelque tache d'infamie, et sur-tout de ces crimes dont nous avons parlé plus haut, et dont il doit être exempt pour remplir les fonctions de son ministère, alors il est permis à tout particulier d'intenter contre lui une action publique. Cette action, qui prend différens noms suivant la nature du délit (*s*), se porte devant le magistrat, qui connoît en première instance du crime dont il est question. Quand la faute est légère, il le condamne à une foible amende (*t*) ; quand elle est grave, il le renvoie à un tribunal supérieur ; si elle est avérée, l'accusé convaincu subit, entr'autres peines, celle de ne plus monter à la tribune.

Les orateurs, qu'une conduite régulière met à l'abri de cette première espèce d'accusation, n'en ont pas moins à redouter la seconde, qu'on appelle accusation pour cause d'illégalité (*u*).

Parmi cette foule de décrets qu'on voit éclore de temps à autre avec la sanction du Sénat et du peuple, il s'en trouve qui sont manifestement contraires au bien de l'état, et qu'il est important de ne pas laisser subsister. Mais comme ils sont émanés de la puissance législative, il semble qu'aucun pouvoir, aucun tribunal n'est en droit de les an-

(*s*) Harpocr. et Suid. in Πρωτ. γραφ. — (*t*) Poll. lib. 8, cap. 6, pag. 385. — (*u*) Hume, discours polit. disc. 9, tom. 2, pag. 2.

nuller. Le peuple même ne doit pas l'entreprendre, parce que les orateurs, qui ont déjà surpris sa religion (x), la surprendroient encore. Quelle ressource aura donc la république ? Une loi étrange au premier aspect, mais admirable, et tellement essentielle qu'on ne sauroit la supprimer ou la négliger, sans détruire la démocratie (y), c'est celle qui autorise le moindre des citoyens à se pourvoir contre un jugement de la nation entière, lorsqu'il est en état de montrer que ce décret est contraire aux loix déjà établies.

Dans ces circonstances, c'est le souverain invisible, ce sont les loix qui viennent protester hautement contre le jugement national qui les a violées ; c'est au nom des loix qu'on intente l'accusation ; c'est devant le tribunal, principal dépositaire et vengeur des loix, qu'on le poursuit ; et les juges, en cassant le décret, déclarent seulement que l'autorité du peuple s'est trouvée, malgré lui, en opposition avec celle des loix ; ou plutôt ils maintiennent ses volontés anciennes et permanentes, contre ses volontés actuelles et passagères.

La réclamation des loix ayant suspendu la force et l'activité que le peuple avoit données au décret, et le peuple ne pouvant être cité en justice, on ne peut avoir d'action que contre l'orateur qui

(x) AEschin. in Ctes. pag. 448. Demosth. in Leptin. pag. 541. — (y) Demosth. in Timocr. pag. 797. AEschin. in Ctes. pag. 428 et 459.

a proposé ce décret; et c'est contre lui, en effet, que se dirige l'accusation pour cause d'illégalité.

On tient pour principe, que s'étant mêlé de l'administration sans y être contraint, il s'est exposé à l'alternative d'être honoré quand il réussit, d'être puni quand il ne réussit pas (z).

La cause s'agite d'abord devant le premier des Archontes, ou devant les six derniers (a). Après les informations préliminaires, elle est présentée au tribunal des Héliastes, composé pour l'ordinaire de 500 juges, et quelquefois de 1000, de 1500, de 2000. Ce sont les mêmes magistrats qui, suivant la nature du délit, décident du nombre qu'ils ont, en certaines occasions, porté jusqu'à 6000 (b).

On peut attaquer le décret, lorsqu'il n'est encore approuvé que par le Sénat; on peut attendre que le peuple l'ait confirmé. Quelque parti que l'on choisisse, il faut intenter l'action dans l'année, pour que l'orateur soit puni: au-delà de ce terme, il ne répond plus de son décret.

Après que l'accusateur a produit les moyens de cassation, et l'accusé ceux de défense, on recueille les suffrages (c). Si le premier n'en obtient pas la 6e. partie, il est obligé de payer 500 drachmes au trésor public (d) *, et l'affaire est finie. Si le

(z) Demosth. de fals. leg. pag. 309. — (a) Demosth. de cor. pag. 481. Id. in Leptin. pag. 555. — (b) Andoc. de myst. pag. 3. — (c) AEschin. in Ctesiph. pag. 460. — (d) Demosth. de cor. pag. 489 et 490. AEschin. de fals. legat. pag. 327.

* 450 livres.

second succombe, il peut demander qu'on modere la peine; mais il n'évite gueres ou l'exil ou l'interdiction, ou de fortes amendes. Ici, comme dans quelques autres especes de causes, le temps des plaidoeries et du jugement, est divisé en trois parties; l'une, pour celui qui attaque; l'autre, pour celui qui se défend, la troisieme, quand elle a lieu, pour statuer sur la peine (e).

Il n'est point d'orateur qui ne frémissé à l'aspect de cette accusation, et point de ressorts qu'il ne fasse jouer pour en prévenir les suites. Les prieres, les larmes, un extérieur négligé, la protection des officiers militaires (f), les détours de l'éloquence; tout est mis en usage par l'accusé ou par ses amis.

Ces moyens ne réussissent que trop; et nous avons vu l'orateur Aristophon se vanter d'avoir subi 75 accusations de ce genre, et d'en avoir toujours triomphé (g). Cependant, comme chaque orateur fait passer plusieurs décrets pendant son administration; comme il lui est essentiel de les multiplier pour maintenir son crédit; comme il est entouré d'ennemis que la jalousie rend très-clairvoyans; comme il est facile de trouver par des conséquences éloignées, ou des interprétations forcées une opposition entre ses avis; sa conduite et les loix nombreuses qui sont en

(e) AEschin. de fals. leg. ibid. — (f) AEschin. de Ctesiph. pag. 428. — (g) Id. ibid. pag. 457.

vigueur : il est presque impossible qu'il ne soit tôt ou tard la victime des accusations dont il est sans cesse, menacé.

J'ai dit que les loix d'Athenes sont nombreuses. Outre celles de Dracon qui subsistent en partie (*h*), outre celles de Solon qui servent de base au droit civil, il s'en est glissé plusieurs autres, que les circonstances ont fait naître, ou que le crédit des orateurs a fait adopter (*i*).

Dans tout gouvernement, il devrait être difficile de supprimer une loi ancienne, et d'en établir une nouvelle; et cette difficulté devrait être plus grande chez un peuple qui tout à la fois sujet et souverain, est toujours tenté d'adoucir ou de secouer le joug qu'il s'est imposé lui-même. Solon avoit tellement lié les mains à la puissance législative, qu'elle ne pouvoit toucher aux fondemens de sa législation, qu'avec des précautions extrêmes.

Un particulier qui propose d'abroger une ancienne loi, doit en même temps lui en substituer une autre (*k*). Il les présente toutes deux au sénat (*l*) qui, après les avoir balancées avec soin, ou désapprouve le changement projeté, ou ordonne que ses officiers en rendront compte au peuple dans l'assemblée générale,

(*h*) Demosth. in Everg. p. 1062. Andoc. de myst. part. 2, p. 11. — (*i*) Demosth. in Leptin. p. 554. — (*k*) Id. *ibid*; et in Timocr. p. 778. — (*l*) Id. in Timocr. p. 781.

destinée entre autres choses, à l'examen et au recensement, des loix qui sont en vigueur (m). C'est celle qui se tient le 11e. jour du premier mois de l'année (n). Si la loi paroît en effet devoir être révoquée, les Prytanes renvoient l'affaire à l'assemblée qui se tient ordinairement 19 jours après; et l'on nomme d'avance cinq orateurs qui doivent y prendre la défense de la loi qu'on veut proscrire. En attendant, on affiche tous les jours cette loi, ainsi que celle qu'on veut mettre à sa place, sur des statues exposées à tous les yeux (o). Chaque particulier compare à loisir les avantages et les inconvéniens de l'une et de l'autre: elles font l'entretien des sociétés. Le vœu du public se forme par degrés, et se manifeste ouvertement à l'assemblée indiquée.

Cependant elle ne peut rien décider encore. On nomme des commissaires, quelquefois au nombre de 1001, auxquels on donne le nom de législateurs, et qui tous doivent avoir siégé parmi les Hélistes (p). Ils forment un tribunal, devant lequel comparoissent, et celui qui attaque la loi ancienne, et ceux qui la défendent. Les commissaires ont le pouvoir de l'abroger, sans recourir de nouveau au peuple: ils examinent ensuite si la loi nouvelle est convenable aux circonstances, relative à tous les citoyens, conforme aux

(m) Demosth. in Timocr. pag. 776. — (n) Ulpian in Tim. pag. 811. — (o) Demosth. ibid. — (p) Id. ibid. pag. 776 et 777. Pet. leg. Att. pag. 101.

autres loix; et après ces préliminaires, ils la confirment eux-mêmes; ou la présentent au peuple qui lui imprime, par ses suffrages, le sceau de l'autorité. L'orateur qui a occasionné ce changement, peut être poursuivi, non pour avoir fait supprimer une loi devenue inutile, mais pour en avoir introduit une qui peut être pernicieuse.

Toutes les loix nouvelles doivent être proposées et discutées de la même manière. Cependant, malgré les formalités dont je viens de parler, malgré l'obligation où sont certains magistrats de faire tous les ans une révision exacte des loix, il s'en est insensiblement glissé dans le code un si grand nombre de contradictoires et d'obscurcs, qu'on s'est vu forcé, dans ces derniers temps, d'établir une commission particulière pour en faire un choix. Mais son travail n'a rien produit, jusqu'à présent (g).

C'est un grand bien que la nature de la démocratie ait rendu les délais et les examens nécessaires, lorsqu'il s'agit de la législation; mais c'est un grand mal qu'elle les exige souvent dans des occasions qui demandent la plus grande célérité. Il ne faut, dans une monarchie, qu'un instant pour connoître et exécuter la volonté du souverain (r). Il faut ici d'abord consulter le Sénat; il faut convoquer l'assemblée du peuple; il faut qu'il soit instruit, qu'il délibère, qu'il décide.

(g) *Æschin. in Ctesiph. pag. 433. Demosth. in Leptia. pag. 554.* — (r) *Demosth. de fals. leg. pag. 321.*

L'exécution entraîne encore plus de lenteurs. Toutes ces causes retardent si fort le mouvement des affaires, que le peuple est quelquefois obligé d'en renvoyer la décision au Sénat (s) : mais il ne fait ce sacrifice qu'à regret ; car il craint de ranimer une faction qui l'a autrefois dépouillé de son autorité ; c'est celle des partisans de l'aristocratie (t). Ils sont abattus aujourd'hui ; mais ils n'en seroient que plus ardens à détruire un pouvoir qui les écrase et les humilie. Le peuple les hait, d'autant plus qu'il les confond avec les tyrans.

Nous avons considéré jusqu'ici le Sénat et le peuple ; comme uniquement occupés du grand objet du gouvernement : on doit les regarder comme deux especes de cours de justice, où se portent les dénonciations de certains délits (u) ; et ce qui peut surprendre, c'est qu'à l'exception de quelques amendes légères que décerne le Sénat (x), les autres causes, après avoir subi le jugement, ou du Sénat, ou du peuple, ou de tous les deux, l'un après l'autre, sont ou doivent être renvoyées à un tribunal qui juge définitivement (y). J'ai vu un citoyen qu'on accusoit de retenir les deniers publics, condamné d'abord

(s) Demosth. de fals. leg. pag. 317. — (t) Isocr. de pac. tom. 1, pag. 387 et 427. Theophr. charact. cap. 26. Casaub. ibid. Nep. in Phoc. cap. 3. — (u) Andoc. de myst. part. 1, pag. 2. — (x) Demosth. in Everg. p. 1058. — (y) Aristoph. in vesp. 588. Demosth. ibid. Liban. Argum. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 601.

par le Sénat, ensuite par les suffrages du peuple balancés pendant toute une journée, enfin par deux tribunaux qui formoient ensemble le nombre de 1001 juges (z).

On a cru avec raison que la puissance exécutive, distinguée de la législative, n'en devoit pas être le vil instrument. Mais je ne dois pas dissimuler que dans ces temps de trouble et de corruption, une loi si sage a été plus d'une fois violée, et que des orateurs ont engagé le peuple qu'ils gouvernoient, à retenir certaines causes, pour priver du recours aux tribunaux ordinaires des accusés qu'ils vouloient perdre (a) *.

(z) Demosth. in Timocr. p. 774. — (a) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, pag. 449. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, pag. 369.

* Pour appuyer ce fait, j'ai cité Aristote, qui, par discrétion, ne nomme pas la république d'Athènes; mais il est visible qu'il la désigne en cet endroit.

Fin du Chapitre quatorzième.

 CHAPITRE XV.
Des Magistrats d'Athènes.

DANS ce choc violent de passions et de devoirs , qui se fait sentir par-tout où il y a des hommes , et encore plus lorsque ces hommes sont libres et se croient indépendans , il faut que l'autorité , toujours armée pour repousser la licence , veille sans cesse pour en éclaircir les démarches ; et comme elle ne peut pas toujours agir par elle-même , il faut que plusieurs magistratures la rendent présente et redoutable en même temps dans tous les lieux.

Le peuple s'assemble dans les quatre derniers jours de l'année , pour nommer aux magistratures (a) ; et quoique , par la loi d'Aristide (b) , il puisse les conférer au moindre des Athéniens , on le voit presque toujours n'accorder qu'aux citoyens les plus distingués celles qui peuvent influencer sur le salut de l'état (c). Il déclare ses volontés par la voie des suffrages ou par la voie du sort (d).

(a) Æschin. in Ctesiph. p. 429. Suid. in Ἀρχαῖς. Liban. in argum. orat. Demosth. adv. Androt. pag. 697.

(b) Thucyd. lib. 2 , cap. 37. Plut. in Aristid. p. 332.

— (c) Xenoph. de rep. Athen. pag. 691. Plut. in Phoc. tom 1 , pag. 745. — (d) Demosth. in Aristog. pag. 832. Æschin. in Ctesiph. p. 432. Sigon. de rep. Athen. lib. 4 , cap. 1. Potter. archæol. lib. 1 , cap. 11.

Les places qu'il conféré alors sont en très-grand nombre. Ceux qui les obtiennent, doivent subir un examen devant le tribunal des Héliastes (e) ; et comme si cette épreuve ne suffisoit pas, on demande au peuple, à la première assemblée de chaque mois, ou Prytanie, s'il a des plaintes à porter contre ses magistrats (f). Aux moindres accusations, les chefs de l'assemblée recueillent les suffrages ; et s'ils sont contraires au magistrat accusé, il est destitué et traîné devant un tribunal de justice qui prononce définitivement (g).

La première et la plus importante des magistratures est celle des Archontes ; ce sont neuf des principaux citoyens, chargés non seulement d'exercer la police, mais encore de recevoir en première instance les dénonciations publiques et les plaintes des citoyens opprimés.

Deux examens subis, l'un dans le Sénat, et l'autre dans le tribunal des Héliastes (h), doivent précéder ou suivre immédiatement leur nomination. On exige, entre autres conditions (i), qu'ils soient fils et petits-fils de citoyens, qu'ils aient toujours respecté les auteurs de leurs jours, et qu'ils aient porté les armes pour le service de la

(e) *Æschin. in Ctesiph. pag. 429. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 44. Harpocr. et Hesych. in Δελφ. — (f) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 87. — (g) Harpocr. et Suid. in Κατάγει.*
 — (h) *Æschin. in Ctesiph. p. 432. Demosth. in Leptin. pag. 554. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 86. Pet. leg. Att. p. 237.*
 — (i) *Poll. ibid. §. 85 et 86.*

patrie. Ils jurent ensuite de maintenir les loix, et d'être inaccessibles aux présens (*k*); ils le jurent sur les originaux mêmes des loix, que l'on conserve avec un respect religieux. Un nouveau motif devrait rendre ce serment plus inviolable. En sortant de place, ils ont l'espoir d'être, après un autre examen, reçus au Sénat de l'Aréopage (*l*); c'est le plus haut degré de fortune pour une ame vertueuse.

Leur personne, comme celle de tous les magistrats, doit être sacrée. Quiconque les insulteroit par des violences ou des injures, lorsqu'ils ont sur leur tête une couronne de myrte (*m*), symbole de leur dignité, seroit exclu de la plupart des privilèges des citoyens, ou condamné à payer une amende; mais il faut aussi qu'ils méritent par leur conduite, le respect qu'on accorde à leur place.

Les trois premiers Archontes ont chacun en particulier un tribunal, où ils siegent accompagnés de deux assesseurs qu'ils ont choisis eux-mêmes (*n*). Les six derniers, nommés Thesmoteetes, ne forment qu'une seule et même juridiction. A ces divers tribunaux ressortissent diverses causes (*o*).

(*k*) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 85 et 86. Plut. in Solon. t. 1, pag. 92. — (*l*) Plut. in Solon. t. 1, p. 88. Id. in Pericl. p. 157. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 118. — (*m*) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 86. Hesych. in *Μυρτιν*. Meurs. lect. Art. lib. 6, cap. 6. — (*n*) AEschin. in Tim. p. 284. Demosth. in Neer. pag. 872 et 874. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 92. — (*o*) Demosth. in Lacrit. p. 956; in Pantan. p. 992.

Les Archontes ont le droit de tirer au sort les juges des cours supérieures (p). Ils ont des fonctions et des prérogatives qui leur sont communes ; ils en ont d'autres qui ne regardent qu'un Archonte en particulier. Par exemple , le premier , qui s'appelle Eponime , parce que son nom paroît à la tête des actes et des décrets qui se font pendant l'année de son exercice , doit spécialement étendre ses soins sur les veuves et sur les pupilles (q) ; le second ou le roi , écarter des mysteres et des cérémonies religieuses ceux qui sont coupables d'un meurtre (r) ; le troisieme ou le Polémarque , exercer une sorte de juridiction sur les étrangers établis à Athenes (s). Tous trois président séparément à des fêtes et à des jeux solennels. Les six derniers fixent les jours où les cours supérieures doivent s'assembler (t) , font leur ronde pendant la nuit pour maintenir dans la ville l'ordre et la tranquillité (u) , et président à l'élection de plusieurs magistratures subalternes (x).

Après l'élection des Archontes , se fait celle des Strateges ou généraux d'armées , des Hipparques ou généraux de la cavalerie (y) , des officiers préposés à la perception et à la garde des

(p) Poll. lib. 8 , cap. 9 , §. 87. — (q) Demosth. in Macart. pag. 1040. Id. in Lacrit. et in Pantren. ibid.

(r) Poll. lib. 8 , cap. 9 , §. 90. — (s) Demosth. in Zenoth. pag. 932. Pollux , ibid. — (t) Poll. ibid. §. 87. — (u) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 650. — (x) AEschin. in Ctesiph. pag. 429. — (y) Id. ibid.

deniers publics (z), de ceux qui veillent à l'approvisionnement de la ville, de ceux qui doivent entretenir les chemins, et de quantité d'autres qui ont des fonctions-moins importantes.

Quelquefois les tribus, assemblés en vertu d'un décret du peuple, choisissent des inspecteurs et des trésoriers, pour réparer des ouvrages publics prêts de tomber en ruine (a).

Les magistrats de presque tous ces départemens sont au nombre de dix ; et comme il est de la nature de ce gouvernement de tendre toujours à l'égalité, on en tire un de chaque tribu.

Un des plus utiles établissemens de ce genre, est une Chambre des Comptes que l'on renouvelle tous les ans dans l'assemblée générale du peuple, et qui est composée de dix officiers (b). Les Archontes, les membres du Sénat, les commandans des galeres, les ambassadeurs (c), les aréopagites, les ministres même des autels, tous ceux en un mot qui ont eu quelque commission relative à l'administration doivent s'y présenter, les uns en sortant de place ; les autres en des temps marqués, ceux-ci pour rendre compte des sommes qu'ils ont reçues, ceux-là pour justifier leurs opérations, d'autres enfin pour montrer seulement qu'il n'ont rien à redouter de la censure.

(z) Aristot. de rep. lib. 6, cap. 8, tom. 2, pag. 412. Poll. ibid. lib. 8, §. 97. Plut. in Lyc. t. 2, pag. 841. — (a) AEschin. in Ctesiph. pag. 432. — (b) Id. ibid. pag. 403. Harpocr. et Etymol. in Αγογε. — (c) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 45.

Ceux qui refusent de comparoître ne peuvent ni tester, ni s'expatrier (*d*), ni remplir une seconde magistrature (*e*), ni recevoir de la part du public la couronne qu'il décerne à ceux qui le servent avec zèle (*f*); ils peuvent même être déferés au Sénat ou à d'autres tribunaux qui leur impriment des taches d'infamie encore plus redoutables (*g*).

Dès qu'ils sont sortis de place, il est permis à tous les citoyens de les poursuivre (*h*). Si l'accusation roule sur le péculat, la Chambre des Comptes en prend connoissance; si elle a pour objet d'autres crimes, la cause est renvoyée aux tribunaux ordinaires (*i*).

(*d*) AEschin. in Ctesiph. pag. 430. — (*e*) Demosth. in Timocr. pag. 796. — (*f*) AEschin. ibid. pag. 429, &c. — (*g*) Demosth. in Mid. pag. 617. — (*h*) AEschin. ibid. pag. 431. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 663. — (*i*) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 45.

Fin du Chapitre quinzieme.

CHAPITRE XVI.

Des Tribunaux de Justice à Athenes.

LE droit de protéger l'innocence ne s'acquiert point ici par la naissance ou par les richesses. C'est le privilege de chaque citoyen (a). Comme ils peuvent tous assister à l'assemblée de la nation, et décider des intérêts de l'état, ils peuvent tous donner leurs suffrages dans les cours de justice, et régler les intérêts des particuliers. La qualité de juge n'est donc ni une charge, ni une magistrature; c'est une commission passagere, respectable par son objet, mais avilie par les motifs qui déterminent la plupart des Athéniens à s'en acquitter. L'appât du gain les rend assidus aux tribunaux, ainsi qu'à l'assemblée générale. On leur donne à chacun 3 oboles * par séances (b); et cette légère rétribution forme pour l'état une charge annuelle d'environ 150 talens †; car le

(a) Plut. in Solon. pag. 88.

* 9 sols.

(b) Aristoph. in Plut. v. 329. Id. in ran. v. 140. Id. in equit. v. 51 et 255. Schol. ibid. Poll. lib. 8, cap. 5, §. 20.

† 810,000 livres. Voici le calcul de Scholiaste d'Aristophane (in vesp. v. 661). Deux mois étoient consacrés aux fêtes. Les tribunaux n'étoient donc ouverts que pen-

nombre des juges est immense, et se monte à six mille environ (c).

Un Athénien qui a plus de trente ans, qui a mené une vie sans reproche, qui ne doit rien au trésor public, a les qualités requises pour exercer les fonctions de la justice (d). Le sort décide tous les ans du tribunal où il doit se placer (e).

C'est par cette voix que les tribunaux sont remplis. On en compte 10 principaux : 4 pour les meurtres, 6 pour les autres causes tant criminelles que civiles. Parmi les premiers, l'un connoît du meurtre involontaire; le second, du meurtre commis dans le cas d'une juste défense, le troisième, du meurtre dont l'auteur, auparavant banni de sa patrie pour ce délit, n'auroit pas encore purgé le décret qui l'en éloignoit; le quatrième enfin, du meurtre occasionné par la chute d'une pierre, d'un arbre et par d'autres accidens de même nature (f). On verra dans le chapitre suivant que l'Aréopage connoît de l'homicide prémédité.

Tant de juridictions pour un même crime ne prouvent pas qu'il soit à présent plus commun ici

dant 10 mois ou 300 jours. Il en coûtoit chaque jour 18,000 oboles, c'est-à-dire 3000 drachmes ou un demi-talent, et par conséquent, 15 talens par mois, 150 talens par an. Samuel Petit a attaqué ce calcul (pag. 325).

(c) Aristoph. in vesp. v. 660. Pet. leg. Att. pag. 324.

— (d) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 122. Pet. ibid. pag. 306.

— (e) Demosth. in Aristog. p. 832. Schol. Aristoph. in Plut. v. 277. — (f) Demosth. in Aristocr. p. 736. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 122.

qu'ailleurs, mais seulement qu'elles furent instituées dans des siècles où l'on ne connoissoit d'autre droit que celui de la force ; et en effet elles sont toutes des temps héroïques. On ignore l'origine des autres tribunaux ; mais ils ont dû s'établir à mesure que les sociétés se perfectionnant, la ruse a pris la place de la violence.

Ces dix cours souveraines, composées la plupart de 500 juges (*g*), et quelques-unes d'un plus grand nombre encore, n'ont aucune activité par elles-mêmes, et sont mises en mouvement par les neuf Archontes. Chacun de ces magistrats y porte les causes dont il a pris connoissance, et y préside pendant qu'elles y sont agitées (*h*).

Leurs assemblées ne pouvant concourir avec celles du peuple, puisque les unes et les autres sont composées à-peu-près des mêmes personnes (*i*), c'est aux Archontes à fixer le temps des premières, c'est à eux aussi de tirer au sort les juges qui doivent remplir ces différens tribunaux.

Le plus célèbre de tous est celui des Héliastes (*k*), où se portent toutes les grandes causes qui intéressent l'état ou les particuliers. Nous avons dit plus haut qu'il est composé pour l'ordinaire de 500 juges ; et qu'en certaines occasions les magistrats ordonnent à d'autres tribunaux de

(*g*) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 123. — (*h*) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 641. Harpocr. in *Ἡλιασται*. — (*i*) Demosth. in Timocr. pag. 786. — (*k*) Pausan. lib. 1, cap. 28, pag. 69. Harpocr. et Steph. in *Ἡλιασται*.

se réunir à celui des Héliastes, de manière que le nombre des juges va quelquefois jusqu'à 6000 (1).

Ils promettent, sous la foi du serment, de juger suivant les loix et suivant les décrets du Sénat et du peuple, de ne recevoir aucun présent, d'entendre également les deux parties, de s'opposer de toutes leurs forces à ceux qui feroient la moindre tentative contre la forme actuelle du gouvernement. Des imprécations terribles contre eux-mêmes et contre leurs familles terminent ce serment, qui contient plusieurs autres articles moins essentiels (m).

Si dans ce chapitre et dans les suivans, je voulois suivre les détails de la jurisprudence Athénienne, je m'égarerois dans des routes obscures et pénibles; mais je dois parler d'un établissement qui m'a paru favorable aux plaideurs de bonne foi. Tous les ans 40 officiers subalternes parcourent les bourgs de l'Attique (n), y tiennent leurs assises, statuent sur certains actes de violence (o), terminent les procès où il ne s'agit que d'une très-légère somme, de dix drachmes tout au plus *, et renvoient aux arbitres les causes plus considérables (p).

(1) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 123. Dinarch. adv. Demosth. p. 187. Lys. in Agorat. p. 244. Andoc. de myst. part. 2, pag. 3. — (m) Demosth. in Timocr. pag. 796.

— (n) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 100. — (o) Demosth. in Pantæn. pag. 992.

* 9 livres.

(p) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 100.

Ces arbitres sont tous gens bien famés, et âgés d'environ 60 ans : à la fin de chaque année on les tire au sort, de chaque tribu, au nombre de 44 (q).

Les parties qui ne veulent point s'exposer à essayer les lenteurs de la justice ordinaire, ni à déposer une somme d'argent avant le jugement, ni à payer l'amende décernée contre l'accusateur qui succombe, peuvent remettre leurs intérêts entre les mains d'un ou de plusieurs arbitres qu'elles nomment elles-mêmes, ou que l'Archonte tire au sort en leur présence (r). Quand ils sont de leur choix, elles font serment de s'en rapporter à leur décision, et ne peuvent point en appeler; si elles les ont reçues par la voix du sort, il leur reste celle de l'appel (s); et les arbitres ayant mis les dépositions des témoins, et toutes les pièces du procès dans une boîte qu'ils ont soin de sceller, les font passer à l'Archonte qui doit porter la cause à l'un des tribunaux supérieurs (t).

Si, à la sollicitation d'une seule partie, l'Archonte a renvoyé l'affaire à des arbitres tirés au sort, l'autre partie a le droit, ou de réclamer contre l'incompétence du tribunal, ou d'opposer d'autres fins de non-recevoir (u).

(q) Suid. et Hesych. in ΔΙΕΙΡ. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. p. 663. (r) Herald. animadvers. lib. 5, cap. 14, p. 570. Pet. leg. Attic. p. 344. — (s) Demosth. in Aphob. pag. 918. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 127.

(t) Herald. animadv. pag. 372. — (u) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 662.

Les arbitres , obligés de condamner des parens ou des amis , pourroient être tentés de prononcer un jugement inique : on leur a ménagé des moyens de renvoyer l'affaire à l'une des cours souveraines (x). Ils pourroient se laisser corrompre par des présens , ou céder à des préventions particulières : la partie lésée a le droit , à la fin de l'année , de les poursuivre devant un tribunal , et de les forcer à justifier de leur sentence (y). La crainte de cet examen pourroit les engager à ne pas remplir leurs fonctions : la loi attache une flétrissure à tout arbitre qui , tiré au sort , refuse son ministère (z).

Quand j'ouïs parler pour la première fois du serment , je ne le crus nécessaire qu'à des nations grossières à qui le mensonge coûteroit moins que le parjure. J'ai vu cependant des Athéniens l'exiger des magistrats , des sénateurs , des juges , des orateurs , des témoins , de l'accusateur qui a tant d'intérêt à le violer , de l'accusé qu'on met dans la nécessité de manquer à sa religion , ou de se manquer à lui-même. Mais j'ai vu aussi que cette cérémonie auguste n'étoit plus qu'une formalité , outrageante pour les dieux , inutile à la société , et offensante pour ceux qu'on oblige à s'y soumettre. Un jour le philosophe Xénocrate , appelé en témoignage , fit sa déposition , et s'avança vers

(x) Demosth. adv. Phorm. p. 943. — (y) Id. in Mid. p. 617. Ulpian. p. 663. — (z) Poll. lib. 8, cap. 10. §. 126.

l'autel pour la confirmer. Les juges en rongirent ; et s'opposant de concert à la prestation du serment , ils rendirent hommage à la probité d'un témoin si respectable (a). Quelle idée avoient-ils donc des autres ?

Les habitans des îles et des villes soumises à la république sont obligés de porter leurs affaires aux tribunaux d'Athènes , pour qu'elles y soient jugées en dernier ressort (b). L'état profite des droits qu'ils payent en entrant dans le port , et de la dépense qu'ils font dans la ville. Un autre motif les prive de l'avantage de terminer leurs différens chez eux. S'ils avoient des juridictions souveraines , ils n'auroient à solliciter que la protection de leurs gouverneurs , et pourroient , dans une infinité d'occasions , opprimer les partisans de la démocratie ; au-lieu qu'en les attirant ici , on les force de s'abaisser devant ce peuple qui les attend aux tribunaux , et qui n'est que trop porté à mesurer la justice qu'il leur rend , sur le degré d'affection qu'ils ont pour son autorité.

(a) Cicer. ad Attic. lib. 1 , epist. 16 , t. 8 , p. 69. Id. pro Balb. cap. 5 , t. 6 , p. 127. Val. Max. lib. 2 , extern. cap. 10. Diog. Laert. in Xenocr. §. 7. — (b) Xenoph. de rep. Athen. p. 694. Aristoph. in av. v. 1422 et 1455.

Fin du Chapitre seizieme.

 CHAPITRE XVII.

De l'Aréopage.

LÉ sénat de l'Aréopage est le plus ancien et néanmoins le plus intègre des tribunaux d'Athènes. Il s'assemble quelquefois dans le portique royal (a); pour l'ordinaire sur une colline peu éloignée de la citadelle (b), et dans une espece de salle qui n'est garantie des injures de l'air que par un toit rustique (c).

Les places de sénateurs sont à vie; le nombre en est illimité (d). Les Archontes, après leur année d'exercice, y sont admis (e); mais ils doivent montrer dans un examen solennel, qu'ils ont rempli leurs fonctions avec autant de zèle que de fidélité (f). Si dans cet examen il s'en est trouvé d'assez habiles ou d'assez puissans pour échapper ou se soustraire à la sévérité de leurs censeurs, ils ne peuvent, devenu Aréopagites, résister à l'autorité de l'exemple, et sont forcés

(a) Demost. in Aristog. p. 831. — (b) Herodot. lib. 2, cap. 52. — (c) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 118. Vitruv. lib. 2, cap. 1. (d) Argum. orat. Demosth. adv. Androt. pag. 697. — (e) Plut. in Solon. pag. 88. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Lept. p. 586. — (f) Plut. in Pericl. p. 157. Poll. ibid.

de paroître vertueux (g), comme en certains corps de milice, on est forcé de montrer du courage.

La réputation dont jouit ce tribunal depuis tant de siècles, est fondée sur des titres qui la transmettront aux siècles suivans (h). L'innocence obligée d'y comparoître s'en approche sans crainte; et les coupables convaincus et condamnés se retirent sans oser se plaindre (i).

Il veille sur la conduite de ses membres, et les juge sans partialité, quelquefois même pour des fautes légères. Un sénateur fut puni pour avoir étouffé un petit oiseau qui, saisi de frayeur, s'étoit réfugié dans son sein (k). C'étoit l'avertir qu'un cœur fermé à la pitié ne doit pas disposer de la vie des citoyens. Aussi les décisions de cette cour sont-elles regardées comme des règles, non seulement de sagesse, mais encore d'humanité. J'ai vu traîner en sa présence une femme accusée d'empoisonnement. Elle avoit voulu s'attacher un homme qu'elle adoroit, par un philtre dont il mourut. On la renvoya, parce qu'elle étoit plus malheureuse que coupable (l) *.

Des compagnies, pour prix de leurs services,

(g) Isocr. areopag. tom. 1^{er}, p. 329 et 330. — (h) Cicer. epist. ad Attic. lib. 1, epist. 14. — (i) Demosth. in Aristocr. pag. 735. Lyeurg. in Leocrat. part. 2, p. 149. Aristid. in Panath. t. 1, p. 185. — (k) Hellad. ap. Phot. p. 1591. — (l) Aristot. in mag. moral. lib. 1, cap. 17, t. 2, p. 157.

* Voyez la note à la fin du volume.

obtiennent du peuple une couronne et d'autres marques d'honneur. Celle dont je parle, n'en demande point, et n'en doit pas solliciter (*m*). Rien ne la distingue tant que de n'avoir pas besoin des distinctions. A la naissance de la comédie, il fut permis à tous les Athéniens des'exercer dans ce genre de littérature : on n'excepta que les membres de l'Aréopage (*n*). Et comment des hommes si graves dans leur maintien, et si sévères dans leurs mœurs, pourroient-ils s'occuper des ridicules de la société ?

On rapporte sa première origine au temps de Cécrops (*o*) ; mais il en dut une plus brillante à Solon, qui le chargea du maintien des mœurs (*p*). Il connut alors de presque tous les crimes, tous les vices, tous les abus. L'homicide volontaire, l'empoisonnement, le vol, les incendies, le libertinage, les innovations, soit dans le système religieux, soit dans l'administration publique, exciterent tour-à-tour sa vigilance. Il pouvoit, en pénétrant dans l'intérieur des maisons, condamner comme dangereux tout citoyen inutile, et comme criminelle toute dépense qui n'étoit pas proportionnée aux moyens (*q*). Comme il mettoit la plus grande fermeté à punir les crimes, et la plus grande circonspection à réformer les mœurs ;

(*m*) AEschin. in Ctesiph. p. 430. — (*n*) Plut. de glor. Athen. tom. 2, p. 348. — (*o*) Marmor. Oxon. epoch. 3.
 (*p*) Plut. in Solon. p. 90. (*q*) Meurs. areop. cap. 9.

comme il n'employoit les châtimens qu'après les avis et les menaces (r), il se fit aimer en exerçant le pouvoir le plus absolu.

L'éducation de la jeunesse devint le premier objet de ses soins (s). Il monroit aux enfans des citoyens la carrière qu'ils devoient parcourir, et leur donnoit des guides pour les y conduire. On le vit souvent augmenter par ses libéralités l'émulation des troupes, et décerner des récompenses à des particuliers qui remplissoient dans l'obscurité les devoirs de leur état (t). Pendant la guerre des Perses, il eut tant de zèle et de constance à maintenir les loix, qu'il donna plus de ressort au gouvernement (u).

Cette institution, trop belle pour subsister longtemps, ne dura qu'environ un siècle. Périclès entreprit d'affoiblir une autorité qui contraignoit la sienne (x). Il eut le malheur de réussir, et dès ce moment il n'y eut plus de censeurs dans l'état, ou plutôt tous les citoyens le devinrent eux-mêmes. Les délations se multiplièrent, et les mœurs reçurent une atteinte fatale.

Il n'exerce à présent une juridiction proprement dite, qu'à l'égard des blessures et des homicides prémédités, des incendies, de l'empoisonnement.

(r) Isocr. areopag. tom. 1, pag. 334. — (s) Id. ibid. pag. 332. — (t) Meurs. areop. cap. 9. — (u) Aristot. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, pag. 391. — (x) Id. ibid. lib. 2, cap. 12. Diod. Sic. lib. 11, pag. 59. Phut. in Pericl. p. 157.

sonnement (*γ*), et de quelques délits moins graves (*ε*).

Quand il est question d'un meurtre, le second des Archontes fait les informations, les porte à l'Aréopage, se mêle parmi les juges (*a*), et prononce avec eux les peines que prescrivent des loix gravées sur une colonne (*b*).

Quand il s'agit d'un crime qui int'éresse l'état ou la religion, son pouvoir se borne à instruire le procès. Tantôt c'est de lui-même qu'il fait les informations; tantôt c'est le peuple assemblé qui le charge de ce soin (*c*). La procédure finie, il en fait son rapport au peuple sans rien conclure. L'accusé peut alors produire de nouveaux moyens de défense, et le peuple nomme des orateurs qui poursuivent l'accusé devant une des cours supérieures.

Les jugemens de l'Aréopage sont précédés par des cérémonies effrayantes, Les deux parties, placées au milieu des débris sanglans des victimes, font un serment, et le confirment par des imprécations terribles contre elles-mêmes et contre leurs familles (*d*). Elles prennent à témoin

(*γ*) Lys in Simon. pag. 69. Demosth. adv. Bœot. 2, p. 1012. Id. in Lept. p. 564. Liban. in orat. adv. Androt. p. 696. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 117. — (*ε*) Lys. orat. areop. pag. 132. — (*a*) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 90.

(*b*) Lys. in Eratost. pag. 17. — (*c*) Dinarch. adv. Demosth. p. 179, 180, &c. — (*d*) Demosth. in Aristocr. pag. 736. Dinarch. adv. Demosth. pag. 178.

les redoutables Euménides, qui d'un temple voisin où elles sont honorées (e), semblent entendre leurs voix, et se disposer à punir les parjures.

Après ces préliminaires, on discute la cause. Ici la vérité a seule le droit de se présenter aux juges. Ils redoutent l'éloquence autant que le mensonge. Les avocats doivent sévèrement bannir de leurs discours les exordes, les péroraisons, les écarts, les ornemens du style, le ton même du sentiment; ce ton qui enflamme si fort l'imagination des hommes, et qui a tant de pouvoir sur les âmes compatissantes (f). La passion se peindroit vainement dans les yeux et dans les gestes de l'orateur; l'Aréopage tient presque toutes ses séances pendant la nuit.

La question étant suffisamment éclaircie, les juges déposent en silence leurs suffrages dans deux urnes, dont l'une s'appelle l'urne de la mort, l'autre celle de la miséricorde (g). En cas de partage, un officier subalterne ajoute, en faveur de l'accusé, le suffrage de Minerve (h). On le nomme ainsi, parce que, suivant une ancienne tradition, cette déesse, assistant dans le même tribunal, au jugement d'Oreste, donna son suffrage pour départager les juges.

(e) Meurs. in areop. cap. 2. — (f) Lys adv. Simon. p. 88. Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 149. Aristot. rhetor. lib. 1, tom. 2, pag. 512. Lucian. in Anach. t. 2, p. 899. Poll. lib. 8, cap. 24, §. 117. — (g) Meurs. areop. cap. 8. — (h) Aristid. orat. in Min. tom. 1, pag. 24.

Dans des occasions importantes, où le peuple animé par ses orateurs, est sur le point de prendre un parti contraire au bien de l'état, on voit quelquefois les Aréopagites se présenter à l'assemblée, et ramener les esprits, soit par leurs lumières, soit par leurs prières (i). Le peuple, qui n'a plus rien à craindre de leur autorité, mais qui respecte encore leur sagesse, leur laisse quelquefois la liberté de revoir ses propres jugemens. Les faits que je vais rapporter, se sont passés de mon temps.

Un citoyen banni d'Athènes, osoit y reparoître. On l'accusa devant le peuple, qui crut devoir l'absoudre à la persuasion d'un orateur accrédité. L'Aréopage ayant pris connoissance de cette affaire, ordonna de saisir le coupable, le traduisit de nouveau devant le peuple, et le fit condamner (k).

Il étoit question de nommer des députés à l'assemblée des amphictyons. Parmi ceux que le peuple avoit choisis, se trouvoit l'orateur Eschine, dont la conduite avoit laissé quelques nuages dans les esprits. L'Aréopage, sur qui les talens sans la probité ne font aucune impression, informa de la conduite d'Eschine, et prononça que l'orateur Hypéride lui paroissoit plus digne d'une si

(i) Plut. in Phoc. pag. 748. — (k) Demosth. de coron. pag. 495.

honorable commission. Le peuple nomma Hypsride (1).

Il est beau que l'Aréopage, dépouillé de presque toutes ses fonctions, n'ait perdu ni sa réputation ni son intégrité, et que, dans sa disgrâce même, il force encore les hommages du public. J'en citerai un autre exemple qui s'est passé sous mes yeux.

Il s'étoit rendu à l'assemblée générale, pour dire son avis sur le projet d'un citoyen nommé Timarque, qui, bientôt après, fut proscrit pour la corruption de ses mœurs. Autolycus portoit la parole au nom de son corps. Ce sénateur, élevé dans la simplicité des temps anciens, ignoroit l'indigne abus que l'on fait aujourd'hui des termes les plus usités dans la conversation. Il lui échappa un mot qui, détourné de son vrai sens, pouvoit faire allusion à la vie licencieuse de Timarque. Les assistans applaudirent avec transport, et Autolycus prit un maintien plus sévère. Après un moment de silence, il voulut continuer; mais le peuple, donnant aux expressions les plus innocentes une interprétation maligne, ne cessa de l'interrompre par un bruit confus et des rires immodérés. Alors un citoyen distingués'étant levé, s'écria : N'avez-vous pas de honte, Athéniens, de vous livrer à de pareils excès, en présence des Aréopagites ? Le peuple répondit, qu'il connois-

(1) Demosth. de coron. pag. 495.



V O Y A G E

soit les égards dus à la majesté de ce tribunal, mais qu'il étoit des circonstances où l'on ne pouvoit pas se contenir dans les bornes du respect (m). Que de vertus n'a-t-il pas fallu pour établir et entretenir une si haute opinion dans les esprits ! et, quel bien n'auroit-elle pas produit, si on avoit su la ménager !

(m) *AEschin. in Timarch. pag. 272.*

Fin du Chapitre dix-septieme.

CHAPITRE XVIII₂*Des Accusations et des Procédures parmi les Athéniens.*

LES causes que l'on porte aux tribunaux de justice ont pour objet des délits qui intéressent le gouvernement ou les particuliers. S'agit-il de ceux de la première espèce ? tout citoyen peut se porter pour accusateur : de ceux de la seconde ? la personne lésée en a seule le droit. Dans les premières, on conclut souvent à la mort ; dans les autres, il n'est question que de dommages et de satisfactions pécuniaires.

Dans une démocratie, plus que dans tout autre gouvernement, le tort qu'on fait à l'état devient personnel à chaque citoyen ; et la violence exercée contre un particulier, est un crime contre l'état (a). On ne se contente pas ici d'attaquer publiquement ceux qui trahissent leur patrie, ou qui sont coupables d'impiété, de sacrilège et d'incendie (b) : on peut poursuivre de la même manière le général qui n'a pas fait tout ce qu'il devoit ou pouvoit faire ; le soldat qui fuit l'enrôlement ou qui abandonne l'armée ; l'am-

(a) Demosth. adv. Mid. pag. 610. — (b) Polém. lib. 8^e cap. 6, §. 40, &c.

bassadeur, le magistrat, le juge, l'orateur qui ont prévariqué dans leur ministère; le particulier qui s'est glissé dans l'ordre des citoyens, sans en avoir les qualités, ou dans l'administration malgré les raisons qui devoient l'en exclure; celui qui corrompt ses juges, qui pervertit la jeunesse, qui garde le célibat, qui attente à la vie ou à l'honneur d'un citoyen; enfin toutes les actions qui tendent plus spécialement à détruire la nature du gouvernement, ou la sûreté des citoyens.

Les contestations élevées à l'occasion d'un héritage, d'un dépôt violé, d'une dette incertaine, d'un dommage qu'on a reçu dans ses biens, tant d'autres qui ne concernent pas directement l'Etat, font la matière des procès entre les personnes intéressées (c).

Les procédures varient en quelques points, tant pour la différence des tribunaux que pour celle des délits. Je ne m'attacherai qu'aux formalités essentielles.

Les actions publiques se portent quelquefois devant le Sénat ou devant le peuple (d), qui, après un premier jugement, a soin de les renvoyer à l'une des cours supérieures (e); mais, pour l'ordinaire, l'accusateur s'adresse à l'un des princi-

(c) Sigon. de rep. Athen. lib. 3. Herald. animadv. in jus Att. lib. 3. — (d) Demosth. in Mid. p. 603; in Everg. p. 1058. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 51. Harpocr. in E ταγ.

(e) Demosth. in Mid. p. 637. Herald. animadv. p. 233.

paux magistrats (*f*), qui lui fait subir un interrogatoire, et lui demande s'il a bien réfléchi sur sa démarche, s'il est prêt, s'il ne lui seroit pas avantageux d'avoir de nouvelles preuves, s'il a des témoins, s'il desiré qu'on lui en fournisse. Il l'avertit en même temps qu'il doit s'engager par un serment à suivre l'accusation, et qu'à la violation du serment est attachée une sorte d'infamie. Ensuite il indique le tribunal, et fait paroître l'accusateur une seconde fois en sa présence : il lui réitere les mêmes questions ; et si ce dernier persiste, la dénonciation reste affichée jusqu'à ce que les juges appellent la cause (*g*).

L'accusé fournit alors ses exceptions tirées ou d'un jugement antérieur, ou d'une longue prescription, ou de l'incompétence du tribunal (*h*). Il peut obtenir des délais, intenter une action contre son adversaire, et faire suspendre, pendant quelque temps, le jugement qu'il redoute.

Après ces préliminaires, dont on n'a pas toujours occasion de se prévaloir, les parties font serment de dire la vérité, et commencent à discuter elles-mêmes la cause. On ne leur accorde, pour l'éclaircir, qu'un temps limité et mesuré par des gout-

(*f*) Pet. leg. Att. pag. 314. — (*g*) Demosth. in Theocrin. p. 850. Id. in Mid. pag. 619 et 620. Ulpian. in orat. adv. Mid. pag. 641, 662 et 668. Pet. leg. Att. pag. 318. — (*h*) Demosth. in Pantæon. pag. 992. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 662. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 57. Sigon. de rep. Athen. lib. 3, cap. 4.

tes d'eau qui tombent d'un vase (i). La plupart ne récitent que ce que des bouches éloquentes leur ont dicté en secret. Tous peuvent, après avoir cessé de parler, implorer le secours des orateurs qui ont mérité leur confiance, ou de ceux qui s'intéressent à leur sort (k).

Pendant la plaidoierie, les témoins appelés font tout haut leurs dépositions. Car, dans l'ordre criminel ainsi que dans l'ordre civil, il est de règle que l'instruction soit publique. L'accusateur peut demander qu'on applique à la question les esclaves de la partie adverse (l). Conçoit-on qu'on exerce une pareille barbarie contre des hommes dont il ne faudroit pas tenter la fidélité, s'ils sont attachés à leurs maîtres, et dont le témoignage doit être suspect, s'ils ont à s'en plaindre ? Quelquefois l'une des parties présente d'elle-même ses esclaves à cette cruelle épreuves (m); et elle croit en avoir le droit, parce qu'elle en a le pouvoir. Quelquefois elle se refuse à la demande qu'on lui en fait (n). soit qu'elle craigne une déposition arrachée par la violence des tourmens, soit que les cris de l'humanité se

(i) Plat. in Theæt. t. 1, p. 172. Aristoph. in Acharn. v. 693. Schol. ibid. Demosth. et AEschin. passim. Lucian. piscat. cap. 28, t. 1, p. 597. — (k) Demosth. in Near. pag. 863. AEschin. de fals. leg. pag. 424. Id. in Ctesiph. pag. 461. — (l) Demosth. in Near. p. 880; in Onet. 1, pag. 924; in Pantæa. p. 993. — (m) Id. in Aphob. 3, pag. 913; in Nicostr. pag. 1107. — (n) Id. in Steph. 1, pag. 977. Isocr. in Trapezit. tom. 2, p. 477.

fassent entendre dans son cœur ; mais alors son refus donne lieu à des soupçons très-violens, tandis que le préjugé le plus favorable pour les parties, ainsi que pour les témoins, c'est lorsqu'ils offrent pour garantir ce qu'ils avancent, de prêter serment sur la tête de leurs enfans ou des auteurs de leurs jours (o).

Nous observerons, en passant, que la question ne peut être ordonnée contre un citoyen, que dans des cas extraordinaires.

Sur le point de prononcer le jugement, le magistrat qui préside au tribunal distribue à chacun des juges une boule blanche pour absoudre, une boule noire pour condamner (p). Un officier les avertit qu'il s'agit simplement de décider si l'accusé est coupable ou non ; et ils vont déposer leurs suffrages dans une boîte. Si les boules noires dominent, le chef des juges trace une longue ligne sur une tablette enduite de cire et exposée à tous les yeux ; si ce sont les blanches, une ligne plus courte (q) ; s'il y a partage, l'accusé est absous (r).

Quand la peine est spécifiée par la loi, ce premier jugement suffit ; quand elle n'est énoncée que dans la requête de l'accusateur, le coup-

(o) Demosth. in Aphob. 3, p. 913 et 917. — (p) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 123. Meurs. areop. cap. 8.

(q) Aristoph. in vesp. v. 106. Schol. ibid. — (r) Archin. in Ctesiph. pag. 469. Aristot. problem. sect. 29, tom. 2, p. 812. Id. de rhet. cap. 19, t. 2, p. 628.

ble a la liberté de s'en adjuger une plus douce ; et cette seconde contestation est terminée par un nouveau jugement auquel on procede tout de suite (s).

Celui qui , ayant intenté une accusation , ne la poursuit pas , ou n'obtient pas la cinquieme partie des suffrages (t) , est communément condamné à une amende de 1000 drachmes *. Mais comme rien n'est si facile nisi dangereux que d'abuser de la religion , la peine de mort est , en certaines occasions , décernée contre un homme qui en accuse un autre d'impiété , sans pouvoir l'en convaincre (u).

Les causes particulieres suivent en plusieurs points le même marche que les causes publiques , et sont , pour la plupart , portées aux tribunaux des Archontes , qui tantôt prononcent une sentence dont on peut appeller (x) , et tantôt se contentent de prendre des informations qu'ils présentent aux cours supérieures (y).

(s) Ulpian. in Demosth. adv. Timarch. pag. 822. Pet. leg. Attic. p. 335. — (t) Plat. apol. Socrat. t. 1, p. 36. Demosth. de cor. p. 517 ; in Mid. p. 610 ; in Androt. pag. 702 ; in Aristocr. p. 733 ; in Timocr. p. 774 ; in Theocrin. pag. 850.

* 900 livres. Cette somme étoit très - considérable , quand la loi fut établie.

(u) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 41. — (x) Demosth. in Onet. 1, pag. 920. Id. in olymp. pag. 1068. Plat. in Solon. pag. 88. — (y) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 641.

Il y a des causes qu'on peut poursuivre au civil, par une accusation particulière, et au criminel, par une action publique. Telle est celle de l'insulte faite à la personne d'un citoyen (z). Les loix, qui ont voulu pourvoir à sa sûreté, autorisent tous les autres à dénoncer publiquement l'agresseur : mais elles laissent à l'offensé le choix de la vengeance, qui peut se borner à une somme d'argent, s'il entame l'affaire au civil ; qui peut aller à la peine de mort, s'il la poursuit au criminel. Les orateurs abusent souvent de ces loix, en changeant par des détours insidieux, les affaires civiles en criminelles.

Ce n'est pas le seul danger qu'aient à craindre les plaideurs. J'ai vu les juges, distraits pendant la lecture des pièces, perdre la question de vue, et donner leurs suffrages au hasard (a) ; j'ai vu des hommes, puissans par leur richesse, insulter publiquement des gens pauvres, qui n'osoient demander réparation de l'offense (b) : je les ai vus éterniser en quelque façon un procès, en obtenant des délais successifs, et ne permettre aux tribunaux de statuer sur leurs crimes, que lorsque l'indignation publique étoit entièrement refroidie (c) ; je les ai vus se présenter à l'audience avec un nombreux cortège de témoins achetés, et même de gens honnêtes, qui, par foiblesse,

(z) *Herold. animadv. in jus Att. lib. 2, cap. 11, p. 128.*
 — (a) *Æschin. in Ctesiph. p. 459.* — (b) *Demosth. in Mid. pag. 606.* — (c) *Id. ibid. pag. 616 et 621.*

se traînoient à leur suite , et les accrédoient par leur présence (d) : je les ai vus , enfin , armer les tribunaux supérieurs contre des juges subalternes , qui n'avoient pas voulu se prêter à leurs injustices (e).

Malgré ces inconvéniens , on a tant de moyens pour écarter un concurrent , on se venger d'un ennemi ; aux contestations particulières se joignent tant d'occasions publiques , qu'on peut avancer hardiment qu'il se porte plus de causes aux tribunaux d'Athènes , qu'à ceux de la Grèce entière (f). Cet abus est inévitable dans un Etat qui , pour rétablir ses finances épuisées , n'a souvent d'autre ressource , que de faciliter les dénonciations publiques , et de profiter des confiscations qui en sont la suite : il est inévitable dans un Etat où les citoyens , obligés de se surveiller mutuellement , ayant sans cesse des honneurs à s'arracher , des emplois à se disputer , et des comptes à rendre , deviennent nécessairement les rivaux , les espions et les censeurs les uns des autres. Un essaim de délateurs , toujours odieux , mais toujours redoutés , enflamme ces guerres intestines : ils sement les soupçons et les défiances dans la société , et recueillent avec audace les débris des fortunes qu'ils renversent. Ils ont , à la vérité , contre eux la sévérité des loix et le mépris des

(d) Demosth. in Mid. pag. 625. — (e) Id. ibid. pag. 617. — (f) Xenoph. de rep. Athen. pag. 699.

gens vertueux; mais ils ont pour eux ce prétexte du bien public, qu'on fait si souvent servir à l'ambition et à la haine : ils ont quelque chose de plus fort, leur insolence.

Les Athéniens sont moins effrayés que les étrangers, des vices de la démocratie absolue. L'extrême liberté leur paroît un si grand bien, qu'ils lui sacrifient jusqu'à leur repos. D'ailleurs si les dénonciations publiques sont un sujet de terreur pour les uns, elles sont, pour la plupart, un spectacle d'autant plus attrayant, qu'ils ont presque tous un goût décidé pour les ruser et les détours du barreau : ils s'y livrent avec cette chaleur qu'ils mettent à tout ce qu'ils font (g). Leur activité se nourrit des éternelles et subtiles discussions de leurs intérêts; et c'est peut-être à cette cause plus qu'à toute autre, que l'on doit attribuer cette supériorité de pénétration; et cette éloquence importune, qui distinguent ce peuple de tous les autres.

(g) Aristoph. in pac. v. 504. Id. in equit. v. 1314. Schol. ibid.

Fin du Chapitre dix-huitième.

C H A P I T R E X I X.

Des Délits et des Peines.

On a gravé quelques loix pénales sur des colonnes placées auprès des tribunaux (a). Si de pareils monumens pouvoient se multiplier au point d'offrir l'échelle exacte de tous les délits, et celle des peines correspondantes, on verroit plus d'équité dans les jugemens et moins de crimes dans la société. Mais on n'a essayé nulle part d'évaluer chaque faute en particulier; et par-tout on se plaint que la punition des coupables ne suit pas une regle uniforme. La jurisprudence d'Athenes supplée, dans plusieurs cas, au silence des loix. Nous avons dit que, lorsqu'elles n'ont pas spécifié la peine, il faut un premier jugement pour déclarer l'accusé atteint et convaincu du crime, et un second pour statuer sur le châtiment qu'il mérite (b). Dans l'intervalle du premier au second, les juges demandent à l'accusé à quelle peine il se condamne. Il lui est permis de choisir la plus douce et la plus conforme à ses intérêts, quoique l'accusateur ait proposé la plus forte et la plus conforme à sa haine: les orateurs

(a) Lys. pro ead. Eratost. pag. 17. Andoc. de myster. pag. 12. — (b) Æschin. in Ctesiph. pag. 460. Herald. animady. in jus Attic. p. 192, §. 3. Pet. leg. Att. p. 335.

les discutent l'une et l'autre ; et les juges, faisant en quelque manière la fonction d'arbitres, cherchent à rapprocher les parties, et mettent entre la faute et le châtement, le plus de proportion qu'il est possible (c).

Tous les Athéniens peuvent subir les mêmes peines ; tous peuvent être privés de la vie, de la liberté, de leur patrie, de leurs biens et de leurs privilèges. Parcourons rapidement ces divers articles.

On punit de mort le sacrilège (d), la profanation des mystères (e), les entreprises contre l'Etat, et sur-tout contre la démocratie (f) ; les déserteurs (g), ceux qui livrent à l'ennemi une place, une galère, un détachement de troupes (h) ; enfin tous les attentats qui attaquent directement la religion, le gouvernement ; ou la vie d'un particulier.

On soumet à la même peine le vol commis de jour, quand il s'agit de plus de 50 drachmes * ; le vol de nuit, quelque léger qu'il soit ; celui qui se commet dans les bains, dans les gymnases,

(c) Ulpian. in Demosth. adv. Timocr. pag. 822.

(d) Xenoph. hist. græc. lib. 1, p. 450. Id. memorab. lib. 1, p. 721. Diod. lib. 16, pag. 427. Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 16. — (e) Andocid. de myst. part. 1, pag. 1. Plut. in Alcib. tom. 1, pag. 200. Pet. leg. Att. pag. 33. — (f) Xenoph. ibid. Andocid. de myst. p. 13. Plut. in Publ. t. 1, p. 110. — (g) Suid. et Hesych. in ἀποτομία. Pet. leg. Att. p. 563. — (h) Lys. contr. Philon. p. 498.

* Plus de 45 livres.

quand même la somme seroit extrêmement modique. (*i*).

C'est avec la corde , le fer et le poison , qu'on ôte , pour l'ordinaire , la vie aux coupables (*k*) ; quelquefois on les fait expirer sous le bâton (*l*) ; d'autres fois on les jette dans la mer (*m*) , ou dans un gouffre hérissé de pointes tranchantes , pour hâter leur trépas (*n*) ; car c'est une espèce d'impiété de laisser mourir de faim les criminels (*o*).

On détient en prison le citoyen accusé de certains crimes jusqu'à ce qu'il soit jugé (*p*) ; celui qui est condamné à la mort , jusqu'à ce qu'il soit exécuté (*q*) ; celui qui doit , jusqu'à ce qu'il ait payé (*r*). Certaines fautes sont expiées par plusieurs années ou par quelques jours de prison (*s*) ; d'autres doivent l'être par une prison perpétuelle (*t*). En certains cas , ceux qu'on y traîne , peuvent s'en garantir en donnant des cautions (*u*) ;

(*i*) Xenoph. memor. lib. 1 , p. 721. Demosth. in Tim. pag. 791. Isocr. in Lochit. t. 2 , pag. 550. Aristot. probl. sect. 29 , t. 2 , p. 814. Pet. leg. Att. pag. 528. Herald. animadv. in jus Att. lib. 4 , cap. 8. — (*k*) Pet. leg. Att. p. 364. Pott. archæol. græc. lib. 1 , cap. 25. — (*l*) Lys. in Agorat. p. 253 et 257. — (*m*) Schol. Aristoph. in equit. v. 1360. — (*n*) Aristoph. in Plut. v. 431. Id. in equit. v. 1359. Schol. ibid. Dinarch. adv. Demosth. pag. 181. — (*o*) Sophocl. in Antig. v. 786. Schol. ibid. — (*p*) Andoc. de myst. part. 2 , p. 7 et 12. — (*q*) Plat. in Phædon. tom. 1 , pag. 58. — (*r*) Andocid. de myst. part. 1 , p. 12. Demost. in Apat. pag. 933. Id. in Aristogit. pag. 837. — (*s*) Demosth. in Timocr. pag. 789 , 791 et 792. — (*t*) Plat. apol. Socrat. tom. 1 , pag. 37. — (*u*) Demosth. ibid. pag. 795.

en d'autres; ceux qu'on y renferme, sont chargés de liens, qui leur ôtent l'usage de tous leurs mouvemens (x).

L'exil est un supplice d'autant plus rigoureux pour un Athénien, qu'il ne retrouve nulle part les agrémens de sa patrie, et que les ressources de l'amitié ne peuvent adoucir son infortune. Un citoyen qui lui donneroit un asyle, seroit sujet à la même peine (y).

Cette proscription a lieu dans deux circonstances remarquables : 1.^o Un homme absous d'un meurtre involontaire, doit s'absenter pendant une année entière, et ne revenir à Athenes, qu'après avoir donné des satisfactions aux parens du mort; qu'après s'être purifié par des cérémonies saintes (z); 2.^o celui qui, accusé devant l'Aréopage d'un meurtre prémédité, désespere de sa cause, après un premier plaidoyer, peut, avant que les juges aillent au scrutin, se condamner à l'exil et se retirer tranquillement (a). On confisque ses biens; et sa personne est en sûreté, pourvu qu'il ne se montre ni sur les terres de la république, ni dans les solemnités de la Grece; car, dans ce cas, il est permis à tout Athénien de le traduire en justice, ou de lui donner la mort. Cela est fondé sur ce qu'un meurtrier ne doit pas jouir du même

(x) Plat. *ibid.* Demosth. *ibid.* p. 789. Ulpian. *ibid.* p. 818. — (y) Demosth. in Polycl. p. 1091. — (z) Fet. leg. Att. p. 512. — (a) Demosth. in Aristocr. pag. 736. *Pol.* lib. 8, cap. 9, §. 99.

air et des mêmes avantages dont jouissoit celui à qui il a ôté la vie (b).

Les confiscations tournent en grande partie au profit du trésor public : on y verse aussi les amendes, après en avoir prélevé le dixième pour le culte de Minerve, et le cinquième pour celui de quelques autres divinités (c).

La dégradation privé un homme de tous les droits, ou d'une partie des droits du citoyen. C'est une peine très-conforme à l'ordre général des choses : car il est juste qu'un homme soit forcé de renoncer aux privilèges dont il abuse. C'est la peine qu'on peut le plus aisément proportionner au délit ; car elle peut se graduer suivant la nature et le nombre de ces privilèges (d). Tantôt elle ne permet pas au coupable de monter à la tribune, d'assister à l'assemblée générale, de s'asseoir parmi les sénateurs ou parmi les juges ; tantôt elle lui interdit l'entrée des temples, et toute participation aux choses saintes ; quelquefois elle lui défend de paroître dans la place publique, ou de voyager en certains pays ; d'autres fois, en le dépouillant de tout, et le faisant mourir civilement, elle ne lui laisse que le poids d'une vie sans attrait, et d'une liberté sans exercice (e).

(b) Demosth. in Aristocr. pag. 729 et 730. Herald. animadv. in jus Attic. pag. 300. — (c) Demosth. adv. Timocr. pag. 701. Id. adv. Theocr. pag. 852. Id. adv. Aristog. pag. 831. Id. adv. Neer. p. 861. — (d) Andocid. de myst. part. 2, p. 10. — (e) Id. ibid. Demosth. orat. in

C'est une peine très-grave et très-salutaire dans une démocratie, parce que les privilèges que la dégradation fait perdre, étant plus importantes et plus considérés que par-tout ailleurs, rien n'est si humiliant que de se trouver au-dessous de ses égaux. Alors un particulier est comme un citoyen détroné qu'on laisse dans la société pour y servir d'exemple.

Cette interdiction n'entraîne pas toujours l'opprobre à sa suite. Un Athénien qui s'est glissé dans la cavalerie, sans avoir subi un examen, est puni parce qu'il a désobéi aux loix (*f*); mais il n'est pas déshonoré, parce qu'il n'a pas blessé les mœurs. Par une conséquence nécessaire, cette espèce de flétrissure s'évanouit, lorsque la cause n'en subsiste plus. Celui qui doit au trésor public, perd les droits du citoyen; mais il y rentre, dès qu'il satisfait à sa dette (*g*). Par la même conséquence, on ne rougit pas, dans les grands dangers, d'appeler aux secours de la patrie tous les citoyens suspendus de leurs fonctions (*h*). Mais il faut auparavant révoquer le décret qui les avoit condamnés; et cette révocation ne peut se faire que

Aristog. pag. 832, 834, 836 et 845. Æschin in Ctesiph. Lys. in Andoc. pag. 115. Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 662 et 665. — (*f*) Lys. in Alcib. p. 277. Tyl. lection. Lysiac. p. 727. — (*g*) Demosth. in Theocrin. p. 857. Liban. in argum. orat. Demosth. adv. Aristog. p. 843. — (*h*) Andocid. de myst. p. 14. Demosth. adv. Aristog. pag. 846.

par un tribuna composé de six milles juges , et sous les conditions imposées par le Sénat et par le peuple (i).

L'irrégularité de la conduite et la dépravation des mœurs produisent une autre sorte de flétrissure que les loix ne pourroient pas effacer. Mais en réunissant leur force à celle de l'opinion publique , elles enlèvent au citoyen qui a perdu l'estime des autres , les ressources qu'il trouvoit dans son état. Ainsi , en éloignant des charges et des emplois celui qui a maltraité les auteurs de ses jours (k) , celui qui a lâchement abandonné son poste ou son bouclier (l) , elles le couvrent publiquement d'une infamie qui le force à sentir le remords.

(i) Demosth. in Timocr. pag. 780. — (k) Diog. Laert. lib. 1 , §. 55. — (l) Andocid. de myst. pag. 20.

Fin du Chapitre dix-neuvieme.

CHAPITRE XX.

Mœurs et vie civile des Athéniens.

Au chant du coq, les habitans de la campagne entrent dans la ville avec leurs provisions, en chantant de vieilles chansons (a). En même temps les boutiques s'ouvrent avec bruit, et tous les Athéniens sont en mouvement (b). Les uns reprennent les travaux de leur profession ; d'autres, en grand nombre, se répandent dans les différens tribunaux pour y remplir les fonctions de juges.

Parmi le peuple, ainsi qu'à l'armée, on fait deux repas par jour (c) ; mais les gens d'un certain ordre se contentent d'un seul (d), qu'ils placent les uns à midi (e), la plupart avant le coucher du soleil (f). L'après-midi ils prennent quelques momens de sommeil (g), ou bien ils jouent aux osselets, aux dés et à d'autres jeux de commerce (h).

(a) Aristoph. in eccles. v. 278. — (b) Id. in avib. v. 490. Demet. Phaler. de elocut. cap. 161. — (c) Herodot. lib. 1, cap. 63. Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 573. Demosth. in Everg. p. 1060. Theophrast. charact. cap. 3.

(d) Plat. epist. 7, t. 3, p. 326. Anthol. lib. 2, pag. 185. — (e) Athen. lib. 1, cap. 9, pag. 11. — (f) Id. ibid. Aristoph. in eccles. v. 648. Schol. ibid. — (g) Pherecr. ap. Athen. lib. 3, p. 75. — (h) Herodot. lib. 1, cap. 63. Theophr. ap. Athen. lib. 12, pag. 532.

Pour le premier de ces jeux, on se sert de quatre osselets, présentant sur chacune de leurs faces un de ces quatre nombres : 1, 3, 4, 6 (i). De leurs différentes combinaisons résultent 35 coups, auxquels on a donné les noms des dieux, des princes, des héros, &c. (k). Les uns font perdre, les autres gagner. Le plus favorable de tous est celui qu'on appelle de Vénus; c'est lorsque les quatre osselets présentent les quatre nombres différens (l).

Dans le jeu des dés, on distingue aussi des coups heureux et des coups malheureux (m); mais souvent, sans s'arrêter à cette distinction, il ne s'agit que d'amener un plus haut point que son adversaire (n). La raffe de six est le coup le plus fortuné. (o). On n'emploie que trois dés à ce jeu. On les secoue dans un cornet; et, pour éviter toute fraude, on les verse dans un cylindre creux d'où ils s'échappent, et roulent sur le damier (p) *. Quelquefois, au-lieu de trois dés, on se sert de trois osselets.

(i) Lucian. de amor. tom. 2, pag. 415. Poll. lib. 9, cap. 7, §. 100. — (k) Eust. in Iliad. 23, pag. 1289. Meurs. de lud. Græc. in Ἀσπυ. — (l) Lucian. ibid. Cicer. de divin. lib. 1, cap. 13; lib. 2, cap. 21, t. 3, p. 12 et 64. — (m) Meurs. de lud. Græc. in κῶ. — (n) Poll. lib. 9, cap. 7, §. 117. — (o) AEschyl. in Agam. v. 33. Schol. ibid. Hesych. in Τριό. ἑξ. Not. ibid. — (p) AEschin. in Timarch. p. 259. Poll. lib. 7, cap. 33, §. 203. Id. lib. 10, cap. 31, §. 150. Harpoer. in Διαιτ. σ. et in Θίμ. Valer. ibid. Saïd. in Διαιτ. Salmas. in Vopisc. pag. 469.

* Voyez la note à la fin du volume.

Tout dépend du hasard dans les jeux précédens, et de l'intelligence du joueur dans le suivant. Sur une table où l'on a tracé des lignes ou des cases (*q*), on range de chaque côté des dames ou des pions de couleurs différentes (*r*). L'habileté consiste à les soutenir l'un par l'autre, à enlever ceux de son adversaire, lorsqu'ils s'écartent avec imprudence; à l'enfermer au point qu'il ne puisse plus avancer (*s*). On lui permet de revenir sur ses pas, quand il a fait une fausse marche (*t*) †.

Quelquefois on réunit ce dernier jeu à celui des dés. Le joueur règle la marche des pions ou des dames sur les points qu'il amène. Il doit prévoir les coups qui lui sont avantageux ou funestes; et c'est à lui de profiter des faveurs du sort, ou d'en corriger les caprices (*u*). Ce jeu, ainsi que le précédent, exige beaucoup de combinaisons; on doit les apprendre dès l'enfance (*x*); et quelques-uns s'y rendent si habiles, que personne

(*q*) Sophocl. ap. Poll. lib. 9, cap. 7, §. 97.

(*r*) Poll. ibid. §. 98. — (*s*) Plat. de rep. lib. 6, tom. 2, p. 487. — (*t*) Id. in Hipparch. t. 2, p. 229. Hesych. et Suid. in *Avat.*

† On présume que ce jeu avoit du rapport avec le jeu des dames, ou celui des échecs; et le suivant, avec celui du trictrac. On peut voir Meurs. de lud. Græc. in Πιστ. Buleng. de lud. vetes. Hyde hist. Nerd. Salmas. in Vopisc. pag. 459.

(*x*) Plat. de rep. lib. 10, t. 2, p. 604. Plus. in Pyrr. tom. 1, pag. 400. — (*x*) Plat. de rep. lib. 2, pag. 374.

n'ose lutter contre eux, et qu'on les cite pour exemples (y).

Dans les intervalles de la journée, sur-tout le matin avant midi, et le soir avant souper, on va sur les bords de l'Ilissus et tout autour de la ville, jouir de l'extrême pureté de l'air et des aspects charmans qui s'offrent de tous côtés (z); mais; pour l'ordinaire, on se rend à la place publique, qui est l'endroit le plus fréquenté de la ville (a). Comme c'est là que se tient souvent l'assemblée générale, et que se trouvent le palais du Sénat et le tribunal du premier des Archontes, presque tous y sont entraînés par leurs affaires ou par celles de la république (b). Plusieurs y viennent aussi, parce qu'ils ont besoin de se distraire; et d'autres parce qu'ils ont besoin de s'occuper. A certaines heures, la place délivrée des embarras du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle.

Autour de la place sont des boutiques de parfumeurs *, d'orfèvres, de barbiers, &c. ouvertes à tout le monde (c), où l'on discute avec bruit

(y) Athen. lib. 1, cap. 14, pag. 16. — (z) Plat. in Phæd. tom. 3, pag. 227 et 229. — (a) Meurs in Ceram. cap. 16. — (b) Demosth. in Aristog. pag. 836.

* Au-lieu de dire *aller chez les parfumeurs*, on disoit *aller au parfum*, comme nous disons *aller au café* (Poll. lib. 10, cap. 2, §. 19. Schol. Aristoph. in equit. v. 1372. Spanh. et Custer. ibid.)

(c) Aristoph. ibid, Lys. adv. delat. p. 413. Demosth.

les intérêts de l'Etat, les anecdotes des familles, les vices et les ridicules des particuliers. Du sein de ces assemblées, qu'un mouvement confus sépare et renouvelle sans cesse, partent mille traits ingénieux ou sanglans, contre ceux qui paroissent à la promenade avec un extérieur négligé (*d*), ou qui ne craignent pas d'y étaler un faste révoltant (*e*); car ce peuple, railleur à l'excès, emploie une espèce de plaisanterie d'autant plus redoutable, qu'elle cache avec soin sa malignité (*f*). On trouve quelquefois une compagnie choisie, et des conversations instructives, aux différens portiques distribués dans la ville (*g*). Ces sortes de rendez-vous ont dû se multiplier parmi les Athéniens. Leur goût insatiable pour les nouvelles, suite de l'activité de leur esprit et de l'oisiveté de leur vie, les force à se rapprocher les uns des autres.

Ce goût si vif, qui leur a fait donner le nom de bayeurs ou badauds (*h*), se ranime avec fureur pendant la guerre. C'est alors qu'en public, en particulier, leurs conversations roulent sur des expéditions militaires; qu'ils ne s'abordent point sans se demander avec empressement s'il y a quel-

in Mid. p. 606. Id. in Phorm. p. 942. Theophr. charact. cap. 11. Casaub. et Duport, ibid. Terent. in Phorm. act. 3, scen. 2, v. 39. — (*d*) Theophr. charact. cap. 19.

(*e*) Id. cap. 21. — (*f*) Lucian. de gymn. t. 2, p. 897. — (*g*) Theophr. charact. cap. 2. — (*h*) Aristoph. in equit. v. 1260.

que chose de nouveau (*i*) ; qu'on voit de tous côtés des essaims de nouvellistes , tracer sur le terrain ou sur le mur la carte du pays où se trouve l'armée (*k*) , annoncer des succès à haute voix , des revers en secret (*l*) , recueillir et grossir des bruits qui plongent la ville dans la joie la plus immodérée , ou dans le plus affreux désespoir (*m*) .

Des objets plus doux occupent les Athéniens pendant la paix. Comme la plupart font valoir leurs terres , ils partent le matin à cheval ; et , après avoir dirigé les travaux de leurs esclaves , ils reviennent le soir à la ville (*n*) .

Leurs momens sont quelquefois remplis par la chasse (*o*) , et par les exercices du gymnase (*p*) . Outre les bains publics , où le peuple aborde en foule , et qui servent d'asyle aux pauvres contre les rigueurs de l'hiver (*q*) , les particuliers en ont dans leurs maisons (*r*) . L'usage leur en est devenu si nécessaire , qu'ils l'ont introduit jusques sur leurs vaisseaux (*s*) . Ils se mettent au bain souvent après

(*i*) Demosth. Philip. 1, pag. 49. — (*k*) Plut. in Alcib. t. 1, p. 199 ; in Nic. p. 531. — (*l*) Theophr. charact. cap. 8. — (*m*) Plut. in Nic. tom. 1, pag. 542. Id. in garrul. tom. 2, pag. 509. — (*n*) Xenoph. memor. lib. 5, p. 83. — (*o*) Id. ibid. Plat. de rep. lib. 2, pag. 373. Aristoph. in av. v. 1082. — (*p*) Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452. — (*q*) Aristoph. in Plut. v. 535. Schol. ibid. (*r*) Plat. in Phædon. tom. 1, pag. 116. Demosth. in Canon. pag. 2120. Theophr. cap. 28. — (*s*) Spanh. in Aristoph. nub. v. 987.

la promenade, presque toujours avant le repas (*t*). Ils en sortent parfumés d'essences; et ces odeurs se mêlent avec celles dont ils ont soin de pénétrer leurs habits, qui prennent divers noms, suivant la différence de leur forme et de leurs couleurs (*u*).

La plupart se contentent de mettre pardessus une tunique qui descend jusqu'à mi-jambe (*x*), un manteau qui les couvre presque en entier. Il ne convient qu'aux gens de la campagne, ou sans éducation, de relever au-dessus des genoux les diverses pièces de l'habillement (*y*).

Beaucoup d'entre eux vont pieds nus (*z*); d'autres, soit dans la ville, soit en voyage, quelquefois même dans les processions (*a*), couvrent leur tête d'un grand chapeau à bords détroussés.

Dans la manière de disposer les parties du vêtement, les hommes doivent se proposer la décence, les femmes y joindre l'élégance et le goût. Elles portent 1°. une tunique blanche, qui s'attache avec des boutons sur les épaules, qu'on serre au-dessous du sein avec une large ceinture (*b*), et qui descend à plis ondoyans jusqu'aux

(*t*) Spanh. in Aristoph. nub. v. 987. — (*u*) Poll. lib. 7, cap. 13. Wink. hist. de l'art, liv. 4, chap. 5.

(*x*) Thucyd. lib. 1, cap. 61. — (*y*) Theophr. caract. cap. 4. Casaub. ibid. Athen. lib. 1, cap. 18, pag. 21.

(*z*) Plat. in Phæd. tom. 3, pag. 229. Athen. lib. 13, cap. 5, pag. 583. — (*a*) Dessins de Nointel, conservés à la bibliothèque du roi. — (*b*) Achil. Tat. de Clitoph. et Leucip. amor. lib. 1, cap. 1.

talons (*c*) ; 2°. une robe plus courte , assujétie sur les reins par un large ruban (*d*) , terminée dans sa partie inférieure , ainsi que la tunique , par des bandes ou raies de différentes couleurs (*e*) , garnie quelquefois de manches qui ne couvrent qu'une partie des bras ; 3°. un manteau qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe , et tantôt se déployant sur le corps , semble , par ses heureux contours , n'être fait que pour le dessiner. On le remplace très-souvent par un léger mantelet (*f*). Quand elles sortent , elles mettent un voile sur leur tête.

Le lin (*g*) , le coton (*h*) , et sur-tout la laine , sont les matières le plus souvent employées pour l'habillement des Athéniens. La tunique étoit autrefois de lin (*i*) ; elle est maintenant de coton. Le peuple est vêtu d'un drap qui n'a reçu aucune teinture , et qu'on peut reblanchir (*k*). Les gens riches préfèrent des draps de couleur. Ils estiment ceux que l'on teint en écarlate , par le moyen de petits grains rougeâtres qu'on recueille sur un arbrisseau (*l*) ; mais ils font encore plus de cas

(*c*) Poll. lib. 7 , cap. 16. — (*d*) Id. ibid. cap. 14 , §. 65. — (*e*) Id. ibid. cap. 13 , §. 52 ; cap. 14 , §. 6.

(*f*) Winkelm. hist. de l'art , lib. 4 , cap. 5 , pag. 185. — (*g*) Poll. lib. 7 , cap. 16. — (*h*) Id. ibid. cap. 17. Pausan. lib. 5 , pag. 384 ; lib. 7 , pag. 578. Goguet , de l'origine des loix , &c. tom. 1 , pag. 120. — (*i*) Thucyd. lib. 1 , cap. 6. — (*k*) Ferrar. de re vest. lib. 4 , cap. 13. — (*l*) Goguet , de l'origine des loix , &c. t. 1 , p. 105.

des teintures en pourpre (*m*), sur-tout de celles qui présentent un rouge très-foncé et tirant sur le violet (*n*).

On fait pour l'été des vêtemens très-légers (*o*). En hiver, quelques-uns se servent de grandes robes qu'on fait venir de Sardes, et dont le drap, fabriqué à Ecbatane en Médie, est hérissé de gros flocons de laine, propres à garantir du froid (*p*).

On voit des étoffes que rehausse l'éclat de l'or (*q*); d'autres, où se retracent les plus belles fleurs avec leurs couleurs naturelles (*r*); mais elles ne sont destinées qu'aux vêtemens dont on couvre les statues des dieux (*s*), ou dont les acteurs se parent sur le théâtre (*t*). Pour les interdire aux femmes honnêtes, les loix ordonnent aux femmes de mauvaise vie de s'en servir (*u*).

Les Athéniennes peignent leurs sourcils en noir, et appliquent sur leur visage une couleur de blanc de céruse avec de fortes teintes de rouge (*x*). Elles répandent sur leurs cheveux, couronnés de

(*m*) Plut. de Alcib. tom. 1, pag. 198. — (*n*) Goguet, ibid. pag. 100. — (*o*) Schol. Aristoph. in av. v. 716.

(*p*) Aristoph. in vesp. v. 1132. — (*q*) Poll. lib. 4, cap. 18, §. 116. — (*r*) Plat. de rep. lib. 8, tom. 2, pag. 557.

(*s*) Aristot. œcon. tom. 1, pag. 511. Aelian var. hist. lib. 1, cap. 20. — (*t*) Poll. ibid. — (*u*) Pet. leg. Att. pag. 477. — (*x*) Xenoph. memor. lib. 5, pag. 847. Lys. de cascade Eratosth. pag. 8. Eubul. ap. Athen. lib. 13,

pag. 557. Alex. ibid. pag. 568. Etym. magn. in ΕΨΜ.

fleurs (y), une poudre de couleur jaune (z), et, suivant que leur taille l'exige, elles portent des chaussures plus ou moins hautes (a).

Renfermées dans leur appartement, elles sont privées du plaisir de partager et d'augmenter l'agrément des sociétés que leurs époux rassemblent. La loi ne leur permet de sortir pendant le jour, que dans certaines circonstances; et pendant la nuit, qu'en voiture et avec un flambeau qui les éclaire (b). Mais cette loi défectueuse, en ce qu'elle ne peut être commune à tous les états, laisse les femmes du dernier rang dans une entière liberté (c), et n'est devenue pour les autres qu'une simple règle de bienséance, règle que des affaires pressantes ou de légers prétextes font violer tous les jours (d). Elles ont d'ailleurs bien des motifs légitimes pour sortir de leurs retraites. Des fêtes particulières, interdites aux hommes, les rassemblent souvent entre elles (e). Dans les fêtes publiques, elles assistent aux spectacles, ainsi qu'aux cérémonies du temple. Mais, en général, elles ne doivent paroître qu'accompagnées d'eunuques (f) ou de femmes esclaves qui leur appar-

(y) Simon. ap. Stob. serm. 71, pag. 436. — (z) Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 88. Hesych. in Θεία. Salm. in Plin. pag. 1163. — (a) Lys. in Simon. pag. 72. Xenoph. ibid. Alex. ap. Athen. ibid. — (b) Plut. in Solon. t. 1, p. 90. — (c) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 15, tom. 2, pag. 383. — (d) Plut. in Pericl. t. 1, p. 157 et 160. — (e) Aristoph. in Lysist. v. 1. Schol. ibid. — (f) Terent. in eunuch. act. 1, scen. 2, v. 87.

tiennent, et qu'elles louent même pour avoir un cortège plus nombreux (*g*). Si leur extérieur n'est pas décent, des magistrats chargés de veiller sur elles, les soumettent à une forte amende, et font inscrire leur sentence sur une tablette qu'ils suspendent à l'un des platanes de la promenade publique (*h*).

Des témoignages d'un autre genre les dédommagent quelquefois de la contrainte où elles vivent. Je rencontrai un jour la jeune Leucippe, dont les traits naissans et jusqu'alors ignorés brilloient à travers un voile que le vent soulevoit par intervalles. Elle revenoit du temple de Cérés, avec sa mère et quelques esclaves. La jeunesse d'Athènes, qui suivoit ses pas, ne l'aperçut qu'un instant; et le lendemain je lus sur la porte de sa maison, au coin des rues, sur l'écorce des arbres, dans les endroits les plus exposés, ces mots tracés par des mains différentes: « Leucippe est belle: rien n'est si beau que Leucippe (*i*) ».

Les Athéniens étoient autrefois si jaloux, qu'ils ne permettoient pas à leurs femmes de se montrer à la fenêtre (*k*). On a reconnu depuis, que cette extrême sévérité ne servoit qu'à hâter le mal qu'on cherchoit à prévenir (*l*). Cependant

(*g*) Theophr. *charact.* cap. 22. Casaub. *ibid.*

(*h*) Poll. *lib.* 8, cap. 9, §. 112. Not. *jung.* *ibid.*

(*i*) Eurip. *ap.* Eustath. in *lib.* 6. *Iliad.* t. 2, pag. 632. Callim. *ap.* schol. Aristoph. in *Acharn.* v. 144. Kuster. *ibid.* Suid. in *καλ.* — (*k*) Aristoph. in *Thesmoph.* v. 797. et 804. — (*l*) Menand. *ap.* Stob. *scrur.* 72, pag. 440.

elles ne doivent pas recevoir des hommes chez elles en l'absence de leurs époux (*m*) ; et si un mari surprenoit son rival au moment que celui-ci le déshonore, il seroit en droit de lui ôter la vie (*n*), ou de l'obliger par des tourmens à la racheter (*o*) ; mais il ne peut en exiger qu'une amende décernée par les juges, si la femme n'a cédé qu'à la force. On a pensé, avec raison, que dans ces occasions la violence est moins dangereuse que la séduction (*p*).

Le premier éclat d'une infidélité de cette espèce n'est pas l'unique punition réservée à une femme coupable et convaincue : on la répudie sur-le-champ ; les loix l'excluent pour toujours des cérémonies religieuses (*q*) ; et si elle se montre avec une parure recherchée, tout le monde seroit en droit de lui arracher ses ornemens, de déchirer ses habits, et de la couvrir d'opprobres (*r*).

Un mari obligé de répudier sa femme, doit auparavant s'adresser au tribunal auquel préside un des principaux magistrats (*s*). Le même tribunal reçoit les plaintes des femmes qui veulent se séparer de leurs maris. C'est là qu'après de longs combats entre la jalousie et l'amour, com-

(*m*) Demosth. in Everg. p. 1057 et 1060. — (*n*) Lys. pro cæd. Eratosth. p. 15. — (*o*) Aristoph. in Plur. v. 168. Schol. ibid. — (*p*) Lys. pro cæd. Eratosth. p. 18.

(*q*) Demosth. in Near. pag. 875. — (*r*) AEschiv. in Timarch. pag. 239. — (*s*) Pet. in leg. Att. p. 457 et 459.

parut autrefois l'épouse d'Alcibiade, la vertueuse et trop sensible Hipparete. Tandis que d'une main tremblante elle présentoit le placet qui contenoit ses griefs, Alcibiade survint tout-à-coup. Il la prit sous le bras sans qu'elle fit la moindre résistance; et traversant avec elle la place publique, aux applaudissemens de tout le peuple, il la ramena tranquillement dans sa maison (t). Les écarts de cet Athénien étoient si publics, qu'Hipparete ne faisoit aucun tort à la réputation de son mari, ni à la sienne. Mais, en général, les femmes d'un certain état n'osent pas demander le divorce; et, soit foiblesse ou fiereté, la plupart aimeroient mieux essayer en secret de mauvais traitemens, que de s'en délivrer par un éclat qui publieroit leur honte ou celle de leurs époux (u). Il est inutile d'avertir que le divorce laisse la liberté de contracter un nouvel engagement.

La sévérité des loix ne sauroit éteindre dans les cœurs le désir de plaire; et les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'enflammer. Les Athéniennes, éloignées des affaires publiques par la constitution du gouvernement, et portées à la volupté par l'influence du climat, n'ont souvent d'autre ambition que celle d'être aimées, d'autre soin que celui de leur parure, et d'autre

(t) Andoc. in Alcib. p. 30. Plut. in Alcib. t. 1, p. 195.
 — (u) Eurip. in Med. v. 236.

vertu que la crainte du déshonneur. Attentives, pour la plupart, à se couvrir de l'ombre du mystère, peu d'entre elles se sont rendues fameuses par leurs galanteries.

Cette célébrité est réservée aux courtisanes. Les loix les protègent, pour corriger peut-être des vices plus odieux (*x*); et les mœurs ne sont pas assez alarmées des outrages qu'elles en reçoivent : l'abus va au point de blesser ouvertement la bienséance et la raison. Une épouse n'est destinée qu'à veiller sur l'intérieur de la maison, et qu'à perpétuer le nom d'une famille en donnant des enfans à la république (*y*). Les jeunes gens qui entrent dans le monde, des hommes d'un certain âge, des magistrats, des philosophes, presque tous ceux qui jouissent d'un revenu honnête, réservent leur complaisance et leurs attentions pour des maîtresses qu'ils entretiennent, chez qui ils passent une partie de la journée, et dont quelquefois ils ont des enfans qu'ils adoptent, qu'ils confondent avec leurs enfans légitimes (*z*).

Quelques-unes élevées dans l'art de séduire, par des femmes qui joignent l'exemple aux leçons (*a*), s'empressent à l'envie de surpasser leurs modèles. Les agrémens de la figure et de la jeunesse, les

(*x*) Athen. lib. 13, p. 569. — (*y*) Demosth. in Neær. pag. 881. — (*z*) Athen. ibid. pag. 576 et 577. Pet. leg. Att. pag. 141. — (*a*) Alex. ap. Athen. lib. 13; p. 568. Demosth. in Neær. pag. 863.

graces touchantes répandues sur toute leur personne, l'élégance de la parure, la réunion de la musique, de la danse et de tous les talens agréables, un esprit cultivé, des saillies heureuses, l'artifice du langage et du sentiment (*b*), elles mettent tout en usage pour retenir leurs adorateurs. Ces moyens ont quelquefois tant de pouvoir, qu'ils dissipent auprès d'elles leur fortune et leur honneur, jusqu'à ce qu'ils en soient abandonnés, pour traîner le reste de leur vie dans l'opprobre et dans les regrets.

Malgré l'empire qu'exercent les courtisannes, elles ne peuvent paroître dans les rues avec des bijoux précieux (*c*), et les gens en place n'osent se montrer en public avec elles (*d*).

Outre cet écueil, les jeunes gens ont encore à regretter le temps qu'ils passent dans ces maisons fatales où l'on donne à jouer, où se livrent des combats de coqs (*e*) qui souvent occasionnent de gros paris. Enfin ils ont à craindre les suites même de leur éducation dont ils méconnoissent l'esprit. A peine sortent-ils du gymnase, qu'animés du desir de se distinguer dans les courses de chars et de chevaux qui se font à Athenes et dans les autres villes de la Grece, ils s'abandonnent sans

(*b*) Athen. lib. 13, p. 577, 583, &c. — (*c*) Terent. in eunuch. act. 4, scen. 1, v. 13. Meurs. Them. Att. lib. 1, cap. 6. — (*d*) Terent. ibid. act. 3, scen. 2, v. 42. — (*e*) Isocr. areop. tom. 1, pag. 335. AEschin. in Tim. pag. 268.

réserve à ces exercices. Ils ont de riches équipages ; ils entretiennent un grand nombre de chiens et de chevaux (*f*) ; et ces dépenses jointes au faste de leurs habits, détruisent bientôt entre leurs mains l'héritage de leurs peres (*g*).

On va communément à pied, soit dans la ville soit aux environs. Les gens riches tantôt se servent de chars et de litières, dont les autres citoyens ne cessent de blâmer et d'envier l'usage (*h*), tantôt se font suivre par un domestique qui porte un pliant, afin qu'ils puissent s'asseoir dans la place publique (*i*), et toutes les fois qu'ils sont fatigués de la promenade. Les hommes paroissent presque toujours avec une canne à la main (*k*) ; les femmes très-souvent avec un parasol (*l*). La nuit on se fait éclairer par un esclave, qui tient un flambeau orné de différentes couleurs (*m*).

Dans les premiers jours de mon arrivée, je parcourois les écriteaux placés au-dessus des portes des maisons. On lit sur les uns : MAISON A VENDRE (*n*), MAISON A LOUER ; sur d'autres :

(*f*) Plut. in Alcib. tom. 1, pag. 196. Terent. in Andr. act. 1, scen. 1, v. 28. — (*g*) Aristoph. in nub. v. 13. — (*h*) Demosth. in Mid. p. 628. Id. in Phtænip p. 1025. Dinarch. adv. Demosth. p. 177. — (*i*) Aristoph. in equit. v. 1381. Hesych. in 'ΟΡΛΛΞΔ. — (*k*) Plut. in Protag. t. 1, pag. 310. Aristoph. in eccles. v. 74.

(*l*) Aristoph. in equit. v. 1345. Schol. ibid. Poll. lib. 7, §. 174. — (*m*) Aristoph. in nub. v. 614. Id. in Lys. v. 1219. Schol. in vesp. v. 1364. — (*n*) Diog. Laert. in Diog. lib. 6, §. 47.

C'EST LA MAISON D'UN TEL ; QUE RIEN DE MAUVAIS N'ENTRE CÉANS (o) ! Il m'en coûtoit pour satisfaire cette petite curiosité. Dans les principales rues , on est continuellement heurté , pressé , foulé par quantité de gens à cheval , de charretiers (p) , de porteurs d'eau (q) , de crieurs d'édits (r) , de mendiants (s) , d'ouvriers et d'autres gens du peuple. Un jour que j'étois avec Diogene à regarder de petits chiens que l'on avoit dressés à faire des tours (t) , un de ces ouvriers , chargé d'une grosse poutre , l'en frappa rudement , et lui cria : Prenez garde. Diogene lui répondit sur-le-champ : « Est-ce que tu veux « me frapper une seconde fois (u) » ?

Si la nuit on n'est accompagné de quelques domestiques , on risque d'être dépouillé par les filous (x) , malgré la vigilance des magistrats obligés de faire leur ronde toutes les nuits (y). La ville entretient une garde de Scythes (z) pour prêter main-forte à ces magistrats , exécuter les jugemens des tribunaux , entretenir le bon ordre

(o) Diog. Laert. in Diog. lib. 6, §. 39. Clem. Alex. Strom. lib. 7, pag. 843. — (p) Plut. in Alcib. tom. 1, pag. 192. — (q) Aelian. var. hist. lib. 9, cap. 17.

(r) Aristoph. in av. v. 1038. — (s) Isocr. areop. t. 1, pag. 353 et 354. — (t) Xenoph. memor. pag. 855.

(u) Diog. Laert. lib. 6, §. 41. — (x) Aristoph. in eccles. v. 664. — (y) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Mid. pag. 650. — (z) Aristoph. in Acharn. v. 54. Schol. ibid. Suid. in T. 1. 7. Meurs. Ceram. gem. cap. 16. Jungerm. in Poll. lib. 8, cap. 10, §. 132.

dans les assemblées générales et dans les cérémonies publiques (a). Ils prononcent le grec d'une manière si barbare, qu'on les joue quelquefois sur le théâtre (b); et ils aiment le vin au point que pour dire, boire à l'excès, on dit, boire comme un Scythe (c).

Le peuple est naturellement frugal. Les salaisons et les légumes font sa principale nourriture. Tous ceux qui n'ont pas de quoi vivre, soit qu'ils aient été blessés à la guerre, soit que leurs maux les rendent incapables de travailler, reçoivent tous les jours du trésor public une ou deux oboles (d) que leur accorde l'assemblée de la nation. De temps en temps on examine dans le Sénat le rôle de ceux qui reçoivent ce bienfait; et l'on en exclut ceux qui n'ont pas le même titre pour le recevoir (e). Les pauvres obtiennent encore d'autres soulagemens à leur misère. A chaque nouvelle lune, les riches exposent dans les carrefours, en l'honneur de la déesse Hécate, des repas qu'on laisse enlever au petit peuple (f).

J'avois pris une note exacte de la valeur des

(a) Aristoph. in *Lysist.* v. 434. — (b) Id. in *Thesmoph.* v. 1016. Schol. *ibid.* *Demetr. de elocut.* cap. 96.

— (c) Herodot. lib. 6, cap. 84. Aristot. *problem.* sect. 3, tom. 2, pag. 695. Athen. lib. 10, cap. 7, pag. 427.

— (d) *Lys. adv. delat.* pag. 414 et 416. Aristid. *panathen.* t. 1, pag. 331. Hesych. et Harpocr. in *ἄστυ*.

(e) *Æschin. in Timarch.* p. 276. — (f) Aristoph. in *Plut.* v. 594. Schol. *ibid.* *Demosth. in Conon.* 1114.

denrées; je l'ai perdue : je me rappelle seulement que le prix ordinaire du blé (*g*) étoit de 5 drachmes par médimne *. Un bœuf de la première qualité (*h*) valoit environ 80 drachmes ** ; un mouton, la cinquième partie d'un bœuf (*i*), c'est-à-dire, environ 16 drachmes † ; un agneau, 10 drachmes ‡ (*k*).

On conçoit aisément que ces prix haussent dans les temps de disette. On a vu quelquefois le médimne de froment monter de 5 drachmes, qui est son prix ordinaire, jusqu'à 16 drachmes, et celui de l'orge, jusqu'à dix-huit. (*l*). Indépendamment de cette cause passagère, on avoit observé, lors de mon séjour à Athènes, que depuis environ 70 ans, les denrées augmentoient successivement

(*g*) Demosth. in Phorm. p. 946.

* 4 liv. 10 sols. En mettant la drachme à 18 sols, et le médimne à un peu plus de 4 boisseaux (Gouget, orig. des loix, tom. 3, pag. 260), notre septier de blé auroit valu environ 13 de nos livres.

(*h*) Marm. Sandwic. pag. 35.

** Environ 72 livres.

(*i*) Demetr. Phaler. ap. Plut. in Solon. tom. 1, pag. 91.

† Environ 14 livres 8 sols.

‡ 9 livres. Voyez la note à la fin du volume.

(*k*) Menand. ap. Athen. lib. 4, pag. 146 ; lib. 8, pag. 364. — (*l*) Demosth. in Phorm. pag. 946. Id. in Phœn. p.^{ag.} 1025.

de prix, et que le froment en particulier valoit alors deux cinquiemes de plus qu'il n'avoit valu pendant la guerre du Péloponese (*m*).

On ne trouve point ici des fortunes aussi éclatantes que dans la Perse; et quand je parle de l'opulence et du faste des Athéniens, ce n'est que relativement aux autres peuples de la Grece. Cependant quelques familles en petit nombre se sont enrichies par le commerce, d'autres par les mines d'argent qu'elles possèdent à Laurium. Les autres citoyens croient jouir d'une fortune honnête, lorsqu'ils ont en biens fonds 15 ou 20 talens *, et qu'ils peuvent donner 100 mines de dot à leurs filles (*n*) †.

Quoique les Athéniens aient l'insupportable défaut d'ajouter foi à la calomnie avant que de l'éclaircir (*o*), ils ne sont méchans que par légèreté, et l'on dit communément que, quand ils sont bons, ils les ont plus que les autres Grecs, parce que leur bonté n'est pas une vertu d'éducation (*p*).

Le peuple est ici plus bruyant qu'ailleurs. Dans

(*m*) Aristoph. in eccles. v. 380 et 543.

* Le talent valoit 5400 livres.

(*n*) Demosth. in Steph. 1, pag. 978.

† 9000 livres. Voyez la note à la fin du volume.

(*o*) Plut. præc. ger. reip. tom. 2, pag. 799.

(*p*) Plat. de leg. lib. 1, tom. 2, pag. 642.

la première classe de citoyens, regnent cette bienséance qui fait croire qu'un homme s'estime lui-même, et cette politesse qui fait croire qu'il estime les autres. La bonne compagnie exige de la décence dans les expressions et dans l'extérieur (*q*); elle sait proportionner au temps et aux personnes les égards par lesquels on se prévient mutuellement (*r*), et regarde une démarche affectée ou précipitée, comme un signe de vanité ou de légèreté (*s*); un ton brusque, sentencieux, trop élevé, comme une preuve de mauvaise éducation ou de rusticité (*t*). Elle condamne aussi les caprices de l'humeur (*u*), l'empressement affecté, l'accueil dédaigneux et le goût de la singularité.

Elle exige une certaine facilité de mœurs également éloignée de cette complaisance qui approuve tout, et de cette austérité chagrine qui n'approuve rien (*x*). Mais ce qui la caractérise le plus est une plaisanterie fine et légère (*y*) qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir

(*q*) Aristot. de rep. lib. 7, cap. 17, tom. 2, pag. 448. Theophr. charact. cap. 4. — (*r*) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 12, tom. 2, p. 54. Spanh. in Aristoph. Plut. v. 325. — (*s*) Demosth. in Pantæn. pag. 995. — (*t*) Id. ibid. Aristot. rhet. lib. 2, cap. 21, tom. 2, pag. 572. Theophr. ibid. cap. 4. — (*u*) Id. ibid. cap. 13, 15 et 17.

(*x*) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 12, tom. 2, pag. 54. Id. rhet. lib. 2, cap. 4, tom. 2, pag. 552. — (*y*) Id. magn. moral. lib. 1, cap. 32, tom. 2, pag. 164. Id. rhet. pag. 552.

pardonner aux autres, et se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. Elle consiste... non je ne le dirai pas. Ceux qui la connoissent, me comprennent assez, et les autres ne me comprendroient pas. On la nomme à présent adresse et dextérité, parce que l'esprit n'y doit briller qu'en faveur des autres, et qu'en lançant des traits il doit plaire et ne pas offenser (z) : on la confond souvent avec la satire, les facéties ou la bouffonnerie (a) ; car chaque société a son ton particulier. Celui de la bonne compagnie s'est formé presque de notre temps. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'ancien théâtre avec le nouveau. Il n'y a gueres plus d'un demi-siècle que les comédies étoient pleines d'injures grossières et d'obscénités révoltantes, qu'on ne souffriroit pas aujourd'hui dans la bouche des acteurs (b).

On trouve dans cette ville plusieurs sociétés dont les membres s'engagent à s'assister mutuellement. L'un d'eux est-il traduit en justice ? est-il poursuivi par des créanciers ? il implore le secours de ses associés. Dans le premier cas, ils l'accompagnent au tribunal, et lui servent, quand ils en sont requis, d'avocats ou de témoins (c) ;

(z) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 14, tom. 2, pag. 56.

— (a) Isocrat. areop. tom. 1, pag. 336. (b) Aristot. ibid.

— (c) Lys. delat. in obrect. pag. 159.

dans le second, ils lui avancent les fonds nécessaires, sans en exiger le moindre intérêt, et ne lui prescrivent d'autre terme pour le remboursement, que le retour de sa fortune ou de son crédit (*d*). S'il manque à ses engagements, pouvant les remplir, il ne peut être traduit en justice, mais il est déshonoré (*e*). Ils s'assemblent quelquefois, et cimentent leur union par des repas où regne la liberté (*f*). Ces associations que formerent autrefois des motifs nobles et généreux, ne se soutiennent aujourd'hui que par l'injustice et par l'intérêt. Le riche s'y mêle avec les pauvres, pour les engager à se parjurer en sa faveur (*g*); le pauvre avec les riches, pour avoir quelque droit à leur protection.

Parmi ces sociétés, il s'en est établi une dont l'unique objet est de recueillir toutes les especes de ridicules, et de s'amuser par des saillies et des bons mots. Ils sont au nombre de 60, tous gens fort gais et de beaucoup d'esprit; ils se réunissent de temps en temps dans le temple d'Hercule, pour y prononcer des décrets en présence d'une foule de témoins attirés par la singularité du spectacle.

(*d*) Theophr. charact. cap. 15 et 17. Casaub. in Theophr. cap. 15, Pet. leg. Att. pag. 429. — (*e*) Heráld. animadv. in Salmas. lib. 6, cap. 3, pag. 434. — (*f*) AEschin. in Ctes. pag. 468. Dupont. in Theophr. cap. 10, pag. 351. — (*g*) Demosth. ap. Harpocr. in Ἐπιτ.

Les malheurs de l'Etat n'ont jamais interrompu leurs assemblées (h).

Deux sortes de ridicules, entre autres, multiplient les décrets de ce tribunal. On voit ici des gens qui outrent l'élégance attique, et d'autres la simplicité spartiate. Les premiers ont soix de se raser souvent, de changer souvent d'habits, de faire briller l'émail de leurs dents, de se couvrir d'essences (i). Ils portent des fleurs aux oreilles (k), des cannes torses à la main (l), et des souliers à l'Alcibiade. C'est une espece de chaussure dont Alcibiade a donné la première idée, et dont l'usage subsiste encore parmi les jeunes gens jaloux de leur parure (m). Les seconds affectent les mœurs des Lacédémoniens, et sont en conséquence taxés de Laconomanie (n). Leurs cheveux tombent confusément sur leurs épaules; ils se font remarquer par un manteau grossier, une chaussure simple, une longue barbe, un gros bâton, une démarche lente (o), et si j'ose le dire, par tout l'appareil de la modestie. Les efforts des premiers bornés à s'attirer l'attention, révoltent encore moins que ceux des seconds

(h) Athen. lib. 14, pag. 614. — (i) Theophr. caract. cap. 5. — (k) Cratin. ap. Athen. lib. 12, pag. 553.

(l) Theophr. ibid. — (m) Athen. lib. 12, pag. 534. — (n) Aristoph. in av. v. 1281. Plat. in Protag. tom 1, pag. 342. Demosrh. in Conon. p. 1123. — (o) Demosrh. ibid. Plut. in Phoc. pag. 746.

qui en veulent directement à notre estime. J'ai vu des gens d'esprit traiter d'insolence cette fausse simplicité (p). Ils avoient raison. Toute prétention est une usurpation, car nous avons pour prétentions les droits des autres.

(p) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 13, tom. 2, pag. 56.

Fin du Chapitre vingtième et du Tome second.

NOTES.

CHAPITRE I, pag. 6.

Sur les Privilèges que Leucon et les Athéniens s'étoient mutuellement accordés.

AFIN que ces privilèges fussent connus des commerçans, on les grava sur trois colonnes dont la première fut placée au Pirée ; la seconde au Bosphore de Thrace ; la troisième au Bosphore Cimmérien, c'est-à-dire, au commencement, au milieu, à la fin de la route que suivoient les vaisseaux marchands (a).

CHAPITRE III, pag. 6a.

Sur Sapho.

L'ENDROIT où la chronique de Paros parle de Sapho, est presque entièrement effacé sur le marbre (b) ; mais on y lit distinctement qu'elle prit la fuite, et s'embarqua pour la Sicile : ce ne fut donc pas, comme on l'a dit, pour suivre Phaon,

(a) Demosth. in Leptin. pag. 546. — (b) Marm. Oxon. epoch. 37.

qu'elle alla dans cette île. Il est à présumer qu'Alcée l'engagea dans la conspiration contre Pittacus, et qu'elle fut bannie de Mytilène, en même temps que lui et ses partisans.

M Ê M E C H A P I T R E , pag. 66.

Sur l'Ode de Sapho.

En lisant cette traduction libre, que je dois à l'amitié de M. l'abbé de Lille, on s'apercevra aisément qu'il a cru devoir profiter de celle de Boileau, et qu'il ne s'est pas proposé autre chose que de donner une idée de l'espece de rythme que Sapho avoit inventé, ou du moins fréquemment employé. Dans la plupart de ses ouvrages, chaque strophe étoit composée de trois vers hendécasyllabes, c'est-à-dire de onze syllabes, et se terminoit par un vers de cinq syllabes.

C H A P I T R E V , pag. 81.

Sur Epaminondas.

CLÉARQUE de Solos, cité par Athénée (a), rapportoit un fait propre à jeter des soupçons sur la pureté des mœurs d'Epaminondas, mais ce fait, à peine indiqué, contrediroit les témoignages de toute l'antiquité, et ne pourroit nullement s'allier

(a) Athen. lib. 13, cap. 6, pag. 59e.

avec les principes sévères dont ce grand homme ne s'étoit point départi, dans les circonstances même les plus critiques.

CHAPITRE IX, pag. 161.

Sur le temps où l'on célébroit les grandes fêtes de Bacchus.

ON présume que les grandes Dionysiaques, ou Dionysiaques de la ville, commençoient le 12 du mois élaphébolion (a). Dans la 2^e. année de la 104^e. olympiade, année dont il s'agit ici, le 12 du mois élaphébolion tomba au 8 avril de l'année julienne proleptique, 362 avant J. C.

CHAPITRE XII, pag. 212.

Sur le Plan d'Athenes.

J'AI cru devoir mettre sous les yeux du lecteur l'esquisse d'un plan d'Athenes, relatif au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. Il est très-imparfait, et je suis fort éloigné d'en garantir l'exactitude.

Après avoir comparé ce que les anciens auteurs ont dit sur la topographie de cette ville, et ce que les voyageurs modernes ont cru découvrir dans

(a) Dodwel. de Cycl. pag. 298. Id. ann. Thueyd. pag. 265. Corsin. fast. Attic. tom. 2, pag. 326 et 385.

ses ruines, je me suis borné à fixer, le mieux que j'ai pu, la position de quelques monumens remarquables. Pour y parvenir, il falloit d'abord déterminer dans quel quartier se trouvoit la place publique que les Grecs nommoient Agora, c'est-à-dire marché.

Dans toutes les villes de la Grece, il y avoit une principale place décorée de statues, d'autels, de temples et d'autres édifices publics, entourée de boutiques, couverte, en certaines heures de la journée, de provisions nécessaires à la subsistance du peuple. Les habitans s'y rendoient tous les jours. Les vingt mille citoyens d'Athenes, dit Démosthene (a), ne cessent de fréquenter la place, occupés de leurs affaires ou de celles de l'Etat.

Parmi les anciens auteurs, j'ai préféré les témoignages de Platon, de Xénophon, de Démosthene, d'Eschine, qui vivoient à l'époque que j'ai choisie. Si Pausanias (b) paroît ne pas s'accorder entièrement avec eux, j'avertis qu'il s'agit ici de la place qui existoit de leur temps, et non de celle dont il a parlé. Je ferois la même réponse à ceux qui m'opposeroient des passages relatifs à des temps trop éloignés de mon époque.

PLACE PUBLIQUE ; ou AGORA. Sa position est déterminée par les passages suivans. Eschine dit (c) : « Transportez-vous en esprit au Pœcile « (c'étoit un célèbre portique) ; car c'est dans « la place publique que sont les monumens de « vos grands exploits ». Lucien introduit plu-

(a) Demosth. in Aristog. pag. 836. — (b) Pausan. lib. 1. — (c) AEschin. in Ctesiph. pag. 458.

sieurs philosophes dans un de ses dialogues (*d*), et fait dire à Platon : « Il n'est pas nécessaire « d'aller à la maison de cette femme (la philo- « sophie). A son retour de l'Académie, elle vien- « dra , suivant sa coutume, au Céramique, pour « se promener au Pœcile ». « A la prise d'Athe- « nes par Sylla, dit Plutarque (*e*), le sang versé « dans la place publique, inonda le Céramique, « qui est au-dedans de la porte Dipyle, et plu- « sieurs assurent qu'il sortit par la porte, et se « répandit dans le faubourg ».

Il suit de là, 1°. que eette place étoit dans le quartier du Céramique; 2°. qu'elle étoit près de la porte Dipyle; c'est celle par où l'on alloit à l'Académie; 3°. que le Pœcile étoit dans la place.

Eschine, dans l'endroit que je viens de citer, fait entendre clairement que le Métroon se trouvoit dans la place. C'étoit une enceinte et un temple en l'honneur de la mere des dieux. L'enceinte renfermoit aussi le palais du sénat; et cela est confirmé par plusieurs passages (*f*).

Après le Métroon, j'ai placé les monumens indiqués tout de suite par Pausanias (*g*), comme le Tholus, les statues des Eponymes, &c. J'y ai mis avec Hérodote (*h*), le temple d'Eacus; et d'après Démosthene (*i*), le Léocorion, temple construit en l'honneur de ces filles de Léos, qui se sacrifierent autrefois pour éloigner la peste.

PORTIQUE DU ROI. Je l'ai placé dans un point

(*d*) Lucian. in piscat. tom. 1, pag. 581. — (*e*) Plut. in Syll. tom. 1, pag. 460. — (*f*) AEschin. in Ctes. p. 458. Plut. vit. rhet. tom. 2, pag. 842. Suid. in Μετρητ. Harpocr. in ὁ Καθολικ. — (*g*) Pausan. lib. 1, cap. 5, p. 12. — (*h*) Herodot. lib. 5, cap. 89. — (*i*) Demosth. in Canon. pag. 1109 et 1113.

où se réunissoient deux rues qui conduisoient à la place publique : la première est indiquée par Pausanias (k), qui va de ce portique au Métroon ; la seconde, par un ancien auteur (l) qui dit positivement que, depuis le Pœcile et le portique du Roi, c'est-à-dire, depuis l'un de ces portiques jusqu'à l'autre, on trouve plusieurs Hermès ou statues de Mercure, terminées en gaine.

PŒCILE ET PORTIQUE DES HERMÈS. D'après ce dernier passage, j'ai mis le Pœcile au bout d'une rue qui va du portique du Roi jusqu'à la place publique. Il occupe sur la place un des coins de la rue. Au coin opposé devoit se trouver un édifice, nommé tantôt portique des Hermès, et tantôt simplement les Hermès (m). Pour prouver qu'il étoit dans la place publique, deux témoignages suffiront. Mnésimaque disoit dans une de ses comédies : « Allez vous en à l'Agora, aux Her-
« mès (n). En certaines fêtes, dit Xénophon (o),
« il convient que les cavaliers rendent des hon-
« neurs aux temples et aux statues qui sont dans
« l'Agora. Ils commenceront aux Hermès, feront
« le tour de l'Agora, et reviendront aux Her-
« mès ». J'ai pensé, en conséquence, que ce portique devoit terminer la rue où se trouvoit une suite d'Hermès.

Le Pœcile étoit dans la place, du temps d'Eschyle ; il n'y étoit plus du temps de Pausanias, qui parle de ce portique, avant que de se rendre à la

(k) Pausan. *ibid.* cap. 3. — (l) Ap. Harpocr. in *Ἐμαῖς*.
— (m) *Æschin.* in *Ctesiph.* pag. 458. *Lys.* in *Pancl.*
pag. 398. *Demosth.* in *Leptin.* pag. 557. *Meurs.* *Athen.*
Attic. lib. 1, cap. 3. — (n) *Mnesim.* ap. *Athen.* lib. 9,
cap. 15, pag. 402. — (o) *Xenoph.* de *mag. equit.* p. 959.

place (p) : il s'étoit donc fait des changemens dans ce quartier. Je suppose qu'au siècle où vivoit Pausanias, une partie de l'ancienne place étoit couverte de maisons ; que vers sa partie méridionale, il ne restoit qu'une rue, où se trouvoit le Sénat, le Tholus, &c. ; que sa partie opposée s'étoit étendue vers le nord, et que le Pœcile en avoit été séparé par des édifices : car les changemens dont je parle n'avoient pas transporté la place dans un autre quartier. Pausanias la met auprès du Pœcile ; et nous avons vu que du temps de Sylla, elle étoit encore dans le Céramique, auprès de la porte Dipyle.

A la faveur de cet arrangement, il est assez facile de tracer la route de Pausanias. Du portique du Roi, il suit une rue qui se prolonge dans la partie méridionale de l'ancienne place ; il revient par le même chemin ; il visite quelques monumens qui sont au sud-ouest de la citadelle, tel qu'un édifice qu'il prend pour l'ancien Odéum. (p. 20), l'Eleusinium (p. 35), &c. ; il revient au portique du Roi (p. 36) ; et prenant par la rue des Hermès, il se rend d'abord au Pœcile, et ensuite à la place qui existoit de son temps (p. 39), laquelle avoit, suivant les apparences, fait partie de l'ancienne, ou du moins n'en étoit pas fort éloignée. J'attribuerois volontiers à l'empereur Hadrien la plupart des changemens qu'elle avoit éprouvés.

En sortant de l'Agora, Pausanias va au Gymnase de Ptolémée (p. 39) qui n'existoit pas à l'époque dont il s'agit dans mon ouvrage ; et de là au temple de Thésée, qui existe encore aujour-

(p) Pausan. lib. 1, cap. 15, pag. 36 ; cap. 17, pag. 39.

d'hui. La distance de ce temple à l'un des points de la citadelle, m'a été donnée par M. Fouchérot, habile ingénieur, qui avoit accompagné en Grèce M. le comte de Choiseuil-Gouffier, et qui depuis, ayant visité une seconde fois les antiquités d'Athènes, a bien voulu me communiquer les lumières qu'il avoit tirées de l'inspection des lieux.

J'ai suivi Pausanias jusqu'au Prytanée (p. 41). De là il m'a paru remonter vers le nord-est. Il y trouve plusieurs temples, ceux de Séraphis, de Lucine, de Jupiter-Olympien (p. 42). Il tourne à l'est, et parcourt un quartier qui, dans mon plan, est au-dehors de la ville, et qui de son temps y tenoit, puisque les murailles étoient détruites. Il y visite les jardins de Vénus, le Cynosarge, le Lycée (p. 44). Il passe l'Ilissus, et va au stade (p. 45 et 46).

Je n'ai pas suivi Pausanias dans cette route, parce que plusieurs des monumens qu'on y rencontroit, étoient postérieurs à mon époque, et que les autres ne pouvoient entrer dans le plan de l'intérieur de la ville: mais je le prends de nouveau pour guide, lorsque, de retour au Prytanée, il se rend à la citadelle, par la rue des Trépieds.

RUE DES TRÉPIEDS. Elle étoit ainsi nommée, suivant Pausanias (9), parce qu'on y voyoit plusieurs temples où l'on avoit placé des trépieds de bronze en l'honneur des dieux. Quel fut le motif de ces consécérations? Des victoires remportées par les tribus d'Athènes aux combats de musique et de danse. Or, au pied de la citadelle, du

(9) Pausan. lib. 1, cap. 20, pag. 46.

côté de l'est, on a découvert plusieurs inscriptions qui font mention de pareilles victoires (r). Ce joli édifice, connu maintenant sous le nom de Lanterne de Démosthène, faisoit un des ornemens de la rue. Il fut construit en marbre, à l'occasion du prix décerné à la tribu Acamantide, sous l'archontat d'Evæneté (s), l'an 335 avant J. C., un an après qu'Anacharsis eut quitté Athènes. Près de ce monument fut trouvée, dans ces derniers temps, une inscription rapportée parmi celles de M. Chandler (t). La tribu Pandionide y prescrivoit d'élever, dans la maison qu'elle possédoit en cette rue, une colonne pour un Athénien nommé Nicias, qui avoit été son Chorege, et qui avoit remporté le prix aux fêtes de Bacchus, et à celles qu'on nommoit Thargélie. Il y étoit dit encore, que désormais (depuis l'archontat d'Euclide, l'an 403 avant J. C.), on inscrirait sur la même colonne les noms de ceux de la tribu, qui, en certaines fêtes mentionnées dans le décret, remporteroient de semblables avantages.

D'après ce que je viens de dire, il est visible que la rue des Trépieds longoit le côté oriental de la citadelle.

ODÉUM DE PÉRICLÈS. Au bout de la rue dont je viens de parler, et avant que de parvenir au théâtre de Bacchus, Pausanias trouva un édifice dont il ne nous apprend pas la destination. Il observe seulement qu'il fut construit sur le mo-

(r) Chandl. travels in Greece, pag. 99. Id. inser. in not. pag. XXVII. — (s) Spon, t. 2, p. 200. Whel. book, 5, pag. 397. Le Roi, ruines de la Grèce, part. 1, pag. 20. Stuart, antiq. of Athens, chap. 4, p. 27. — (t) Chandl. script. part. 2, pag. 49. Ibid. in not. pag. XXII.

dele de la tente de Xerxès, et qu'ayant été brûlé pendant le siege d'Athenes par Sylla, il fut refait depuis (*u*). Rapprochons de ce témoignage les notions que d'autres auteurs nous ont laissées sur l'ancien Odéum d'Athenes. Cette espece de théâtre (*x*) fut élevé par Périclès (*y*), et destiné au concours des pieces de musique (*z*): des colonnes de pierre ou de marbre en soutenoient le comble, qui étoit construit des antennes et des mâts enlevés aux vaisseaux des Perses (*a*), et dont la forme imitoit celle de la tente de Xerxès (*b*). Cette forme avoit donné lieu à des plaisanteries. Le poëte Cratinus, dans une de ses comédies, voulant faire entendre que la tête de Périclès se terminoit en pointe, disoit que Périclès portoit l'Odéum sur sa tête (*c*). L'Odéum fut brûlé au siege d'Athenes par Sylla (*d*), et réparé bientôt après par Ariobarzane, roi de Cappadoce (*e*).

Par ces passages réunis de différens auteurs, on voit clairement que l'édifice dont parle Pausanias est le même que l'Odéum de Périclès; et par le passage de Pausanias, que cet Odéum étoit placé entre la rue des Trépieds et le théâtre de Bacchus. Cette position est encore confirmée par l'autorité de Vitruve, qui met l'Odéum à la gauche du théâtre (*f*). Mais Pausanias avoit

(*u*) Pausan. lib. 1, cap. 20, pag. 47. — (*x*) Suid. in *Ωιδ.* Schol. Aristoph. in *vesp.* v. 1104. — (*y*) Plut. in *Per.* tom. 1, pag. 160. Vitruv. lib. 5, cap. 9. Suid. *ibid.* — (*z*) Hesych. in *Ωιδ.* — (*a*) Vitruv. *ibid.* Theophr. *charact.* cap. 3. — (*b*) Plut. *ibid.* — (*c*) Cratin. ap. Plut. *ibid.* — (*d*) Appian. de bell. Mithrid. p. 331. (*e*) *Mém. de l'acad. des bell. lettr.* tom. 23, hist. pag. 189.

(*f*) Vitruv. lib. 5, cap. 9.

déjà donné le nom d'Odéum à un autre édifice. Je répondrai bientôt à cette difficulté.

THÉÂTRE DE BACCHUS. A l'angle sud-ouest de la citadelle, existent encore les ruines d'un théâtre qu'on avoit pris jusqu'à présent pour celui de Bacchus, où l'on représentoit des tragédies et des comédies. Cependant M. Chandler *(g)* a placé le théâtre de Bacchus à l'angle sud-est de la citadelle; et j'ai suivi son opinion, fondée sur plusieurs raisons. 1°. A l'inspection du terrain, M. Chandler a jugé qu'on avoit autrefois construit un théâtre en cet endroit; et M. Foucherot a depuis vérifié le fait. 2°. Pausanias *(h)* rapporte qu'au-dessus du théâtre on voyoit de son temps un trépied, dans une grotte taillée dans le roc; et justement au-dessus de la forme théâtrale reconnue par M. Chandler, est une grotte creusée dans le roc, et convertie depuis en une église, sous le titre de *Panagia spiliotissa*, qu'on peut rendre par *Notre-Dame de la Grotte*.| Observons que le mot *spiliotissa* désigne clairement le mot *σπηλιότισσα*, que Pausanias donne à la caverne. Voyez ce que les voyageurs ont dit de cette grotte *(i)*. Il est vrai qu'au-dessus du théâtre du sud-ouest, sont deux especes de niches; mais elles ne sauroient, en aucune manière, être confondues avec la grotte dont parle Pausanias. 3°. Xénophon *(k)*, en parlant de l'exercice de la cavalerie, qui se faisoit au Lycée, ou plutôt auprès du Lycée, dit: « Lorsque les cavaliers auront passé l'angle

(g) Chandl. travels in Greece, p. 64. — *(h)* Pausan. lib. 1, cap. 21, pag. 49. — *(i)* Whel. a-journ. pag. 368. Spon, tom. 2, pag. 97. Chandl. travels in Greece. pag. 62. — *(k)* Xenoph. de mag. equit. pag. 959.

« du théâtre qui est à l'opposite, &c. » : donc le théâtre étoit du côté du Lycée. 4°. J'ai dit que dans les principales fêtes des Athéniens, des chœurs tirés de chaque tribu se disputoient le prix de la danse et de la musique ; qu'on donnoit à la tribu victorieuse un trépied qu'elle consacroit aux dieux ; qu'au-dessous de cette offrande, on gravoit son nom, celui du citoyen qui avoit entretenu le chœur à ses dépens, quelquefois celui du poëte qui avoit composé les vers, ou de l'instituteur qui avoit exercé les acteurs (l). J'ai dit aussi que du temps de Pausanias, il existoit un trépied dans la grotte qui étoit au-dessus du théâtre. Aujourd'hui même on voit à l'entrée de cette grotte une espece d'arc de triomphe, chargé de trois inscriptions, tracées en différens temps, en l'honneur de deux tribus qui avoient remporté le prix (m). Une de ces inscriptions est de l'an 320 avant J. C., et n'est postérieure que de quelques années au voyage d'Anacharsis.

Dès qu'on trouve à l'extrémité de la citadelle, du côté du sud-est, les monumens élevés pour ceux qui avoient été couronnés dans les combats que l'on donnoit communément au théâtre (n), on est fondé à penser que le théâtre de Bacchus étoit placé à la suite de la rue des Trépieds, et précisément à l'endroit où M. Chandler le suppose. En effet, comme je le dis dans ce douzième chapitre, les trophées des vainqueurs devoient être auprès du champ de bataille.

(l) Plut. in Themist. tom. 1, pag. 114. — (m) Whel. ibid. Le Roi, ruines de la Grece, tom. 2, pag. 5.

(n) Demosth. in Mid. pag. 606 et 612.

Les auteurs qui vivoient à l'époque que j'ai choisie, ne parlent que d'un théâtre. Celui dont on voit les ruines à l'angle sud-ouest de la citadelle, n'existoit donc pas de leur temps. Je le prends, avec M. Chandler, pour l'Odéum qu'Hérode, fils d'Atticus, fit construire environ 500 ans après, et auquel Philostrate donne le nom de théâtre (o). « L'Odéum de Patras, dit Pausanias (p), seroit le plus beau de tous, s'il n'étoit effacé par celui d'Athènes, qui surpasse tous les autres en grandeur et en magnificence. C'est Hérode l'Athénien qui l'a fait, après la mort et en l'honneur de sa femme. Je n'en ai pas parlé dans ma description de l'Attique, parce qu'il n'étoit pas commencé quand je composai cet ouvrage ». Philostrate remarque aussi que le théâtre d'Hérode étoit un des plus beaux ouvrages du monde (q).

M. Chandler suppose que l'Odéum ou théâtre d'Hérode avoit été construit sur les ruines de l'Odéum de Périclès. Je ne puis être de son avis. Pausanias qui place ailleurs ce dernier édifice, ne dit pas, en parlant du premier, qu'Hérode le rebâtit, mais qu'il le fit, *κατασκευασεν*. Dans la supposition de M. Chandler, l'ancien Odéum auroit été à droite du théâtre de Bacchus, tandis que, suivant Vitruve, il étoit à gauche (r). Enfin, j'ai fait voir plus haut que l'Odéum de Périclès étoit à l'angle sud-est de la citadelle.

On conçoit à présent pourquoi Pausanias, en longeant le côté méridional de la citadelle, depuis l'angle sud-est, où il a vu le théâtre de Bac-

(o) Philostr. de vit. sophist. in Herod. lib. 2, p. 551.

(p) Pausan. lib. 7, cap. 20, pag. 574. — (q) Philostr. ibid. — (r) Vitruv. lib. 5, cap. 9.

ehus, ne parle ni de l'Odéum, ni d'aucune espèce de théâtre : c'est qu'en effet il n'y en avoit point dans l'angle sud-ouest, quand il fit son premier livre, qui traite de l'Attique.

Pnyx. Sur une colline peu éloignée de la citadelle, on voit encore les restes d'un monument qu'on a pris tantôt pour l'Aréopage (*s*), tantôt pour le Pnyx (*t*), d'autres fois pour l'Odéum (*u*). C'est un grand espace dont l'enceinte est en partie pratiquée dans le roc, et en partie formée de gros quartiers de pierres taillées en pointes de diamant. Je le prends, avec M. Chandler, pour la place du Pnyx, où le peuple tenoit quelquefois ses assemblées. En effet, le Pnyx étoit entouré d'une muraille (*x*) ; il se trouvoit en face de l'Aréopage (*y*) ; de ce lieu on pouvoit voir le port de Pirée (*z*). Tous ces caracteres conviennent au monument dont il s'agit. Mais il en est un encore plus décisif : « Quand le peuple est assis sur ce rocher, dit Aristophane, &c. (*a*) ; » et c'est du Pnyx qu'il parle. J'ometts d'autres preuves qui viendroient à l'appui de celles-là.

Cependant Pausanias paroît avoir pris ce monument pour l'Odéum. Qu'en doit-on conclure ? Que de son temps le Pnyx, dont il ne parle pas, avoit changé de nom, parce que le peuple ayant cessé de s'y assembler, on y avoit établi le concours des musiciens. En rapprochant toutes les notions qu'on peut avoir sur cet article, on en

(*s*) Spon, voyag. t. 2, p. 116. — (*t*) Chandl. travels. in Greece, chap. 13, p. 68. — (*u*) Whel. book 5, p. 382. Le Roi, ruines de la Grece, tom. 1, p. 18. — (*x*) Philochor. ap. schol. Aristoph. in av. v. 998. — (*y*) Lucian. in bis accusat. tom. 2, pag. 801. — (*z*) Plut. in Themist. tom. 1, pag. 121. — (*a*) Aristoph. in equit. v. 751.

conclura que ce concours se fit, d'abord, dans un édifice construit à l'angle sud-est de la citadelle; c'est l'Odéum de Périclès: ensuite dans le Pnyx; c'est l'Odéum dont parle Pausanias: enfin, sur le théâtre dont il reste encore une partie à l'angle sud-ouest de la citadelle; c'est l'Odéum d'Hérode, fils d'Atticus.

TEMPLE DE JUPITER-OLYMPIEN. Au nord de la citadelle subsistent encore des ruines magnifiques qui ont fixé l'attention des voyageurs. Quelques-uns (b) ont cru y reconnoître les restes de ce superbe temple de Jupiter-Olympien, que Pisistrate avoit commencé, qu'on tenta plus d'une fois d'achever, dont Sylla fit transporter les colonnes à Rome, et qui fut enfin rétabli par Hadrien (c). Ils s'étoient fondés sur le récit de Pausanias, qui semble en effet indiquer cette position (d); mais Thucydide (e) dit formellement que ce temple étoit au sud de la citadelle; et son témoignage est accompagné de détails qui ne permettent pas d'adopter la correction que Valla et Paulmier proposent de faire au texte de Thucydide. M. Stuart (f) s'est prévalu de l'autorité de cet historien, pour placer le temple de Jupiter-Olympien au sud-est de la citadelle, dans un endroit où existent encore de grandes colonnes que l'on appelle communément colonnes d'Hadrien. Son opinion a été combattue par M. le Roi (g), qui prend pour un reste du Panthéon de cet empereur, les colonnes dont il s'agit. Malgré la dé-

(b) Whel. book 5, pag. 392. Spon, tom. 2, pag. 108.
 — (c) Meurs. Athen. Attic. lib. 1, cap. 10. — (d) Pausan. lib. 1, cap. 18, pag. 42. — (e) Thucyd. lib. 2, cap. 15. — (f) Stuart, antiq. of Athens, chap. 5, pag. 33.

(g) Le Roi, ruines de la Grece, tom. 2, pag. 21.

férence que j'ai pour les lumières de ces deux savans voyageurs, j'avois d'abord soupçonné que le temple de Jupiter-Olympien, placé par Thucydide au sud de la citadelle, étoit un vieux temple, qui, suivant une tradition rapportée par Pausanias (*h*), fut, dans les plus anciens temps, élevé par Deucalion, et que celui de la partie du nord avoit été fondé par Pisistrate. De cette manière on concilieroit Thucydide avec Pausanias; mais, comme il en résulteroit de nouvelles difficultés, j'ai pris le parti de tracer au hasard, dans mon plan, un temple de Jupiter-Olympien au sud de la citadelle.

M. Stuart a pris les ruines qui sont au nord, pour les restes du Pœcile (*i*); mais je crois avoir prouvé que ce célèbre portique tenoit à la place publique, située auprès de la porte Dipyle. D'ailleurs, l'édifice dont ces ruines faisoient partie, paroît avoir été construit du temps d'Hadrien (*k*), et devient par-là étranger à mon plan.

STADE. Je ne l'ai pas figuré dans ce plan, parce que je le crois postérieur aux temps dont je parle. Il paroît en effet qu'au siècle de Xénon, on s'exerçoit à la course, dans un espace, peut-être dans un chemin qui commençoit au Lycée, et qui se prolongeoit vers le sud, sous les murs de la ville (*l*). Peu de temps après, l'orateur Lycurgue fit applanir et entourer de chaussées un terrain qu'un de ses amis avoit cédé à la république (*m*). Dans la suite, Hérode, fils

— (*h*) Pausan. *ibid.* pag. 43. — (*i*) Stuart, *ibid.* p. 40.

— (*k*) Le Roi, ruines de la Grèce, tom. 2, pag. 16.

— (*l*) Xenoph. *hist. Græc.* lib. 2, pag. 476. *Id. de magist. equit.* pag. 959. — (*m*) Lycurg. *ap. Plut. x rhet. vit.* tom. 2, pag. 841.

d'Atticus, reconstruisit et revêtit presque entièrement de marbre le Stade dont les ruines subsistent encore (n).

MURS DE LA VILLE. Je supprime plusieurs questions qu'on pourroit élever sur les murailles qui entouraient le Pirée et Munichie, sur celles qui, du Pirée et de Phalere, aboutissoient aux murs d'Athenes. Je ne dirai qu'un mot de l'enceinte de la ville. Nous ne pouvons en déterminer la forme; mais nous avons quelques secours pour en connoître à-peu-près l'étendue. Thucydide(o), faisant l'énumération des troupes nécessaires pour garder les murailles, dit que la partie de l'enceinte qu'il falloit défendre étoit de 4 stades (c'est-à-dire, 4063 toises et demie), et qu'il restoit une partie qui n'avoit pas besoin d'être défendue: c'étoit celle qui se trouvoit entre les deux points où venoient aboutir d'un côté le mur de Phalere et de l'autre celui du Pirée. Le scholiaste de Thucydide donne à cette partie 17 stades de longueur, et compte en conséquence, pour toute l'enceinte de la ville, 60 stades (c'est-à-dire, 5670 toises; ce qui feroit de tour à-peu-près deux lieues et un quart, en donnant à la lieue 2500 toises). Si l'on vouloit suivre cette indication, le mur de Phalere remonteroit jusqu'auprès du Lycée; ce qui n'est pas possible. Il doit s'être glissé une faute considérable dans le scholiaste.

Je m'en suis rapporté à cet égard, ainsi que sur la disposition des longues murailles, et des environs d'Athenes, aux lumières de M. Barbié, qui, après avoir étudié avec soin la topographie de

(n) Pausan. lib. 1, cap. 19, pag. 46. Philostr. de vit. sophist. lib. 2, pag. 550. — (o) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

cette ville, a bien voulu exécuter le foible essai que je présente au public. Comme nous différons sur quelques points principaux de l'intérieur, il ne doit pas répondre des erreurs qu'on trouvera dans cette partie du plan. Je pouvois le couvrir de maisons, mais il étoit impossible d'en diriger les rues.

M Ê M E C H A P I T R E, pag. 211.

Sur deux inscriptions rapportées dans ce Chapitre.

J'AI rendu le mot ΕΔΙΑΔΑΣΚΕ, qui se trouve dans le texte Grec, par ces mots, *avoit composé la piece, avoit fait la tragédie.* Cependant, comme il signifie quelquefois, *avoit dressé les acteurs,* je ne réponds pas de ma traduction. On peut voir sur ce mot les notes de Casaubon sur Athénée (lib. 6, cap. 7, p. 260); celles de Tylor sur le marbre de [Sandwich (pag. 71)]; Van Dale sur les Gymnases (pag. 686); et d'autres encore.

M Ê M E C H A P I T R E, pag. 229.

Sur la maniere d'éclairer les Temples.

LES temples n'avoient point de fenêtres; les uns ne recevoient le jour que par la porte; en d'autres on suspendoit des lampes devant la statue principale (a); d'autres étoient divisés en

(a) Strab. lib. 9, pag. 326. Pausan. lib. 1, cap. 26, pag. 63.

trois nefs, par deux rangs de colonnes. Celle du milieu étoit entièrement découverte, et suffisoit pour éclairer les bas côtés qui étoient couverts (b). Les grandes arcades qu'on apperçoit dans les parties latérales d'un temple qui subsiste encore parmi les ruines d'Agrigente (c), ont été ouvertes long-temps après sa construction.

M Ê M E C H A P I T R E , pag. 222.

Sur les colonnes de l'intérieur des Temples.

IL paroît que, parmi les Grecs, les temples furent d'abord très-petits. Quand on leur donna de plus grandes proportions, on imagina d'en soutenir le toit par un seul rang de colonnes placées dans l'intérieur, et surmontées d'autres colonnes qui s'élevoient jusqu'au comble. C'est ce qu'on avoit pratiqué dans un de ces anciens temples dont j'ai vu les ruines à Pæstum.

Dans la suite, au-lieu d'un seul rang de colonnes, on en plaça deux; et alors les temples furent divisés en trois nefs. Tels étoient celui de Jupiter à Olympie, comme le témoigne Pausanias (d); et celui de Minerve à Athenes, comme M. Foucherot s'en est assuré. Le temple de Minerve à Tégée en Arcadie, construit par Scopas, étoit du même genre. Pausanias dit (e) que, dans les colonnes de l'intérieur, le premier ordre étoit Dorique, et le second Corinthien.

(b) Strab. lib. 9, pag. 396. Vitruv. lib. 3, cap. 1, pag. 41. — (c) D'Orville, Sicula, cap. 5, pag. 97.

(d) Pausan. lib. 5, cap. 10, pag. 400. — (e) Pausan. lib. 8, cap. 45, pag. 693.

 M Ê M E C H A P I T R E , pag. 222.

Sur les proportions du Parthénon.

SUIVANT le Roi (*f*), la longueur de ce temple est de 214 de nos pieds 10 pouces 4 lignes, et sa hauteur de 65 pieds. Evaluons ces mesures en pieds Grecs, nous aurons pour la longueur environ 227 pieds, et pour la hauteur, environ 68 pieds 7 pouces. Quant à la largeur, elle paroît désignée par le nom d'hécatonpédon (100 pieds) que les anciens donnoient à ce temple. M. le Roi a trouvé en effet que la frise de la façade avoit 94 de nos pieds, et 10 pouces; ce qui revient aux 100 pieds Grecs (*g*).

 M Ê M E C H A P I T R E , pag. 224.

Sur la quantité de l'or appliqué à la statue de Minerve.

THUCYDIDE dit (*h*) 40 talens; d'autres auteurs (*i*) disent 44; d'autres, enfin, 50 (*k*). Je m'en rapporte au témoignage de Thucydide. En supposant que de son temps la proportion de l'or à l'argent étoit de 1 à 13, comme elle l'étoit du temps d'Hérodote, les 40 talens d'or donneroient

(*f*) Le Roi, ruines de la Grece, premiere part. p. 30; 2e. part. pl. XX. — (*g*) Id. ibid. p. 29. — (*h*) Thucyd. lib. 2, cap. 13. — (*i*) Philochor. ap. schol. Aristoph. in pac. v. 604. — (*k*) Diod. Sic. lib. 12, pag. 96.

520 talens d'argent, qui, à 5400 livres le talent, formeroient un total de 2,808,800 livres. Mais comme au siècle de Périclès la drachme valoit au moins 19 sols, et le talent 5700 liv. (voyez la note qui accompagne la table de l'évaluation des monnoies, Tom. IX.), les 40 talens dont il s'agit valbient au moins 2,694,000 livres.

MÊME CHAPITRE, pag. 225.

Sur la maniere dont l'or étoit distribué sur la statue de Minerve.

LA Déesse étoit vêtue d'une longue tunique, qui devoit être en ivoire. L'égide, ou la peau de la chèvre Amalthée, couvroit sa poitrine, et peut-être son bras gauche, comme on le voit sur quelques-unes de ses statues. Sur le bord de l'égide étoient attachés des serpens; dans le champ, couvert d'écaillés de serpens, paroissoit la tête de Méduse. C'est ainsi que l'égide est représentée dans les monumens et dans les auteurs anciens (l). Or, Isocrate, qui vivoit encore dans le temps où je suppose le jeune Anacharsis en Grèce, observe (m) qu'on avoit volé le Gorgonium, et Suidas (n), en parlant du même fait, ajoute qu'il avoit été arraché de la statue de Minerve. Il paroît, par un passage de Plutarque (o), que, par ce mot, il faut entendre l'égide.

(l) Virgil. œneid. lib. 8, v. 436. — (m) Isocr. adv. Callim. tom. 2, pag. 511. — (n) Suid. in Φιλαιας.

(o) Plut., in Themisth. tom. 1, pag. 117.

Voyons à présent de quoi étoit faite l'égide enlevée à la statue. Outre qu'on ne l'auroit pas volée, si elle n'avoit pas été d'une matière précieuse, Philochorus nous apprend (p) que le larcin dont on se plaignoit concernoit les écailles et les serpens. Il ne s'agit pas ici d'un serpent que l'artiste avoit placé aux pieds de la Déesse; ce n'étoit qu'un accessoire, un attribut, qui n'exigeoit aucune magnificence. D'ailleurs, Philochorus parle de serpens au pluriel.

Je conclus de ce que je viens de dire, que Phidias avoit fait en or les écailles qui couvroient l'égide, et les serpens qui étoient suspendus tout autour. C'est ce qui est confirmé par Pausanias (q). Il dit que Minerve avoit sur sa poitrine une tête de Méduse en ivoire; remarque inutile, si l'égide étoit de la même matière, et si la tête n'étoit pas relevée par le fond d'or sur lequel on l'avoit appliquée. Les ailes de la Victoire que Minerve tenoit dans ses mains, étoient aussi en or. Des voleurs qui s'introduisirent dans le temple, trouvèrent les moyens de les détacher; et, s'étant divisés pour en partager le prix, ils se trahirent eux-mêmes (r).

D'après différens indices que je supprime, on peut présumer que les bas-reliefs du casque, du bouclier, de la chaussure, et peut-être du piédestal, étoient du même métal. La plupart de ces ornemens subsistoient encore à l'époque que j'ai choisie. Ils furent enlevés quelque temps après par un nommé Lacharès (s).

(p) Philochor. ap. schol. Aristoph. in pac. v. 604.

(q) Pausan. lib. 1, cap. 24. pag. 58. --- (r) Demosth. in Timocr. pag. 792. Ulpian. ibid. pag. 821.

(s) Pausan. ibid. cap. 25, pag. 61.

CHAPITRE XIV, pag. 242.

Sur les Présidens du Sénat d'Athenes.

TOUT ce qui regarde les officiers du Sénat et leurs fonctions, présente tant de difficultés, que je me contente de renvoyer aux savans qui les ont discutées, tels que Sigonius (de republ. Athen. lib. 2, cap. 4); Petav. (de doctrin. temp. lib. 2, cap. 1); Dodwel. (de Cycl. dissert. 3, §. 43); Sam. Pet. (leg. Attic. p. 188); Corsin. (fast. Attic. t. 1, dissert. 6).

MÊME CHAPITRE, pag. 249.

Sur les décrets du Sénat et du peuple d'Athenes.

RIEN ne s'exécutoit qu'en vertu des loix et des décrets (t). Leur différence consistoit en ce que les loix obligeoient tous les citoyens, et les obligeoient pour toujours; au-lieu que les décrets proprement dits ne regardoient que les particuliers, et n'étoient que pour un temps. C'est par un décret qu'on envoyoit des ambassadeurs, qu'on décernoit une couronne à un citoyen, &c. Lorsque le décret embrassoit tous les temps et tous les particuliers, il devenoit une loi.

(t) Demosth. in Timoc. pag. 787.

 CHAPITRE XVII, pag. 283.

Sur un jugement singulier de l'Aréopage.

AU fait que je cite dans le texte, on peut en ajouter un autre qui s'est passé long-temps après, et dans un siècle où Athènes avoit perdu toute sa gloire, et l'Aréopage conservé la sienne. Une femme de Sicyone, outrée de ce qu'un second mari et le fils qu'elle en avoit eu venoient de mettre à mort un fils de grande espérance, qui lui restoit de son premier époux, prit le parti de les empoisonner. Elle fut traduite devant plusieurs tribunaux qui n'osèrent ni la condamner, ni l'absoudre. L'affaire fut portée à l'Aréopage, qui, après un long examen, ordonna aux parties de comparoître dans 100 ans (a).

 CHAPITRE XX, pag. 305.

Sur le jeu des dés.

M. DE PEIRESC avoit acquis un calendrier ancien, orné de dessins. Au mois de janvier, étoit représenté un joueur qui tenoit un cornet dans sa main, et en versoit des dés dans une espece de tour placée sur le bord du damier (b).

(a) Val. Max. lib. 8, cap. 2. Aul. Gell. lib. 12, cap. 7, et alii. — (b) Vales. in Harpocr. pag. 79.

M Ê M E C H A P I T R E, pag. 325.
Prix de diverses marchandises.

JA I rapporté dans le texte le prix de quelques comestibles, tel qu'il étoit à Athenes, du temps de Démosthene. Environ 60 ans auparavant, du temps d'Aristophane, la journée d'un manoeuvre valoit 3 oboles (9 sols) (c); un cheval de course, 12 mines ou 1200 drachmes (1080 liv.) (d); un manteau, 20 drachmes (18 livres); une chaussure, 8 drachmes (7 livres 4 sols) (e).

M Ê M E C H A P I T R E, pag. 326.
Sur les biens que Démosthene avoit eus de son pere.

LE pere de Démosthene passoit pour être riche (f): cependant il n'avoit laissé à son fils qu'environ 14 talens, environ 75,600 livres (g). Voici quels étoient les principaux effets de cette succession :

1^o. Une manufacture d'épées, où travailloient 30 esclaves (h). Deux ou trois qui étoient à la tête, valoient chacun 5 à 600 drachmes, environ

(c) Aristoph. in ecclcs. v. 310. — (d) Id. in nub. v. 227. — (e) Id. in Plut. v. 983. — (f) Demosth. in Aphob. pag. 896, 901, 904. — (g) Id. ibid. pag. 895.

(h) Demosth. in Aphob. pag. 896.

500 livres; les autres, au moins 300 drachmes, 270 livres. Ils rendoient par an 30 mines, ou 2700 livres, tous frais déduits. 2°. Une manufacture de lits qui occupoit 20 esclaves, lesquels valaient 40 mines, ou 3600 livres. Ils rendoient par an 12 mines, ou 1080 livres. 3°. De l'ivoire, du fer, du bois (*i*), 80 mines, ou 7200 livres. L'ivoire seroit, soit pour les pieds des lits (*k*), soit pour les poignées et les fourreaux des épées (*l*). 4°. Noix de galle, et cuivre, 70 mines, ou 6300 liv. 5°. Maison, 30 mines, ou 2700 livres. 6°. Meubles, vases, coupes, bijoux d'or, robes et toilette de la mere de Démosthène, 100 mines, ou 9000 livres. 7°. De l'argent prêté, ou mis dans le commerce, &c. (*m*).

(*i*) Demosth. in Aphob. pag. 896. — (*k*) Plat. ap. Athen. lib. 2, cap. 9, pag. 48. — (*l*) Demosth. ibid. pag. 898. Drog. Laert. lib. 6, t. 45. — (*m*) Demosth. ibid. pag. 896.

Fin des notes du Tomè second.

T A B L E

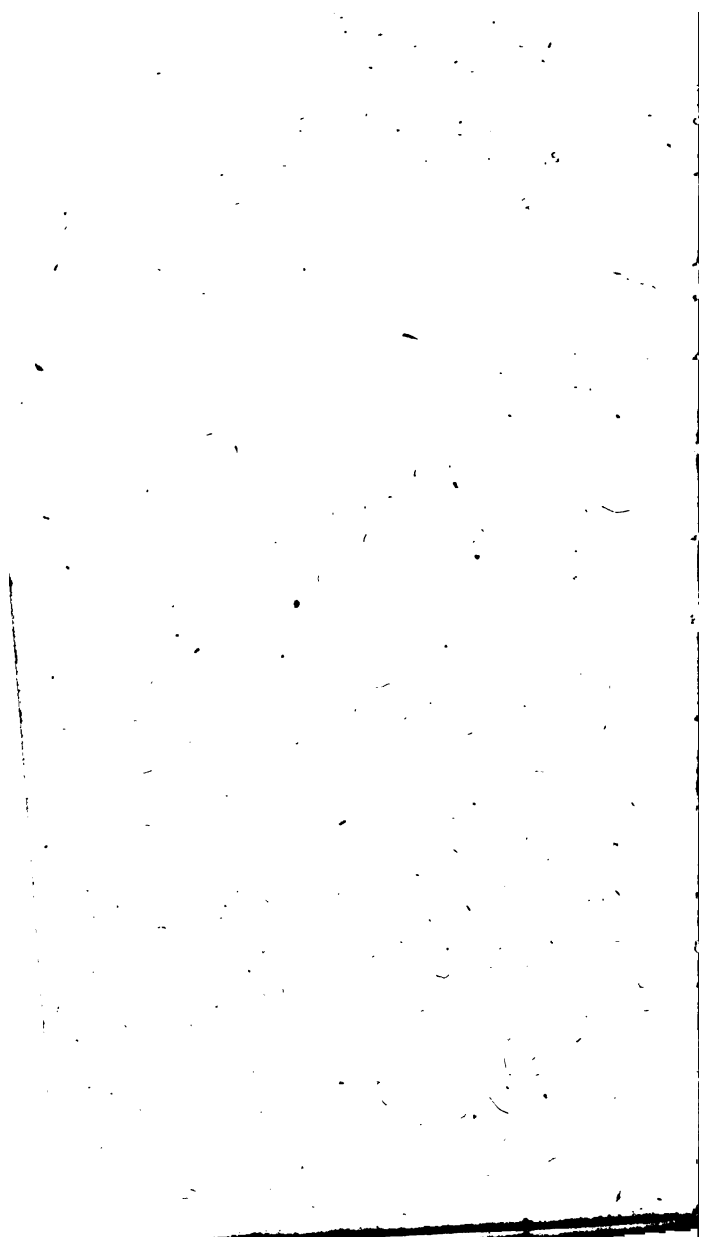
D E S C H A P I T R E S

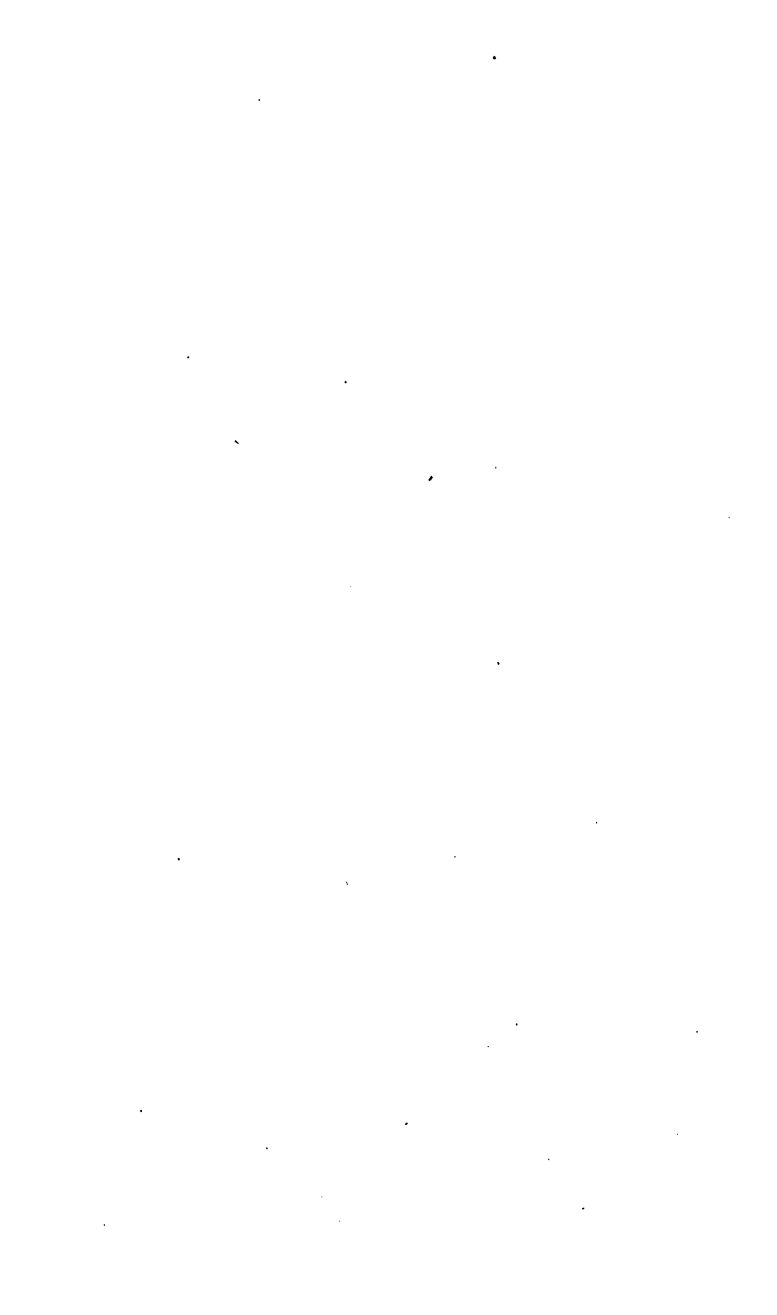
Contenus dans ce Volume:

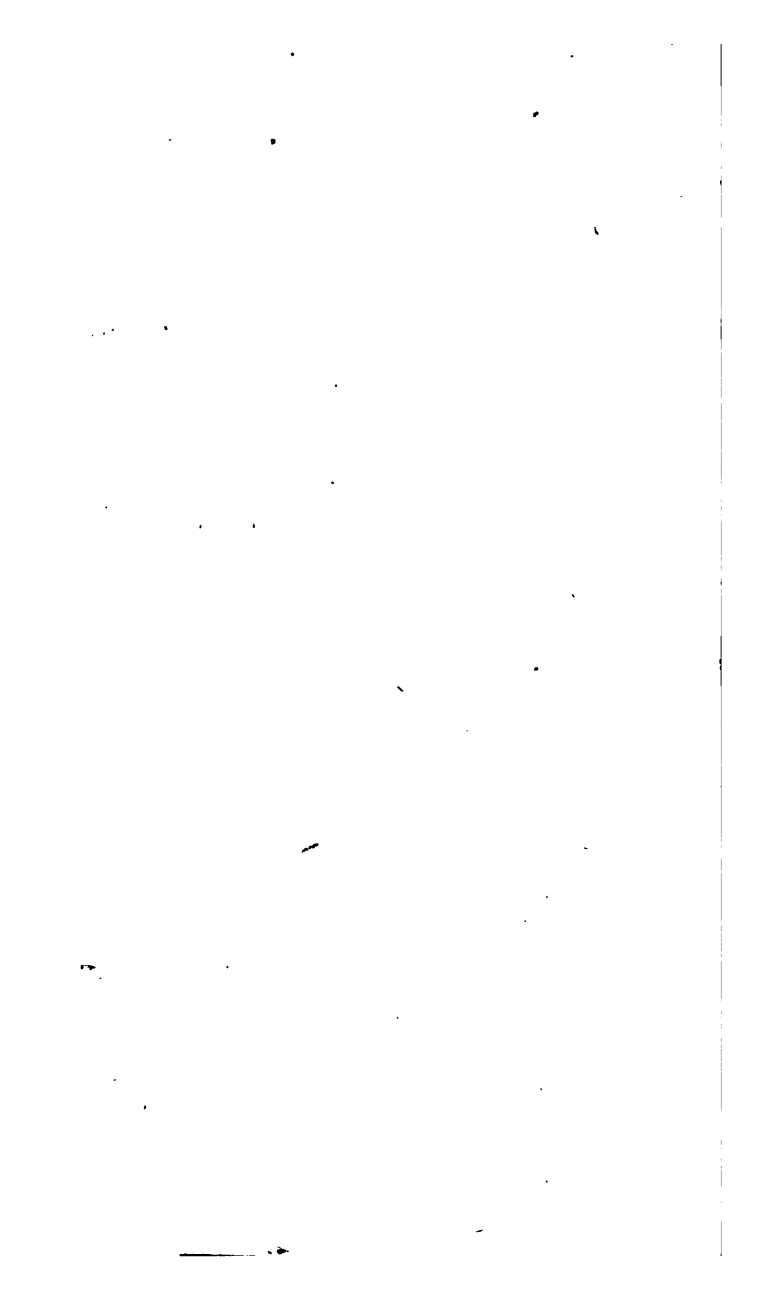
| | |
|---|--------|
| C HAPITRE I. <i>Départ de Seythie. Chertônesse Taurique. Le Pont-Euxin. Etat de la Grece depuis la prise d'Athenes, en 404 avant J. C., jusqu'au moment du Voyage. Le Bosphore de Thrace. Arrivée à Byzance.</i> | Page 1 |
| C HAP. II. <i>Description de Byzance. Voyage de cette ville à Lesbos. Le détroit de l'Hellespont. Colonies Grecques.</i> | 37 |
| C HAP. III. <i>Description de Lesbos. Pittacus, Alcée, Sapho.</i> | 49 |
| C HAP. IV. <i>Départ de Mytilene. Description de l'Eubée. Arrivée à Thebes.</i> | 67 |
| C HAP. V. <i>Séjour à Thebes. Epaminondas, Philippe de Macédoine.</i> | 79 |
| C HAP. VI. <i>Départ de Thebes. Arrivée à Athenes. Habitans de l'Attique.</i> | 91 |
| C HAP. VII. <i>Séance de l'Académie.</i> | 106 |
| C HAP. VIII. <i>Lycée. Gymnases. Isocrate. Palestres. Funérailles des Athéniens.</i> | 128 |
| C HAP. IX. <i>Voyage à Corinthe. Xénophon, Timoléon.</i> | 154 |
| C HAP. X. <i>Levée, Revue, Exercice des Troupes chez les Athéniens.</i> | 162 |

| T A B L E. | | 359 |
|--|------|-----|
| CHAP. XI. <i>Séance au Théâtre.</i> | Page | 191 |
| CHAP. XII. <i>Description d'Athènes.</i> | | 198 |
| CHAP. XIII. <i>Bataille de Mantinée, Mort d'Epaminondas.</i> | | 231 |
| CHAP. XIV. <i>Du Gouvernement actuel d'Athènes.</i> | | 239 |
| CHAP. XV. <i>Des Magistrats d'Athènes.</i> | | 269 |
| CHAP. XVI. <i>Des Tribunaux de Justice à Athènes.</i> | | 275 |
| CHAP. XVII. <i>De l'Aréopage.</i> | | 282 |
| CHAP. XVIII. <i>Des Accusations et des Procédures parmi les Athéniens.</i> | | 291 |
| CHAP. XIX. <i>Des Délits et des Peines.</i> | | 300 |
| CHAP. XX. <i>Mœurs et vie civile des Athéniens.</i> | | 307 |
| <i>Notes.</i> | | 332 |

Fin de la Table du Tome second.





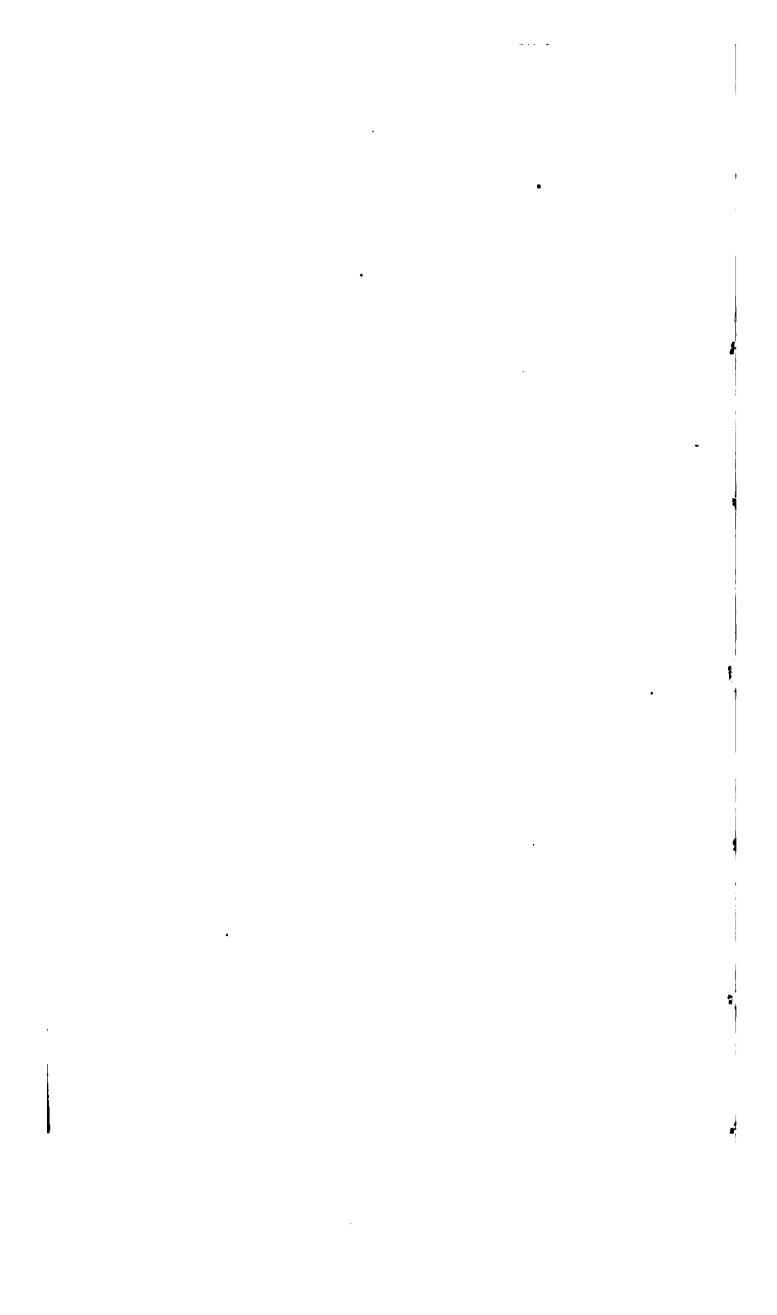


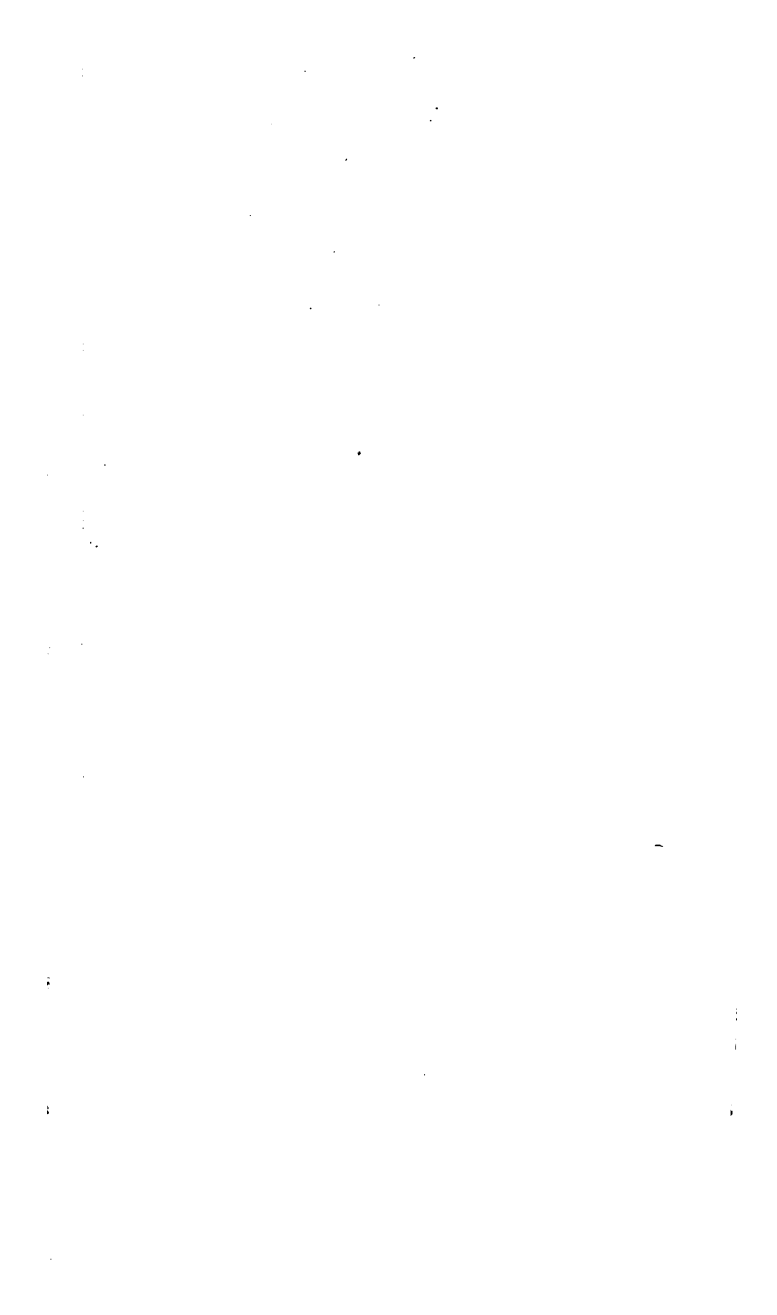


10

17

1





B'D AUG. 3 1915



B'D AUG. 5 1915

